★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — Nº 9411 | 46 PAGES | — SAMEDI 19 AVRIL 1975

Les décisions du conseil interministériel

Vers la croissance zéro pour la région parisienne

LIRE PAGE 38



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 20 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls. ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,80 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 29

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

UN CAMOUFLET POUR LA JUNTE CHILIENNE

Le remaniement ministériel intervenu cette semaine à Santiago avait deux buts avoués : tenter de relancer une économie que dix-neuf mois de gouvernement militaire despotique ont rendue plus débile encore qu'à la veille du coup d'Etat de 1973 ; essayer d'élargir la « base politique », singulièrement réduite, du régime Pinochet.

Nul ne se hasardera à prédire le succès de la nouvelle équipe économique, dont deux membres sur trois, MM. Cauas et Saez, étaient déjà en poste. Sa politique demeurera, fondamentalement, la même — un néo-libéralisme debridé, — les Chiliens, du moins les plus modestes, étant simplement invités à serrer d'un cran de plus leur ceinture.

Mais les maîtres de Santiago ont d'ores et déjà échoué dans leur second objectif. En dépit des apparences, ils n'ont pu en effet trouver de nouveaux soutiens politiques. L'ouverture qu'ils pratiquent est en trompe-l'œil : la nouvelle équipe compte sept civils, au lieu de trois dans la précédente. Aucun, sauf M. Sergio de Castro, titulaire de l'économie, n'est une figure connue. Il s'agit, soit de sympathisants du Parti national, conservateur, qui collabore avec la junte depuis le premier jour, ou du groupe d'extrême droite Patrie et Liberté, soit de technocrates « apolitiques ».

Un nouveau camouflet vient d'être infligé à la junte. Un congrès national du parti démocrate-chrétien se serait tenu secrètement il y a quelques semaines au Chili. Il aurait confirmé la politique du « refus du compromis » observée par les principaux dirigeants de cette formation depuis qu'il leur est apparu que le général Pinochet n'a pas tiré les marrons du feu à leur profit le 11 septembre 1973. Le parti a qualifié la junte de « dictature de droite avec certains caractères fascistes ».

C'est un pas de plus dans la rupture entre la masse du parti et la junte, que tout confirme malgré les rumeurs périodiques de rapprochement entre le général Pinochet et l'ancien président Eduardo Frei. En retour, la junte multiplie les actes hostiles au plus grand parti chilien, « suspendu » après le coup d'Etat. Les plus récents sont la nouvelle fermeture provisoire de la station démocrate-chrétienne Radio-Président-Balmaceda ; la saisie d'un ouvrage sur le fascisme européen, écrit par un ancien député de ce parti, M. Claudio Orrego, et la récente « sortie » du général Gustavo Leigh — un des quatre membres de la junte — contre l'ancien adversaire de Salvador Allende à la présidence, M. Radomiro Tomic.

Mais le récent défi de la démocratie chrétienne à l'encontre de la junte ne facilite pas pour autant la recherche d'une solution politique. Le congrès du parti a, en effet, également signifié son refus de toute « union avec des organisations clandestines » — sous-entendu de l'ex-Unité populaire. Entre la peste fasciste et le choléra marxiste, le plus grand parti chilien — il recueillait régulièrement 40 % des voix lorsque les électeurs pouvaient s'exprimer — se déclare incapable de choisir.

Il est vrai que les divisions persistantes au sein de la gauche chilienne ne sont pas propres à encourager les hésitants. Après dix-neuf mois de crimes, de tortures, de mise au pas idéologique et de politique économique régressive de la part de la junte, les partis de l'ex-Unité populaire — sans parler du MIR — n'ont toujours pas trouvé de terrain d'entente. On comprend dans ces conditions que certains, au Chili, ne voient plus d'autre solution que l'apparition d'un « deus ex machina ». L'éventualité de l'accession du cardinal-archevêque de Santiago, Mgr Raul Silva Enriquez — sans doute l'homme le plus populaire du pays, — à la magistrature suprême n'a-t-elle pas récemment été évoquée ?

INVOQUANT UNE MENACE DE BOMBARDEMENTS AÉRIENS

Les Khmers rouges ordonnent aux civils d'évacuer Phnom-Penh

M. Kissinger juge sévèrement les alliés des Etats-Unis

Une situation confuse régnait, vendredi 18 avril, à Phnom-Penh. Dans la nuit de jeudi à vendredi, les Khmers rouges ont en effet donné l'ordre à la population d'évacuer la capitale, menacée, selon eux, par des bombardements. Ces consignes ont semé la panique dans la population, qui a commencé à s'enfuir en désordre.

Les communications sont pratiquement inexistantes entre Phnom-Penh et le monde extérieur. La compagnie britannique Cable and Wireless assure même qu'elles sont interrompues entre Pékin — où se trouve le prince Sihanouk — et la capitale cambodgienne. De Bangkok, toutefois, l'Agence France-Presse apprenait en fin de matinée (heure de Paris) qu'un retour à la normale s'ébauchait à Phnom-Penh, en dépit de l'absence, semble-t-il, de hauts représentants des nouvelles autorités.

● A SAIGON, *l'inquiétude s'accroît au fur et à mesure que les combats se rapprochent. La position des forces gouvernementales paraît très précaire dans le secteur de Xuan-Loc, dont dépend maintenant la défense de la capitale sud-vietnamienne. Des accrochages sont en outre signalés à proximité de cette dernière. Une partie du personnel de l'ambassade des Etats-Unis au Vietnam du Sud a déjà été évacuée.*

● A WASHINGTON, *M. Kissinger a sévèrement jugé dans un discours les alliés des Etats-Unis, notamment les Européens, pour avoir refusé d'intervenir auprès de Hanoï pour un arrêt des hostilités au Vietnam. Il se confirme que le Congrès n'a pas l'intention d'accorder au Vietnam du Sud les crédits d'assistance militaire demandés par le président Ford.*

Confusion dans la capitale cambodgienne

Que se passe-t-il à Phnom-Penh ? Après l'enthousiasme populaire qui a accompagné la prise de la capitale, jeudi 17 avril, par les Khmers rouges, c'est la panique. Phnom-Penh se vide depuis la nuit dernière, indiquait, vendredi matin, l'A.F.P. L'agence, à Saigon et à Bangkok, avait pu entrer en contact par radio avec ses représentants dans la capitale cambodgienne. Toutes les communications normales avec le monde extérieur sont coupées et la radio locale a cessé ses émissions. Quelques heures après s'être rendus maîtres de la ville, les soldats du FUNC ont demandé à la population de l'évacuer, de crainte qu'elle ne soit bombardée, et de se replier à une vingtaine de kilomètres.

Un millier de personnes à l'ambassade de France

Les ordres d'évacuation ont été donnés par des groupes de soldats parcourant les rues avec des porte-voix. Ils s'adressaient à tous les habitants de la ville, y compris aux étrangers. La population de Phnom-Penh, grossie au cours des quatre derniers mois de dizaines de milliers de réfugiés, atteindrait vraisemblablement deux millions d'habitants. Sa réaction à ces *ordres donnés en pleine nuit a été* la confusion et la panique. Les mouvements semblaient échapper à tout contrôle, selon l'A.F.P. Dans le quartier nord de la capitale, où se trouvent l'hôtel Phnom, transformé par la Croix-Rouge internationale en « *zone de sécurité* » et en centre de secours, l'ambassade de France, l'hôpital Calmette et le lycée Descartes, les gens se sont mis à fuir, tentant de se réfugier où ils croyaient pouvoir trouver une protection. Environ un millier de personnes auraient trouvé asile à l'ambassade de France. Les malades et les docteurs de l'hôpital Calmette ont quitté également les lieux sur l'heure.

Cependant, l'atmosphère était moins tendue en fin d'après-midi qu'au début de la matinée. Les ressortissants étrangers n'ont pas exécuté l'ordre d'évacuation et sont restés dans la capitale. Ils ont tenté, souligne l'A.F.P., d'entrer en contact avec les autorités khmères rouges. Mais cela paraît difficile dans la mesure où les troupes révolutionnaires dans Phnom-Penh ne sont apparemment pas conduites par des cadres politiques ou militaires d'un haut niveau dans la hiérarchie du FUNC, précise encore l'agence.

La rumeur avait circulé dans Phnom-Penh que « *des avions américains allaient arriver et raser la ville* ».

L'argument donné pour justifier l'ordre d'évacuation — la menace de bombardement — laisse sceptique. Mais pourquoi les nouvelles autorités ont-elles prié la population de quitter la capitale ?

(Lire la suite page 2.)

Les combats se rapprochent de Saigon

Une atmosphère de crainte s'instaure à Saigon où la chute de Phnom-Penh a été ressentie comme un exemple de ce qui menace la capitale sud-vietnamienne. La détérioration du climat politique et du moral des populations est encore accélérée par les préparatifs visibles de départ des Américains qui, selon l'Agence France-Presse, brûlent depuis deux jours des dossiers et transportent par hélicoptères des tonnes d'archives loin de la capitale Une partie du personnel de l'ambassade des Etats-Unis a d'ailleurs déjà été évacuée.

Le sentiment d'inquiétude, déjà justifié depuis que les tirs d'artillerie sont entendus dans le lointain à Saigon, a encore été accentué par la diffusion par les autorités de consignes de sécurité devant être appliquées en cas d'attaque de la capitale. Trois coups de sirène inviteront les automobilistes à ranger immédiatement leurs voitures contre les trottoirs ; piétons et cyclistes devront se plaquer contre les murs...

Commentant cette situation, qu'il n'estime « *pas désespérée* », le général Duong Van Minh, l'un des principaux auteurs du coup d'Etat qui renversa en 1963 le régime Diem, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, jeudi 7 avril, que « *les Vietnamiens non communistes peuvent encore négocier une solution politique relativement bonne avec les communistes, dans le cadre des accords de paix de Paris. Mais le problème urgent est maintenant celui de la démission du gouvernement du président Nguyen Van Thieu, dans l'intérêt de la nation.* (...) *Avec le maintien au pouvoir de Thieu, Saigon deviendrait très vite un autre Phnom-Penh.* »

Les combats se rapprochent chaque jour de la capitale. Dans la nuit du jeudi 17 au vendredi 18 avril, des commandos vietcongs ont attaqué une station radar à Phu-Lam, à 7 kilomètres du centre de Saigon. Un porte-parole du haut commandement sud-vietnamien a déclaré que les tirs avaient tué un enfant et blessé neuf personnes. A Xuan-Loc (70 kilomètres à l'est de Saigon), selon l'Agence France-Presse, un rassemblement hétéroclite de quelque huit mille fantassins, parachutistes et miliciens est pratiquement isolé et dans une position critique face à des effectifs adverses de l'ordre de quinze mille hommes. Vendredi matin, les gouvernementaux ont de nouveau subi un violent tir d'artillerie.

(Lire la suite page 3.)

Pour tirer du marasme l'économie française

M. Fourcade met au point une relance des investissements

Pour tirer l'économie française du marasme dans lequel elle s'enfonce progressivement, M. Fourcade met au point pendant le week-end les mesures de relance des investissements qu'il soumettra au président de la République avant de les présenter, mercredi 23 avril, au conseil des ministres. Il pourrait s'agir d'une augmentation de prêts publics du Fonds de développement économique et social, d'encouragements fiscaux aux dépenses d'équipement, d'un abaissement des *taux d'intérêt à moyen et long* terme, enfin, peut-être, d'un certain relâchement de prix industriels.

Presque à la même heure, jeudi, la Banque de France et le vice-président du patronat français, *M. Jacques Ferry, ont analysé* avec un pessimisme semblable la situation de l'économie française (*lire page 42*). Selon l'Institut d'émission, les « *projets d'investissements nouveaux demeurent rares et l'exécution des programmes antérieurs est souvent différée* ». La production industrielle *fléchit depuis le début de l'année* et l'état d'esprit des chefs d'entreprise conduit à redouter une continuation du phénomène. La dégradation de l'emploi continuera probablement en mai, les licenciements qui « ont pu être retardés » ne pouvant pas être indéfiniment différés.

De son côté, M. Ferry estime que la « *baisse d'activité gagne de proche en proche tous les secteurs... La montée du chômage n'est pas encore terminée, car les entreprises ne pourront pas indéfiniment se contenter de mettre les ouvriers en chômage partiel* ».

D'accord avec ses collègues du C.N.P.F., le leader de la sidérurgie française ne pense pas qu'il faille relancer l'économie en stimulant la consommation. C'est bien davantage par l'encouragement des investissements qu'il faut ranimer l'activité industrielle, des mesures spécifiques (en faveur des travaux publics, de l'automobile, du textile, des télécommunication, de l'industrie des appareils ménagers) venant compléter des décisions générales sur le volume et le coût des investissements.

G. M.

(Lire la suite page 42.)

Lire page 12 l'enquête de THIERRY PFISTER :

LES COMMUNISTES SIX MOIS APRÈS LEUR XXIe CONGRÈS

La révolution économique portugaise

Après avoir nationalisé les banques, les compagnies d'assurance et une trentaine d'entreprises liées aux secteurs de base, le gouvernement portugais a présenté un projet de réforme agraire, prudent et pragmatique, qui favorise la création des coopératives agricoles de production. Le gouvernement envisagerait aussi le contrôle total par l'Etat du groupe CUF, dirigé par la famille Melo (*20 % de la production industrielle du Portugal*).

Dans certaines capitales occidentales, l'inquiétude grandit une semaine avant les élections à la Constituante du 25 avril. Radio-Vatican a demandé jeudi 17 avril aux croyants portugais de voter pour « les groupes politiques qui soutiennent la religion et la famille ». A Washington et à Bonn, on redoute une évolution « neutraliste » du Portugal, alors qu'à Strasbourg le comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté le principe *d'une aide technique* au gouvernement de Lisbonne.

I. — DES MONOPOLES AU MONOPOLE

De notre envoyée spéciale JACQUELINE GRAPIN

Lisbonne. — « *Je viens désarmé...* », confie un industriel français descendant d'avion à son voisin. Visiblement, il est désarçonné : l'aéroport est calme, la ville aussi. Mais de son rose et blanc de toujours, elle vire au rouge à vue d'œil.

Plus on va vers le centre et plus les murs portent d'affiches électorales écarlates, jusqu'à en être presque totalement recouverts. De nombreux taxis, Mercedes noires à toits verts, semblent encore ignorer le déficit croissant de la balance extérieure des paiements du pays. Sur l'avenue de la Liberté, les banques, récemment nationalisées, battent pavillon haut, tandis que Bibendum illustre, imperturbable, la publicité de Michelin sur les autobus à deux étages. Les vitrines témoignent d'une abondance d'autant plus apparente que les stocks s'y accumulent.

Les périodes électorales ne favorisent jamais l'équilibre économique. Les révolutions encore moins. D'autant qu'ici, c'est de plus en plus à travers un bouleversement des structures économiques que la révolution s'accomplit. « *Avec les banques et les compagnies d'assurances se sont trouvées nationalisées plus de la moitié de toutes les sociétés anonymes portugaises ; les autres se trouvent dans une situation politiquement difficile. En prenant le contrôle non seulement des « monopoles » critiqués, mais aussi de ce qui n'en est pas, c'est un monopole nouveau qui est en voie d'organisation : celui de l'Etat* », entend-on dire dans les milieux d'affaires.

La confédération de l'industrie portugaise, le C.N.P.F. portugais, n'a été créée qu'en 1974, et l'on ne sait déjà plus exactement ce qu'elle représente. Est-ce bien, comme elle le dit, vingt-six mille entreprises (dont 85 % de petites et moyennes) sur un total de quarante-sept mille ? Le mouvement du 25 avril 1974 a rétabli le droit d'association patronal. Une loi permettant de l'exercer a été votée le 12 décembre dernier ; mais cette loi a été révoquée, de sorte que la CIP ne peut actuellement ni légaliser son existence ni percevoir de cotisations : vivant encore sur ses ressources de 1974, elle reconnaît qu'elle n'existera peut-être plus demain.

(Lire la suite page 6.)

AU JOUR LE JOUR

LE RETOUR

La boucle est donc bouclée au Cambodge. On revient au point de départ, et le prince Sihanouk va retrouver le pays dont il était si fier de dire naguère qu'il était une oasis de paix dans une partie du monde brûlée par le soleil rouge de la guerre.

Mais, rentrant chez lui plein d'usage et raison, est-il bien sûr de retrouver le même pays ? Parti il y a cinq ans, il rentre, tel le voyageur spatial de Langevin, en un autre siècle dont il lui reste à découvrir le visage. C'est ce visage ravagé, meurtri, durci, qui devra se redécouvrir à lui-même une nouvelle jeunesse.

ROBERT ESCARPIT.

COLLOQUE A ARC-ET-SENANS

L'avenir tremblant du patrimoine

La mode étant aux « scénarios » du futur, la réflexion sur l'avenir est manifestement mieux stimulée par l'hypothèse de la catastrophe que par celle d'un état heureux.

On dirait que nous ne pouvons plus concevoir que les modalités de la première selon Pierre Chaunu, pour qui notre tendance à la déréliction s'alimente d'interprétations hâtives. Mais enfin, le choc de la peur nous fait avouer nos attachements et trahir notre inconscient. Il y a quelques années, en imitation du fameux scénario de la venue des Martiens monté par la radio de New-York, on a « joué » à Cologne la chute des flèches de la cathédrale : le public a vivement réagi. Faudra-t-il inventer ainsi toute une chaîne de malheurs imaginaires pour démontrer que les citoyens sont plus attachés qu'on ne croit aux édifices grandioses et même aux configurations modestes d'autrefois, à cet ensemble difficile à embrasser qu'on nomme d'un mot à la fois plein et obscur : le patrimoine ?

Un séminaire sur ces problèmes *s'est tenu récemment à la fondation* Claude-Nicolas Ledoux sous l'égide de diverses institutions : conseil de l'Europe, Icomos (Unesco), Fondation européenne pour la culture. Il n'eût pas été inutile de concentrer toute l'attention sur une notion susceptible d'implications affectives aussi contraires et de variations aussi fortes que celle de patrimoine. Michel Parent, qui était l'initiateur de la réunion, s'était efforcé avec beaucoup de soin d'en faire apparaître toutes les faces. Mais c'était beaucoup préjuger des forces d'une rencontre de ce genre que d'en attendre des recommandations originales.

ANDRÉ CHASTEL.

(Lire la suite page 34.)

PROCHE-ORIENT

Pour rétablir l'ordre

Un gouvernement de salut public pourrait être constitué au Liban

De notre correspondant

Beyrouth. — Conclu dans la soirée du mercredi 16 avril, l'accord de cessez-le-feu entre le parti des Phalanges et la résistance palestinienne n'a pas été respecté par le Front populaire de libération de la Palestine (commandement général) de M. Ahmed Jabril. Le retour à la normale a été retardé jeudi par des séries d'explosions, de tirs à la roquette et des rafales de mitrailleuses qui ont secoué la capitale libanaise. Ces incidents auraient fait une quinzaine de morts — dont un touriste français — et une douzaine de blessés graves (1).

C'est ainsi que les *souks*, qui avaient commencé à rouvrir jeudi dans la matinée, ont été de nouveau désertés et que les quartiers résidentiels chrétiens, qui grouillaient de monde dans l'après-midi, se sont soumis à une sorte de couvre-feu. Les miliciens phalangistes, qui s'étaient retirés de la plupart des points qu'ils contrôlaient depuis dimanche, ont fait leur réapparition.

Dans l'entourage du président de la République, qui a quitté l'hôpital après une intervention chirurgicale, on laisse entendre que le chef de l'Etat envisage de recourir à un gouvernement de salut public dans lequel figureraient les principaux dirigeants du pays ; il serait présidé par M. Saeb Salam, proche tout autant des chrétiens que des musulmans et des Palestiniens. Face à une situation qui continue à se dégrader, le président Frangié voudrait, assure-t-on, associer les chefs des différents partis et des grandes communautés religieuses au rétablissement de l'ordre. Le premier magistrat n'aurait plus alors à répondre seul des conséquences qui pourraient résulter d'un nouvel affrontement entre les Phalanges et la résistance, et il appartiendrait au gouvernement de décider de l'intervention de l'armée, sans que l'on puisse lui reprocher d'être de connivence avec une fraction de la population libanaise pour combattre les Palestiniens.

C'est sans doute pour essayer de sauver *in extremis* son cabinet que M. Rachid El Sohl a demandé à la direction de la résistance de se conformer aux dispositions de l'accord sur le cessez-le-feu, faute de quoi il ferait appel à l'armée pour empêcher la reprise des hostilités.

Toutefois, nombre d'observateurs doutent que le cessez-le-feu puisse déboucher sur un accord « *définitif et durable* » entre Libanais et Palestiniens. Un tel arrangement ne peut intervenir qu'après de longues et sérieuses négociation, qui devraient se dérouler « *à froid* » et non sous la pression des événements. Il semble que les Palanges veuillent modifier l'emplacement des camps de réfugiés qui entourent Beyrouth, et qui sont situés dans des quartiers industriels ou habités par des chrétiens. — E. S.

(1) Selon l'A.F.P., le bilan des accrochages entre phalangistes et fedayin depuis dimanche dernier s'établit à environ cent cinquante morts et trois cents blessés.

A l'ONU

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ PROROGE JUSQU'AU 24 JUILLET LE MANDAT DES « CASQUES BLEUS »

(De notre correspondant.)

New-York (Nations unies). — Le Conseil de sécurité a renouvelé, jeudi 17 avril, pour une période de trois mois, le mandat de la force des Nations unies dans le Sinaï. Treize des quinze membres du Conseil ont voté pour la résolution. L'Irak (hostile à tout cessez-le-feu avec l' « *Etat sioniste* »), la Chine (parce qu'elle est opposée par principe aux forces de l'ONU), n'ont pas pris part au vote.

La résolution exprime l'inquiétude du Conseil devant l' « *état de tension* » au Proche-Orient. Elle proroge jusqu'au 24 juillet prochain le mandat des forces de l'ONU et demande à l'Egypte et à Israël d'appliquer immédiatement sa résolution de 1973, qui a mis fin à la guerre d'octobre.

Le représentant d'Israël, M. Tekoah, a déclaré que le président Sadate, en acceptant que le mandat de la force de l'ONU soit renouvelé pour trois mois, au lieu de six, a violé l'accord de dégagement des troupes, conclu en janvier 1973, et qui, selon le diplomate israélien, ne saurait être séparé de la présence des « casques bleus ».

Pour le représentant de l'Egypte, M. Meguid, le mandat des forces de l'ONU n'a rien à voir avec l'accord sur le dégagement des troupes. En outre, selon le représentant égyptien, le président Sadate a fait preuve d'une grande modération en ordonnant la prochaine ouverture du canal de Suez, malgré l'échec de la dernière mission de M. Kissinger, alors qu'Israël veut « *se servir de l'accord de dégagement pour perpétuer l'occupation des territoires arabes* ».

La reprise de la conférence de Genève

Le représentant de l'Union soviétique a déclaré que la nouvelle prolongation du mandat de la force de l'ONU doit être mise à profit pour conclure un règlement d'ensemble. Ce nouveau délai de trois mois devrait permetre de reprendre la conférence de Genève et d'examiner toutes les questions du Proche-Orient.

Le représentant des Etats-Unis, M. Scali, a dit que son pays aurait préféré un mandat de la force des Nations unies plus long. « *Mais*, a-t-il ajouté, *que le mandat soit prolongé de trois, six mois ou davantage, nous estimons qu'il est urgent d'aller de l'avant pour parvenir à un règlement.* » Malgré le récent échec de M. Kissinger, les Etats-Unis sont donc décidés à poursuivre leurs efforts de paix.

Pour la France, M. de Guiringaud, rentré de Paris le jour même, a dit que, en raison d'une situation fondamentalement instable dans la région, la présence de la force d'urgence demeure un élément essentiel du respect du cessez-le-feu. Mais, a-t-il noté, cette présence n'est pas en elle-même un gage de succès ou un acquis sur la voie d'un règlement.

Le représentant de la France a cité le communiqué publié à l'issue de la visite en Algérie du président de la République et préconisant la reprise, dans des conditions de préparation suffisante, de la conférence de Genève.

PHILIPPE BEN.

Confusion dans la capitale cambodgienne

(Suite de la première page.)

Est-ce aussi l'information — en provenance de Saigon et non confirmée, dont fait état U.P.I. — indiquant que deux anciens premiers ministres cambodgiens (deux des « sept traîtres »), MM. Sirik Matak et In Tam, se seraient rencontrés à Battambang, seconde ville du pays, et se prépareraient à y organiser la résistance aux Khmers rouges ou encore l'annonce que dix avions et un hélicoptère de l'armée de l'air républicaine avaient atterri jeudi à la base américaine d'Utapao, en Thaïlande, qui expliquent cette subite décision ?

Un porte-parole militaire américain, rapporte Reuter, a déclaré à Bangkok que le premier ministre, M. Long Boret, n'était pas arrivé à la tombée de la nuit sur aucune des bases américaines de Thaïlande. Il aurait été arrêté alors qu'il montait en hélicoptère pour quitter le Cambodge, et le général Lon Non, frère de l'ex-président Lon Nol et membre influent de l'ancien régime, se serait constitué prisonnier, indique A.P. Il en serait de même du général Chhim Chhon, commandant de la garnison de Phnom-Penh, et du général Mey Shichan, chef des opérations des forces républicaines. En revanche, une centaine de réfugiés étaient arrivés jeudi en Thaïlande, où trois nouveaux appareils de transport cambodgiens, avec soixante-dix-neuf réfugiés à leur bord, étaient arrivés, vendredi. Le général Sak Suthsakhan, président du « comité suprême » et, en fait, chef du dernier carré de jusqu'auboutistes républicains, faisait partie du premier groupe de réfugiés.

Des rumeurs invérifiables ont fait état d'un atterrissage forcé d'un hélicoptère au Cambodge, où ses occupants auraient été capturés. Selon d'autres hypothèses, les dirigeants cambodgiens auraient rejoint un porte-avions au large de la côte, et le navire ferait actuellement route vers la Thaïlande.

Selon les milieux khmers de Bangkok, M. Kieu Samphan, vice-premier ministre du GRUNC et ministre de la défense nationale, est déjà à Phnom-Penh, parmi les personnalités khmers rouges qui prennent en charge l'administration de la capitale. On ignore si le prince Sihanouk envisage de retourner rapidement à Phnom-Penh.

LE MILLION DU MARÉCHAL LON NOL

Selon un reporter du « New York Times » à Phnom-Penh relatant les dernières heures du régime déchu, la *Banque nationale du Cambodge* aurait donné ordre dès le 1er avril à son correspondant américain, l'Irving Trust Company, dont le siège est à New-York, de mettre 1 million de dollars à la disposition du maréchal Lon Nol. Dans la nuit du mardi 15, un câblogramme aurait été envoyé à New-York, de la capitale assiégée, pour s'assurer que l'ordre avait été promptement exécuté. Le texte de la réponse n'est pas connu, mais la mise en cause de l'Irving Trust permettrait de remonter la filière des transactions litigieuses opérées par les hommes au pouvoir depuis le coup d'Etat de mars 1970 en vue de s'assurer un confortable exil.

APRÈS LA

« Le peuple prend le pouvoir : c'est là l'important »

déclare à Paris M. Chau Seng

« *Le GRUNC et le FUNC ont pris en main le contrôle et la gestion de l'ensemble du pays.* » Lors de la « *dernière conférence de presse* » qu'il a tenue — « *sur ordre* » de son gouvernement — à Paris, en cette « *journée historique* » du 17 avril, M. Chau Seng, membre du bureau politique du comité central du FUNC et envoyé spécial du prince Sihanouk en Europe, s'est montré visiblement satisfait que « *tous les faits* » aient ainsi apporté un démenti aux journalistes qui, il y a quelques mois, doutaient encore des capacités des Khmers rouges de remporter une victoire militaire.

Il y avait en tout cas autant d'ironie, voire de malice, dans ses réponses, généralement précises, que de maladresses dans certaines des questions qui lui étaient posées. Il lui était difficile de ne pas marquer aussi un peu de passion en pareille circonstance. M. Chau Seng ne voulait cependant effaroucher personne. « *Une fois dans la capitale*, dit-il, *il n'y a plus de problème.* » Le GRUNC, qui n'a cessé d'administrer des « *zones libérées* », voit en quelque sorte sa légitimité restaurée. Le Cambodge a fait partie depuis sa création — et continuera de faire partie — de « *la grande famille des pays non alignés* ».

Quel sera le sort des membres du gouvernement républicain restés à Phnom-Penh ? M. Chau Seng énonce alors en comptant sur ses doigts les noms des « *sept traîtres condamnés à mort* ». « *Les cas des autres seront examinés avec humanité*, déclare-t-il. *Il n'y a pas eu de bain de sang à Phnom-Penh. Le FUNC et le GRUNC s'en tiendront à la politique de large union de toute la nation et de tout le peuple, sans distinction de classes sociales, de tendances politiques, de croyances religieuses, et sans tenir compte du passé de chacun, à l'exception des sept traîtres. La distinction sera faite entre les hauts fonctionnaires qui n'ont commis aucun crime ou acte répréhensible contre la résistance et les dirigeants du précédent régime.* »

L'antagonisme entre le prince Sihanouk et les Khmers rouges n'hypothèque-t-il pas l'avenir ? M. Chau Seng, qui a été naguère directeur du cabinet du prince, parle en connaissance de cause : « *Avant le coup d'Etat de 1970, Lon Nol était ministre de la défense et responsable de la police et des services de renseignements. A ce titre, il préparait les dossiers pour le prince. C'est ainsi qu'il a affirmé, à l'aide de documents fabriqués, que Kieu Samphan avait été liquidé dans les maquis... Le prince est le chef de l'Etat et président du FUNC. Il rentrera à Phnom-Penh en chef de l'Etat, quand certaines conditions seront réunies.* »

Quelle sera la nature (ou la « couleur ») du nouveau régime ? « *Tout ce qui est fait chez nous est réfléchi*, explique M. Chau Seng. *Ce n'est pas une seule personne qui réfléchit, mais tout un collège. Il y a des républiques démocratiques et des monarchies fascistes. Ce qui est essentiel, ce n'est pas la forme des institutions mais leur contenu. L'important est là. Le peuple prend le pouvoir.* » Puis le proche collaborateur du prince Sihanouk précise que « *la société cambodgienne repose en grande partie sur le bouddhisme. C'est parce que le Front a choisi le bouddhisme que la clique Lon Nol a perdu son appui. Le bouddhisme cambodgien est très différent des autres bouddhismes. C'est un bouddhisme très social, pour ne pas dire socialiste* ».

Peut-on raisonnablement se demander si le Cambodge ne va pas devenir un satellite de la Chine ? Question absurde semble penser M. Chau Seng. « *Le Cambodge a toujours entretenu d'excellentes relations avec la Chine. La Chine nous apporte un soutien permanent et constant. Nous pensons que nous aurons des relations étroites et fraternelles avec la Chine. La Chine n'a jamais exprimé le désir de coloniser ses voisins. Aucun soldat chinois ne se trouve hors du territoire chinois. En revanche, il y a des soldats américains à Taiwan.* »

Un journaliste sceptique se risque à demander si le Vietnam du Nord ne pourrait pas se montrer trop protecteur à l'égard du Cambodge. Un peu agacé, M. Chau Seng indique que si les peuples de l'ancienne Indochine se sont unis contre l'impérialisme américain, ils n'en sont pas moins bien différents les uns des autres. « *Il n'y a jamais eu avant ou après le coup d'Etat de 1970 d'encadrement nord-vietnamien au Cambodge* », affirme-t-il. Interrogé ensuite sur les relations que pourraient entretenir le nouveau régime de Phnom-Penh et les Etats-Unis, il déclare : « *Tout dépendra de l'attitude des Etats-Unis. La fin de l'agression et de l'intervention américaines ne signifie pas la fin de la subversion et des manœuvres qui continuent contre notre pays.* » M. Chau Seng exprime cependant sa gratitude pour le soutien qu'a apporté au Cambodge le peuple américain — marquant la différence avec l'administration de Washington.

La même « vigilance » prévaudra en ce qui concerne la coopération culturelle, et tout ne sera sans doute pas comme « avant » à cet égard. M. Chau Seng porte, enfin, ce jugement sur l'attitude de la France, qui a reconnu le GRUNC après l'évacuation de l'ambassade des Etats-Unis, le 12 avril dernier : « *La France n'a pas voulu accompagner Lon Nol dans son tombeau.* » — G. V.

AFRIQUE

Tchad

Les militaires associent au pouvoir de nombreuses personnalités de l'ancien régime

Cinq jours après le coup d'Etat et la mort du président Tombalbaye, le Conseil supérieur militaire, dirigé par le général Félix Malloum, s'emploie à normaliser la situation. Les mesures instaurant le couvre-feu et la suspension du trafic aérien, routier et fluvial ont été levées. Quatre commissions ont été créées pour faire le bilan de la gestion du précédent régime et préparer l'avenir.

Des responsables civils et militaires ont commencé aussi à lever le voile qui couvrait les activités de la Compagnie tchadienne de sécurité (C.T.S.) et de la garde présidentielle. Tortures et atrocités de toutes sortes étaient, semble-t-il, monnaie courante. C'est ainsi que Mme Kaltouma Guembang, ancienne présidente des femmes du parti unique tchadien, aurait été longuement torturée avant d'être tuée le 9 avril dernier. Elle avait été condamnée trois semaines auparavant à sept années de travaux forcés pour complot contre le régime. Le commandant Kottiga, ex-adjoint du colonel Djimet, ancien commandant de la gendarmerie, aurait été découvert par les forces armées, atrocement mutilé à la suite des tortures que lui auraient infligées des membres de la C.T.S.

De notre envoyé spécial

N'Djamena. — Tandis que les manifestations de soutien aux nouveaux maîtres du pays se succèdent sans interruption, les heures sacrées de la sieste exceptées, à N'Djamena et dans les principales autres localités du Tchad, le Conseil supérieur militaire a rendu publiques, jeudi matin 17 avril, plusieurs décisions importantes, qui témoignent de la volonté du général Félix Malloum et de ses camarades d'apaiser les esprits et de travailler sans délai à la reconstitution de l'unité nationale.

Après les excès difficilement évitables des toutes premières heures, le principal souci des militaires a été, de toute évidence, d'éviter les règlements de comptes sommaires. Si le « griot » (sorte de troubadour) de Tombalbaye a bel et bien été égorgé sur le corps même, dit-on, de l'ancien président, les vrais maîtres de l'action psychologique du régime défunt ont pour la plupart échappé à la vindicte populaire. Ce serait notamment le cas du fameux médecin haïtien Vixamar, réinventeur du « *yondo* » (initiation traditionelle), qui aurait réussi à s'échapper sans qu'on déploie un zèle excessif pour le rattraper. Encore que les appréciations soient contradictoires quant à son rôle exact auprès de l'ancien chef de l'Etat durant les derniers mois, et plus encore, durant les dernières heures de l'ancien régime. Le commandant français Camille Gourvennec a été confirmé dans ses fonctions de commandant de la garde nationale et nomade. Seuls huit politiciens, tenus pour particulièrement véreux, de l'ancien régime ont jusqu'à présent été arrêtés, tout au moins si l'on s'en tient aux informations officielles. Parmi eux, figurent MM. Abo Nassour, ancien président de l'Assemblée nationale ; Ali Kosso, ancien vice-président du Conseil économique et social ; Mahamat Djarma, ancien maire de N'Djamena ; et Abdoulaye Djonouma, ancien ministre des travaux publics, chargés des problèmes de ela sécheresse, et qui s'était beaucoup enrichi ces derniers temps en dispensant l'aide internationale aux sinistrés du Sahel.

Pour tous les autres, par contre, l'espoir renaît. Plusieurs anciens ministres en particuliers figurent d'ores et déjà, parmi les membres des quatre commissions créées mardi par le Conseil supérieur militaire dans l'attente de la formation d'un nouveau gouvernement. Elles sont chargées de faire le bilan de l'ancienne gestion et de commencer à préparer l'avenir, et leur composition a été rendue publique jeudi. C'est le cas notamment de MM. Dikoa Garandi, ancien ministre de l'éducation nationale, Djiraibaye Doralta, ancien ministre des affaires étrangères, Jeugglen (Jacques) Baroum, ancien ministre de la santé publique, et Ngarbayal, titulaire des finances dans l'avant-dernier gouvernement. La plupart de leurs anciens collègues sont simplement tenus de rester à la disposition des nouvelles autorités — ce qui amène ceux d'entre eux qui se trouvaient, dimanche dernier, hors du pays, à regagner leurs foyers.

Cette volonté de récupérer systématiquement tous les éléments valables de l'ancien régime laisse présager la nature du gouvernement qui sera formé dans quelques jours et au sein duquel de nombreux civils cohabiteront très certainement avec les militaires. Il ne fallait, jeudi à midi, pour s'en convaincre, que de constater l'insistance avec laquelle le commentateur de Radio-Tchad soulignait le fait que le nouveau directeur de la Sûreté nationale, désigné quelques heures plus tôt, M. Nahor, était un civil, parce que « *de la partie* ».

Reste à savoir, à présent, si cette politique d'ouverture s'étendra ou non, rapidement ou à plus long terme, aux rebelles du Frolinat, dont on attend avec une certaine impatience à N'Djamena les premières réactions aux événements de ces derniers jours. Dès à présent, le ralliement aux nouvelles autorités de plusieurs opposants notoires, tels MM. Toura Gaba, réfugié en France depuis sa démission de son poste d'ambassadeur à Bonn, à la fin de 1973, ou El Bongo, directeur du Bureau international du travail pour l'Afrique à Dakar, paraît de bon augure, de même que les messages reçus jeudi matin du Mouvement démocratique de rénovation tchadienne (M.D.R.T.), le parti d'opposition fondé par le docteur Outel Bono, assassiné à Paris l'an dernier.

PIERRE BIARNÈS.

LE SORT DES OTAGES FRANÇAIS

N'Djamena (A.F.P.). — On ne connaît toujours pas, à N'Djamena, le sort du commandant Galopin, détenu avec deux autres otages français, Mme Claustre et M. Combe, dans le Tibesti par les rebelles Toubous. Toutefois, indique-t-on de bonne source, il était toujours en vie, il y a une dizaine de jours, lors de la dernière mission des négociateurs français qui se sont rendus au Tibesti. Un certain nombre de rumeurs, non confirmées, font état de sa mort depuis plusieurs jours.

On estime dans les milieux autorisés de N'Djamena que le général Félix Malloum est le mieux placé pour poursuivre les négociations qui traînent en longueur depuis presque un an. En effet, le général dont la mère est originaire de Faya, préfecture du Bet (Borkou-Ennedi-Tibesti, nord du pays) paraît jouir d'un préjugé favorable auprès des rebelles Toubous. Au-delà des négociations pour la libération des otages français, l'engagement d'un dialogue avec le chef Hissene Habre qui les commande pourrait permettre, souligne-t-on dans ces milieux, de réintégrer ces rebelles dans la communauté nationale.

Au Vietnam du Sud

Les combats se rapprochent de Saigon

(Suite de la première page.)

Sur la côte également, les forces révolutionnaires ont harcelé les troupes qui défendent le port de Phan-Thiet.

Entre Xuan-Loc et Saigon, la base aérienne de Bien-Hoa a de nouveau été bombardée par l'artillerie dans la nuit de jeudi à vendredi. L'aviation gouvernementale a néanmoins pu effectuer des sorties et a, notamment, détruit trois canons de 130 mm des révolutionnaires à une trentaine de kilomètres de la base.

Selon les services américains de renseignement, trois nouvelles divisions nord-vietnamiennes feraient actuellement mouvement vers la région de Saigon. Elles porteraient à dix le nombre des divisions menaçant la capitale sud-vietnamienne, qui n'est défendue que par quatre divisions gouvernementales. Les analystes du Pentagone estiment, cependant, que les forces révolutionnaires pourraient ne pas attaquer directement la ville, mais l'encercler et l'isoler pour qu'elle tombe ensuite intacte entre leurs mains.

● A WASHINGTON, le sénateur Sparkman, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères, a rapporté que le ministre sud-vietnamien des affaires étrangères, M. Vuong Van Bac, actuellement en visite aux Etats-Unis, lui avait affirmé que Saigon était prêt à négocier, sans conditions préalables, un règlement politique et militaire.

UN ÉVÊQUE VIETNAMIEN A ÉTÉ CONSACRÉ A BAN-ME-THUOT

Saigon (A.F.P.). — Un évêque vietnamien, tout récemment nommé par le pape Paul VI et resté dans la province de Ban-Me-Thuot, passée le mois dernier sous le contrôle du G.R.P., a pu récemment y recevoir la consécration épiscopale, apprend-on auprès des autorités catholiques à Saigon.

Cet évêque, Mgr Nguyen Van Hoa, avait été choisi par le pape pour diriger le nouveau diocèse de Phan-Thiet, sur le littoral. Il se trouvait à Ban-Me-Thuot, au début du mois de mars, lorsque cette ville des Hauts-Plateaux tomba entre les mains des forces révolutionnaires. Sa consécration, qui devait avoir lieu le 22 mars à Ban-Me-Thuot même, n'a été remise que de quelques jours.

APRÈS L...

« Le peuple prend le pouvoir, c'est là l'important »

déclare à Paris M. Chau Seng

Au Vietnam du Sud

Les combats se rapprochent de Saïgon

CHUTE DE PHNOM-PENH

« Les Khmers rouges tiennent à ce que je reste chef d'Etat à vie »

déclare le prince Sihanouk

Pékin *(A.F.P.)*. — *« Quand la joie et le bonheur sont si profonds, on ne peut plus rien dire »* : ainsi s'est exprimé le prince Norodom Sihanouk, jeudi soir 17 avril à Pékin, en commentant la victoire des Khmers rouges.

« Mon sort pour le lendemain, cela ne m'intéresse plus. Ce qui entretenait ma flamme, c'est ce but que je visais pour mon pays. Or cela a dépassé mes espérances, parce que nous avons battu sans bavure les Américains », a-t-il poursuivi.

Le prince a fait cette déclaration après une réception qu'il avait offerte dans sa résidence en l'honneur des ambassadeurs à Pékin des quelque soixante-dix pays qui ont déjà reconnu le gouvernement royal d'Union nationale du Cambodge (GRUNC).

Le prince Sihanouk n'a pas précisé à quelle date il pensait rentrer au Cambodge, indiquant seulement que l'état de sa mère, la reine Sisowath Kossomak, était très grave, qu'elle allait probablement mourir très bientôt, et qu'il procéderait à ses funérailles à Pékin avant de regagner le Cambodge.

Il a déclaré encore qu'à son retour il aurait un rôle *« d'union nationale »* à jouer : *« les Khmers rouges*, a-t-il dit, *veulent que je reste chef de l'Etat, et ils m'ont réaffirmé très récemment qu'ils tiennent à ce que je reste chef d'Etat à vie. (...) Les Khmers rouges me demandent aussi de les aider à arranger les choses, pour qu'il y ait une parfaite harmonie entre nous Cambodgiens. Je serai donc le symbole de l'unité nationale, de l'union nationale, de la concorde nationale. »*

Le prince Sihanouk a souligné qu'il confierait *« totalement et pour toujours les rênes du gouvernement aux Khmers rouges »*. Mais, a-t-il ajouté, la reconstruction du Cambodge dévasté par la guerre ne sera possible que si l'on évite « d'avoir un problème entre nous ».

Très à gauche, mais pas communistes

Les Khmers rouges, a poursuivi le prince Sihanouk, *« me disent qu'ils ne sont pas communistes (...). Ils veulent une démocratie populaire, c'est-à-dire qu'ils veulent que les affaires soient gérées par le peuple, ils sont certainement très à gauche, mais ils me disent que c'est faux d'appeler leur régime communiste »*.

« Nous ne voulons humilier personne, et même pas nos adversaires américains, qui avaient parlé d'un bain de sang, a encore déclaré le prince. *(...) Nous avons prouvé que nous avons la maturité politique voulue (...). Nous avons permis à nos adversaires de survivre après qu'ils eurent déposé les armes. Alors, cela veut dire que nous nous conduirons à l'avenir aussi en peuple ayant la maturité voulue... »*.

e Cambodge, a encore dit le prince, pratiquera la coexistence pacifique, mais, a-t-il ajouté, *« nous lutterons toujours contre toutes les tentatives de saboter notre indépendance si chèrement acquise »*.

Le prince a conclu : *« Nous sommes d'autant plus fiers que nous ouvrons une grande brèche dans le rempart de l'impérialisme américain. Eh bien ! pa rcette brèche sortiront d'autre victoires pour le tiers-monde. »*

Un message du président Mao

Le président Mao Tse-toung, M. Chu Teh, président du Congrès du peuple, et M. Chou En-lai, premier ministre chinois, ont adressé un message au prince Sihanouk, au premier ministre du GRUNC, M. Penn Nouh, et au vice-premier ministre, M. Khieu Sampham, les félicitant chaleureusement pour la libération complète de Phnom-Penh.

« L'héroïsme et le courage du peuple cambodgien, déclare notamment ce message, *ont fait l'admiration du monde entier et servent d'exemple aux peuples et aux nations opprimées (...). Le peuple chinois se réjouit de la victoire du peuple cambodgien comme si c'était la sienne, et le peuple cambodgien peut être assuré de l'appui éternel du peuple chinois... »*

LE SORT DES JOURNALISTES DISPARUS

Marc Filloux, collaborateur de l'A.F.P., a disparu il y a juste un an au Cambodge après avoir franchi à pied la frontière laotienne. Toutes les informations recueillies depuis soit à Pékin, soit auprès de réfugiés cambodgiens dans le Sud-Laos, confirment la mort de Marc Filloux et de son interprète.

Saura-t-on un jour du GRUNC pourquoi, dans le cas de Marc Filloux, un journaliste, même s'il n'était pas le bienvenu, a été exécuté dans une zone contrôlée depuis longtemps par les forces révolutionnaires, sans même que ses papiers et ses accréditations soient examinés ?

« *Nous ne détenons aucun journaliste au Cambodge* », déclarait à Hanoï, en février dernier, le prince Sihanouk. Et jeudi, 17 février, à Paris, son représentant, M. Chau Seng, a réaffirmé : « *Les journalistes que nous détenions ont été libérés.* »

A Genève, l'Institut international de la presse a établi que vingt reporters au total ont disparu en cinq ans au Cambodge sans laisser de trace : huit Japonais, cinq Français, trois Américains, un Suisse, un Autrichien, un Allemand et un Australien.

Au moment où les forces révolutionnaires s'établissent à Phnom-Penh, un certain nombre de familles de disparus recommencent certainement à espérer. Puisse le GRUNC publier rapidement une mise au point — la dernière — pour libérer les familles du poids de l'attente.

J. D.

PÉKIN : les superpuissances ont surestimé leur pouvoir.

(De notre correspondant.)

Pékin. — Alors que les Cambodgiens de Pékin fêtaient la victoire dans leur ambassade en compagnie de leurs amis, et que haut-parleurs, grosses caisses et clairons remplissaient de flonflons la capitale en attendant la venue du président nord-coréen, le parti chinois exaltait, en termes enthousiastes, l'ouverture d'une *« nouvelle phase de l'histoire du Cambodge »*.

Il va de soi que le gouvernement, qui avait décidé de soutenir Sihanouk avant même l'arrivée à Pékin du prince destitué, a toutes raisons de se réjouir d'une victoire qui change la face de l'Asie orientale.

Dans un long éditorial, *le Quotidien du peuple*, journal du comité central, affirme la solidarité de la Chine avec le nouveau Cambodge et en célèbre la glorieuse *victoire, qu'il présente* comme l'un des grands événements de l'après-guerre. Parce que les Cambodgiens sont restés étroitement unis autour du FUNC et du GRUNC, parce qu'ils ont entrepris la guerre populaire et n'ont pas reculé devant les plus grands sacrifices, ils ont pu mettre en échec la super-puissance américaine et ils ont contraint la super-puissance soviétique à changer de méthode. Washington et Moscou ont l'un et l'autre surestimé leur pouvoir et sous-estimé la puissance de la guerre populaire.

La victoire des maquisards khmers, poursuit l'éditorial, obtenue au bout de cinq années glorieuses, est aussi une victoire des peuples du tiers-monde, une victoire de tous les peuples. Elle marque une nouvelle période historique, celle où l'on voit que les grands ne sont pas à craindre pour qui ose les combattre.

L'article cite tout naturellement à cette occasion des passages de la déclaration fameuse du 20 mai 1970 faite par M. Mao Tse-toung quelques jours après la formation du GRUNC et qui constituait un engagement solennel de la Chine aux côtés des maquis khmers.

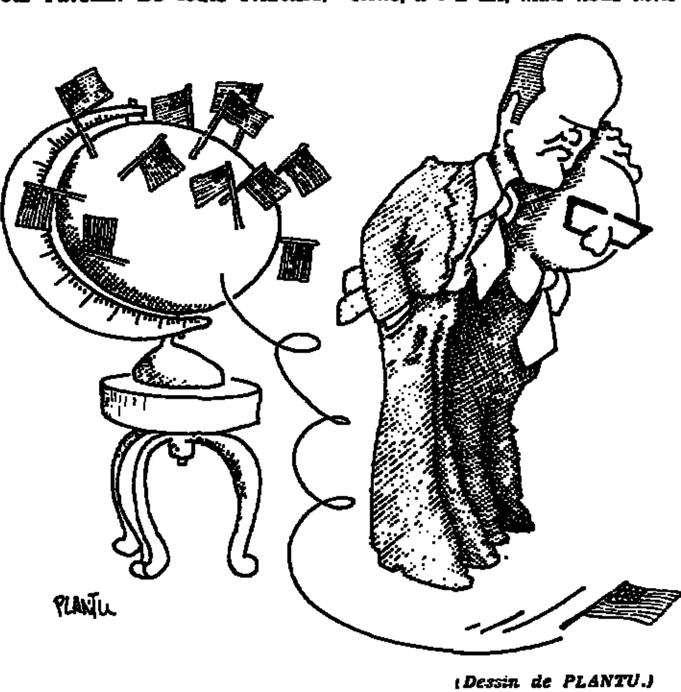
Pour comprendre la tranquille assurance dans la victoire des officiels ou des simples citoyens chinois, il faut savoir que depuis près de cinq ans, depuis l'automne 1970, la Chine a défini sa politique extérieure en fonction des défaites américaines attendues en Asie et qui surviennent aujourd'hui. Dans son entretien du 18 décembre 1970 avec Edgar Snow, M. Mao Tse-toung expliquait que le gouvernement chinois a acquis la certitude que les Etats-Unis affaiblis quitteraient un jour l'Asie. Rien, depuis, ne devait entamer cette conviction.

ALAIN BOUC.

M. Kissinger critique l'attitude des Soviétiques, des Chinois et des alliés des États-Unis

De notre correspondant

Washington. — Le discours prononcé, jeudi 17 avril, par M. Kissinger devant la société des directeurs de journaux avait été prévu depuis longtemps, mais les circonstances lui donnaient un caractère d'épitaphe. Au lendemain de la défaites des forces gouvernementales au Cambodge, le secrétaire d'Etat a, en effet, dressé un bilan très lucide, qui est aussi un constat d'échec très amer de la politique américaine, accompagné d'avertissements et de recommandations pour l'avenir. De toute évidence,



(Dessin de PLANTU.)

M. Kissinger a été personnellement et sérieusement affecté par les événements et il ne s'en est pas caché.

A ceux qui lui reprochaient d'avoir poussé trop loin le pessimisme et d'avoir joué les Cassandre au point d'aggraver l'échec, M. Kissinger répond : *« Nous ne pourons changer les faits simplement en refusant d'en parler... »* Décidé à regarder les choses en face, il a « pour l'histoire » évoqué les responsabilités de l'Union soviétique et de la Chine. A la différence du président Ford qui, la veille, refusait de blâmer Moscou et Pékin pour l'aide apportée à leur alliés d'Hanoï, le secrétaire d'Etat a dit : *« Nous n'oublierons pas quels furent ceux qui fournirent des armes dont le Vietnam du Nord se servit pour enfreindre les accords de Paris qu'il avait lui-même signés. »*

La politique de détente n'est pas remise en cause pour autant, mais, après le président, M. Kissinger a jugé nécessaire de souligner qu'elle ne pouvait être à sens unique. *« Nous continuerons à chercher à diminuer les tensions*, a-t-il dit, *mais nous insisterons pour que cette politique ne s'exerce pas de manière sélective... »* Plus tard cependant, répondant aux questions, le secrétaire d'Etat a dit que les Etats-Unis pouvaient demander aux pays communistes de faire preuve de modération, mais, a-t-il ajouté, la détente n'est pas encore arrivée au point où *« nous pouvons leur demander de réduire leur aide à leurs alliés alors que nous-mêmes avons réduit la nôtre à nos alliés »*.

M. Kissinger a exprimé sa déception devant l'attitude des autres pays. Aucun des signataires des accords de Paris, a-t-il déclaré en substance, n'a répondu à nos démarches répétées pour qu'ils se joignent à notre condamnation des violations flagrantes de ces accords par le Vietnam du Nord. *« Un tel silence ne peut qu'affaiblir toute conception de la responsabilité internationale... »* Mais l'amertume de M. Kissinger ne concernait pas seulement les alliés des Etats-Unis, et plus particulièrement les Européens (en privé, les officiels n'hésitent pas à dénoncer le défaitisme, l' « esprit de Munich » de la Communauté européenne refusant de réprouver Hanoï, et même simplement d'émettre la moindre critique à l'égard du Vietnam du Nord). Le secrétaire d'Etat a parlé de la force de l'isolationnisme américain. Les Etats-Unis ont pu développer un *« consensus internationaliste »*, mais aujourd'hui *« certaines de nos tendances d'autrefois reviennent à la surface »*. *« Les jeunes générations*, a dit encore M. Kissinger, *ont été traumatisées par le Vietnam comme nous l'avons été par Munich. Mais leur cauchemar est celui des engagements américains à l'étranger, alors que le nôtre était l'abdication de notre responsabilité internationale. »*

Le verdict du Congrès

Au sujet des relations avec les parlementaires, M. Kissinger a déclaré qu'il s'agissait de savoir si le Congrès voulait non seulement fixer les directives d'application mais encore prendre en charge la conduite des affaires étrangères. Tout en soulignant qu'il fallait mettre un terme au débat sur le Vietnam, accepter le verdict du Congrès sans récrimination, le secrétaire d'Etat a ajouté que la leçon à tirer du Vietnam était que, désormais, *« les nouveaux engagements de notre nation, son honneur et son prestige, devaient être soigneusement pesés (...). A la lumière de notre expérience récente, nous avons une obligation spéciale de faire en sorte que ces engagements soient rigoureusement observés »*. Auparavant, il avait déclaré : *« Aucun de nos alliés ne doit douter de notre fermeté (...). Aucune nation ne doit plus jamais penser qu'elle puisse impunément déchirer un accord solennel signé avec les Etats-Unis. »*

Le verdict du Congrès sur le Vietnam est apparu très clairement dans les décisions prises jeudi par plusieurs des commissions. Par une série de votes, et à la majorité de 8 contre 7, la commission des forces armées du Sénat a refusé d'augmenter le plafond de l'aide militaire au Vietnam ; elle a pratiquement rejeté la demande présidentielle de 722 millions de dollars de crédit. En revanche, la commission des affaires étrangères de la Chambre a approuvé 327 millions de dollars de crédit — soit 77 millions de plus que ce que le président avait demandé — pour l'aide « humanitaire », ainsi que pour l'évacuation de Saigon des Américains et d'un certain nombre de Sud-Vietnamiens. La commission a levé les restrictions légales à l'emploi des troupes américaines pour assurer cette mission d'évacuation, mais a fixé un plafond aux effectifs appelés éventuellement à protéger le transport des ressortissants de pays tiers dont la vie serait menacée. Quant à la commission sénatoriale des afaires étrangères, elle refuse toujours de voter 200 millions de dollars pour un « fonds d'urgence » tant qu'elle n'aura pas obtenu des assurances sur une évacuation plus rapide des Américains de Saigon.

HENRI PIERRE.

Plusieurs gouvernements occidentaux et le Japon reconnaîtront le nouveau régime lorsqu'il aura le « contrôle réel » du pays

Les dirigeants nord-vietnamiens ont envoyé leurs félicitations au prince Norodom Sihanouk et au chef des Khmers rouges, M. Khieu Samphan, dont la victoire inaugure une ère nouvelle de *« véritable indépendance, de souveraineté et de neutralité pour le Cambodge »*. Des messages ont également été envoyés par les chefs du Vietcong.

A Moscou, la nouvelle de la chute de Phnom-Penh est saluée avec une certaine discrétion. Selon notre correspondant, la presse ne mentionne pas le prince Sihanouk, mais seulement le GRUNK et le FUNK, sous la direction desquels, écrit la *Pravda*, *« toutes les forces nationales patriotiques du pays se sont levées »*.

Des messages de félicitations au prince Norodom Sihanouk ont été adressés par le président Boumediène et le maréchal Tito, le président N'Gouabi (Congo), le colonel Moussa Traoré (Mali), le président Moktar Ould Daddah (Mauritanie) et M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine.

Les gouvernements de Lisbonne et de Téhéran ont reconnu, jeudi soir, le nouveau gouvernement cambodgien.

A Tokyo et à Ottawa, on précise que le nouveau régime de Phnom-Penh sera reconnu dès qu'il aura le contrôle réel du pays.

Londres fera de même, nous indique notre correspondant, mais souhaite que les gouvernements occidentaux coordonnent leur attitude dans ce domaine.

A Bonn, un porte-parole officiel a indiqué que la R.F.A. était prête à renouer avec le Cambodge les relations diplomatiques rompues en 1969, à la suite de la reconnaissance de la R.D.A. par Phnom-Penh.

Aux Nations-unies, le secrétaire général, M. Waldheim, a annoncé le lancement d'un programme d'assistance humanitaire de 100 millions de dollars à l'Indochine.

La position des États du Sud-Est asiatique

Le président des Philippines, M. Marcos, a proposé, jeudi 17 avril, une réunion « au sommet » des cinq pays membres de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN) : Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

Cette rencontre, explique-t-il dans un communiqué, doit permettre de faire le point sur la situation en Indochine et d'analyser ses conséquences pour l'Asie du Sud-Est. Mme Imelda Marcos se rendra dimanche à Djakarta pour y transmettre un message du chef de l'Etat philippin au président Suharto.

A Bangkok, M. Chatichai Choonhavan, ministre thaïlandais des *affaires étrangères*, a réuni les ambassadeurs des quatre autres pays de l'ASEAN qui devaient se retrouver vendredi pour mettre au point un projet de déclaration portant reconnaissance du nouveau gouvernement cambodgien. Ce projet sera soumis aux cinq gouvernements, et le ministre espère qu'une reconnaissance va pouvoir être annoncée simultanément par les cinq capitales dès le 13 avril. — *(A.F.P., A.P. Reuter, U.P.I.)*.

Le « cœur brisé » du président Ford

Phnom-Penh tombée, Saigon, d'où l'on évacue en hâte les citoyens américains qui n'y sont pas indispensables, menacée d'encerclement et de panique : autant d'événements qui « brisent le cœur à chaque minute » du président Ford. La Maison Blanche, pendant ce temps, ne reste pas entièrement inactive. Elle a tracé son propre périmètre de résistance à la démoralisation et relancé son offensive contre le Congrès.

A l'issue d'une réunion de la commission des affaires étrangères du Sénat, lundi dernier, sous le toit même de la présidence, des mesures humanitaires d'urgence avaient été décidées d'un commun accord avec le maître de maison. Les commissaires s'étaient engagés à faire voter avant la fin de cette semaine 200 millions de dollars pour financer le rapatriement accéléré des ressortissants américains au Vietnam t d'un nombre indéterminé de Vietnamiens qui avaient à craindre le pire d'un effondrement du régime Thieu.

Revirement soudain de l'exécutif : mercredi 16 avril, le secrétaire d'Etat adjoint pour es affaires d'Extrême-Orient, M. Philippe Habib — qui doit sa position à une longue expérience du Vietnam — déclare que le gouvernement ne peut se contenter de cette somme, jugée insuffisante (M. Ford avait initialement demandé 50 millions de dollars de plus) ni accepter les restrictions que le Congrès s'apprête à imposer à la liberté d'action des détachements militaires chargés d'assurer le bon ordre de ces évacuations. En outre — peut-être faudrait-il écrire : en réalité — la Maison Blanche ne se résigne pas à ce que le Congrès soulage sa conscience par un geste « humanitaire » tandis qu'il refuse d'entendre raison sur les 722 millions de dollars d'assistance militaire extraordinaire sollicités avec une impatience croissante par l'administration. MM. Kissinger et Schlesinger ont, ces derniers jours, tenté, en vain semble-t-il, d'émouvoir les commissions compétentes du Congrès à ce propos. Mercredi soir, c'était à M. Ford de se montrer absolument convaincu que le matériel et les munitions qui seraient livrés à Saigon sur ces fonds disputés suffiraient à « stabiliser la situation » — et donc à favoriser une « solution négociée » entre les adversaires aux prises sur le terrain.

A l'arrière-plan de cet optimisme se profile l'ombre du compromis idéal dont rêve sans doute la Maison Blanche : obtenir de Hanoï l'assurance que les « collaboreurs » sud-vietnamiens auraient la vie sauve, ce qui dispenserait d'organiser en leur faveur un « pont aérien » aux proportions et aux aléas imprévisibles. M. Schlesinger chiffrait mardi à un million le total des Vietnamiens qui auraient à pâtir de la chute de Saigon. Comment les transporter sans créer sur place de sanglants remous ? Qui peut garantir l'accueil qu'ils recevraient d'une population américaine qui n'a jamais eu de sympathie à revendre pour ces « alliés » qu'il a fallu porter à bout de bras et qui, à ses yeux, n'ont que très rarement fait preuve de courage et de désintéressement ?

Autant de motifs d'essayer de régler leur sort « à l'amiable » avec les futurs épurateurs et, si cet expédient devait, lui aussi, échouer, en rejeter la responsabilité sur un congrès incrédule quand on le presse de « stabiliser » à coup de millions une « enclave » sud-vietnamienne déjà passablement compromise. — A. C.

A TRAVERS LE MONDE

Chili

- UNE DOUZAINE DE PERSONNALITÉS ARTISTIQUES, *dont* les peintres Julio Le Parc et Matta, ont déjà signé une pétition demandant la mise en liberté de M. Guiuermo Nunez, arrêté le 20 mars dernier à Santiago. Les autorités avaient interdit une exposition de ses œuvres récentes à l'Institut franco-chilien (*le Monde* du 22 mars).

Gabon

- M. LEON MEBIANE, vice-président de la République, a été nommé premier ministre, le 16 avril, dans le cadre de la réorganisation imposée par la nouvelle Constitution gabonaise adoptée la veille. — *(A.F.P., Reuter.)*

Grande-Bretagne

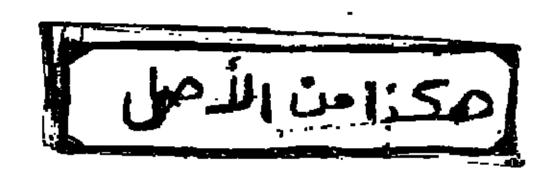
- LE SECRETAIRE AU *FOREIGN OFFICE*, M. *James* Callaghan, a invité jeudi 17 avril son collègue soviétique, M. Andrei Gromyko, à une visite officielle en Grande-Bretagne, dans le courant de l'année. — *(A.F.P.)*

Irlande du Nord

- TRENTE-NEUF PERSONNES ont été tuées et trois cent quatre-vingt-onze blessées au cours d'attentats survenus depuis le 1er janvier en Ulster, a annoncé M. Merlyn Rees, secrétaire d'Etat britannique à l'Irlande du Nord, jeudi 17 avril aux Communes. Durant la même période, deux cent quarante-huit personnes ont été arrêtées pour actes de terrorisme et quarante-deux pour meurtre. D'importants stocks d'armes et de munitions ont été découverts par la police. — *(A.F.P.)*

Philippines

- DES CONVERSATIONS OFFICIELLES ont débuté le jeudi 17 avril à Zamboanga, à 850 kilomètres au sud de Manille, entre le gouvernement philippin et les rebelles musulmans. Ces conversations font suite à une rencontre préliminaire qui a eu lieu en janvier en Arabie Saoudite entre les représentants de Manille et ceux du Front national de libération de Moro, principal formation de rebelles. — *(A.F.P., Reuter.)*



APRÈS LA CHUTE DE PHNOM-PENH

Les nouveaux dirigeants du Cambodge

Les dirigeants du régime républicain ayant quitté Phnom-Penh, le pouvoir revient désormais normalement au Cambodge aux autorités politiques des Khmers rouges. Deux organismes doivent être distingués : le Front uni national du Cambodge (FUNC), qui est un parti, et le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge (GRUNC) qui, comme son nom l'indique, doit remplir des fonctions gouvernementales.

Le prince Sihanouk, pour sa part, exerce les fonctions de chef de l'Etat du Cambodge et de président du FUNC.

La composition du GRUNC

Le 15 novembre 1974, les ministres du GRUNC (Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge) — le premier excepté — ne résidant pas au Cambodge ont été déchargés de leurs fonctions gouvernementales, tout en demeurant pour certains d'entre-eux dans les instances dirigeantes du FUNC. En janvier 1975, la nouvelle composition du gouvernement royal a été publiée. Voici la liste de ces ministres :

Premier ministre : M. Penn Nouth ;

Vice-premier ministre, ministre de la défense et commandant en chef des forces de libération : M. Khieu Samphan ;

Ministre de l'intérieur, des coopératives et de la réforme communale : M. Hou Yuon ;

Ministre de l'information et de la propagande : M. Hu Nim ;

Ministre des affaires étrangères : M. Sarin Chhak ;

Ministre de la justice et des réformes judiciaires : prince Norodom Phurissara ;

Ministre de la santé publique : M. Thiounn Thioeunn ;

Ministre des travaux publics, des télécommunications et de la reconstruction : M. Toch Phoeun ;

Ministre des affaires religieuses et sociales : M. Chou Chet ;

Ministre de l'économie nationale et des finances : M. Koy Thuon ;

Ministre des armements et des équipements militaires : M. Men San ;

Vice-ministre de l'intérieur et de la sécurité : M. Sok Thuok ;

Vice-ministre de la défense nationale : M. Kong Sophal ;

Vice-ministre de l'information et de la propagande : M. Tiv Ol ;

Vice-ministres des affaires étrangères : M. Ros Chethor : M. Van Piny.

Le bureau politique du FUNC

Voici la liste des membres du bureau politique du Front national du Cambodge (FUNC) :

Président : M. Penn Nouth ; *membres* : M. Chau Seng, le général Duong Eam Ol, MM. Chan Yuran, Chea San, Hou Yuon, Hu Nim, Huot Sambath, Khieu Samplan, Sarin Chhak et Thiounn Mumm.

M. Penn Nouth

Né en 1906, M. Penn Nouth est un des plus anciens collaborateurs du prince Sihanouk. Il était en 1938 fonctionnaire au ministère des colonies, à Paris. Il regagne son pays en 1940 et devient l'adjoint du ministre du palais peu avant la mort du roi Sisovath Monivong. Il est ministre des finances en 1945, puis gouverneur de Phnom-Penh (1946-1948). Il préside ensuite plusieurs gouvernements de 1949 à 1955, à nouveau en 1958, de janvier 1961 à juillet 1962 et du 12 septembre 1967 au 13 août 1969. Il est alors remplacé au pouvoir par le général Lon Nol.

M. Penn Nouth, qui a aussi représenté le Cambodge en France de 1958 à 1960, était conseiller privé du prince depuis août 1969. Il l'a suivi en 1970 en France, puis en U.R.S.S. et enfin en Chine. Il opte en faveur du mouvement révolutionnaire et est nommé chef du gouvernement royal d'union nationale, poste qu'il n'a jamais quitté. Président du bureau politique du Front national uni du Cambodge, il a souvent pris la parole à la radio pour exhorter ses compatriotes à la résistance. Mais il est depuis longtemps affaibli par la maladie et ne semble pas jouer un rôle politique très actif. La force de M. Penn Nouth est, d'une part, de n'avoir jamais trahi le prince et, d'autre part, de n'avoir pas trempé dans les trafics qui ont tant marqué la vie politique et sociale de Phnom-Penh.

La « troïka rouge »

Parmi les dirigeants révolutionnaires khmers, trois sont particulièrement connus : MM. Khieu Samphan, Hou Yuon et Hu Nim.

Agé de quarante-cinq ans, M. Khieu Samphan est sans nul doute un des fleurons de l'intelligentsia khmère. Il fait aussi partie de ce groupe de jeunes dont Norodom Sihanouk parla souvent, disant qu'ils revenaient anticommunistes de leurs études dans les pays socialistes, et marxistes de leurs études au quartier Latin. M. Khieu Samphan étudia au quartier Latin.

Il y a rédigé en 1959 à la faculté de droit une thèse sur « *L'économie du Cambodge et ses problèmes d'industrialisation* » dans laquelle les problèmes ruraux figuraient en bonne place : le progressisme de l'étudiant était déjà évident. En 1960, il rentre à Phnom-Penh, et fonde un journal, *l'Observateur*, qui a une audience considérable dans les milieux intellectuels. En 1962, le prince Sihanouk, qui ne cesse de vitupérer ce « *journal de gauche* », déclenche une campagne contre les progressistes, en particulier contre le Prachéachon (Parti du peuple — en fait le P.C. khmer), arrêtant plusieurs militants. Cependant, pour éviter un trop fort coup de barre à droite, il fait entrer dans le gouvernement des hommes de gauche. C'est ainsi que M. Khieu Samphan détient le portefeuille du commerce dans un cabinet dont le général Lon Nol est ministre de la défense.

La crise politique et économique au Cambodge s'accentuant à partir de 1967, le temps paraît venu à certains intellectuels de renforcer les rangs de la clandestinité. M. Khieu Samphan, qui était député, prend le maquis en 1967. Le bruit court alors qu'il a été liquidé par la police — et M. Sosthène Fernandez, alors colonel et responsable de la police, parlera ouvertement de sa mort.

M. Khieu Samphan n'est pas le seul à disparaître alors. Deux autres jeunes députés s'enfuient eux aussi : MM. Hou Yuon et Hu Nim. Le premier, qui a aujourd'hui quarante-sept ans, a soutenu en 1955 une thèse sur « *La paysannerie du Cambodge et ses projets de modernisation* ». Dès 1963, le prince Sihanouk le range dans « *la poignée des Khmers rouges* » dont la présence le gêne. Il lui reproche publiquement d'être un ennemi de la couronne et un admirateur des Chinois : n'a-t-il pas, en mai 1963, lors d'une visite du président Liu Shao-chi, refusé d'applaudir des danseurs khmers « *pour la seule raison que le corps de ballet était un corps de ballet royal ?* » « *C'est à croire que M. Hou Yuon est plus communiste que nos hôtes chinois* », déclare, le 10 mai, le prince, qui avait pourtant donné en 1962 le portefeuille du plan au jeune homme de gauche. Celui-ci donne d'ailleurs sa démission en juin 1963.

L'autre membre de la « troïka » est M. Hu Nim, qui est âgé de quarante-six ans et est avocat. Comme ce fut le cas de ses amis Khieu Samphan et Hou Yuon, on le tiendra longtemps pour mort. En fait, à partir de la fin de 1967, ces députés se sont organisés dans les maquis et ont entamé leur longue marche vers le pouvoir.

Les trois noms réapparaissent soudain dès le 26 mars 1970 dans un document issu des zones de guérilla : il s'agit d'un texte apportant le total soutien des trois anciens députés à la lutte engagée depuis Pékin par le prince Sihanouk. La jonction est faite — tout de suite après le coup d'Etat — entre la légitimité royale et la résistance progressiste. Elle ne se démentira pas, en dépit de frictions passagères. On retrouve très rapidement les trois hommes au bureau politique du FUNC et dans le GRUNC.

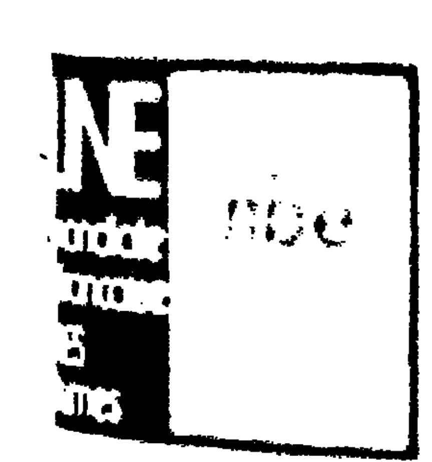
Mais ne s'agit-il pas de fantômes ? On le dit, à Washington et à Phnom-Penh, où, pourtant, en 1971 et au début de 1972, certains responsables « républicains » admettent en privé avoir reconnu la voix des trois hommes sur les ondes de Radio-GRUNC. Peu de temps après, le GRUNC publie des photographies de Khieu Samphan, Hu Nim et Hou Yuon dans les maquis en compagnie de plusieurs de leurs camarades, vêtus du pyjama noir rendu fameux par les révolutionnaires vietnamiens.

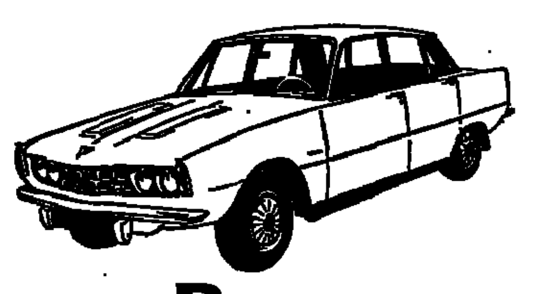
Du trio, c'est M. Khieu Samphan qui se détache : il devient rapidement le chef de la résistance intérieure. Il sort des maquis en 1974, est reçu en véritable homme d'Etat à Pékin en avril, confère avec M. Mao Tsé-toung, se rend à Bucarest, à Belgrade, à Alger, à Nouakchott, à Yaoundé avant de regagner le Cambodge via Hanoï et de préparer en tant que commandant en chef de l'armée révolutionnaire l'offensive de la saison sèche de 1975 qui va lui rouvrir les portes de Phnom-Penh. — J. D.













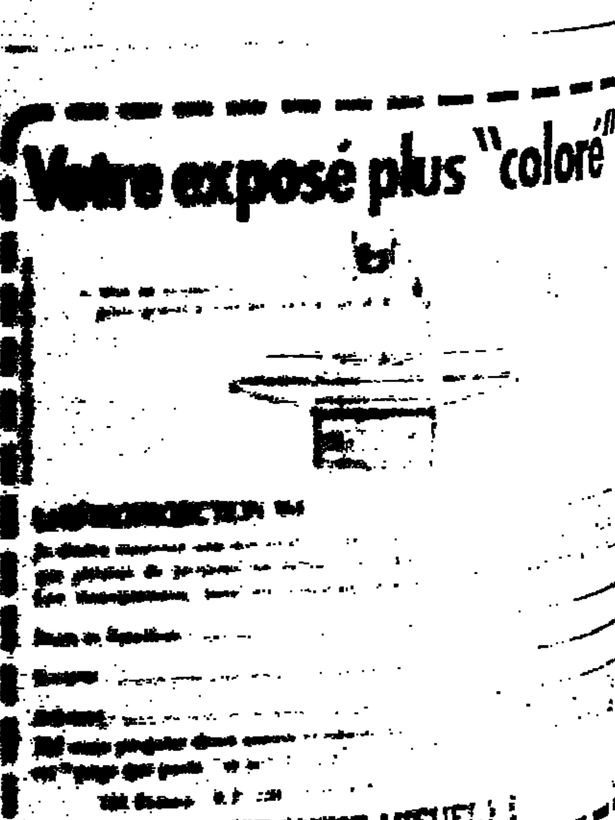

EUROPE

E DE PHNOM-PENH

dirigeants du Cambodge

La «troïka rouge»





Finlande

Le président Kekkonen blâme ses ministres

De notre correspondant

Helsinki. — Devant l'incapacité du gouvernement de coalition à surmonter ses divisions internes et devant les manœuvres auxquelles se livrent les deux principales formations, le parti du centre (ex-agrarien) de M. Virolainen et le parti social-démocrate, dont le secrétaire général, M. Sorsa, est premier ministre, le président de la République, M. Kekkonen, a adressé aux ministres responsables des partis une lettre de blâme. De ton extrêmement sec, elle ne constitue pas seulement un rappel à l'ordre des membres du gouvernement mais les avertit clairement que l'existence du cabinet dépend bien en dernière instance de la seule volonté du président qui l'a nommé.

Le président de la République reprend d'abord la question des « *lois régionales* », compromis péniblement élaboré au bout de plus de deux ans de tractations avec les sociaux-démocrates, et remis en cause il y a une semaine par le groupe parlementaire du parti du centre. Il s'agit d'un important train de mesures destinées, d'une part, à favoriser le développement régional et, d'autre part, à apporter une solution aux problèmes fonciers. En liant les deux questions, on avait abouti à une politique du donnant, donnant : les sociaux-démocrates abandonnaient un peu plus d'argent et de soutien de l'Etat aux entreprises pour permettre de créer sur cinq ans dix mille emplois nouveaux dans les régions de l'est et du nord du pays ; de son côté, le centre acceptait que les communes puissent détenir un rôle plus important dans l'acquisition de terrains à bâtir pour permettre de ralentir la spéculation. C'est finalement sur une question assez mineure que ce compromis a capoté : le centre exige que l'aide de l'Etat aux entreprises passe de 20 à 30 % et que les syndicats de communes, de développement au lieu du gouvernement provincial. Cette requête a engendré un raidissement immédiat de la part des ministres sociaux-démocrates, qui se refusent à toute modification des projets soumis au Parlement.

Les préoccupations sous-jacentes à ces manœuvres amènent le président de la République a rappeler les limites de l'argument, souvent avancé ces derniers mois dans les milieux politiques, selon lequel l'approche de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Helsinki, interdit de dissoudre le Parlement ou d'ouvrir une crise gouvernementale. Au contraire, rappelle le président, « *si une décision de dissoudre le Parlement était, par exemple, prise en avril, les élections se tiendraient les 20 et 21 juillet prochain et le nouveau Parlement se réunirait le 1er août. Ce schéma ne gênerait en rien la C.S.C.E.* ». Comme « *il n'y aura pas longtemps à attendre la prochaine crise gouvernementale* », il est bon « *que soit devenue d'actualité une dissolution du Parlement* ». C'est la décision à laquelle le président avoue songer depuis plusieurs mois.

La seconde partie de la lettre tance les ministres pour s'être accordé des augmentations de traitement de l'ordre de 20 % alors que, rappelle le président, le salaire minimum n'augmentait que de 5 à 10 %. Le ministre des finances, M. Virolainen, président du parti du centre, est blâmé pour avoir passé deux semaines au Sri-Lanka, au congrès de l'union parlementaire internationale, comportement « irresponsable » alors que la préparation des nouvelles mesures économiques requérait toutes les énergies. Le président du Parlement (lui aussi du parti du centre) s'entend reprocher d'aller en Corée du Nord « *à un moment mal choisi* ». Le président critique la pratique du donnant, donnant dans les nominations, chaque parti ayant « son » haut fonctionnaire, avec la menace bien claire que si ce genre de marchandage se perpétue, le chef de l'Etat se réserve le droit d'évoquer le dossier.

Les rumeurs de dissolution

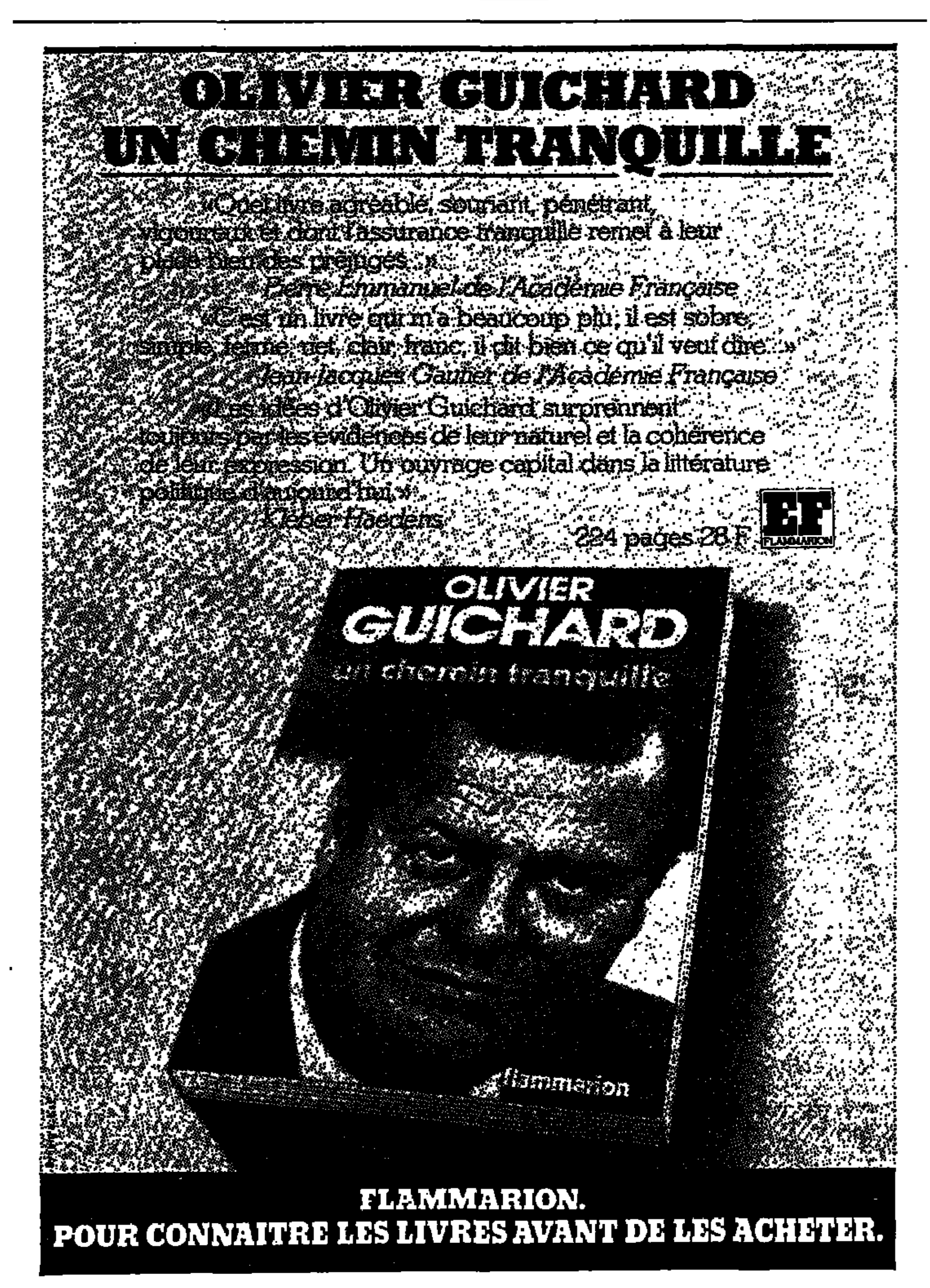
D'abord confidentielle, cette lettre a été publiée le samedi 12 avril par l'organe du parti social-démocrate, *Demari*, ce qui, étant donné le ton de la missive et particulièrement les qualificatifs utilisés envers le ministre des finances, n'exclut pas une manœuvre des sociaux-démocrates, sans doute menée sans opposition du président de la République.

S'agit-il d'affaiblir M. Virolainen au profit de M. Karjalainen, ministre des *affaires étrangères et second homme* fort du parti du centre, qui ne cache pas qu'il est candidat à la présidence de la République ? (1) Celui-ci déclarait récemment : « *Heureusement, tous les gouvernements ont jusqu'à présent été renversés.* » Il se garde bien de commenter la situation, alors que M. Virolainen s'exprime depuis son retour à Helsinki sur un ton de plus en plus concillant. Sa position est malgré tout devenue délicate depuis la publication de la lettre présidentielle, et il n'est pas sûr qu'il puisse aller bien loin dans la conciliation avec les sociaux-démocrates.

Les rumeurs de dissolution vont bon train. Malgré l'optimisme affiché par chaque dirigeant de parti, on redoute largement des élections anticipées au début de l'été, époque où le pays entier est en vacances. Ce peut être un argument pour qu'elles aient lieu un peu plus tard, mais l'avertissement est désormais donné Il rappelle que le véritable maître de la politique finlandaise reste le président de la République. donné.

GILLES GERMAIN.

(1) Le mandat de M. Kekkonen a été prorogé de quatre ans en 1974 par un vote du Parlement, sans élections. Il avait déclaré ne plus vouloir se soumettre à une campagne électorale. Il aura soixante-dix-huit ans à l'expiration de ce mandat et dirige son pays depuis 1956.



CORRESPONDANCE

Chypre, neuf mois après...

M. Modinos, ambassadeur de Chypre à Paris, nous a déclaré :

Cela fait neuf mois, le 20 juillet 1974, que la Turquie, prenant prétexte du coup d'Etat des colonels grecs, a envahi l'île de Chypre. Nous n'avons pas l'intention de faire l'historique des événements qui se sont déroulés depuis lors. Il importe toutefois de rappeler que, dans la nuit du 23 juillet, le président Caramanlis, après onze ans d'exil, assumait le pouvoir en Grèce, restaurait la démocratie et formait un gouvernement de large coalition. A partir de ce jour, la Turquie était assurée que le problème de Chypre aurait trouvé une juste solution. Pourtant, la grande offensive turque, la plus meurtrière, eut lieu le 14 août alors que Samson, l'homme des colonels, avait disparu de la scène chypriote et qu'un accord avait déjà été conclu à Genève le 30 juillet entre les trois ministres des affaires étrangères de Grèce, du Royaume-Uni et de Turquie, réglant la question des enclaves, prévoyant la réduction des effectifs des forces armées et fixant les principes constitutionnels de la République de Chypre.

Aux résolutions des 20 juillet, 30 juillet, 14 août, 16 août et *30 août du Conseil de sécurité* viendra s'ajouter celle adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale le 1er novembre 1974. Et c'est au cours des entretiens entre Cléridis et Denktash, conformément à la décision de l'Assemblée générale, que la communauté turque se proclamait, le 13 février 1975, un Etat autonome fédéral chypriote turc ! D'où nouveau recours et nouvelle résolution du Conseil de sécurité exprimant des « *regrets* » au sujet de cette décision « *unilatérale* » et invitant les parties à reprendre les négociations sous les auspices et sous la direction du secrétaire général des Nations unies.

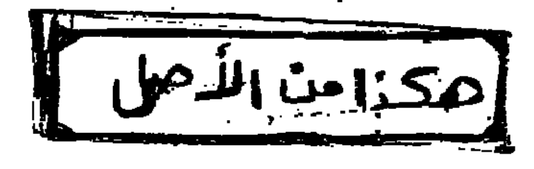
Plusieurs semaines s'écoulèrent en discussions sur le lieu où le représentant turc rencontrerait le représentant grec et sur le rôle, pourtant bien défini, de M. Waldheim. Il vient d'être enfin annoncé que les entretiens débuteront le 28 avril 1975 à Vienne. Souhaitons qu'ils aboutissent le plus rapidement possible. Un nouvel échec comme celui de Genève ne pourrait avoir que de très graves conséquences.

Le gouvernement de Chypre — nous sommes en mesure de l'affirmer — désire ardemment que la paix revienne sur cette terre de Chypre, jadis bénie des dieux. Il a déjà fait des concessions majeures en acceptant le principe d'une fédération dont les zones et superficie respectives restent à fixer. Il n'est pas vrai que Grecs et Turcs ne peuvent pas vivre ensemble à Chypre. Ils y ont vécu en bons termes pendant longtemps.

Il y a presque un siècle, avant l'avion et l'ère atomique, Ernest Renan écrivait : « *Par l'application de plus en plus étendue de la science à l'armement, une domination universelle deviendra possible et cette domination sera assurée en la main de ceux qui disposeront de cet armement. Le perfectionenment des armes, en effet, mène à l'inverse de la démocratie ; il tend à fortifier non la foule mais le pouvoir, puisque les armes scientifiques peuvent servir aux gouvernements non aux peuples.* »

Science à l'armement, domination universelle, démocratie, ces termes prennent à l'heure actuelle une signification particulière. Les pays faibles par leur nombre et leurs moyens ne savent plus quel est le sort qui les attend. Certains de ces pays s'engagent dans des *alliances*, plusieurs *se* veulent non alignés, et d'autres, hélas ! succombent à la violence. D'un tel désordre, c'est la démocratie, c'est-à-dire la liberté, qui souffre. Démosthène disait aux Athéniens : « *Tandis que Philippe grandit nous le laissons faire ; chacun profite du temps qu'un autre met à mourir et nul ne songe ni ne travaille au salut de la Grèce ; les Grecs n'ont plus une communauté de sentiments.* »

Nombreux sont ceux qui pensent que l'Europe, au-delà d'une communauté économique, peut et se doit de créer entre les peuples une *communauté de sentiments*. Leurs espoirs vont vers la France, capable d'entreprendre, selon ses traditions, une large action de purification, la « *catharsis* » dont l'humanité a grand et urgent besoin.



EUROPE

La révolution économique portugaise

(Suite de la première page.)

Toutes ses déclarations se concluent pourtant par un rappel de son soutien au Mouvement des forces armées et au gouvernement. Pour les dirigeants de la CIP, le mouvement du 25 avril s'explique logiquement par les divergences sur la politique coloniale mais aussi par les tensions politiques internes au Portugal et par la situation économique et sociale, non conforme aux standards européens et aux règles morales du pays (notamment à celles de l'Eglise). Pour les responsables patronaux, le mouvement d'avril a trouvé sa légitimité dans le soutien populaire quasi unanime qu'il a rencontré. Dès lors l'industrie portugaise veut « *se situer en dehors des partis, raisonner sur des réalités, ne pas imputer à la révolution ce dont elle n'est pas la cause, et ne pas profiter de difficultés localisées et solubles pour dire que le pays est dans le chaos* ».

Pour son comité directeur, les problèmes rencontrés jusqu'en mars n'ont pas dépassé la gravité de certains autres qu'il a fallu régler dans le passé. La « *reconversion de l'industrie* » s'impose autant que « *le contrôle du pouvoir économique par le pouvoir politique, dans le cadre d'une démocratie pluraliste* ». Admettant la nationalisation progressive des « *monopoles* » et celle de quelques « *secteurs de base* », les membres de la CIP estiment toutefois que la situation « *a été maintenant rendue inutilement difficile* ».

La nationalisation des banques et des compagnies d'assurances, qui a suivi de deux jours les événements du 11 mars, marque le virage. Dans un communiqué officiel, la Confédération de l'industrie portugaise relève qu'il s'agit d'un changement introduit par le Conseil de la révolution dans le programme économique et social établi par le gouvernement provisoire ; elle réclame la définition d'une politique économique connue de tous, et suivie ; elle propose la vente des actions des sociétés indirectement nationalisées sans motif, dans le cadre d'un « *programme national de promotion de la propriété individuelle* » qui pourrait permettre de recueillir les fonds nécessaires à un « *programme national d'investissement* ». Peine perdue puisqu'un institut des participations d'Etat vient d'être créé au ministère du Plan, pour nommer des dirigeants en remplacement de ceux qui ont été éliminés, réexaminer les programmes d'investissements et amorcer une nouvelle gestion.

Comment s'est opérée la nationalisation des banques

Le souci de « démocratiser » la propriété, comme le reste, semble, aux yeux de la plupart des observateurs, largement dépassé par l'idéologie transformatrice du système. L'analyse des circonstances dans lesquelles a été prise la décision de nationaliser les banques et les compagnies d'assurances donne à penser qu'elle résulte d'une forte pression de l'Intersyndicale, où l'influence communiste est prépondérante. Selon plusieurs récits, les banques auraient en effet été fermées par ordre des délégués syndicaux, leur réouverture ne devant intervenir qu'après une « restructuration » concertée par le Conseil révolutionnaire. Le ministre des finances aurait reçu des représentants syndicaux qui se préparaient à organiser l'autogestion des établissements ; la nationalisation lui serait alors apparue comme une porte de sortie.

Les arrestations de dirigeants des banques, intervenues peu après, n'auraient d'ailleurs pas été opérées par la police de l'Etat, mais par la cinquième division de l'état-major des forces armées, commandée par le colonel Varela Gomes, qui passe pour un sympathisant du parti communiste, agissant sans mandat. Les détenus ont été ensuite libérés avant d'être, pour certains, réincarcérés par la suite avec un mandat régulier. Le rôle du parti communiste lui-même dans cette affaire n'est pas clair : alors que M. Alvaro Cunhal s'est déclaré à plusieurs reprises défavorable à cette nationalisation, son parti affichait sur les murs des banques, le lendemain du jour où elle a eu lieu : « *Victoire, le P.C.P. obtient la nationalisation des banques !* »

M. Mario Murteira, actuel ministre du Plan et de la coordination économique, qui était sous-gouverneur de la Banque du Portugal entre le 11 mars et la formation de l'actuel gouvernement, se félicite d'avoir pu, en trois jours, trouver suffisamment de personnes — parfois très jeunes — pour remplacer les dirigeants et les cadres renvoyés. De son côté M. Pereira de Moura, ministre d'Etat, affirme qu'il va falloir mettre en place un système de gestion nouveau répondant au double souci d'assurer l'efficacité des banques, sans qu'elles soient trop bureaucratiques, et d'amorcer le socialisme sans trop de centralisme. Pour cela, il suggère « *une grande participation de la base ; le choix des dirigeants sur indication de l'Intersyndicale et des représentants des travailleurs ; la définition de la politique de crédit à l'échelon de l'Etat, mais son application cas par cas dans chaque établissement* ».

« *Si la banque n'a pas de critères de travail assez solides et assez économiques, c'est la fin de la liberté d'entreprendre* », nous a dit un banquier français de la capitale, pour qui « *aucune administration ne pourra empêcher le parti communiste d'exercer son influence dans les circuits à travers l'Intersyndicale* ».

Relancer la production

Pour M. Murteira, la politique d'investissements des entreprises devra désormais être définie par le Plan. Plus de la moitié d'entre elles sont déjà sous contrôle de l'Etat, mais les autres se débattent dans des difficultés telles qu'elles ne sauraient tarder à tomber dans l'orbite bancaire en raison de leurs demandes de crédit.

On n'en veut pour preuve que la situation de la presse. La plupart de ses organes sont désormais sous la tutelle de l'Etat à travers les banques, ou contrôlés par le parti communiste à travers les commissions de travailleurs. Les deux seuls journaux qui échappent à ce sort doivent faire face, malgré l'augmentation de leurs ventes, à la baisse des ordres de publicité (les banques et les compagnies d'assurances ayant notamment arrêté la leur), aux retards des paiements accumulés par leurs clients, et ils craignent de se voir couper des lignes de crédit.

Dans l'industrie, qui représente environ les deux cinquièmes de la production nationale portugaise, les bons résultats de 1972 et 1973 permettent à de nombreuses entreprises de résister tant bien que mal à la tourmente. La Banque du Portugal a pourtant déjà dû venir au secours de plusieurs d'entre elles en 1974, en multipliant le réescompte des traites. Le fait de vivre sur leur capital et sur leurs réserves ne suffit pas à empêcher nombre de sociétés d'avoir des difficultés de trésorerie croissantes. Pour beaucoup d'entre elles, le paiement des salaires est devenu le problème numéro un, d'autant plus que les travailleurs menacent — à défaut — de se mettre en autogestion.

Les rémunérations ont augmenté en moyenne de 30 % en 1974 et un minimum garanti a été fixé pour la première fois dans l'histoire du pays, juste réparation de l'inflation et de la mauvaise répartition des revenus. La part des salariés portugais dans le revenu national du pays était en effet inférieure de 28 % environ à celle de la moyenne des pays de l'O.C.D.E.

Mais pour les économistes de certaines entreprises rien n'est résolu pour autant : c'est le niveau de la production qui est en cause. Alors que le P.N.B. par habitant est de plus de 5 000 F en moyenne dans l'O.C.D.E. (plus de 6 000 F en France), il n'est que de quelque 1 650 F au Portugal. La production, qui est inférieure de plus de moitié à celle de la moyenne des pays de l'O.C.D.E., diminue. Les salariés portugais chercheront donc à acquérir « *une plus grosse tranche d'un gâteau nettement plus petit* », si la priorité n'est pas donnée à la relance de l'activité économique.

Le nouveau ministre de l'industrie, M. Joao Cravinho, ne cache pas que l'une de ses missions prioritaires consiste à « *relancer l'utilisation des capacités de productivité* », avant même de songer à une augmentation. De fait, les firmes sont paralysées non seulement par la mauvaise conjoncture et par l'augmentation de leurs charges, mais aussi par les nombreuses incertitudes qui les obligent à se contenter d'expédier les affaires courantes, par la destruction de l'organisation existante qui n'a pas encore été remplacée, par l'abolition des règles d'autorité et par l'élimination des principaux dirigeants et cadres qui les a décapitées.

L'« assainissement » des cadres

Officiellement, la Confédération de l'industrie portugaise a recensé trois cent quatre-vingts conflits entre octobre et février derniers chez ses seuls adhérents : grèves, occupations d'usines, « *assainissement* » des dirigeants et des cadres par les commissions de travailleurs, séquestres, suspension d'administrateurs, mise en autogestion, parfois tout en même temps. Un administrateur français s'est retrouvé momentanément seul au conseil de l'entreprise, où il ne représente pourtant qu'un groupe minoritaire, les quatre administrateurs et le président portugais, ses partenaires, ayant été « *assainis* ».

Le directeur d'une filiale de l'Air liquide a dû quitter ses fonctions. Siemens s'est exposé à un conflit grave pour avoir voulu licencier plusieurs dizaines de personnes. Les syndicats étant largement dominés par le parti communiste, les grèves sont limitées mais la procédure d'« assainissement » semble se développer. Elle en vient maintenant à toucher les échelons intermédiaires.

Certains cadres quittent le pays en direction du Brésil et de la France ou s'apprêtent à le faire, devant la baisse de leur salaire (lié désormais à celui des fonctionnaires), l'augmentation de leurs impôts, la perte de leur autorité, parfois celle de leur emploi. « *S'ils restaient ils seraient utilisables* », nous a dit le ministre d'Etat, M. Pereira de Moura, « *mais ils ne sont pas capables d'adapter leurs structures mentales. Ils sont trop liés à l'ancienne société* ».

Inflation galopante

Au total, on estime que la diminution de la durée du travail, quelle qu'en soit la raison (grève, réunions de commissions, négociations, etc.), compromet, au rythme actuel, environ 10 % du produit national. On admet, en outre, officieusement que 6 % environ de la population active sont actuellement au chômage. Le taux de croissance qui était, en 1974, de 4 à 5 %, pourra-t-il être maintenu ?

L'année dernière, l'inflation était officiellement de 30 % environ, mais l'évaluation est faussée par celle du prix du logement, qui aurait baissé de 7,2 %. En réalité, ne sont comptabilisés que les loyers des seuls appartements nouvellement loués ; or, depuis la loi sur les loyers, les propriétaires ont cessé de louer les locaux vacants à des prix qu'ils estiment peu rémunérateurs, de sorte que les appartements offerts sont de qualité médiocre et peu représentatifs du marché.

Les prix des produits alimentaires, dont un quart sont importés, ont, eux, augmenté de plus de 50 % : 79 % pour les graisses, 60 % pour le sucre et le café, 62 % pour les céréales, 76 % pour les fruits, 53 % pour le poisson. En mars, le prix du sucre est encore passé de 12,5 à 22,5 escudos le kilo. Ceux de la morue, du gaz, de l'électricité, ont suivi le mouvement.

L'inflation galopante est dénoncée par le ministre du Plan et de la coordination économique comme l'un des dangers les plus menaçants pour l'économie portugaise. Sans doute la révolution portugaise n'est-elle pas favorisée par la mauvaise conjoncture mondiale ; mais elle patauge ostensiblement dans une transition radicale. « *Sans doute aurait-il été plus facile*, disent les industriels qui baissent les bras, *d'inventer au Portugal un mécanisme d'initiative privée nouveau que de mettre en place un capitalisme d'Etat original.* »

JACQUELINE GRAPIN.

Prochain article :

AU JOUR LE JOUR

Les nationalisations

« UNE TRANSITION VERS LE SOCIALISME »

Lisbonne. — *Nationalisation de quelques entreprises de base de l'industrie et des transports, début d'une réforme agraire, annonce d'un plan d'austérité : telles sont les principales mesures prises par le nouveau gouvernement provisoire (« le Monde » des 17 et 18 avril). C'est un pas décisif pour l'orientation de l'économie portugaise « en transition vers le socialisme ».*

De notre correspondant

On est loin du timide « programme économique » qui avait exigé trois mois de négociations difficiles pour concilier des points de vue divergents, aussi bien dans les forces armées que dans la coalition gouvernementale. Le nouveau rapport de forces depuis le 11 mars fait apparaître un M.F.A. radicalisé, dominateur, plus décidé que jamais à intervenir comme « moteur » de la révolution, suivant une voie qui n'est plus « socialisante » mais résolument « socialiste ». Institutionnalisé, appuyé sur un « gouvernement de combat », le M.F.A. brûle les étapes.

L'agriculture est caractérisée au nord du pays par la petite exploitation familiale. Au sud, prédomine la grande propriété, où les salariés travaillent pour un patron qu'ils ne connaissent pas. Les résolutions adoptées au conseil des ministres tiennent compte de cette diversité. Au nord, l'objectif prioritaire a été d'appuyer directement la petite et la moyenne agriculture. Ainsi, le gouvernement doit intervenir pour « *augmenter le prix d'achat à la production de certains articles comme le maïs, la viande de bœuf et le lait, faciliter l'accès au crédit, créer un service national de la promotion agricole chargé de fournir une aide technique et juridique* ».

La reconversion des structures agraires ne se fera que graduellement : elle traduira la volonté des exploitants agricoles de se regrouper au sein de coopératives de production, dont la formation sera toujours animée par l'Etat. Celui-ci défendra les avantages du travail collectif. La restitution aux communautés rurales des terres dites « *baldios* » peut avoir à cet égard une influence déterminante. Ces terres étaient, au début, la propriété collective des habitants du village. Dans le régime précédent, beaucoup de ces terrains ont été expropriés ou utilisés par des personnes privées agissant sous la protection des autorités. Le gouvernement entend permettre aux petits paysans l'utilisation en commun des surfaces adaptées, par exemple, à l'élevage du bétail. Les mesures envisagées permettront en outre aux administrations locales de créer des fonds par la rentabilisation des forêts situées dans les « *baldios* ».

Au sud du pays, les décisions prises concernent la propriété des sols. La dimension des propriétés sera limitée à 500 hectares, à l'exception des terrains irrigués ou proches des canaux d'irrigation publics, et qui, dans ce cas, ne pourront pas dépasser 50 hectares. D'autre part, il sera interdit d'utiliser abusivement des régions entières pour la chasse.

Dispositions particulières

Dans l'industrie, les dispositions les plus spectaculaires concernent :

● La nationalisation des quatorze entreprises de production, de transport et de distribution d'énergie électrique ;

● Des sociétés pétrolières et de dérivés du pétrole SACOR, PETROSUL, SONAP, CIDLA, SOPONATA ;

● De la seule sidérurgie existant au Portugal.

La nationalisation d'entreprises appartenant aux secteurs suivants : pharmacie, mécanique, construction navale, pétrochimie, ciment, tabac, engrais, brasseries, est à l'étude. Cette « nouvelle politique d'indépendance nationale » atteint les grands groupes CUF, Espirito Santo et Champalimaud, mais elle ne touche pas les investissements étrangers ; tous les contrats passés antérieurement avec des entreprises étrangères seront scrupuleusement honorés. Les nationalisations touchent également les transports maritimes, aériens et terrestres. Afin d'éviter la détérioration du pouvoir d'achat des travailleurs, le gouvernement veut bloquer les prix de certains produits alimentaires jusqu'à la fin de 1975. Pain, viande, lait, sucre, farines, morue et margarine. Une rationalisation des circuits de distribution a été promise afin de contenir les prix d'autres produits comme le vin et le poisson.

Un plan d'austérité

L'annonce de ces différentes mesures concernant la limitation des prix aura un impact certain dans cette période pré-électorale.

Un plan d'austérité sera divulgué dans quelques jours. Il cherchera à limiter la consommation d'énergie et à éviter les « dépenses superflues ». Il établira aussi des salaires maxima.

Des mouvements de base, contrôlés tant bien que mal par les syndicats, les autres parfaitement autonomes, sont apparus. Des revendications de salaire et d'amélioration des conditions de travail ont vite dépassé les possibilités d'une économie très faible, où 85 % des entreprises emploient moins d'une centaine de personnes. En raison de l'augmentation très sensible du prix des matières premières, de la pression constante sur les salaires et de l'annulation d'une grande partie des contrats d'exportation par les sociétés étrangères, le nombre des petites et moyennes entreprises en faillite ne cesse de croître. Dans les secteurs du textile et de la chaussure, les conséquences d'une gestion archaïque et de l'incapacité de s'adapter aux nouvelles conditions politiques et économiques, rendent encore cette situation plus grave.

Au cours d'une réunion des vingt-sept syndicats des employés de bureau et des représentants du commerce, quelques chiffres ont été avancés, démontrant l'existence d'une situation qui peut devenir pour le Portugal extrêmement dangereuse. Ainsi, le déficit de la balance commerciale est passé de 28,3 % en 1973 à 55,8 % en 1974. Et les réserves de la Banque du Portugal ont baissé de 67,9 % à 53,6 % en ce qui concerne la circulation fiduciaire. La dette publique qui était de 63 millions de contos (1) en 1964 atteindra les 70 millions pour l'année en cours.

JOSE REBELO.

(1) Un conto vaut 1 000 escudos.

...ue portugaise

« LE SOCIALISME »

librairie portugaise et brésilienne

EUROPE



APRÈS LA PUBLICATION DE LA LETTRE DE M. DUBCEK

M. Marchais : je n'aime pas les donneurs de conseils

Au cours d'une interview diffusée jeudi 17 avril par Europe 1, M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste, a déclaré n'avoir aucune information particulière sur l'éviction de M. Chelepine du bureau politique du P.C.U.S. Interrogé sur la lettre de M. Dubcek, M. Marchais s'est demandé si c'était le grand événement du jour. Il a rappelé que l'on venait de pendre « *huit démocrates* » à Séoul et que l'avocat chilien Luis Corvalan avait été jeté en prison. Dubcek n'est pas pendu et n'est pas en prison, a-t-il fait observer. Il a ajouté :

« *Tout d'abord, Alexandre Dubcek est mal placé pour donner des conseils, je l'ai déjà dit ici même. Je suis secrétaire général de parti ; lui, il a été secrétaire général de son parti avant et après 1968. Je me demande pourquoi, alors, il n'a pas mis en pratique les bons principes dont il parle. Pour moi, tel est le problème.*

» *Je n'aime pas les donneurs de conseils. Je considère qu'un militant responsable à un tel échelon doit assumer pleinement ses responsabilités. Telle était ma première observation.*

» *Je présenterai maintenant une seconde observation. Vous connaissez très bien la politique du parti communiste français : nous sommes contre le bannissement, contre l'exil, contre la prison, et nous sommes pour la lutte politique. Autrement dit, si j'avais, quant à moi, un tel problème à résoudre, je le résoudrais par la lutte politique.* »

« Que peuvent penser les Français de Soljenitsyne ?... »

Au sujet de Soljenitsyne, M. Marchais a déclaré : « *Je ne suis pas contre le fait qu'on lui donne accès à la télévision ; je souhaiterais même qu'on le lui donne un peu plus.*

» *Je me demande, en effet, ce que pensent les Français solidaires des combattants du Vietnam, depuis le début, de sa position sur le Vietnam. J'aimerais connaître ce que pensent les travailleurs de nos entreprises, de nos quartiers, qui connaissent la misère, qui connaissent des difficultés pour vivre, lorsqu'ils entendent cet homme dire :* « Pourquoi lutte-t-on en Occident, alors que c'est l'abondance partout ? »

● *M. Gaston Defferre*, interrogé par Antenne 2, jeudi 17 avril, sur le sort de M. Alexandre Dubcek, a répondu : « *Il est vivant, mais lorsqu'il parle, alors qu'il a été dirigeant du « printemps de Prague », il reçoit une réponse désagréable et particulièrement violente.* » Le maire de Marseille a ajouté que les socialistes français n'oubliaient pas le « printemps de Prague », « *car il sera difficile d'oublier ce que vient de dire Alexandre Dubcek* ».

Italie

LES VIOLENTS AFFRONTEMENTS DE MILAN ONT FAIT DEUX MORTS ET PRÈS DE CENT BLESSÉS

(De notre correspondant.)

Rome. — L'Italie est entrée dans une campagne électorale qui promet d'être tendue, sinon sanglante. Le scrutin régional du 15 juin prochain n'est sans doute pas étranger, en effet, aux graves incidents survenus à Milan mercredi 16 et jeudi 17 avril, malgré le caractère, apparemment spontané, de ces affrontements entre néo-fascistes, gauchistes et policiers. Le bilan — deux morts et près d'une centaine de blessés — inquiète les partis politiques, convaincus que d'autres villes d'Italie ne sont pas à l'abri de telles bagarres nées, le plus souvent, d'une provocation d'extrême droite et qui dégénèrent facilement en combats de rues.

Le « caractère fasciste » des incidents de Milan a été dénoncé par les trois confédérations syndicales qui ont organisé vendredi matin, dans tout le pays, une grève générale d'une heure. Le ministre de l'intérieur a condamné, pour sa part, « la provocation typiquement fasciste » de mercredi, qui devait coûter la vie à un étudiant de gauche, tué par balles. Il a déploré aussi « l'intolérable vendetta » des amis de la victime qui ont profité d'une manifestation de protestation, le lendemain, pour s'en prendre à divers établissements de la ville et à des policiers. C'est au cours de cette flambée de violence qu'un boulanger de vingt-six ans a trouvé la mort, après avoir été renversé par une jeep des carabiniers. Attaqués dans leur propre caserne, ceux-ci ont réagi avec une grande vigueur et peut-être quelque affolement. Les forces de l'ordre sont autant critiquées, dans les milieux de gauche, pour cette énergie excessive que pour la mollesse avec laquelle elles cherchent à prévenir de tels incidents.

R. S.

● *Nouvel enlèvement à Turin.* — Une femme, âgée de cinquante-trois ans, Mme Emilia Bosco, propriétaire d'une importante usine traitant la viande importée en Italie, a été enlevée dans la soirée du 16 avril à Turin. C'est le deuxième enlèvement pour extorsion de rançon qui a lieu en une semaine dans cette ville. — (A.F.P.)

M. CARAMANLIS REÇU A L'ÉLYSÉE

La France est disposée à parrainer la candidature de la Grèce à la Communauté

Le président Giscard d'Estaing, après un entretien avec M. Caramanlis, premier ministre grec, offre, ce vendredi 18 avril, un déjeuner en son honneur.

MM. Chirac et Caramanlis ont eu jeudi un entretien de deux heures, dont une partie en tête à tête et une autre avec la participation des ministres des affaires étrangères, MM. Sauvagnargues et Bitsios, qui, de leur côté, avait également eu un entretien. Les conversations ont surtout porté sur les relations entre la Grèce et la Communauté européenne, Chypre et les relations bilatérales. Il se confirme que la France est disposée à parrainer la candidature de la Grèce à la Communauté. La France appuiera, d'autre part, l'octroi à la Grèce de prêts communautaires.

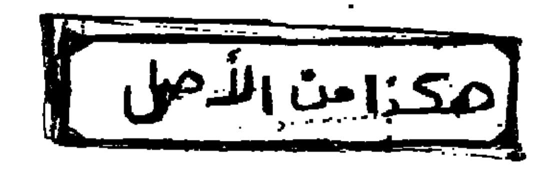
En ce qui concerne Chypre, on déclarait dans l'entourage de M. Chirac que la France recherchait toute solution respectant l'indépendance et l'intégrité de l'Etat chypriote avec l'accord des communautés de l'île et excluant le recours à la force. On ajoute, dans les mêmes milieux, que le gouvernement français apprécie les efforts de la Grèce pour une solution pacifique.

Enfin, au cours du dîner qu'offrait jeudi M. Caramanlis, M. Chirac a souligné l'importance attachée par la France aux relations culturelles entre les deux pays. Il a notamment déclaré : « *Il ne me suffit pas de savoir que mille deux cents entreprises françaises travaillent sur votre sol ou bien que vos ventes chez nous ont augmenté en un an de 40 %. Nous ne pouvons nous satisfaire des seules relations matérielles, il faut, parce que nous sommes grecs et français, qu'il y ait entre nous un échange perpétuel des choses de l'esprit. C'est pourquoi je me réjouis profondément de la décision que vous avez récemment prise de renforcer l'enseignement du français aux jeunes élèves grecs et de le rendre obligatoire dans les écoles militaires.* »

● MISE AU POINT. — Contrairement à ce que nous rapportions (*le Monde* du 9 avril) concernant le résultat des élections municipales à Kaisariani, dans la banlieue d'Athènes, ce n'est pas la liste du parti communiste dit de l'intérieur qui l'a emporté mais celle du parti communiste dit de l'extérieur et son candidat, M. Makris. Ce dernier a obtenu 115 voix de plus que son concurrent M. Makropoulos, soutenu par le P.C. de l'intérieur, l'EDA et le Pasok.







ANNIVERSAIRE

BANDOUNG, VINGT ANS APRÈS

« La mort du complexe d'infériorité »

par JEAN LACOUTURE

Quand, le 18 avril 1955, les délégués de vingt-neuf pays d'Asie et d'Afrique se rassemblent à Bandoung, en Indonésie, ils ont une conscience étonnamment aiguë de parler et d'agir pour l'histoire, de prendre part à la naissance d'un monde : ils croient *« ouvrir une ère nouvelle pour les deux-tiers de la race humaine »*, écrit alors Richard Wright. On a soutenu depuis lors que la première conférence afro-asiatique fut moins un commencement qu'une fin, *« la mort du complexe d'infériorité »*, pour reprendre le mot fameux de Léopold Senghor. Elle n'en a pas moins joué, dans le cadre planétaire, le rôle d'une sorte d'assemblée des états généraux. Les cahiers de doléances qui y furent présentés par le tiers — ou, presque sans jeu de mots, par les « deux tiers » — n'ont pas fini de compter dans la vie de la communauté internationale, annonçant ce que l'écrivain algérien Malek Bennabi a nommé « une ère œcuménique », et ce qu'on appelle aujourd'hui la « mondialisation ».

La conférence de Bandoung se situe, au printemps 1955, à l'heure où Alfred Sauvy et Georges Balandier inventèrent la formule de « tiers monde », dans un contexte mondial dominé par trois données essentielles. La première est la lutte d'émancipation coloniale, qui bat alors son plein. En Asie, presque entièrement émancipée, la guerre d'Indochine a pris fin neuf mois plus tôt, mais la tension reste vive entre les deux « zones » vietnamiennes, et, à propos de Taiwan, les menaces s'échangent à nouveau entre Pékin et Taipeh. En Afrique, seul un pays au sud du Sahara, la Gold-Coast (futur Ghana), est clairement doté de l'autodétermination. Un accord vient d'être signé entre M. Bourguiba et Paris sur le thème de l'autonomie tunisienne, contesté par un courant extrémiste influent (et représenté à Bandoung). Le sultan du Maroc est toujours en exil et la « rébellion algérienne » est en train de se muer en guerre. Si bien que, dans ce concile anticolonialiste, la France fera figure d'accusé principal.

Seconde donnée de la situation à l'heure de Bandoung : la détente compétitive. Pour les observateurs internationaux qui avaient vécu de près les périlleuses années 1947-1954, jusqu'à la mort de Staline, l'armistice coréen et la trêve indochinoise, ce printemps 1955 faisait figure d'ère de paix. Mais outre que les Etats-Unis et la Chine continuaient d'entretenir des rapports d'hostilité bruyante, J.F. Dulles, le secrétaire d'Etat de Washington, multipliait les initiatives visant à encercler l'U.R.S.S. d'un « cordon sanitaire » dont les Etats d'Asie, après ceux de l'Europe en 1949, devaient fournir la masse de manœuvre : après l'OTASE, en Asie du Sud-Est, le CENTO, au Proche-Orient, allait constituer un autre maillon de cette chaîne, mieux faite pour aviver le ressentiment que pour freiner les ambitions des héritiers de Staline et de leurs alliés. D'autant que l'unité du camp socialiste était le troisième élément fondamental de la partie qui se jouait alors. Depuis cinq ans, et en dépit des tiraillements provoqués entre eux par la guerre de Corée, Moscou et Pékin développaient les conséquences d'une alliance fondée à la fois sur l'idéologie et les intérêts d'Etat. Et, lors des réunions préparatoires de la conférence indonésienne, la délégation chinoise — dont Nehru avait personnellement exigé la présence, en dépit des résistances du Pakistan — avait ardemment combattu pour obtenir l'invitation de l'U.R.S.S., « qui est une puissance asiatique », rappelait le porte-parole du président Mao.

Que de paradoxes, pour qui lit aujourd'hui ces textes et rappelle un fait...

« Un quelconque La Bourboule »

Préparée lors des rencontres inter-asiatiques de Colombo et de Bogor (avril et décembre 1954), la conférence s'ouvrit le 18 avril 1955, dans le cadre aimable de Bandoung, station balnéaire qui, *« avec son horizon de volcans usés par les siècles, ses hôtels et ses pensions proprettes et ses rues commerçantes, évoque un quelconque La Bourboule »* (Jean Baumier, *la Route de Bandoung)*. Personne ne semblait se préoccuper de la menace que faisaient peser sur les délégations les bandes d'insurgés du Dar-Ul-Islam, qui tenaient le maquis alentour.

On a souvent confondu, notamment à l'occasion de la conférence d'Alger de 1973, les concepts auxquels se référaient les participants du concile d'avril 1955 et ceux qui ont animé les conférences ultérieures du tiers-monde. A Bandoung, on ne parle guère de « neutralisme », moins encore de « non-alignement ». On parle d'« afro-asiatisme », concept géopolitique fondé à la fois sur l'appartenance à une aire géographique (l'hémisphère Sud pour l'essentiel), à une période historique, celle de la colonisation directe ou indirecte, et à une situation économique, le sous-développement. Ces liens paraissent suffisants aux organisateurs de ce congrès des oubliés de l'histoire pour leur permettre de tenir médiocrement compte des contradictions idéologiques, diplomatiques et stratégiques ; ils accueillent aussi bien la Turquie inconditionnellement pro-américaine de l'époque que la Chine populaire, et le Vietnam sudiste de Ngô Dinh Diem que M. Pham Van Dong et la délégation de Hanoï. Ce qui ne manque pas d'imprimer parfois aux débats une violence idéologique que ne rappela que de très loin l'affrontement, en septembre 1973 à Alger, entre Fidel Castro et Moammar Kadhafi.

Le rendez-vous de Bandoung était l'œuvre de cinq hommes et le reflet de cinq principes. Les cinq hommes, c'étaient ceux qui, un an plus tôt, à Colombo, avaient lancé l'idée de la conférence : l'Indien Nehru, le Birman Nu, le Ceylanais Kofélawala, le Pakistanais Mohamed Ali et l'Indonésien Sukarno. Les cinq principes, ou Pan-Shila, étaient eux, inspirés de la sagesse bouddhique, qu'avaient déclaré adopter en commun, l'année précédente, Pékin et New-Delhi : non-agression, respect mutuel des souverainetés, non-ingérence dans les affaires intérieures, réciprocité des avantages dans les contrats, coexistence pacifique. Il se trouve des observateurs cyniques pour y voir surtout le résultat de diverses opérations. L'une, de Nehru, tentant d'endiguer ou d'amadouer la puissance chinoise en attirant M. Chou En-lai dans un cadre unanimiste et ambigu. La seconde, de Sukarno, cherchant à estomper les difficultés intérieures où se débattait son régime dans les fastes d'une immense kermesse anticolonialiste. La troisième, de Londres (qui ne manquait pas d'amis parmi les promoteurs) pour détourner la colère des Afro-Asiatiques vers d'autres puissances alors coloniales, France et Pays-Bas notamment, et pour isoler l'Union soviétique de ses alliés potentiels du tiers-monde.

Ces arrière-pensées ne peuvent être négligées. Mais ce qui frappa surtout les témoins, ce fut la maîtrise de soi et la maturité dont firent preuve la plupart des porte-parole de ce concile des pauvres. Ce que craignaient bien des responsables et observateurs occidentaux, à commencer par le chef de la diplomatie américaine, John Foster Dulles, l'explosion d'une colère longtemps bâillonnée ou contenue, n'eut pas lieu. Le mieux informé et le plus profond des témoins du rendez-vous de Bandoung, Jean Rous, qui y représentait le « Congrès des peuples contre l'impérialisme », put à bon droit relever que la conférence ne se donna jamais les allures d'une « grande foire de l'anticolonialisme » et que si les porte-parole de régimes féodaux comme l'était alors celui de l'Irak, ou néo-colonialistes comme le restait celui de Ceylan, firent assaut de démagogie nationaliste, les représentants de régimes révolutionnaires comme ceux de Pékin et de Hanoï, et aussi peu suspects de complaisance à l'égard du colonialisme que ceux du Caire et d'Accra, tinrent un langage empreint du sens des responsabilités.

Mieux que ceux dont on attendait qu'ils fussent les meneurs de jeu du grand « Jamboree » afro-asiatique, son inspirateur, Nehru, ou son hôte, Sukarno, deux hommes marquèrent l'ensemble des travaux de leur présence et de leurs propos : les premiers ministres de la Chine et de l'Egypte. M. Chou En-lai avait déjà, l'année précédente, lors des négociations de Genève sur l'Indochine, administré la preuve de son talent et de son sens du compromis. A Bandoung, il alla bien plus loin. Ses interventions et ses démarches manifestèrent la naissance d'une alliance avec le tiers-monde, beaucoup plus forte et prometteuse que celle, « objective », déjà nouée par l'U.R.S.S. avec certains Etats asiatiques. Du succès de cette opération devait découler l'évolution de la diplomatie chinoise vers une indépendance et une différenciation de plus en plus marquées par rapport à Moscou. Le grand schisme sino-soviétique du début des années 60 est déjà en germe à Bandoung.

Naissance du « neutralisme positif »

Quant à Gamal Abdel Nasser, il faut avoir été témoin de son départ du Caire, comme de son retour en Egypte, pour mesurer à quel point l'entreprise transforma aussi bien sa propre vision du monde que ses rapports avec les forces « progressistes » du monde arabe. C'est à Bandoung que naît, en tant que concept, le « neutralisme positif ». C'est à partir de Bandoung que la grande majorité de la gauche égyptienne et arabe soutient ardemment Nasser. C'est de Bandoung que date l'emprise exercée par les porte-parole de l'arabisme — à commencer par le Raïs égyptien — sur les assemblées et les masses du monde « sous-développé ».

Ainsi Bandoung marquait-il à la fois la soudure entre les ambitions d'une Asie déjà émancipée, mais encore engourdie de misère et cisaillée de rivalités, et les aspirations de l'Afrique encore colonisée ; et la convergence des intérêts, peut-être même des réflexes, entre le tiers-monde encore en quête d'une doctrine et le communisme rustique, celui de Pékin où les idéologues et les stratèges allaient bientôt élaborer les théories de la contradiction principale entre hémisphères Nord et Sud et de l'encerclement progressif des villes par les campagnes, de l'univers industriel par le monde rural.

Que les germes ainsi contenus dans le grand concile géo-politique d'avril 1955 n'aient pas tous fleuri, qu'à des titres divers Nehru et Nasser, Sukarno et Lin Piao (ou ce qu'il parut représenter entre 1965 et 1971) aient été vaincus ou éliminés dans les années qui suivirent, ne doit pas conduire à minimiser aujourd'hui les apports de Bandoung. Déjà étaient esquissées dans la première section du communiqué final du 24 avril 1955 les idées qui, de la réunion de la CNUCED de 1964 aux conférences d'Alger de 1967 et 1973, puis de 1975, allaient inspirer la lutte du monde en quête de développement : stabilisation du commerce, industrialisation, caractère multilatéral de l'aide, droit de regard sur les activités de la Banque internationale.

La conférence de Bandoung ne fut peut-être pas *« l'événement le plus important depuis la Renaissance »* qu'y a vu Léopold Senghor. Dans les décennies précédentes avaient eu lieu la révolution russe, la chinoise, l'explosion de la première bombe atomique... Mais cette première rencontre des représentants des nations prolétaires signifiait au monde des nantis et des puissants que l'ère du monopole de l'initiative historique s'achevait, que l'univers entier entendait désormais avoir voix au chapitre. De la guerre sino-indienne de 1962 à la mort d'Ernesto Guevara, de l'avortement du « second Bandoung » à Alger en 1965 à la contre-révolution chilienne, le tiers-monde a connu depuis lors bien des déboires et mesuré les limites de son alliance avec les divers courants du camp socialiste aussi bien que la nature des libéralités de l'Occident.

Mais, en dépit des contradictions qui l'agitent et des impérialismes sectoriels qui se développent en son sein, le monde sorti à Bandoung de sa longue aphasie et passé de l'ère du peuple-objet à celle des nations « sujets de l'histoire » démontre sa vitalité et une relative cohésion. Ainsi les états généraux d'avril 1955 apparaissent-ils, vingt ans après, conformes à la description qu'en donnait alors Jean Rous dans un article d'*Esprit* : *« Une sorte de répétition générale de l'histoire future. »*

...plexe d'infériorité

32...

46F (ht)* par mois.

A l'Assemblée nationale

Le projet de loi renforçant le contrôle de la pharmacie vétérinaire est adopté à l'unanimité

Jeudi 17 avril, sous la présidence de M. Anthonioz, les députés ont examiné le projet de loi relatif à la pharmacie vétérinaire, modifiée par le Sénat le 21 novembre 1974. Ce projet, inscrit à l'ordre du jour du vendredi 4 avril, avait été retiré au dernier moment à la demande du gouvernement, décision qui avait provoqué le vif mécontentement du rapporteur, M. Julien Schvartz. (« Le Monde », daté du 6-7 avril.)

Après avoir énuméré les modifications apportées par le Sénat, « *modifications qui renforcent les garanties pour la santé publique* », le député U.D.R. annonce que sa commission a adopté à l'unanimité un amendement qui donne satisfaction à des groupements de producteurs sérieux sans mettre en danger la santé publique.

Pour Mme VEIL, ministre de la santé, il s'agit, « *d'une part, de protéger la santé de la population qui consomme des denrées d'origine animale et, d'autre part, d'améliorer la qualité mais aussi le prix de revient du bétail et la rentabilité de l'élevage* ». Rappelant que « *l'opinion s'est inquiétée à juste titre des dangers de la présence de quantités appréciables d'hormones naturelles ou synthétiques dans les produits alimentaires* », elle estime que « *la menace que fait peser sur la santé humaine la diffusion incontrôlée des médicaments vétérinaires est aujourd'hui largement reconnue* ».

« *Il s'agit donc*, indique Mme VEIL, *d'élaborer un texte qui permette aux éleveurs de protéger davantage leur cheptel et qui offre aux consommateurs la sécurité.* » Elle rappelle notamment que le gouvernement s'était engagé à mettre rapidement à l'étude un projet de loi portant création d'un corps d'auxiliaires chargées d'exécuter certaines tâches sanitaires sous le contrôle des docteurs vétérinaires.

Dans la discussion générale, M. MORELLON (R.I., Puy-de-Dôme) rapporteur pour avis, présente un amendement adopté par la commission des affaires culturelles et se déclare favorable à la création d'un corps auxiliaire vétérinaire.

M. DARINOT (P.S. Manche) dénonce les pressions exercées sur les députés et estime prioritaire l'intérêt du consommateur. Aussi réclame-t-il que les contrôles sur la fabrication et la distribution des médicaments soient assortis d'une inspection des denrées alimentaires d'origine animale.

« *Tel qu'il est*, estime M. Darinot, *le projet ne protège pas les consommateurs de façon assez efficace. Or la situation actuelle ne peut pas durer : certaines analyses montrent que sur deux cents échantillons de lait, vingt-trois comportent de la pénicilline.* »

Favorable à une autorisation de mise sur le marché et préconisant la création d'un laboratoire national de contrôle, il reconnaît que « *le colportage incontrôlé est responsable de la surconsommation de produits vétérinaires* », mais estime qu'il serait irréaliste, face aux besoins actuels, de donner un monopole aux pharmaciens et aux vétérinaires.

M. RIGOUT (P.C., Haute-Vienne) juge lui aussi le projet présenté « *insuffisant* » et réclame une moralisation de la production qui passe, à son avis, par la nationalisation de la grande production pharmaceutique. Evoquant les intérêts des agriculteurs, il estime qu'il serait « *imprudent de créer un quasi-monopole de la distribution au risque d'augmenter les charges des producteurs, sans aucun avantage pour les consommateurs ni pour la santé publique* ».

Puis M. DAILLET (Réformateur, Manche) se déclare favorable à l'interdiction de l'usage de toutes les hormones et M. LACOMBE (U.D.R., Maine-et-Loire) attire l'attention sur les dix mille colporteurs « *afin qu'ils ne soient pas complètement abandonnés* ».

Dans la discussion des articles, les députés adoptent un amendement donnant aux groupements des producteurs la possibilité d'acquérir et de détenir les médicaments nécessaires à la mise en œuvre du programme sanitaire d'élevage agréé, possibilité limitée cependant, dans la mesure où ces médicaments devront figurer sur une liste arrêtée conjointement par le ministère de la santé et de l'agriculture. La délivrance ne pourra se faire que sur ordonnance du vétérinaire du groupement et elle sera accompagnée d'un mode d'emploi détaillé et adapté à chaque élevage.

Les députés adoptent également un amendement de M. BERTRAND DENIS, combattu par la gauche, et qui précise que, « *lorsqu'un docteur-vétérinaire est conduit à prescrire des médicaments à usage humain, le pharmacien qui les délivrera devra signaler sur l'emballage qu'ils deviennent des produits vétérinaires et rendre inutilisables les vignettes qui pourraient accompagner ces médicaments* ».

L'Assemblée repousse en revanche un amendement de MM. FALALA (U.D.R.) et RIGOUT (P.C.) qui voulait porter de cinq à dix ans le délai laissé aux laboratoires-distributeurs pour convertir leur organisation commerciale de vente aux éleveurs en organisation de vente aux pharmaciens et vétérinaires.

Opposée à l'amendement, Mme Veil devait préciser qu'il est rare que les colporteurs distribuent uniquement des produits vétérinaires et rappelait que le gouvernement s'emploiera à faciliter leur réinsertion.

De son côté, M. FOYER (U.D.R., Maine-et-Loire) avait estimé normal qu'on indemnise les colporteurs.

L'ensemble du projet ainsi modifié est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

(Lire page 10 la suite des comptes rendus des travaux de l'Assemblée.)

A QUEL PRIX ?

« Les médicaments vétérinaires préfabriqués ou les spécialités pharmaceutiques vétérinaires existant avant la promulgation de la loi feront l'objet d'un simple enregistrement, qui vaudra autorisation sous une forme entièrement gratuite auprès des deux ministères intéressés. Les médicaments vétérinaires sont dispensés de l'autorisation de mise sur le marché s'ils sont inscrits à la Pharmacopée. »

Selon l'auteur de cet amendement, M. Falala, député U.D.R. de la Marne, « pour tous les médicaments anciens, dont on connaît parfaitement les effets et l'absence des rémanences nocives pour la santé publique », les laboratoires devraient être dispensés de déposer des demandes d'autorisation de mise sur le marché — point capital du projet — en raison du coût de cette opération.

Mme Veil, ministre de la *santé, et M. Schwartz*, rapporteur du projet, ont dû souligner que l'amendement supprime en fait son contrôle sur les médicaments existant avant la promulgation de la loi. « Quand on sait combien certains d'entre eux sont dangereux, on ne peut être qu'effrayé par une telle disposition », a déclaré M. Schwartz.

Toutefois, pour que M. Falala retire son amendement, Mme Veil lui a donné l'assurance que le décret en préparation « envisage de dispenser les médicaments [en cours d'exploitation ou inscrits à la Pharmacopée] des expertises ou essais chimiques, qui représentent les frais les plus élevés ».

QUAND ?

La loi sur le contrôle de la pharmacie vétérinaire ne s'appliquera que cinq ans après son vote définitif. L'affaire traîne depuis vingt ans, mais ce délai « de grâce » a paru insuffisant à certains députés qui ont demandé son allongement à dix ans.

Pour les uns, notamment des élus communistes, il s'agissait de préserver le sort des quelque dix mille colporteurs qui vendent sans contrôle les produits vétérinaires dans les fermes et les foires. Au fil du débat sur l'amendement, on a appris que ce système de vente est illégal puisque les colporteurs, conseillant les médicaments, exercent la médecine sans titre.

Pour les autres, notamment M. Falala, député U.D.R. de la Marne, il convient de laisser plus de temps aux laboratoires pour convertir leur organisation commerciale de vente aux éleveurs en organisation de vente aux pharmaciens et vétérinaires. La suppression des représentants de vente directe, autrement dit les colporteurs, accuseraient à la faillite les petites et moyennes entreprises contraintes de verser des indemnités.

Finalement, l'Assemblée a estimé qu'un délai supplémentaire de cinq ans était suffisant, en dépit des remarques de M. Jean Foyer. Le député U.D.R. du Maine-et-Loire a souligné qu'une application immédiate avec indemnisation des colporteurs serait préférable à une phase de transition dont on ne manquera pas de demander l'allongement.

● *Le Palais du Congrès du Parlement*, à Versailles, sera ouvert au public à partir du 3 mai. Les visites de la salle du Congrès, des salons Empire et de la Galerie des bustes auront lieu les lundis, mercredis et samedis après-midi sous la conduite de conférencières des musées nationaux. Cette décision a été prise par la questure du Palais-Bourbon, qui gère administrativement le Palais du Congrès du Parlement à Versailles, sur la proposition de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée nationale, présidée par M. Pierre Bas, député U.D.R. de Paris.

هكذا من الأصل

POLITIQUE — A l'Assemblée nationale

La gauche refuse le contrôle autoritaire de l'Etat sur les institutions sociales et médico-sociales nées de l'initiative privée

L'Assemblée a entrepris jeudi l'examen du projet de loi, adopté par le Sénat le 8 novembre 1974, relatif aux institutions sociales et médico-sociales (« le Monde » du 18 avril).

Pour M. PIERRE WEBER (apparenté R.I.), rapporteur du projet, il ne convient pas d'imposer « *des contraintes abusives ni une tutelle excessive à un secteur qui est à plus de 80 % le fruit de la charité et des initiatives privées* ». Aussi les amendements de sa commission vont-ils dans le sens d'un assouplissement du texte et d'une meilleure protection des organismes sociaux.

M. RENE LENOIR, secrétaire d'Etat à l'action sociale, explique d'abord que le principe de la coordination est destiné à éviter les doubles emplois et à satisfaire les usagers, dans une aire géographique donnée. Le gouvernement, poursuit M. Lenoir, a estimé qu'il fallait simplifier les formalités imposées aux promoteurs : « *Si un projet répond à un besoin, l'accord donné à cette création suppose le respect par le promoteur des normes imposées dans l'intérêt des personnes hébergées, et entraîne l'agrément des organismes payeurs. Une telle contraction des procédures*, précise-t-il, *suppose la présence, dans les commissions, des représentants de la Sécurité sociale et de ceux de l'Aide sociale.* »

Evoquant le statut des institutions relevant des collectivités publiques, il déclare que le texte favorise l'autonomie à deux exceptions près : les foyers départementaux de l'enfance et les établissements hébergeant des personnes âgées valides dans les hôpitaux.

M. Lenoir insiste ensuite sur l'amélioration des conditions d'hébergement et de soins pour personnes âgées, qui résultera de la suppression des hospices, de la création dans les établissements d'hébergement de sections destinées à recevoir des pensionnaires invalides, enfin, de l'amélioration de la surveillance médicale. Quant à la normalisation des conditions de fonctionnement et de financement des institutions sociales et médico-sociales, elle sera atteinte par des modalités de financement adaptés à leurs besoins propres et par une concertation, au sein des établissements, pour tout ce qui a trait à leur marche quotidienne. Enfin les conventions collectives devront être agréées par le ou les ministères intéressés.

Dans la discussion générale, M. Gau (P.S., Isère) dénonce « *les carences manifestes de la puissance publique* », et relève deux secteurs « *particulièrement délaissés* », celui des handicapés adultes et celui des personnes âgées. S'il reconnaît la nécessité « *de mettre de l'ordre dans un domaine trop longtemps laissé à la discrétion des seules bonnes volontés* », il critique l'institution « *d'un contrôle étatique, autoritaire, tatillon* », et réclame, en revanche, une planification démocratique.

« *Dans un domaine où s'impose une mise en ordre, c'est une mise au pas que vous nous proposez. Tout indique que le gouvernement a choisi, par le biais d'un contrôle autoritaire, la voie d'une limitation des efforts entrepris en dehors de lui. Notre groupe ne peut souscrire à un tel dessein* », conclut-il.

M. DELANEAU (R.I., Indre-et-Loire) estime « piquant » de voir les signataires du programme commun dénoncer aujourd'hui la mainmise de l'Etat sur les établissements privés. « *En réalité*, conclut-il, *l'opposition, qui voit s'éloigner les chances de se saisir du pouvoir, ne songe plus qu'à démolir. Les républicains indépendants, eux, veulent édifier une société libérale avancée ; ils voteront donc ce projet.* »

M. PIERRE JUQUIN (P.C., Essonne) dénonce « *les profiteurs de la maladie qui font fortune sur le marché des nerfs, du cœur et de l'angoisse* ». Le projet du gouvernement, estime l'orateur, « *freine, voire paralyse les meilleures initiatives en renforçant la tutelle autoritaire du pouvoir et se montre désinvolte à l'égard de la formation du personnel spécialisé* ». Il conclut : *Votre projet est archaïque et inadapté. Nous le repousserons.* »

M. JACQUES BLANC (R.I., Lozère) admet que l'Etat se doit de « *poser des barrières et des garde-fous, sans pour autant fausser le jeu de l'initiative privée* ». « *Ce projet*, conclut-il, *tient compte de la réalité de l'action sociale qui ne doit en aucune façon être enserrée dans un carcan administratif.* »

En séance de nuit, M. LENOIR, répondant aux orateurs, qualifie l'intervention de M. GAU de procès d'intention, et celle de M. JUQUIN de « *discours de propagande* », puis il ajoute : « *L'Etat n'a pas le monopole du bien commun. Même lorsque certaines associations font appel aux deniers publics, il est indispensable qu'elles se soumettent à des obligations comparables à celles des services publics, à un minimum de règles visant à les coordonner entre elles. Tel est l'esprit du projet.* »

Au cours de la discussion des articles, les députés adoptent de très nombreux amendements rédactionnels clarifiant et précisant le texte du projet. A l'article 5, un amendement précise que les commissions des institutions sociales et médico-sociales comprendront des représentants de l'Etat, des collectivités locales, les organismes de sécurité sociale, des institutions sociales publiques et privées, des médecins, des travailleurs sociaux et des collaborateurs techniques de ces institutions, ainsi que des usagers.

Afin d'atténuer la rigueur de l'article 24 qui, « *en imposant l'agrément administratif* a priori *des conventions collectives, porte atteinte à la liberté contractuelle* », un amendement de la commission propose une formule de discussion tripartite qui associe légitimement l'Etat payeur, tout en sauvegardant les responsabilités des employeurs et des employés dans la négociation. Cet amendement est combattu par M. Gau qui y voit « une atteinte directe et inacceptable » au principe de la liberté de négociation des conventions collectives reconnu par la loi du 11 février 1950. Opinion partagée par le groupe communiste. M. Lenoir préfère quant à lui revenir au texte du gouvernement, qui prévoit que l'agrément administratif s'exercera selon des modalités fixées par voie réglementaire. L'Assemblée adopte finalement ce texte au scrutin public par 300 voix contre 182.

A l'article 17, l'Assemblée adopte un amendement de la commission qui précise que le conseil d'administration des établissements publics devra comprendre obligatoirement des représentants des usagers, puis elle repousse, au scrutin public, par 299 voix contre 182, un amendement de la gauche et de la commission des affaires sociales, combattue par M. Lenoir, précisant que la formation des travailleurs sociaux n'entre pas dans le cadre du présent projet de loi.

Après les explications de vote de MM. PIERRE BAS (U.D.R.), JACQUES BLANC (R.I.) et Mme CREPIN (Réf.), favorables au projet et de MM. ROBERT VIZET (P.C.) et LOUIS BESSON (ap. P.S.), hostiles au texte, l'ensemble du projet de loi, ainsi modifié, est adopté par l'Assemblée au scrutin public par 299 voix contre 183.

La séance est levée à 1 h. 05, vendredi.

PATRICK FRANCÈS.

A l'Assemblée nationale

...es et médico-sociales nées de l'initiative pri...

A LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Dialogue entre M. Sauvagnargues et M. Mitterrand

Devant la commission des affaires étrangères, réunie à l'Assemblée nationale jeudi 17 avril, M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, après un large exposé sur les problèmes d'actualité, a répondu aux questions des députés qui ont porté principalement sur la situation en Indochine et les résultats de la réunion préparatoire à la conférence de l'énergie.

M. Maurice Couve de Murville, président de la commission, a fait part au ministre de « *l'émotion des députés devant les souffrances des populations du Vietnam du Sud et du Cambodge* » et de leur « *déception devant le silence trop longtemps maintenu du gouvernement* », puis il a souhaité que la France prenne position en faveur d'une solution politique. Dans sa réponse, M. Sauvagnargues a estimé que les déclarations faites récemment par « *les plus hautes autorités du pays, concernant aussi bien l'aide humanitaire aux populations que le rappel d'une nécessaire solution politique, ont répondu à l'attente des Français* ». Soulignant que le gouvernement français avait « *rappelé solennellement la nécessité d'un règlement politique fondé sur les accords de Paris* », il a indiqué que sur ce point « *la France avait, dans une très large mesure, l'accord de ses partenaires européens* ». A la suite de ces explications, M. Couve de Murville s'est déclaré satisfait des réponses du gouvernement.

Concernant la réunion préparatoire qui vient de se tenir à Paris, destinée à ouvrir la voie à la conférence mondiale proposée par le président de la République, le ministre des affaires étrangères a déclaré : « *Si le gouvernement français regrette que l'on n'ait pas pu aboutir à la fixation d'un ordre du jour de la conférence, il n'en pense pas moins qu'un pas important a été réalisé vers l'établissement d'une structure de dialogue entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement, dialogue qui lui paraissait plus que jamais nécessaire et urgent.* » Pour le ministre, cette réunion est « *intervenue à son heure* » et son « *échec n'a pas été provoqué par une erreur d'interprétation, mais, au contraire, par l'impossibilité de parvenir à rapprocher suffisamment les thèses extrêmes qui s'étaient manifestées* ». Constatant, en effet, que tous les participants ont été d'accord pour que la conférence soit organisée dans un cadre restreint, M. Sauvagnargues a poursuivi : « *La réunion préparatoire n'a pas déraillé sur des questions de procédure, et les échanges de vues qui ont eu lieu ont permis de mieux cerner les difficultés et de définir avec plus de précision les sujets qui devraient être abordés à la conférence.* »

A M. François Mitterrand, estimant que le moment choisi n'avait peut-être pas été « opportun », le ministre a répondu qu'il était « *urgent et inéluctable qu'on en vint à ce dialogue qui avait déjà été amorcé par la réunion* ». Aux députés qui l'interrogeaient sur les responsabilités encourues par les uns et les autres dans les résultats de cette réunion, le ministre a estimé que « *ce n'était pas le moment d'établir des responsabilités tant qu'on voulait maintenir la possibilité du dialogue et que, précisément, personne n'en avait abandonné l'idée* ».

M. Mitterrand est intervenu alors pour affirmer : « *Nous ne pensons pas qu'il soit juste de faire du catastrophisme face aux résultats de cette réunion. (...) C'était une bonne conception, une bonne vue historique,* a-t-il ajouté, *mais peut-être était-ce une erreur de croire qu'on pouvait dégeler la situation compte tenu des positions des uns et des autres.* » M. Sauvagnargues lui a répondu que, « *au contraire, c'était devant la gravité des divergences que le gouvernement avait pensé utile de devancer l'événement et les risques de confrontation en invitant les uns et les autres au dialogue (...).* » « *La réunion préparatoire,* a-t-il conclu, *a peut-être marqué un coup d'arrêt à cette dérive vers la confrontation.* »

Après que le ministre ait noté que « *quelles que soient les difficultés d'établir une position commune dans le cadre de la C.E.E., l'établissement d'une position énergétique communautaire reste essentiel* ». M. Couve de Murville a fait remarquer que « *l'Agence internationale de l'énergie à laquelle appartiennent huit membres de la Communauté avait malheureusement défini elle-même une politique énergétique qui risquait d'empêcher une politique européenne de l'énergie* ».

A l'issue de cette réunion, les députés du groupe communiste ont déclaré que « *les décisions récentes prises par le pouvoir l'ont été sous la pression des faits, et toujours dans le sillage de la politique de l'impérialisme américain. C'est le cas de la reconnaissance tardive du GRUNC (...), au Vietnam du Sud, où l'initiative française a pour but de sauver, si possible le prestige américain.* ».

Pour les députés communistes, le gouvernement, lors de la réunion préparatoire à la conférence de l'énergie, « *s'est volontairement affirmé dans le cadre de l'Europe des Neuf, dominée par les Etats-Unis, ce qui ne pouvait conduire qu'à un échec* ». Aussi réaffirment-ils « *leur opposition à la politique extérieure du président de la République, de plus en plus dépendante des Etats-Unis* ». « *Il faut,* concluent-ils, *à notre pays une autre politique étrangère, basée sur l'indépendance, l'intérêt national, la coopération internationale, et assurant la grandeur de la France.* »

Le « Club de Paris » créé par M. Fontanet a traité de la réforme de l'entreprise

Le Club de Paris, dont l'« *animation* » et l'« *orientation* » sont assumées par son fondateur, M. Joseph Fontanet (battu aux élections législatives partielles de septembre 1974, alors qu'il tentait de retrouver le siège de député de Savoie que son suppléant avait occupé pendant l'exercice de ses fonctions ministérielles dans les gouvernements de MM. Jacques Chaban-Delmas et Pierre Messmer), a tenu mercredi *16 avril* sa *première* réunion publique sous la forme d'un dîner-débat sur la réforme de l'entreprise.

Devant une assistance d'environ deux cents personnes, composée de représentants socio-professionnels, d'universitaires, de membres de l'administration et de parlementaires, dont MM. Pierre Bernard-Reymond, député des Hautes-Alpes (réf.) ; Jean Collery, sénateur de la Marne (Un. cent.) ; Henri Fréville, sénateur de l'Ille-et-Vilaine (Un. cent.) ; Raoul Honnet, député de l'Aube (non-inscr.) ; Rémy Montagne, député de l'Eure (réf.) ; et Jean Seitlinger, député de la Moselle (réf.), M. Joseph Fontanet a ainsi posé le problème de la réforme de l'entreprise : « *Savoir comment aménager au mieux l'ensemble des relations, tantôt conflictuelles, tantôt cooperatives* », découlant de « *nombreux intérêts liés mais distincts* », qui coexistent au sein de l'entreprise. Estimant qu'il « *est vain de vouloir rechercher un consensus complet sur le contenu même du concept d'entreprise* », M. Fontanet croit possible « *un acquiescement mutuel sur certaines règles d'organisation (...) donnant à chaque partie la chance de défendre ses intérêts et ses aspirations à condition de reconnaître ceux des autres* ».

M. Jacques Dumont, directeur de l'institut de gestion de Rennes et président du groupe de travail du club de Paris, responsable des études sur la réforme de l'entreprise, se déclare « *favorable* » à nombre de propositions contenues dans le rapport Sudreau. En revanche, il émet quelques critiques notamment sur la cosurveillance, proposée par le rapport, à laquelle il préfère une « *répartition des fonctions entre les représentants du capital et des travailleurs, puis entre les représentants des travailleurs eux-mêmes* ». Pour M. Dumont, « *la cosurveillance vise à réunir* [ces deux catégories] *dans un même organe de direction, donc à confondre leur rôle et leurs intérêts* ».

M. François Lagrange, rapporteur général du comité Sudreau, invité de ce débat, a précisé alors que « *cosurveillance n'était pas cogestion* ». En effet, « *la liberté de décider, pour la direction, reste entière. Il s'agit d'une participation des salariés au niveau du contrôle et des réformes* ». Pour M. Lagrange, cette notion ne doit pas précéder les autres réformes préconisées par le rapport mais au contraire être expérimentée progressivement. « *Si l'on voulait réduire la réforme de l'entreprise à la cosurveillance, ce serait un échec* », a-t-il conclu.

Parallèlement au groupe de travail consacré à la réforme de l'entreprise, dont les premières réflexions faisaient l'objet de ce débat, trois autres groupes ont déjà été constitués pour étudier : la réduction des inégalités sociales, les conséquences de la crise de l'énergie, et un projet de système économique et social pour une démocratie de progrès.

AU SÉNAT

Renforcement des tribunaux administratifs

Le Sénat a adopté, jeudi 17 avril, le projet de loi tendant à simplifier la procédure des tribunaux administratifs, dont le rapporteur était M. THYRAUD (ind.). Ce projet tire les conséquences du décret du 12 mars dernier qui a créé une vice-présidence de tribunal administratif et prévu des détachements dans ces juridictions. « *Il renforce les effectifs de ces tribunaux*, a précisé M. MICHEL PONIATOWSKI, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. *Onze postes ont été créés l'an dernier, onze cette année, ce qui donne un effectif de deux cent sept membres, qui sera porté à deux cent trente par tranches annuelles de dix postes.* »

Dans la discussion générale, M. MARCILHACY (non-inscrit) a déploré que l'on demande au Parlement de donner force de loi à une décision réglementaire prise antérieurement, et M. DAILLY (Gauche dém.) a regretté que le tribunal administratif de Versailles ait cassé la mesure d'expulsion qui avait été prise contre le pasteur Parker, accusé par le maire de Nemours d'avoir animé « *un véritable foyer d'insurrection* » (*le Monde* du 8 mars).

« *Je croyais l'expulsion effective*, a répondu le ministre de l'intérieur; *je vais examiner l'affaire.* »

Les sénateurs ont ensuite adopté en seconde lecture le projet de loi modifiant le statut des navires (rapporteur : M. MARCILHACY) et le projet tendant à abroger les articles du code pénal relatifs à la responsabilité des hôteliers du fait de la tenue des registres d'hôtel. Le ministre de l'intérieur, on le sait, a supprimé l'an dernier l'obligation de tenir ces registres. — A. G.

LES ASSISES NATIONALES PRÉCISERONT LES OBJECTIFS DE L'U.D.R.

Les assises nationales de l'U.D.R., réunies les 14 et 15 juin à Nice, devront « *définir les objectifs du mouvement face à la transformation de la société et affirmer les ambitions de l'U.D.R. pour la France* ». C'est ce qu'a indiqué M. Jacques Chirac, jeudi 17 avril, devant les membres du bureau exécutif de la formation gaulliste.

Autour de leur secrétaire général, les dirigeants de l'U.D.R. ont préparé la réunion du comité central, qui doit se tenir dimanche 20 avril à Paris, pour mettre au point l'ordre du jour des assises. M. Yves Guéna y présentera la synthèse des travaux des groupes d'études créés depuis l'accession de M. Chirac au secrétariat général pour l'examen des problèmes d'actualité. Les fédérations départementales les examineront ensuite et, avant la fin mai, renverront ces rapports accompagnés de leurs critiques et de leurs suggestions au siège du mouvement. Ainsi amendés, ces rapports seront enfin présentés aux assises.

...vail temporaire

...gardez-la.

MANPOWER

LES COMMUNISTES SIX MOIS APRÈS LEUR XXIe CONGRÈS

Tout au long de la polémique engagée depuis les élections législatives partielles de septembre entre le parti communiste et le parti socialiste, la C.G.T. s'est abstenue de prendre parti. Elle s'est bornée à rencontrer les intéressés en prenant acte de leurs positions sans même chercher à jouer les intermédiaires.

Cette discrétion remarquable correspond à la volonté de M. Séguy de poursuivre l'élargissement de sa centrale et donc la politique d'ouverture notamment en direction des socialistes. La C.G.T. paraît d'autant moins prête à renoncer à cette démarche qu'après coup le rapprochement entre le P.S. et la C.F.D.T., marqué par les assises du socialisme des 12 et 13 octobre 1974, n'a pas eu les prolongements escomptés par ses initiateurs. Bien que réalisée dans de très mauvaises conditions, l'arrivée au P.S. de M. Michel Rocard et de ses partisans au P.S.U. a apporté à la formation de M. Mitterrand davantage de cadres de la C.F.D.T.

Les militants syndicalistes, qui sont souvent venus en ordre dispersé, se trouvent mal à l'aise face aux luttes de tendances au sein du P.S. et une part sensible d'entre eux a préféré rejoindre avec le CERES l'opposition de M. Mitterrand.

En conséquence les dirigeants socialistes, qui ont toujours adopté une démarche prudente dans leurs relations avec les centrales syndicales, compte tenu de la diversité des appartenances syndicales de leurs militants, sont amenés à réexaminer certaines de leurs analyses.

I. — Un jeu complexe entre le P.C., la C.G.T. et le P.S.

par THIERRY PFISTER

Il leur faut en particulier constater que lorsque la situation politique se durcit, comme c'est le cas depuis quelques mois, la C.F.D.T. se trouve quelque peu « marginalisée », le débat se limitant pour l'essentiel au P.S., au P.C.F. et à la C.G.T. Théoriquement les communistes sont très satisfaits de cette situation puisqu'ils récusent dans leurs relations avec la C.G.T. la notion léniniste de « courroie de transmission ». Il y a deux ans déjà, le bureau politique du P.C.F. avait même estimé qu'un trop grand nombre de cadres communistes militaient au sein de la C.G.T. Il avait souhaité que certains d'entre eux quittent leurs responsabilités syndicales pour travailler à l'implantation du parti dans les entreprises, secteur où il s'agit pour les communistes de faire face aux ambitions du P.S.

Cette option n'a pas été remise en cause lors du vingt et unième congrès d'octobre 1974. D'une part, le P.C.F., pour la première fois, a lancé un appel à l'adhésion aux syndicalistes C.F.D.T., officialisant ainsi dans ses propres rangs le pluralisme syndical. D'autre part, M. Georges Séguy a confirmé au bureau politique du P.C.F. son accord pour que certains cadres communistes abandonnent leurs responsabilités syndicales pour réactiver le parti. Dans la pratique, pourtant, le maintien par la C.G.T. d'une politique d'ouverture au moment où le P.C.F. raidit son attitude ne va pas sans poser quelques problèmes. Déjà, lors des élections législatives de 1973, quand la rivalité entre socialistes et communistes s'était faite particulièrement vive, les dirigeants communistes auraient souhaité trouver un plus grand soutien auprès de la C.G.T. Ils s'étaient par exemple émus de voir la centrale publier à l'époque une affiche sur le thème « voter pour les candidats du programme commun, c'est prolonger l'action syndicale » et auraient souhaité qu'une distinction fût faite entre socialistes et communistes.

Le soutien aux grévistes

Quand ce type d'accrochages survient, force est de constater que, localement, certains militants communistes qui animent des syndicats ou des unions locales C.G.T. préfèrent ne pas utiliser un matériel de propagande ne satisfaisant pas pleinement le P.C.F. Des tensions peuvent donc se manifester entre communistes selon que les uns sont plus communistes que C.G.T. ou réciproquement. La complexité des rapports entre les deux organisations est de ce fait croissante. A l'heure actuelle, des situations comparables se reproduisent. Dans divers conflits sociaux, le P.C.F. cherche localement à jouer de ses liens avec la C.G.T. pour tenter d'assurer seul le soutien politique des grévistes. A la brasserie Valstar d'Arcueil (Val-de-Marne), le jour où une délégation du P.S. s'est présentée aux portes, les ouvriers étaient absents. Les socialistes du Val-de-Marne se sont en outre émus de voir que dans le projet de « table ronde » avancé par M. Georges Marchais pour régler le conflit les seuls élus prévus étaient communistes. Dans l'Essonne, MM. Claude Germon, maire socialiste de Massy, et Pierre Juquin, député communiste de la circonscription, se livrent à une véritable partie de cache-cache pour assurer la présence de leurs formations respectives auprès des grévistes.

Cette volonté des communistes, dans la logique de leur vingt et unième congrès, d'affirmer la présence et l'originalité de leur parti les conduit à se battre d'une manière autonome. Pour ce faire, ils ont besoin de se ménager de véritables « chasses gardées », d'où leurs tentatives pour tenir les socialistes à distance et la tentation qui est souvent la leur d'utiliser la C.G.T. à cette fin. Cette attitude interdit par exemple la mise en place de comités de soutien unitaire lors de tel ou tel conflit. Il est vrai aussi que le P.C.F. n'a aucune raison d'aider le P.S. à s'introduire dans les entreprises en le valorisant ainsi là où il n'existe pas. De ce fait pourtant, faute de véritables mobilisations populaires, le parti communiste est essentiellement amené à engager ses élus, dont les délégations dans les ministères se succèdent.

De même, les communistes font la sourde oreille quand, lors du meeting unitaire organisé dans les Hauts-de-Seine, M. Robert Pontillon, premier secrétaire de la fédération socialiste, termine son intervention en suggérant « *d'intensifier les actions communes à la base, de développer la vocation unitaire sur tous les terrains où les travailleurs sont en lutte pour la défense de leur statut social, dans les usines, comme sur les marchés où se ressentent les manifestations de la vie chère* ». *L'Humanité* ignore cet appel.

Même dans la mise en place des manifestations unitaires, le souci d'équilibre par rapport au P.S. prime. En Savoie, le premier secrétaire de la fédération socialiste étant indisponible le jour du meeting commun, le P.S. voulait désigner M. Jean-Pierre Cot comme orateur. Réponse du P.C.F. : dans ce cas nous demanderons à un membre du comité central de venir parler pour nous.

Ces exemples montrent que la rectification de la ligne politique du P.C.F. opérée par le vingt et unième congrès était simplement le résultat de sa volonté de lutter contre la concurrence socialiste. Le temps n'est plus où le P.C.F. pouvait s'analyser comme un phénomène particulier, isolé des autres forces. Son histoire est désormais étroitement liée à celle de ses alliés. C'est la rançon de sa réinsertion dans le jeu politique.

S'interroger sur soi-même

Face à cette concurrence du P.S. les communistes auraient certes pu, comme ils en ont d'abord été tentés, riposter par une ouverture plus large encore. Mais une telle politique nécessite d'offrir des « garanties démocratiques » comparables à celles qu'apporte le P.S. Un tel résultat ne peut être atteint sans que le P.C.F. s'interroge sur lui-même, sur son passé. Or, s'il applique volontiers à ses alliés, à ses adversaires et à la société dans laquelle il vit les règles d'analyses marxistes, le P.C.F. répugne à en user à son propre endroit. Il est d'ailleurs probable qu'une telle option aurait provoqué au moins autant de secousses au sein du parti qu'en a fait naître au sein du P.C. italien la critique du stalinisme.

Les dirigeants du P.C.F. ont donc jugé plus simple de mobiliser le parti dans un réflexe d'autodéfense et de susciter de multiples activités qui ont d'abord pour but de redonner confiance aux militants et de resserrer leurs rangs. Dans la mise en œuvre de cette politique ; les membres du bureau politique pouvaient à juste titre compter sur les cadres intermédiaires du parti marqués par les luttes contre la S.F.I.O. et moins « unitaires » que les adhérents venus au cours des dix dernières années. De ce fait, le renouvellement des cadres qui était prévu et qui avait été sérieusement engagé au niveau local avant le vingt et unième congrès s'est trouvé ralenti. Comme le montre, par exemple, l'étude faite dans l'Isère par Jacques Derville (1), le renouvellement d'ensemble reste « *prudent et lent, laissant aux militants des générations de l'après-guerre et des années 50 l'essentiel des postes de responsabilité* ».

Les différences de sensibilité qui existent entre les diverses « couches » de militants communistes interfèrent également dans les relations entre le P.C.F. et la C.G.T. Le dernier conflit chez Renault vient d'en offrir l'illustration. A l'occasion de cette grève, en effet, on a pu constater des divergences entre les syndicats C.G.T. de l'entreprise et celui de l'usine du Mans, plus combatif, décidé à durcir le conflit.

Certes, cette situation s'explique en grande partie par la composition sociologique particulière de cette unité où il n'y a pratiquement pas d'immigrés et où les ouvriers entrent pour faire carrière, ce qui provoque une grande stabilité de la main-d'œuvre et dès lors une meilleure pénétration syndicale. Force est néanmoins de constater qu'au Mans le syndicat C.G.T. est tenu par les anciens dirigeants de la section communiste de l'usine. Or, entre la section actuelle, dont les animateurs sont jeunes, et leurs prédécesseurs, des divergences d'appréciations s'étaient manifestées lors de la préparation du vingt et unième congrès. Les plus jeunes étaient les plus unitaires, les plus anciens se montrant au contraire partisans du raidissement. Sans doute n'ont-ils pas été mécontents, lors du récent conflit, de montrer à la direction confédérale de la C.G.T. ce que, selon eux, devait être l'attitude de syndicalistes communistes.

D'inévitables bavures ont ainsi, durant plusieurs mois, marqué la mise en place de la nouvelle tactique, qui n'est en fait que le retour à la traditionnelle « unité d'action ». Ce recul par rapport à l'unité stratégique réalisée lors de la signature du programme commun a désarçonné certains militants, mais avec le temps et la mobilisation à laquelle est convié le parti une nouvelle homogénéisation s'est faite. Du haut en bas du parti, la plupart des clivages apparus lors du vingt et unième congrès se sont estompés.

Les socialistes ont, par exemple, pu constater que lors des négociations destinées à préparer, département par département, les meetings communs, les changements d'attitude du P.C.F. se produisaient d'un coup, en bloc. Ainsi, après avoir, dans un premier temps, refusé d'appeler par tracts et affiches communs aux meetings prévus par le comité de liaison de la gauche, les fédérations communistes ont cédé sur ce point toutes ensemble.

Cette remise en ordre a pu s'opérer d'autant plus facilement que les dirigeants communistes ont su recréer un paysage politique familier aux militants de leur formation. En engageant avec M. Chirac un duel singulier ou en relançant la bataille sur le problème de l'OTAN, M. Georges Marchais revient à la dialectique traditionnelle sous la Ve République : P.C.F.-gouvernement, qui a l'avantage pour les deux antagonistes de placer le P.S. hors jeu. En outre, les communistes se sont trouvés aidés par le fait que, en dépit de sa progression, le P.S. reste incapable de répondre au P.C.F. sur l'ensemble des terrains que celui-ci occupe. On peut, en particulier, s'en rendre compte das le domaine des conflits sociaux.

Si, pour l'essentiel, les divergences apparues lors du vingt et unième congrès sont résorbées, le P.C.F. n'en est pas quitte pour autant avec le débat qui s'était amorcé à cette occasion. Non seulement l'attitude de la C.G.T. l'amènera un jour à reposer la question de la nature de l'unité à réaliser avec les socialistes, mais, en outre, sa nouvelle attitude pose déjà le problème de ses relations avec les autres partis communistes occidentaux.

Prochain article :

UN NOUVEL ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

(1) Jacques Derville, « les Communistes de l'Isère », dans la *Revue française de science politique*, février 1975.

Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

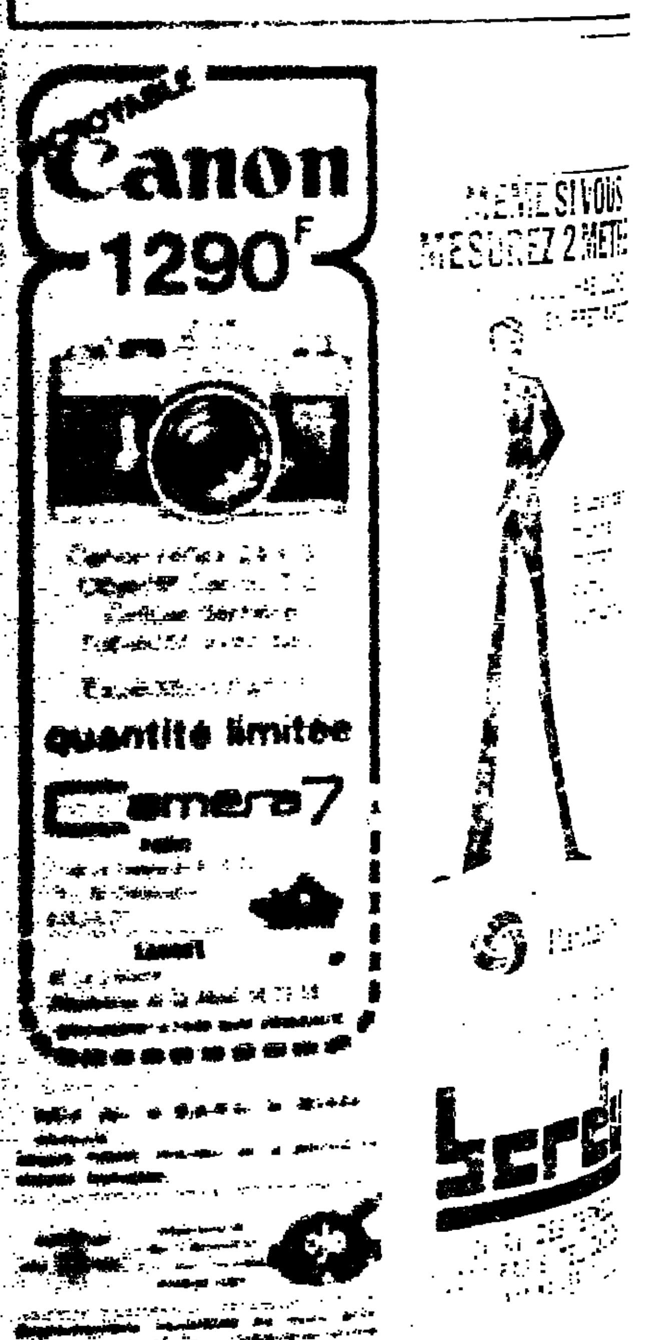


...ES LEUR XXIe CONGRÈ...

la C.G.T. et le P.S.

...rroger sur soi-même

UN NOUVEL ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL



POLITIQUE

LE VOYAGE DE M. MITTERRAND EN UNION SOVIÉTIQUE

LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

Le parti socialiste a rendu publique, jeudi 17 avril, la composition de la délégation qui se rendra en Union soviétique du 23 au 30 avril.

Cette délégation de douze personnes comprendra : MM. Mitterrand, premier secrétaire du P.S. ; Claude Estier, Lionel Jospin, Emile Loo, Pierre Mauroy et Robert Pontillon, membres du secrétariat national ; Gaston Defferre, président du groupe du P.S. et des radicaux de gauche de l'Assemblée nationale ; Jean-Pierre Chevènement, Didier Motchane et Michel Rocard, membres du bureau exécutif ; Alain Savary et Michel Thauvin, respectivement membre et suppléant du comité directeur. M. Thauvin doit assurer le secrétariat de la délégation.

Le secrétariat se trouve ainsi représenté par six de ses treize membres. M. Gaston Defferre a indiqué qu'il devrait regagner la France avant le reste de la délégation, en raison de ses obligations municipales.

M. ESTIER : pourquoi le P.C. serait-il intervenu à Moscou ?

M. Claude Estier, membre du secrétariat national du P. S., s'étonne dans le dernier numéro de *l'Unité*, hebdomadaire du parti socialiste, des commentaires qu'a suscités dans certains organes de presse le récent ajournement du voyage du premier secrétaire à Moscou. M. Estier écrit : « *On voit mal comment et pourquoi le P.C.F. serait intervenu à Moscou pour que François Mitterrand n'y soit pas reçu. Un examen attentif fait, au contraire, apparaître depuis quelque temps une certaine distorsion entre les communistes français et soviétiques, notamment dans l'appréciation qu'ils portent de la politique étrangère du gouvernement français, accusé par le P.C.F. de vouloir réintégrer l'OTAN, alors que la diplomatie de Valéry Giscard d'Estaing paraît convenir parfaitement au Kremlin.* »

M. DEFFERRE : nous promettons un socialisme très différent de celui de l'U.R.S.S.

M. Gaston Defferre a indiqué à France-Inter, jeudi 17 avril, que M. Mitterrand avait reçu l'assurance de pouvoir rencontrer M. Brejnev lors de son prochain séjour à Moscou. Il a, d'autre part, déclaré : « *Nous promettons un socialisme très différent de celui de l'U.R.S.S., sinon nous ne serions pas socialistes ; mais il est très important pour François Mitterrand, qui est une personnalité de dimension internationale, de connaître les régimes tels qu'ils fonctionnent dans différents pays du monde, et notamment ceux des grandes puissances comme l'Union soviétique.* »

Le maire de Marseille a ajouté : « *Ce voyage n'a pas de rapport avec nos relations avec le P.C. C'est une invitation du seul gouvernement soviétique, et nous n'avons pas eu à en conférer avec les communistes français.* »

LES « IZVESTIA » : l'orientation des socialistes rencontre compréhension et sympathie.

L'agence Tass a annoncé officiellement pour la première fois, jeudi 17 avril, les nouvelles dates du voyage de M. François Mitterrand en U.R.S.S. Les *Izvestia* datées du 16 avril ont publié un article sur les meetings communs de la gauche, qui ont « *une importante résonance politique* ».

« *Ces meetings communs des partis de la gauche,* écrit l'organe soviétique, *constituent une des formes actives de la lutte politique des travailleurs de la France contemporaine. Elle contribue à renforcer et à développer l'unité des forces ouvrières du pays, qui luttent pour la défense des intérêts des travailleurs, contre le joug des monopoles, pour des transformations démocratiques profondes.* »

Les *Izvestia* ajoutent : « *Le développement de l'union des forces de la gauche de France retient l'attention de l'opinion progressiste de nombreux pays. C'est compréhensible : pour la première fois depuis des décennies, une action concertée des deux partis de gauche les plus importants — communiste et socialiste — a lieu sur la base du programme commun de lutte pour la démocratie et le progrès en France. De la façon conséquente dont ce programme sera réalisé dépendront d'une manière considérable tant l'atmosphère dans le pays que les perspectives de coopération entre communistes et socialistes à l'échelle européenne. A ce propos, il faut remarquer les aspirations des partis de la gauche en France, dont le parti socialiste, à développer les relations avec les partis communistes et ouvriers d'autres pays d'Europe, dont les pays socialistes. Dans notre pays, ces aspirations rencontrent compréhension et sympathie.* »

PLAINTE DU PRÉFET DE LA CORSE APRÈS LES ÉLECTIONS CANTONALES DU HAUT-NEBBIO

Le préfet de la Corse a déposé deux plaintes auprès du parquet de Bastia, l'une pour violation du secret de vote, l'autre pour irrégularité dans la procédure du vote par correspondance, à l'issue du premier tour des élections cantonales partielles du Haut-Nebbio qui s'est déroulé le dimanche 13 avril, élections provoquées par l'annulation par le Conseil d'Etat pour irrégularités du scrutin de septembre 1973. Lors de ces élections, M. François Casta (maj. prés.) avait été élu au second tour. Dimanche dernier, sur 4 010 inscrits, 3 509 votants et 3 479 suffrages exprimés, M. Casta avait obtenu 1 666 voix, M. l'abbé Paul Pietrotti (sout. rad.), 1 639 et Pierre Murati, P.C., 167.

RELIGION

LE GRAND MAITRE DU GRAND-ORIENT DE FRANCE AUX INFORMATEURS RELIGIEUX :

« L'Eglise doit nous dire en quoi nous sommes coupables »

M. Jean-Pierre Prouteau, grand maître du Grand-Orient de France, a traité, le 17 avril, devant les informateurs religieux de la presse française, des rapports entre la franc-maçonnerie et l'Eglise catholique, soulignant notamment que la franc-maçonnerie « libérale », qu'il représente ne pouvait être considérée comme étant « *hostile à l'Eglise* », que dans la mesure où celle-ci condamnait la liberté de conscience et la laïcité de l'Etat.

Le grand maître du Grand-Orient a d'abord fourni quelques indications statistiques : il y a, actuellement, six millions six cent mille maçons dans le monde. Quatre-vingt-quinze pour cent d'entre eux se réfèrent à la tradition déiste du « grand architecte de l'univers ». Cinq pour cent se situent comme « libéraux ». Ceux-ci, minoritaires dans le monde, sont fortement majoritaires en France. Le représentant de cette franc-maçonnerie « libérale » a ensuite évoqué le conflit historique qui a opposé la papauté à la « puissance maçonnique ».

A propos de l'article 2335 du droit canon, qui, en 1917, a excommunié les francs-maçons, leur reprochant « *de se livrer à des machinations contre l'Eglise et les pouvoirs civils légitimes* », M. J.-P. Prouteau a indiqué qu'il croyait savoir que cette condamnation avait été supprimée dans le code romain, actuellement en cours de révision : l'annonce de cette suppression serait retardée pour des raisons d'opportunité et sous la pression de la franc-maçonnerie déiste. « *Est-ce que l'Eglise,* demande-t-il, *fera une différence entre ceux qui, à ses yeux, seraient les « bons » maçons et les « mauvais » maçons ? Que dirait-on si nous prétendions distinguer entre les bons chrétiens et les autres ? Mais l'important,* a ajouté le grand maître, *c'est que c'est l'Eglise qui nous a excommuniés ; c'est donc à elle de prendre ses responsabilités. C'est à l'Eglise de dire en quoi nous sommes coupables.* »

M. Prouteau cite alors le R.P. Riquet, qui vient de demander au Grand-Orient de donner l'« *assurance loyale* » que la participation des catholiques aux travaux de loge « *ne les rendrait ni complices ni solidaires d'une entreprise hostile à l'Eglise* » (*le Monde* du 17 avril).

« *Nous sommes,* déclare-t-il, *partisans de la liberté de conscience au niveau de l'individu : personne n'a le droit d'imposer une croyance par la force. Nous sommes aussi partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le monde latin. Si ces choix constituent un « complot contre l'Eglise », alors nous complotons contre l'Eglise.* »

Répondant à ceux qui l'interrogeaient, M. Prouteau souligne l'attachement du Grand-Orient à la République et à sa devise : « Liberté, égalité, fraternité » ; devise dont l'origine est maçonnique. Il exprime aussi son optimisme à l'égard de la maçonnerie féminine qui se développe rapidement en France et déclare en substance, en réponse à une question :

« *Si l'Eglise catholique proposait au Grand-Orient de France la création d'une commission d'études des questions en suspens, nous examinerions cette proposition.* » — A. G.

● *Le Conseil œcuménique des Eglises* a décidé de consacrer près de 500 000 dollars à son programme de lutte contre le racisme. La moitié de cette aide ira aux mouvements de libération d'Afrique australe. Le reste sera donné à une quinzaine d'organismes de soutien aux « *victimes de l'oppression raciale dans les six continents* ». — *(Corresp.)*

● *Le cardinal Marty,* archevêque de Paris, au cours de la messe du Parlement qu'il a présidée le 17 avril, en l'église Sainte-Clotilde, a notamment déclaré : « *Je vous demande, au moment où va s'ouvrir devant le Parlement le débat sur le divorce, d'exprimer les valeurs du mariage, son institution et sa stabilité, mais il ne s'agit pas d'imposer par la loi notre conception religieuse.* »

Evoquant le récent débat sur l'avortement, Mgr Marty a tenu à redire que « *c'était par respect pour le mandat parlementaire qu'il s'était refusé à intervenir sur cette question. Vous connaissez mon opinion. Je n'avais pas à dicter votre conduite* ».

DÉFENSE

SELON LE MINISTRE BELGE DE LA DÉFENSE

Les Pays-Bas ont informé la Belgique de leur intention d'acheter l'avion F-16

De notre correspondant

Bruxelles. — Après une brusque remontée en début de semaine, les chances du Mirage F1 d'être acheté par l'armée de l'air belge ont diminué, le jeudi 17 avril, quand le ministre belge de la défense, M. Vanden Boeynants, a déclaré, devant la commission de la défense de la Chambre, que son collègue néerlandais, M. Vredeling, venait de lui annoncer par téléphone que les Pays-Bas se prononceraient en faveur du F-16 américain, contrairement à la recommandation, faite il y a quatre jours (*le Monde* daté 13-14 avril) par le parti socialiste néerlandais (auquel appartiennent le premier ministre, M. Den Uyl, et M. Vredeling).

La déclaration du ministre belge a provoqué la satisfaction chez les sociaux-chrétiens flamands du C.V.P. et chez les extrémistes flamands de la Volksunie, qui, remarque le journal *la Lanterne*, se sont aussitôt « *livrés à un tir de barrage contre le Mirage, appareil qui n'est plus défendu que par les francophones* ». Un député a aussi demandé au gouvernement de s'intéresser à l'appareil israélien Kfir, croisement des techniques françaises (pour la cellule) et américaine (pour le moteur), mais les experts ont rejeté cette proposition, car l'achat du Kfir (*le Monde* du 17 avril) serait « *irréaliste sur les plans politique et économique* ».

L'opposition socialiste, de son côté, a noté que les qualités du Mirage et du F-16 sont maintenant analogues sur les plans technique et financier, « *d'autant que les Français pourraient encore envisager de réduire leur prix* ». Les socialistes suggèrent, cependant, de diminuer de quelques unités la commande d'avions militaires.

Le problème a été évoqué jeudi soir au cours du conseil de cabinet. A l'issue de la réunion des ministres, M. Vanden Boeynants a déclaré que le gouvernement belge allait demander aux Pays-Bas de ne prendre aucune décision avant la rencontre belgo-néerlandaise prévue pour la fin du mois.

PIERRE DE VOS.

[Selon l'A.F.P., le ministre néerlandais de la défense, M. Henk Vredeling, a définitivement recommandé au premier ministre que les Pays-Bas achètent le F-16 américain pour remplacer les Starfighter de l'armée de l'air néerlandaise.

Cette recommandation est contenue dans une note que M. Vredeling a fait remettre au chef du gouvernement dans la journée de jeudi. Selon certaines indications, le ministre de la défense ne proposerait, dans une premier temps, que l'achat de quatre-vingt-quatre monoréacteurs de la société General Dynamics. Les Pays-Bas doivent remplacer cent deux de leurs Starfighter.]

LETTRES

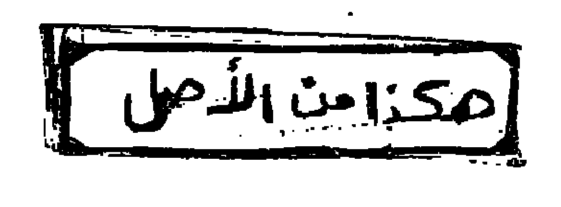
LES PRIX HALPERINE-KAMINSKY

Décernés à des traductions, les grands prix Halperine-Kaminsky ont été décernés :

— pour 1974 à M. René Daillie pour ses traductions de Jean Rhys (*Voyage dans les ténèbres*), John Gardner (*Grendel*), Henry James (*la Princesse Cassamassima*). Ces trois ouvrages ont été édités par Denoël.

— pour 1975 à M. Armel Guerne pour sa traduction des *Œuvres complètes* de Novalis parues chez Gallimard.

● *L'Académie française* vient de décerner ses premières listes de prix : vingt-cinq prix de poésie dont le montant totalise 31 500 F (contre 14 800 F l'année dernière) ; et parmi les prix Montyon et annexes, un des prix de Wegmann à notre collaborateur Alain Guichard pour son ouvrage « les Jésuites », les deux autres allant à MM. Claude Tresmontant et Jean Bousquet. Le prix Binet-Sangle a été attribué à M. Jean Bogliolo, le prix Fabien à M. J.-A. Neret, les prix Furtado à M. Jacques Cartier et à M. Robert-Raymond Tronchot, le prix Juteau-Duvigneaux à M. Marcel Michelet, les prix Montyon à Mmes Anne-Marie Goulinat et Jean Portail, le prix Nicolas Missarol à M. Louis Nicol et le prix Jobrier-Arnoult à Mme Solange Duflos.



ÉDUCATION

Les bibliothèques universitaires pourront être ouvertes à des non-étudiants

Un colloque sur les bibliothèques universitaires s'est tenu récemment à Gif-sur-Yvette (Essonne), à l'initiative de l'Amicale des directeurs de bibliothèques universitaires et de l'Association des présidents de conseil de ces bibliothèques.. M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, qui a prononcé le discours de clôture, a annonce sa décision de procéder à un recensement des bibliothèques universitaires existantes et à une plus large « ouverture » de celles-ci, notamment aux non-universitaires.

La profession de bibliothécaire universitaire a davantage évolué dans les dix dernières années que depuis sa création, il y a environ un siècle. A l'image du vieil humaniste distingué, souvent ancien élève de l'Ecole des chartes et portant une lavallière, a succédé la réalité d'un « administrateur » chargé de gérer un « stock » de livres pour le meilleur profit des usagers : les lecteurs.

Malheureusement, si les bibliothèques nouvellement construites ont été relativement nombreuses, les subventions pour l'achat de livres ont été en revanche très parcimonieuses.

Les publications scientifiques spécialisées, notamment en chimie et en biologie, reviennent en moyenne à 300 F l'unité. La vieille querelle corporatiste entre scientifiques et littéraires pour le partage des subventions — les premiers faisant état des prix prohibitifs qu'ils doivent payer, les seconds comparant leur maigre portion à celle, nécessairement plus importante, des premiers — peut parfois faciliter la tâche des fonctionnaires du secrétariat d'Etat, chargés de répartir la pénurie...

M. Jean-Pierre Soisson a néanmoins « *approuvé le désir, exprimé par les participants du colloque, d'une coordination des achats de livres* » et s'est engagé, avec quelque solennité, « *à demander aux présidents d'université à la mettre en œuvre* ». Il a également approuvé la proposition que « *toutes les dépenses d'acquisition de livres soient regroupées en annexe des comptes de chaque université* ».

Les bibliothèques universitaires (pour chaque université) ou interuniversitaires (pour les villes possédant plusieurs universités) sont, en effet, indépendantes budgétairement des universités elles-mêmes, et reçoivent leurs subventions directement du secrétariat d'Etat. Un tel regroupement permettra peut-être d'y voir plus clair.

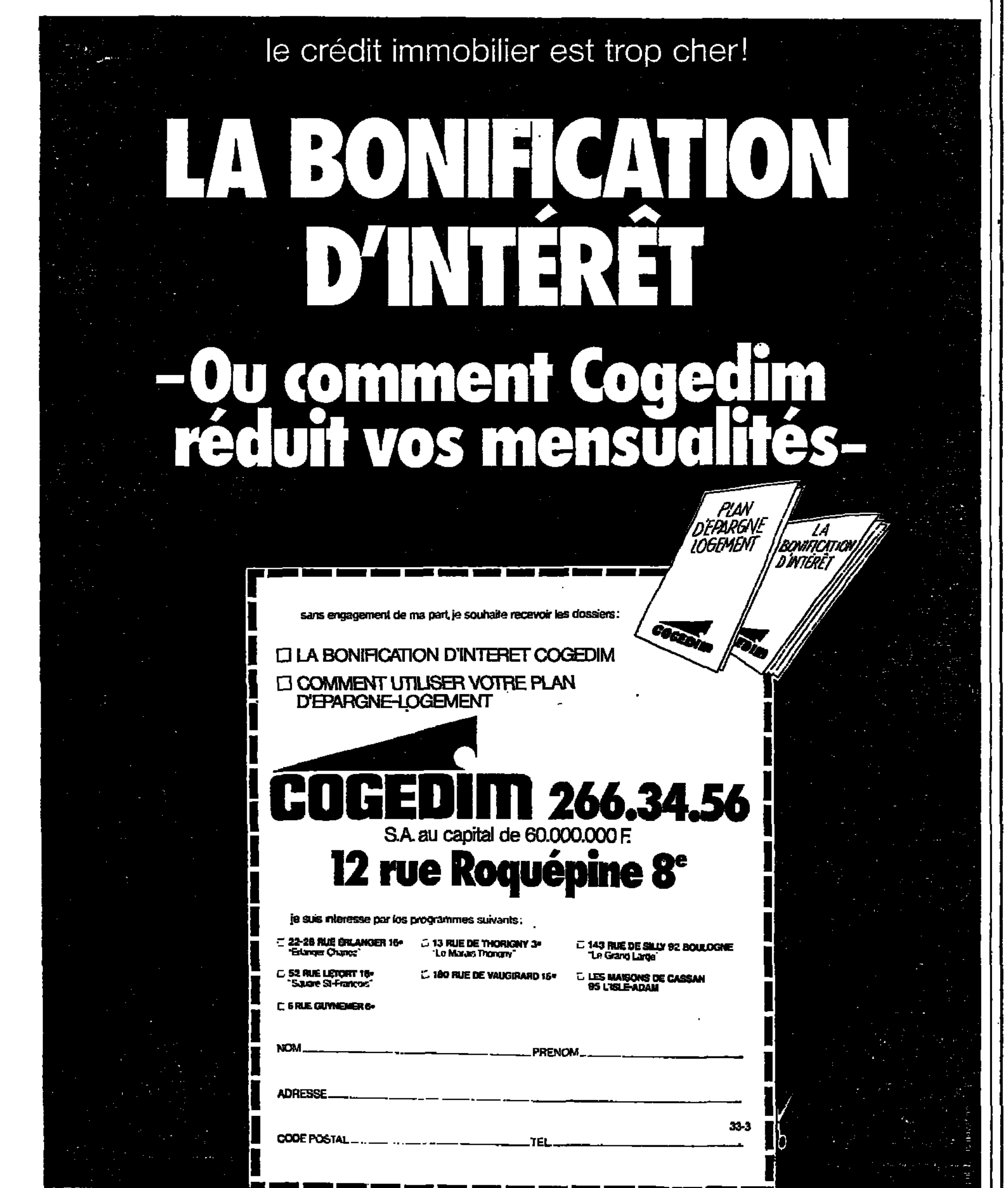
Il n'empêche qu'actuellement les « *dépenses incompressibles* » de fonctionnement, telles que l'éclairage, le chauffage, etc., des bibliothèques absorbent souvent 70 % de leur budget, ne laissant que 30 % à l'achat de livres, alors qu'autrefois les deux « *postes* » s'équilibraient approximativement.

On en arrive ainsi, selon un participant, à cette situation paradoxale du directeur de bibliothèque contemplant ses immenses locaux, mal nettoyés, mal entretenus, peu ou prou désertés par les étudiants parce que... comportant surtout des rayons vides. La décision du secrétaire d'Etat aux universités de lancer un « *recensement des bibliothèques universitaires* », c'est-à-dire des moyens dont elles disposent comparés aux besoins réels des utilisateurs, vient donc à point.

Le secrétaire d'Etat a d'autre part annoncé son intention d'« *ouvrir* » les bibliothèques universitaires sur le monde extérieur, en particulier d'en faciliter l'accès à ceux qui travaillent en dehors de l'université, et notamment les non-universitaires.

M. Soisson a enfin annoncé qu'il comptait renforcer le rôle des conseils de bibliothèques. Ces conseils, qui comprennent à la fois des enseignants, des représentants du personnel des bibliothèques et des personnalités extérieures, sont l'application, réalisée par un décret de 1970, de la « *participation* » voulue par la loi d'orientation de 1968.

DOMINIQUE DHOMBRES.



Libres opinions

Où va l'Université ?

par CHRISTIAN BENEZECH (*)

L'ENSEIGNEMENT supérieur, en France, est actuellement régi par la loi d'orientation du 12 novembre 1968 et ses décrets d'application, et il apparaît maintenant à beaucoup d'universitaires que ces textes compromettent l'avenir de l'Université, avenir qui n'est pas lié uniquement à un problème de moyens. Nous avons été quelques-uns à soutenir ce point de vue dès le début mais nous étions, au moins en apparence, une minorité. Comment d'ailleurs pouvait-il en être autrement dès l'instant où le verbe prestigieux et l'habileté d'Edgar Faure ont réussi à enfermer l'Université dans un dilemme posé comme vérité intangible : si l'on n'approuve pas la loi d'orientation, on n'est pas un homme de progrès ? Qui, à notre époque — sinon quelques don Quichotte téméraires, — accepte de bonne grâce d'être considéré comme un conservateur attardé refusant le « changement » désormais sacralisé ? A partir de cet injuste procès d'intention où progrès et changement sont sommairement confondus, toute discussion est pratiquement impossible et toute critique est anihilée.

Quant au fond même du texte, on y décèle quelques vues théoriques élaborées par des intellectuels vraisemblablement peu au courant des réalités quotidiennes, et aussi la stratégie politique d'un ministre qui, trop confiant dans sa légendaire habileté, a espéré isoler les révolutionnaires en essayant de rassembler les « réformistes » autour de quelques slogans tels que pluridisciplinarité, participation et autonomie. Cette dualité, idéologie abstraite et habileté tactique, était vouée à l'échec pour la simple raison que les vrais problèmes n'ont pas été abordés. La « réforme Edgar Faure » est surtout l'absence de toute réforme réelle, même si le bouleversement des structures universitaires a pu donner l'illusion d'une transformation vraie alors qu'il n'a été que le déclenchement d'une désorganisation dont les effets plus ou moins spectaculaires se manifestent tous les jours. Un des éléments majeurs de ce bouleversement des structures a été l'éclatement — en fait la destruction — de la structure « faculté » considérée comme trop rigide, trop repliée sur elle-même et mal adaptée à l'évolution moderne de l'enseignement. Même si ce point de vue peut être discuté, le remède tel qu'il a été appliqué est pire que le mal, car les facultés représentaient des réalités ayant une finalité définie et dont les membres avaient une communauté d'intentions. Désormais existent des U.E.R. (unités d'enseignement et de recherche) ; mais le sigle U.E.R. n'ayant jamais fait l'objet d'une définition suffisamment claire recouvre des ensembles aussi différents que d'anciennes facultés (quatre mille à six mille étudiants et trois cents à quatre cents enseignants), et d'anciens départements avec quelques dizaines d'étudiants.

L'absurdité majeure du système est que, au sein des nouvelles universités, des U.E.R. aussi grossièrement disparates ont — au moins théoriquement — les mêmes prérogatives ; et, selon la loi, ces prérogatives ne dépassent guère le stade des propositions. Seules, les universités ont pouvoir de décision, d'où d'inévitables tensions ou conflits entre grosses U.E.R. et universités ; les exemples en sont presque quotidiens. Quant à la pluridisciplinarité qui devait résulter du regroupement des U.E.R., elle n'est qu'une façade derrière laquelle diverses féodalités nouvellement nées défendent farouchement leur spécificité ; au surplus, faut-il répéter que la pluridisciplinarité n'est pas affaire de structure mais d'intention. Les exemples étaient autrefois légion d'études poursuivies parallèlement dans des facultés différentes, ce qui est impossible actuellement compte tenu de la rigidité administrative de la plupart des cursus qui, hélas ! s'allie au laxisme de leur contenu.

Reste alors le second volet de la loi : participation et autonomie, les deux étant liées. Tout le monde sait que la participation, telle qu'elle se présente actuellement, est un double échec aussi bien pour les enseignants que pour les étudiants. Pour les enseignants, car les structures de gestion mises en place ne prévoient qu'un nombre limité d'enseignants dans les conseils; beaucoup d'entre eux — souvent la plupart — sont ainsi écartés des décisions conditionnant la vie de l'Université. Et parmi les membres des conseils, si certains ont peut-être encore des illusions, d'autres cherchent à utiliser le système pour occuper le terrain, tous y consacrent — ou perdent — un temps précieux, dans d'innombrables réunions, souvent stériles. Au total, l'Université risque de devenir un tremplin grâce auquel les opposants systématiques au pouvoir actuel peuvent développer leur action politique.

Quant aux étudiants, ils ne se lancent généralement dans les luttes électorales que s'ils sont politisés ; les participations aux votes sont très faibles, de sorte que la représentativité de nombreux conseils est insignifiante.

Et que dire de l'« autonomie » des universités, si réclamée, si contestée, « cadeau empoisonné », selon l'expression d'un de nos anciens ministres, et qui flotte actuellement dans des limites non tracées ? Jugée excessive par les uns, insuffisante par les autres, l'autonomie, vis-à-vis de laquelle l'administration centrale a une attitude ambiguë, est un faux problème, mais peut aussi devenir une arme redoutable. Il y a, dans l'Université, une certaine autonomie qui non seulement est indispensable mais qui ne peut pas ne pas exister : c'est affaire de simple bon sens. Mais si l'autonomie est le refus de toute coordination entre les universités, le refus des grandes orientations pour les diplômes nationaux, la liberté laissée à telle université d'être intolérante à certaines formes de pensée ou de faire n'importe quoi... alors nous sommes anti-autonomistes.

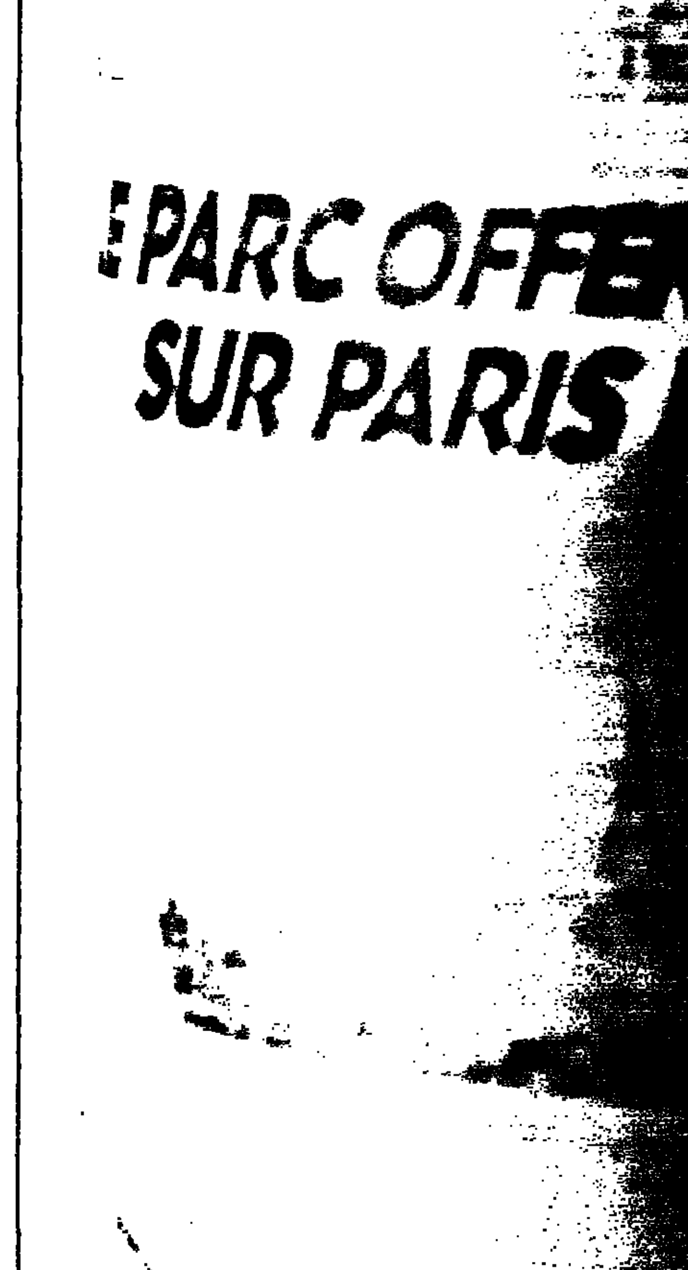
Une attitude raisonnable et réaliste se résume dans une phrase qui pour nous est fondamentale : l'Université (au singulier) est un service public national, ouvert à tous ceux qui peuvent et qui veulent y travailler, et qui prépare à une activité professionnelle en délivrant, *sous la responsabilité de l'Etat,* des « diplômes nationaux », tout en assurant la promotion de la culture. Quant aux particularismes locaux ou régionaux, à telle ou telle orientation préférentielle d'une université, aux initiatives définissant des « diplômes universitaires », pourquoi en réclamer le droit, puisque celui-ci a toujours existé ? Comme aussi ont toujours existé et existeront toujours malgré tous les « changements » et au-dessus d'eux les valeurs fondamentales hors desquelles il n'y a que le vide, valeurs qui ne sont ni traditionnelles, ni d'avant-garde, ni d'avenir mais simplement des valeurs humaines : nécessité de l'effort, donc de la lutte ; acceptation d'une juste discipline : refus de la facilité ; refus de toute démagogie, qui n'est bien souvent que lâcheté ; sens du service de la collectivité, qui suppose compétence, dévouement et fermeté ; tolérance, qui est la forme la plus haute de l'altruisme ; justice enfin et respect de la loi pour tous, ce qui entraîne une attitude responsable de ceux qui ont la charge de les assurer et, au besoin, de les imposer...

Ces valeurs restent-elles à l'honneur dans l'Université de 1975 ?

Quant à la loi d'orientation, le procès que nous lui faisons, et qui était prévisible, est beaucoup plus dû à ce qu'elle a permis qu'à ce qu'elle a voulu. C'est d'une véritable annexion qu'elle a été l'objet : annexée par des groupements révolutionnaires qui ont réussi à mettre en cause l'institution universitaire dans son principe ; annexée aussi par une certaine forme de « minigauchisme bourgeois » qui, se dédouanant ainsi de son conservatisme fondamental, prône un progressisme de façade agréable à porter à notre époque, d'ailleurs assez peu compromettant, mais finalement dissolvant, donc complice plus ou moins conscient de ceux qui veulent détruire.

L'Université, a-t-on dit, doit être la conscience critique de la nation. Ne pourrait-elle aujourd'hui rappeler, quoi qu'il en coûte, que le changement n'est pas nécessairement le progrès, que la libéralisation n'est pas la vraie liberté, que la contrainte et la discipline ne sont pas l'oppression, que nulle société ne peut exister sans un minimum d'autorité. Et si une autorité respectueuse des hommes n'est pas acceptée, une autre s'imposera. Peu importe qu'elle soit de droite ou de gauche : elle sera de toute façon destructrice l'homme. L'Université alors pourra-t-elle encore le dire ?

(*) Doyen, professeur de physique médicale à l'université de Montpellier I, président de la Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur.



Libres opinions
Où va l'Université ?

ÉDUCATION

INFORMATION, PUBLICITÉ ET PROPAGANDE...

Le ministère de l'éducation fait — ce qui est louable et légitime — un gros effort d'information pour faire connaître le projet de réforme de M. Haby : diffusion massive du texte intégral du projet, publication de précisions sur les intentions du ministre dans le Courrier de l'éducation, *organe d'information du ministère.*

Cela n'étant sans doute pas suffisant, le ministère et la délégation à l'information ont décidé de faire aussi de la publicité. C'est ainsi que les numéros d'avril de revues de jeunes à fort tirage, comme Hit *et* Salut les copains, *comportaient des encarts publicitaires de quatre pages, avec le titre « L'école enfin ouverte sur la vie ? », présentant abondamment les principes de la réforme et où l'on annonçait (un peu imprudemment)...* « un projet de loi « vous concernant » va être discuté à l'Assemblée nationale en avril prochain ». *Campagne dont il serait intéressant de connaître le coût, comme le demande la fédération des parents d'élèves Cornec, mais qui a l'avantage de la clarté, la publicité étant présentée en tant que telle.*

Un pas de plus est franchi avec le « documentaire » sur M. Haby, réalisé par une firme d'actualités — subventionnée par le gouvernement — et projeté dans certaines salles de cinéma. Présenté sous la rubrique « presse filmée », ce film, qui ne contient pas l'ombre d'une discussion ou d'une critique, est présenté comme un document d'information dont on pourrait croire qu'il est réalisé par des journalistes.

Alors qu'il ne s'agit en fait ni d'information ni de publicité, mais de propagande gouvernementale — comme le confirme d'ailleurs le film sur les centrales nucléaires qui passe dans la même séance. — F. G.

Le recyclage des professeurs de sciences physiques

Ne plus dépendre de la générosité d'autrui

Bordeaux. — Les expériences actuelles de recyclage des professeurs de sciences physiques de l'enseignement secondaire vont-elles pouvoir continuer ? C'est la question qu'ont posée une soixantaine d'enseignants des lycées ou des universités, représentant les différents centres de recyclage, réunis à Bordeaux le 12 avril. Ceux-ci ont vigoureusement réclamé une aide du ministère de l'éducation pour la formation continue des enseignants.

De notre envoyé spécial

Le souci de recycler les professeurs est apparu il y a quelques années, en même temps que le mouvement de rénovation de l'enseignement des sciences physiques ; la « commission Lagarrigue », chargée de préparer de nouveaux programmes pour l'enseignement secondaire, y a beaucoup contribué. Des groupes se sont créés, à l'initiative d'enseignants des universités ou de sections locales de l'Union des physiciens (qui regroupe les professeurs de cette discipline). Une douzaine de centres fonctionnent actuellement de façon régulière, en général dans des universités, tantôt rattachés à des unités d'enseignement et de recherche scientifiques, tantôt sous forme de service commun de l'université. Ils ont reçu plusieurs centaines d'enseignants, cette année. Mais, n'ayant aucune existence légale dans un cas comme dans l'autre, ils ne sont encore, comme le disait un des enseignants présents à Bordeaux, que des « *ectoplasmes* ».

Le retard de la réforme de la formation des professeurs accroît les incertitudes. Beaucoup des participants à la rencontre de Bordeaux — qui représentaient la plupart des centres de recyclage actuels — souhaitaient la création d'Instituts de recherche sur l'enseignement des sciences physiques (IRESP), comme il en existe pour les mathématiques. M. Paulian, recteur de l'académie de Bordeaux, qui assistait à l'ouverture de la réunion, les a invités à la patience. Bien que favorable aux expériences actuelles — il a aidé celle de Bordeaux à démarrer, — il a mis en garde leurs animateurs : la formation permanente des professeurs, a-t-il dit en substance, doit s'inscrire dans le schéma d'ensemble préparé par le ministère. Elle ne peut être assurée par une collection d'institutions particulières consacrées à chacune des disciplines enseignées dans le second degré.

Mais les responsables des expériences, ne disposant pas de moyens propres, ont le sentiment de dépendre de la générosité d'autrui et craignent que leur travail ne soit remis en cause. Les universités ont mis à leur disposition, selon les cas, quelques postes d'enseignants ou des crédits d'heures complémentaires et quelques crédits de fonctionnement, notamment pour acheter ou réaliser du matériel de travaux pratiques. Pour cela, elles ont parfois eu recours à des subterfuges, comme de créer des certificats destinés uniquement aux professeurs de sciences physiques...

Plusieurs IREM (instituts de recherches sur l'enseignement des mathématiques) soutiennent aussi les expériences. Grâce à eux, une partie des professeurs de lycée qui suivent les séances de recyclage ont pu recevoir des heures supplémentaires. Mais beaucoup n'en touchent pas et ne bénéficient d'aucune décharge de service ni même de frais de déplacement. Le ministère, pour sa part, n'a presque pas aidé ces expériences, même lorsque celles-ci sont directement liées à la mise en œuvre des programmes préparés par la « commission Lagarrigue ».

Cette année, la situation est devenue souvent plus difficile, soit que des IREM aient subi des restrictions, soit que des subventions accordées par l'administration n'aient pas été renouvelées. La division administrative entre le ministère de l'éducation et le secrétariat d'Etat aux universités a compliqué la tâche des responsables. Quelques recteurs se sont même opposés à ce que des IREM consacrent une part de leurs ressources au recyclage des professeurs de sciences physiques.

Cette situation provoque un vif mécontentement, surtout parmi les professeurs qui suivent des séances de recyclage, certains depuis deux ans. Des sections de l'Union des physiciens ont envisagé de les boycotter. Au cours de la réunion de Bordeaux, des animateurs ont proposé d'interrompre les expériences actuelles si le ministère n'accordait pas de crédits ; à Marseille, déjà, universitaires et enseignants du second degré ont renoncé à organiser un recyclage pour les physiciens en 1974-1975.

Les responsables des expériences les plus importantes (celles de Bordeaux, de Lyon, de Grenoble et de Paris-VII), redoutant qu'on ne favorise leurs détracteurs en agissant ainsi, ont estimé qu'il ne fallait utiliser cette « *arme absolue* » qu'à bon escient. Mais ils craignent que les candidats au recyclage ne se découragent : à Toulouse, par exemple, ceux-ci étaient deux cents, il y a trois ans, alors que l'université ne pouvait en accueillir que cinquante : cette année, il y en a eu à peine vingt-cinq. Aussi les participants ont-ils, unanimement, réclamé que les professeurs de l'enseignement secondaire puissent bénéficier de la loi de juillet 1971 sur la formation continue, qu'un recyclage préalable soit organisé en cas de changement des programmes et que les enseignants puissent, de surcroît, obtenir des congés de formation.

Plusieurs universitaires ont fait une « autocritique » des méthodes utilisées pour le recyclage : ils ont noté que les professeurs du second degré se sentaient plus satisfaits lorsqu'on leur laissait plus d'initiative (par exemple, dans le cas de travaux de groupes). En revanche, un style trop universitaire provoque parfois des abandons ou une attitude de « *bons élèves* » chez les professeurs. Quelques animateurs ont d'ailleurs changé leurs objectifs : ils ont essayé autant de favoriser un travail collectif, de modifier les attitudes que d'apporter des connaissances.

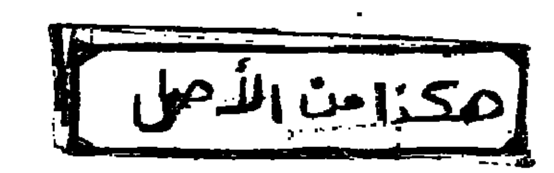
Parfois, ce sont les professeurs de lycées qui ont eux-mêmes souhaité utiliser des méthodes plus actives et trouver des sujets plus proches des intérêts de leurs élèves. Le rapporteur d'un des groupes de travail a évoqué un « *malaise* » des enseignants devant des élèves qui « *se demandent pourquoi on leur enseigne ceci ou cela* », ne voient pas les implications concrètes des sciences physiques ou voudraient que celles-ci expliquent certains faits qu'ils connaissent déjà. Dans tous les cas, ce sont des préoccupations nouvelles chez des scientifiques.

GUY HERZLICH.

TROIS SYNDICATS D'ENSEIGNANTS ANNONCENT DES GRÈVES PENDANT LA PREMIÈRE QUINZAINE DE MAI.

Les syndicats de professeurs de collège d'enseignement technique affiliés à la C.G.T. et à la C.F.D.T. ont décidé un arrêt de travail au cours de la première quinzaine de mai, si le ministre de l'éducation n'engage pas des « *négociations sérieuses* » sur le recrutement et le statut des enseignants des C.E.T. Les deux syndicats, qui vont aussi organiser une manifestation nationale à Paris, protestent contre la suppression de postes d'enseignants de professeurs, la fermeture de classes et même la suppression de sections, ainsi que la mise en place d'un système qui favorise « *l'évasion des jeunes du système éducatif* ». Le syndicat C.G.T. a, en outre, écrit au ministre de l'éducation pour lui proposer une « table ronde » sur les problèmes des élèves de C.E.T. qui, estime-t-il, souffrent du « *coût élevé des études, des classes surchargées, des retards scolaires... d'une vie scolaire qui ne répond pas suffisamment à leurs aspirations, de la misère des établissements en équipements socio-culturels et sportifs...* »

D'autre part, le bureau du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, affilié à la Fédération de l'éducation nationale) a décidé deux grèves au cours de la « *semaine d'action* » prévue par la FEN du 11 au 17 mai.



JUSTICE

Remous autour de la Caisse de retraite des ouvriers du bâtiment

« Faire de l'argent » pour favoriser l'action sociale

« Comme un coup de tonnerre dans un ciel serein », c'est ainsi que l'on présente aujourd'hui dans l'entourage de M. Yves Pergeaux l'arrestation de celui qui était encore au début du mois de février directeur général de la Caisse nationale de retraite des ouvriers du bâtiment et des travaux publics (C.N.R.O.) et de la Caisse nationale de prévoyance (C. N. P. O.), M. Pergeaux, cinquante-quatre ans, a été inculpé et incarcéré le 12 avril en même temps que M. Georges Breuil, cinquante-cinq ans, animateur de nombreuses sociétés d'études, dont le principal client était la C.N.R.O. (*le Monde* du 16 avril). L'affaire est importante, si l'on considère les divers enjeux qu'elle représente et qui résultent notamment de la dimension des deux organismes dirigés par M. Pergeaux, leur place dans le secteur de la construction des travaux publics et des nombreux projets établis avec M. Breuil.

2 milliards de cotisations

Il semble que les considérables ressources des deux caisses aient en partie fait l'objet de détournements. M. Pergeaux aurait mis indûment à la disposition de M. Breuil certains fonds. L'ensemble des opérations contestées porteraient sur plus de 10 millions de francs.

La C.N.R.O. gère les cotisations de deux millions d'ouvriers (six millions pour la C.N.P.O.) et ses prestations s'adressent à près de sept cent mille retraités. Pour l'exercice 1974, les deux caisses réunies ont recueilli 2 milliards de francs de cotisations. Il s'agit d'établissements paritaires fondés conjointement par les principales organisations patronales, dont la puissante Fédération nationale du bâtiment et les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. Les réalisations sociales de la C.N.R.O. sont très étendues. La caisse possède un centre de rééducation fonctionnelle pour les accidentés du travail, de nombreux foyers-logements, neuf résidences de retraités et trois centres de vacances à Hyères, en Corse et en Tunisie. Pour le transport de ses vacanciers, la C.N.R.O. est même propriétaire de deux avions Caravelle. En outre, les deux caisses possèdent un patrimoine immobilier très important qui représenterait une plus-value de 400 millions.

D'origine bordelaise, ancien directeur d'une caisse de congés payés, M. Pergeaux est à l'origine de la création, en 1959, de la C.N.R.O. dont il n'a cessé d'être l'animateur jusqu'au 3 février dernier, date à laquelle il devait remettre sa démission au président des conseils d'administration des deux caisses après un rapport de la société de contrôle comptable, la Fiduciaire de France. Pour certains de ses anciens collaborateurs, M. Pergeaux est un « *missionnaire de l'action sociale* », voire une « *locomotive sociale* ». Il possède, en tout cas, une forte personnalité et aurait pu être considéré, dit-on, comme « *ministrable* », il y a un an. Pour ses amis, la politique de M. Pergeaux se résumait ainsi : « *Le social n'est pas rentable en soi. Pour agir dans ce domaine, il faut d'abord « faire » de l'argent. Notre but était de réinjecter dans les circuits économiques une partie de la masse monétaire fournie par les cotisations afin de favoriser la construction dans l'ensemble de la profession et développer une véritable action sociale. On moralisait ainsi le profit en l'affectant à la stimulation de la profession.* »

En rencontrant en 1970, M. Georges Breuil, le directeur général de la C.N.R.O. a trouvé, dit-on dans son entourage, une nouvelle « *dimension* ». M. Breuil a apporté de « *nouvelles idées* » à l'action de M. Pergeaux, et de nombreuses et intéressantes relations.

Promotion sociale et immobilière

Les projets de la C.N.R.O. étaient ambitieux, multiples et pour le moins divers. Ils se situaient aux Antilles, pour la création d'un nouveau centre de vacances, dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, à Hyères, pour l'aménagement d'un centre d'animation urbain, mais aussi sur la côte aquitaine et celle du Languedoc-Roussillon.

En Aquitaine, la C.N.R.O. était engagée conjointement avec la Fédération du bâtiment dans le projet de Lacanau, qui concerne notamment deux lotissements de vacances (« l'Océanide » et « l'Aubarède ») devant constituer l'une des premières réalisations concrètes du projet d'aménagement de la côte aquitaine patronné par la mission interministérielle que préside M. Emile Biasini.

Parmi les projets nés de la collaboration de MM. Pergeaux et Breuil, deux retiennent aujourd'hui plus particulièrement l'attention.

La C.N.R.O. avait récemment acquis auprès de l'Union syndicale des métallurgistes C.G.T. un domaine situé à Baillet (Val-d'Oise). Conformément à la loi, l'administration des domaines a évalué l'ensemble à 3 900 000 F, or la propriété a été finalement achetée pour 10 millions de francs.

La différence aurait été portée en compte de « *frais d'études* ».

D'autre part, parmi les nombreux projets immobiliers dans lesquels la C.N.R.O. et M. Georges Breuil se trouvaient directement engagés, celui du village de Maure-Vieil (Alpes-Maritimes) paraît être l'un des plus importants et pourrait avoir joué un rôle dans le déclenchement de la procédure. Il s'agit de la reprise d'une vaste opération (centre de loisir, village de vacances, centre de formation permanente, « cité du Moyen Age ») lancée vers 1964 autour d'un port de plaisance de cinq cent cinquante places du « Pont de la Rague », située sur la commune de Mandelieu-La Napoule. M. Louis Guyot et une Société générale d'investissement immobilier (S. G. I. I.) étaient parmi les promoteurs. A la suite de difficultés de commercialisation du port et des premiers lotissements, l'affaire avait été reprise récemment par MM. Georges Breuil et Yves Pergeaux, qui, au cours de plusieurs visites sur place, rencontrèrent Mme Louise Moreau, maire de la commune, vice-présidente du Centre démocrate. Devant elle ils évoquèrent une extension éventuelle — et considérable — du projet initial qui pourrait le porter jusqu'à huit mille lits.

M. Georges Breuil, qui affirme à plusieurs reprises être le « *patron* » de l'opération, est d'ailleurs très connu dans la région de Mandelieu. Personnage haut en couleurs, propriétaire d'un yacht de 30 mètres, le *Saint-Mitre*, il recevait fréquemment à son bord des personnalités politiques et des hauts fonctionnaires dont certains paraissent aujourd'hui regretter leur imprudence.

A présent, on reproche essentiellement à M. Pergeaux ses relations avec M. Breuil. On lui fait notamment grief d'avoir passé à M. Breuil des commandes d'études diverses, qui représenteraient, depuis quatre ans, un montant global d'honoraires de 20 millions de francs. Certaines de ces études seraient fictives. D'autre part, M. Pergeaux, au nom des caisses, avait pris des participations d'un montant de 800 000 F dans des sociétés d'études de M. Breuil. Enfin, le directeur de la C.N.R.O. avait fait cautionner auprès de certaines banques des engagements des sociétés Breuil. Après la démission de M. Pergeaux, cinq des sociétés de M. Breuil ont déposé leur bilan.

La « chute » de M. Pergeaux est brutale. Ses amis s'étonnent de cette soudaineté. Pour sa part, Mᵉ Fernand Cohen, défenseur de M. Pergeaux, estime qu'il pourrait s'agir « *d'une opération menée par un important groupe bancaire, qui, monopolisant déjà nombre d'entreprises de financement à moyen et à long terme dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, voudrait aujourd'hui mettre la main sur les dépôts considérables de la C.N.R.O.* ».

Certains pensent que des préoccupations politiques ne sont peut-être pas étrangères à l'affaire. M. Breuil est connu pour avoir de multiples relations politiques, et notamment pour avoir ouvertement soutenu les campagnes électorales de M. Chaban-Delmas. Pour le moment, les organisations patronales du bâtiment et les syndicats, qui ont porté plainte par l'intermédiaire de leurs représentants aux conseils d'administration des deux caisses, observent une prudente réserve sur le fond de l'affaire. Chacun s'est engagé à ne pas établir de « polémique » pour l'instant. Car il pourrait y avoir lieu à polémique. Le contrôle de la gestion financière des organismes paritaires, tels que la C.N.R.O., est en cause. Sur ce point, comme sur certains aspects de la gestion de la C.N.R.O., les avis des organisations patronales et des syndicats sont à n'en pas douter très divergents. Il est probable que les syndicats fourniront prochainement d'importantes explications sur cette affaire.

Si l'arrestation de MM. Pergeaux et Breuil peut passer pour un « *coup de tonnerre* », le ciel n'était pas aussi serein qu'il y paraissait.

FRANCIS CORNU.

● *Prix Bride abattue : deux nouvelles inculpations.* — Deux parieurs marseillais, MM. Jean Agostini, trente et un ans, employé municipal, et Richard Lembo, trente-deux ans, chauffeur de taxi, qui avaient été appréhendés il y a quelques jours, ont été inculpés par M. Jean Michaud, juge d'instruction chargé de l'enquête sur le prix Bride abattue, de tentative d'escroquerie et d'infraction à la loi sur les courses avant d'être placés sous mandat de dépôt à la prison de la Santé. Quarante-cinq personnes sont maintenant inculpées dans cette affaire.

Au tribunal de Toulon

L'ADJOINT AU MAIRE DU LAVANDOU EST CONDAMNÉ POUR BANQUEROUTE

M. François Leredu, premier adjoint (U.D.R.) au maire du Lavandou et promoteur immobilier, a été condamné, jeudi 17 avril, par le tribunal correctionnel de Toulon, à trois ans d'emprisonnement, dont deux avec sursis, pour banqueroute, abus de biens sociaux et infractions à la loi sur les sociétés.

Son associé, M. Paul Baude, ancien président-directeur général de laboratoire pharmaceutique, a été condamné à trois ans d'emprisonnement avec sursis et 40 000 francs d'amende. Deux autres prévenus, MM. Gaëtan Tastaecca et Jean Mathieu, ont été condamnés respectivement à quinze mois et à un an d'emprisonnement avec sursis.

Cent sept épargnants, parmi lesquels M. Albert-Bernard Bongo, président de la République du Gabon, ont perdu 10 millions de francs dans les opérations immobilières délictueuses des sociétés Gaou Benat et Les Fouirades créées par M. Leredu.

LA CATASTROPHE D'ARGENTEUIL

Un président-directeur général qui ne peut être partout...

Si la fatalité n'explique pas tout, les responsabilités dans une catastrophe comme celle de l'explosion du gaz dans une tour d'Argenteuil sont bien difficiles à établir. Les défenseurs des quatre prévenus, Mᵉˢ Sur, Cannou, Lagrange, Krief et Gallot, l'ont montré en s'emparant, jeudi 17 avril, des lacunes et des contradictions des expertises. On ne sait toujours pas, trois ans après les faits, ce qui a provoqué le déboîtement des canalisations. L'enquête administrative n'a-t-elle pas retenu comme hypothèse la plus certaine un acte de malveillance ?

« *On a choisi le coupable* », diront alors les avocats, en estimant tout aussi responsables que leurs clients le Gaz de France, la Société d'économie mixte d'Argenteuil ou la société chargée de l'entretien des espaces verts (qui recouvrit les vannes d'arrêt du gaz de sept centimètres de terre).

Si le Gaz de France a été exonéré des responsabilités parce qu'il avait respecté la réglementation, ne reproche-t-on pas aux prévenus de n'avoir pas fait plus et mieux qu'une réglementation qu'ils ont eux aussi respectée ?

Plus étrange apparaît l'argument développé par Mᵉ Jean Gallot, défenseur du principal prévenu, M. André Bahuaud, président de la société propriétaire et gestionnaire de la tour, selon lequel un président-directeur général, ne pouvant être partout, ne saurait être tenu responsable de tout.

Jugement rendu le 15 mai.

● *Pour avoir servi des plats impropres à la consommation*, M. Berg, gérant d'une entreprise de restauration collective a été condamné à quatre mois d'emprisonnement ferme et 20 000 F d'amende par le tribunal correctionnel de Lyon. Son épouse a été condamnée à six mois d'emprisonnement avec sursis et 5 000 F d'amende.

L'affaire Faye devant le tribunal de Grasse

L'attitude troublante et permissive des banquiers

De notre envoyé spécial

Grasse. — Jeudi après-midi 17 avril s'est achevé le procès en escroquerie intenté aux complices du colonel François Faye, « *archétype du scandale financier qui, dans l'opinion publique, s'accompagne souvent de l'idée que les coupables peuvent faire d'énormes profits en étant à peu près assurés de l'impunité* », comme l'avait dit dans son réquisitoire M. Hassenfratz, substitut du procureur de la République.

Des quinze plaidoiries, prononcées parfois sur un ton passionné, il convient de retenir celle de Mᵉ Mesnard, ancien avocat algérois, défenseur d'un horticulteur rapatrié d'Algérie, M. Averseng — ruiné pour la seconde fois, — et celle de Mᵉ Pierre Pasquini, du barreau de Nice, pour M. Roger Choulet.

Citant le rapport de l'administrateur judiciaire, Mᵉ Ricord, Mᵉ Mesnard observa que la position des banquiers « *avait été troublante, leur attitude permissive, qu'ils s'étaient disputés avec désinvolture la clientèle de Faye, ce qui était intolérable, voire insupportable* ».

« *Et le parquet*, ajouta Mᵉ Mesnard, *n'a pas trouvé cela insupportable.* »

Le substitut exigea aussitôt de pouvoir répondre à cette mise en cause du ministère public.

« *J'ai dit dans mon réquisitoire*, observa Mᵉ Hassenfratz, *que des directeurs de banque avaient été sanctionnés ou avaient dû démissionner, ce qui donnait à penser qu'ils avaient commis des fautes graves.*

— Mais on ne peut pas tenir les banques quittes pour autant », lança l'avocat.

« *Croyez-moi*, répliqua le magistrat, *le ministère public n'a pas voulu donner de régime de faveur aux banquiers, mais leur légèreté ne constitue pas au plan du code pénal un délit. Si celui-ci avait été établi, les banquiers seraient là.* »

Un peu plus tard, Mᵉ Pierre Pasquini, ancien député U.D.R., qui plaidait pour M. Choulet, contre lequel avait été requise une peine de prison ferme, devait, lui, s'en prendre au Crédit agricole des Alpes-Maritimes qui, en accordant sans garantie des prêts importants au colonel Faye, avait probablement incité les prêteurs privés à en faire autant et les banques à consentir des escomptes inhabituels à l'horticulteur.

« *Il ne fait aucun doute*, dit Mᵉ Pasquini, *qu'une part de responsabilité échoua dans cette affaire à des professionnels avisés de la finance qui ont négligé de dresser les garde-fous prévus par la loi, qui eussent évité aux amis de Faye de devenir les complices d'une escroquerie qu'ils ont subie plus qu'ils ne l'ont soutenue.* »

Le jugement sera rendu le 13 mai. — M. D.

● *Nomination à la Cour de sûreté de l'Etat.* — Le conseil des ministres du 16 avril a nommé M. Alphonse Veuillet, conseiller à la cour d'appel de Paris, conseiller à la Cour de sûreté de l'Etat, chambre de contrôle de l'instruction permanente.

● RECTIFICATIF. — Le nouveau procureur général de Douai est M. Henri Verney et non pas Berney comme nous l'avons écrit, par suite d'une erreur typographique, dans nos éditions du 17 avril.

FAITS DIVERS

Le meurtre de Mohamed Moussa

L'AUTEUR DES LETTRES DE MENACES EST UN JEUNE RAPATRIÉ DÉTENU AUX BAUMETTES

(De notre correspondant.)

Marseille. — A la veille du meurtre de Mohamed Moussa, le 18 mars dernier, les avocats du jeune Algérien avaient reçu des lettres de menaces de mort signées « Organisation de la France libre ». Le docteur Gérard Bonneville, dans l'appartement duquel Mohamed Moussa fut assassiné, recevait quelques jours après, à son tour, une lettre de menaces signée cette fois par le « Mouvement des travailleurs arabes », lui reprochant son rôle dans la mort de Mohamed Moussa.

Les policiers marseillais chargés de l'enquête viennent d'établir, grâce à une expertise graphologique, que l'auteur des lettres est un jeune rapatrié, âgé de vingt-quatre ans, Joseph Grima, qui purge actuellement une peine de deux mois de prison pour vol. Les policiers ont également pu établir que Joseph Grima connaissait Michel Balozian, mortellement blessé par Mohamed Moussa, et Ali Mellani, dit Cox, témoin numéro un du meurtre de Mohamed Moussa et qui reste introuvable.

● *Deux employés de la R.A.T.P. électrocutés.* — Deux employés de la R.A.T.P., qui effectuaient, jeudi 17 avril, des travaux d'entretien sur les voies du métro ont été électrocutés accidentellement par un rail de traction, près de la station Porte-de-la-Chapelle. Un des deux employés a pu être réanimé par les sapeurs-pompiers. Son camarade, dont l'état est jugé sérieux, fait encore l'objet de soins à l'hôpital Foch de Suresnes.

SPORTS

OMNISPORTS

APRÈS SA DEMANDE DE RÉADMISSION AU C.I.O.

La Chine rappelle que Taiwan fait partie de son territoire

Lausanne (U.P.I., A.P., A.F.P.). — *Un porte-parole du Comité olympique international (C.I.O.) a annoncé, jeudi 17 avril à Lausanne, que la demande de réadmission de la Chine était parvenue le 15 avril au C.I.O. et que, dans une note séparée, Pékin avait rappelé que Taiwan faisait partie du territoire chinois.*

Cette précision semble indiquer que la Chine tient toujours à ce qu'un seul comité national olympique comporte dans son appellation le mot « Chine ». Le C.I.O., dans l'hypothèse où la Chine serait réadmise, pourrait envisager soit d'exclure Taiwan, soit de ne plus le reconnaître comme comité olympique de la République de Chine. Il s'agit cependant d'une procédure compliquée, les statuts du C.I.O. précisant qu'« *aucune discrimination ne doit être pratiquée pour des raisons de race, de religion, ou d'affiliation politique* »... et que l'expulsion ne pouvait être prononcée qu'à la suite d'infractions aux règles du C.I.O., ce qui n'est pas le cas pour Taiwan.

On indique à Lausanne que le Comité international olympique a demandé, comme il est d'usage en pareil cas, à la Fédération des sports de Chine — qui veut être reconnue en tant que Comité national olympique de la République populaire de Chine — de plus amples détails concernant ses intentions de respecter les règles olympiques. Ces précisions concernent notamment les règles relatives à la protection des emblèmes et à la complète indépendance politique des comités nationaux olympiques.

La Chine populaire, qui depuis deux ans environ a réintégré, une à une, les fédérations internationales ayant bien voulu exclure Taiwan, a donc décidé de mettre un terme à dix-sept ans d'isolement olympique. L'an dernier, les Chinois avaient effectué un retour remarqué sur la scène sportive internationale en obtenant l'autorisation de participer aux Jeux asiatiques de Téhéran. La présence de la Chine en Iran avait d'ailleurs été interprétée comme un premier pas dans l'intention qui lui était prêtée, depuis un certain temps, de demander sa réadmission au C.I.O.

L'élection à la présidence du Comité olympique international de M. Michael Killanin, moins intransigeant que son prédécesseur, M. Avery Brundage, ne pouvait que favoriser ce dessein, dont la concrétisation avait commencé il y a deux ans avec le retour de la Chine dans plusieurs fédérations internationales, telle l'althérophilie, le volley-ball, le patinage, l'aviron, la gymnastique, la lutte, l'escrime, le hockey sur glace, etc.

HOCKEY SUR GLACE. — *En battant la Tchécoslovaquie par 4 à 1 le 17 avril à Dusseldorf, l'Union soviétique a remporté son quatorzième titre de championne du monde.*

JUDO

ALGISI ET DONZEL RETENUS POUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE

Ce sont finalement Algisi (légers) et Donzel (toutes catégories) qui iront rejoindre le lot des judokas français retenus pour les championnats d'Europe, qui se disputeront à Lyon du 8 au 14 mai. Cette décision a été prise par le comité de sélection de la Fédération au terme d'une ultime épreuve de barrage qui a eu lieu à Paris le 17 avril.

Si le cas de Donzel, vainqueur de tous ses combats, ne souffrait pas de difficultés, il n'en fut pas de même pour Algisi qui termina ex æquo avec Véret et qui fut même battu par Mounier. Le comité de sélection a pris une décision logique en se basant sur les capacités de récupération d'un judoka confirmé.

TENNIS. — *Le comité de la Coupe Davis, réuni à Munich jeudi 17 avril, a rejeté, à une nette majorité, la demande formulée par l'Inde d'interdire la participation de l'Afrique du Sud à cette compétition.*

CYCLISME. — *Le Belge André Dierickx a gagné jeudi 17 avril la Flèche wallonne (225 kilomètres) devant ses compatriotes Verbeeck, Merckx et Maertens. Le Français Jean-Pierre Danguillaume s'est classé cinquième.*

HIPPISME. — *Le grand handicap d'Evry, qui servait de support au pari couplé gagnant et tiercé, a été remporté par* Gargano *(405) suivi de* Meloria *(418) et* Campo Moro *(404). La combinaison gagnante est donc 5, 18, 4.*

Le Monde du TOURISME et des LOISIRS

LES CORSES PRENNENT LEURS RESPONSABILITÉS

L'île refusera les envahisseurs

LA Corse l'a échappé belle. Son insularité, l'oubli dans lequel l'ont laissée les autorités du continent, son « mauvais caractère », lui auront épargné d'être définitivement gâchée par les promoteurs du tourisme à tout va. On frémit encore à la pensée des catastrophes évitées. Un exemple : le baiser de Judas des enquêteurs du Hudson Institute qui, en 1970, prévoyaient pour le golfe d'Ajaccio *« un développement similaire à celui de Miami, Rio-de-Janeiro, Acapulco et Nice »*.

L'alerte a été chaude. On ne refera pas en Corse le coup des Baléares, et tout porte à croire qu'on refusera de tenter sur ses côtes les opérations aventureuses dont les responsables de l'Aquitaine ou du Languedoc-Roussillon commencent à se mordre les doigts.

Déjà en 1972, les auteurs du schéma d'aménagement, tout en formulant des perspectives très ambitieuses sur l'avenir du tourisme insulaire, nuançaient leurs propos d'une réflexion sur *« les risques majeurs que comporterait une expansion désordonnée »*. Le thème est repris avec beaucoup plus de franchise et d'insistance dans le rapport que l'Association pour le développement touristique de la Corse (A.D.T.C.), présidée par M. Emile Arrighi de Casanova, vient de remettre au conseil général, à charge pour celui-ci d'en tirer les conclusions.

A petits pas

L'objectif est clair : *« La Corse a tout à la fois besoin de se développer et d'être protégée de toutes les nuisances de la croissance et du progrès. Elle doit rester elle-même tout en épousant son époque. Le tourisme peut l'y conduire à condition d'en maîtriser le rythme, les mécanismes et les finalités. »* L'intérêt des analyses, des critiques et des propositions formulées à cette intention par l'association est qu'elles illustrent à travers l'exemple privilégié de la Corse quelques-unes des idées-forces redécouvertes aujourd'hui par les responsables de l'aménagement touristique. Par exemple celles-ci : le tourisme ne peut être une fin en soi et une panacée ; il apporte de l'argent mais risque de désorganiser l'économie et de perturber la psychologie locale ; il doit « accompagner » le développement industriel et agricole. Les touristes, dans des pays comme la Corse, ne débarquent pas sur une terre vierge ; leurs intérêts doivent passer après ceux des indigènes. Les grandes stations importées de toutes pièces ont sans doute fait leur temps : elles choquent toujours les régions où elles sont installées, elles se vendent souvent moins bien que des installations plus légères et plus originales. C'est cela la charte nouvelle du tourisme à petits pas.

Voici donc la dernière île de la Méditerranée : presque vide comparée à ses voisines des Baléares, de la Sicile ou de la Sardaigne ; mal reliée au continent ; ignorée des grands marchands de vacances. Cinq cent mille vrais touristes (les Corses en congé exclus) débarquant dans sept cas sur dix durant les trois mois d'été, séjournant huit fois sur dix sur le littoral, dépensent bon an mal an quelque 530 millions de francs. Ce n'est pas négligeable mais peut-on négliger l'envers de la médaille ? La saison est *trop* brève ; *elle apporte surtout* des emplois saisonniers, elle suppose des équipements disproportionnés dont la charge est supportée par la seule population sédentaire.

La concentration des visiteurs sur des côtes traditionnellement inoccupées aboutit à créer des stations autonomes, véritables *« enclaves territoriales »*, sans originalité architecturale. Pendant ce temps, l'intérieur du pays, *« où se sont forgées l'âme, la langue et la culture corses »*, est largement ignoré, progressivement abandonné. Pour quel véritable profit ? Les insulaires n'occupent que 61 % des emplois créés par les touristes : *« Les employeurs ne déploient pas un zèle excessif pour donner la préférence aux Corses, mais il est vrai que ceux-ci ont rarement les qualifications qu'exigent les postes comportant une responsabilité technique ou économique. »* Dans cette région, largement sous-industrialisée, c'est essentiellement l'industrie du bâtiment, hypertrophiée et fragile, qui profite des investissements touristiques. Deux populations se font face : celle qui reste au mieux méconnaît au pire rejette celle qui passe. Comment surmonter le blocage ?

D'abord en *« contrôlant la croissance »*. On parlait il y a peu de tripler ou de quadrupler d'ici à 1985 le nombre des touristes à accueillir dans l'île. Chiffres *« déraisonnables et irréalistes »*. La règle d'or serait que les sédentaires soient toujours deux fois plus nombreux que leurs visiteurs.

Ensuite en surveillant l'aménagement des côtes : refus des *« banlieues balnéaires »*, multiplication des *« coupures vertes »*, limitation du développement touristique sur quelques points forts du littoral, dont les parties les plus typiques seraient systématiquement protégées, interdiction de construire des routes de bord de mer.

Enfin, en encourageant le tourisme à l'intérieur: Un chapitre essentiel. 80 000 personnes environ, pour la plupart âgées, vivent dans les montagnes corses. Ici, moins encore qu'ailleurs, le tourisme peut être *« une fin en soi »*. Il doit « accompagner » une politique d'ensemble visant à relancer les activités traditionnelles (élevage, cultures de montagne), à améliorer les relations routières des différents villages entre eux, avec Corte ou Sartène, avec le littoral ; à profiter du sang nouveau que devrait amener l'installation de l'université de Corte. Un bon exemple des propositions très réalistes que l'on souhaite encourager est celui de ces stations mixtes installées sur la côte pour les équipements sportifs et à quinze ou vingt minutes de là par voiture dans les villages de l'intérieur pour les hébergements

Force et réalisme

Aucune de ces suggestions n'est entièrement nouvelle. L'originalité du travail de l'association est de les avoir rassemblées dans un programme cohérent défini avec beaucoup de force et de réalisme. Deux qualités que l'on retrouve dans la recherche des moyens de les appliquer Ces moyens, ils existent souvent. Pourquoi réclamer des réglementations nouvelles si l'on n'a pas utilisé celles qui existent ? Les procédures d'aménagement différé ou de classement, les plans fonciers, les taxes d'espaces verts, permettent d'acquérir une certaine maîtrise du sol. Il suffit que les maires le veuillent. Mais il est certain que l'on devrait mettre sur pied des formules nouvelles pour favoriser ou contrôler le développement touristique de l'île ; créer par exemple une Société *de développement régional pour mobiliser* l'épargne corse, ou une Caisse spéciale d'aménagement pour encourager les investissements à l'intérieur ; installer, enfin, une école hôtelière ou un office régional de tourisme ; établir sur le continent ou à l'étranger des antennes commerciales, etc. L'essentiel étant d'éviter cette dispersion des initiatives et des efforts qui a conduit à quelques pas de clerc retentissants. Comme celui auquel, l'année dernière, le conseil général obligea la SETCO en refusant de cautionner le projet de construire une station de vingt mille lits sur la côte orientale. Le premier coup d'arrêt à la démesure.

JACQUES-FRANÇOIS SIMON.

★ Association pour le développement touristique de la Corse, rue de la Barrière. B.P. 13 Ajaccio.

La foire aux congrès

CERTES, le premier bilan du Centre international de Paris (Palais des congrès de la porte Maillot) est loin d'être négatif puisque, avec cent quatre-vingt-dix-sept congrès internationaux en 1974, la capitale se place en tête pour le nombre de manifestations de cette nature organisées dans le monde. Londres, avec cent quatre-vingt-quinze manifestations, est à la deuxième place.

Les responsables, pourtant, ne se font pas d'illusions. Tout nouveau, tout beau : le CIP décrochait la timbale en 1974 ; mais 1975 et la crise, 1975 et le climat international, 1975 et la concurrence ne laissent pas d'inquiéter les organisateurs. Et l'attitude des clients américains notamment.

L'année dernière, trois mille huit cent quarante-cinq Américains sont passés à la porte Maillot, totalisant plus de vingt mille journées. Mais le carnet de commandes en 1975 n'est pas épais, et Londres, dit-on, n'aura pas de mal à reprendre la première place. Prospective pourtant. En août doit se réunir le congrès de l'American Society of Associations Executive, autrement dit le Congrès des organisateurs de congrès américains : trente millions de clients dans leurs fiches. Un joli coup pour le CIP, qui prépare avec minutie l'arrivée de ces mille cinq cents à deux mille professionnels, bien décidé à leur montrer Paris sous un beau jour.

Coup d'autant plus joli que, depuis plusieurs mois, un projet de loi traîne dans une sous-commission du Congrès américain, qui menace les congressistes qui s'échapperaient des Etats-Unis de la suppression des avantages fiscaux s'attachant jusqu'à présent à l'organisation de ce genre de manifestations. L'arrivée des hommes de l'A.S.A.E. devrait être l'occasion rêvée pour remettre les choses en place et porter un coup franc à la mauvaise image de marque dont notre pays, et Paris *particulièrement*, *continuent* de souffrir outre-Atlantique.

Timidité

Il y a quelques années, un « marché du siècle » — celui des congrès — avait échappé à Paris au bénéfice d'Amsterdam et de Londres. Le CIP était dans les cartons, et les négociations mal conduites avaient placé la capitale française sur la touche. Il est vrai qu'à l'époque l'attitude de la France paraissait aux Américains tout à fait inamicale et qu'ils ne se sentaient pas particulièrement portés à venir dépenser leurs dollars dans la seule capitale européenne qui leur tournait si ostensiblement le dos.

La situation a-t-elle beaucoup évolué ? Les Américains, qui, traditionnellement, pour leurs congrès, se déplaçaient vers le Mexique et le Canada, ont de plus en plus pris le chemin de l'Europe. Cette Europe à la mode, qui mêle le travail à l'agrément et, surtout, permet aux ressortissants d'outre-Atlantique de découvrir enfin le Vieux Continent — leur vieux rêve. Mais la France reste le tenant d'une politique qui continue de déplaire. Son attitude vis-à-vis des événements du Proche-Orient est rédhibitoire pour beaucoup d'organisateurs américains.

En outre, la vieille image qui veut que Paris continue d'être la capitale d'Europe la plus chère est encore solidement ancrée dans l'esprit de beaucoup, de même *qu'on s'imagine que les chambres* sont rares et que les hôtels sont encore ce qu'ils étaient... il y a dix ans.

Il conviendrait d'appuyer largement une vaste campagne de publicité, mais l'argent manque et la timidité triomphe. Ce n'est peut-être pas la bonne méthode pour combattre les idées reçues...

Amoureuses de Dublin

« *DANS Dublin — la belle ville — où les filles sont si jolies — j'ai rencontré — Molly Malone...* » Plus précisément que ne le dit la complainte, c'est dans Grafton Street, la rue aux vitrines chic, que défilent les beautés irlandaises au teint de lait, aux bouches d'un dessin digne du pinceau de Reynolds, dont l'image flamboyante a été magnifiée à l'écran par Maureen O'Hara. L'un des principaux attraits du tout nouveau *Guide bleu* sur l'Irlande, au demeurant fort bien fait, est de nous relater, dans des notules cursives, les aventures de ces amoureuses qui, à travers les siècles et jusqu'à aujourd'hui, ont dirigé leurs combats en amazones irréductibles, incarnant à la pointe de l'Europe les tout premiers mouvements de libération *féminine*.

Cette légende n'est pas seulement écrite à Dublin, patrie des héroïnes de la littérature contemporaine, la troublante Gertie MacDowell qu'a dépeinte charnellement Joyce dans *Ulysse*, ou l'autre Gertie dont les charmes pervers ont été chantés par Raymond Queneau et Sally Mara, père et mère spirituels, ô combien ! d'*On est toujours trop bon avec les femmes* (le livre de chevet, sans nul doute, de Simone de Beauvoir). Elle s'inscrit aussi à l'ouest de la verte Erin, sur les contreforts qu'assaille en permanence le vent de l'Atlantique.

Je l'ai rencontré pour la première fois au terme d'une randonnée où j'avais roulé en solitaire (avec une roue de secours crevée — très déplaisant) sur les routes du Mayo, par des défilés sauvages menant de Westport à Sligo. Au pied d'un gigantesque tumulus, j'étais arrivé au tombeau de la reine Maeve, dont les souterrains secrets cachent les origines de la race celte. C'est ici que Maeve en furie lança l'anathème contre le Taureau-aux-cornes-blanches qui fit s'exterminer dans le sang les hommes de l'Ulster et les hommes du Connaught.

La figure de proue irlandaise reste dans toutes les mémoires Grace O'Malley — Angélique Graine Ni Mhaille, — la seule femme-corsaire qui ait osé tenir tête à la reine Elisabeth. J'ai retrouvé sa trace entre terre et océan au *cours d'une promenade* sur un chemin de rocade dit Atlantic Drive, qui surplombe les grèves nostalgiques d'Achill Island, l'île du bout du monde. Au creux des falaises s'abritait Kildownet Castle, la forteresse du quinzième siècle que Grace O'Malley utilisa pour préparer ses expéditions contre la flotte anglaise. Cette personnalité dominatrice qui régna sur l'île voisine de Clare Island, où elle est enterrée face à la mer comme Chateaubriand, ainsi que sur les îlots d'Inishturk, d'Inishbofin et d'Inishark, fut mariée en premières noces à un O'Flaherty, du clan de Ballynahinch, et eut deux fils répondant aux noms mégalithiques de Murchdah et Eoghan. Elle épousa en secondes noces un Burke, dit Richard de Fer, qui l'arracha au gibet auquel le gouverneur du Connaught, vu ses rébellions fulminantes, l'avait promise.

Un siècle plus tard, toujours au nord du Shannon, à Leamaneh Castle, la femme irlandaise se réincarnait en la personne, toujours rebelle, de Maire Ni Mahon, dite Marie la Rouge. L'histoire raconte que lorsqu'on rapporta à la belle châtelaine le corps de son époux, Conor O'Brien, tué dans une bataille contre Cromwell, celle-ci déclara : « *Nous n'avons pas besoin d'hommes morts ici.* » Pour sauver son domaine, incontinent, elle offrit sa main à l'officier cromwellien que lui désignerait le général vainqueur. Ce fut un certain lieutenant Cooper. Le malheureux ne fit pas de vieux os : Marie la Rouge le poussa gentiment par une haute fenêtre du château où il avait eu l'imprudence de prendre le frais. On désigne fièrement la fenêtre au visiteur.

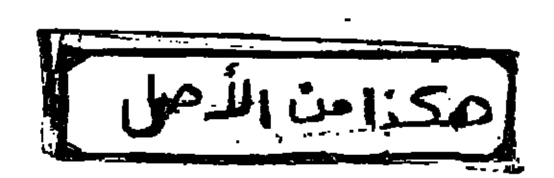


Au rappel de ces exemples légendaires, la tigresse de *l'Homme tranquille*, que John Ford (né Sean Aloysius O'Fearna) vint tourner en 1951 sur les rives verdoyantes du Lough Corrib, semble par contraste quelque peu poule mouillée.

Une preuve éloquente de la dévotion des Irlandais à leurs compagnes portant culotte : dans leur calendrier pourtant riche en festivals, ils n'ont rien prévu pour célébrer l'Année de la femme.

OLIVIER MERLIN.

★ Guide bleu « Irlande », Hachette, prix : 58 F.



Tourisme

Tourisme et Travail à Villefranche

LA CITADELLE EST TOUJOURS ASSIÉGÉE

PLUS de quinze mille signatures ont été recueillies par Tourisme et Travail depuis le début de la campagne lancée en janvier par cet organisme en faveur du projet de réalisation d'un centre permanent de vacances, de loisirs et d'activités culturelles, dans la citadelle de Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes). Bien que Tourisme et Travail (maître d'œuvre pour le compte de nombreuses organisations de salariés) ait signé un protocole d'accord avec la municipalité de Villefranche, remontant à près de trois ans, l'aboutissement du dossier est en effet toujours incertain.

Un différend prolongé a tout d'abord opposé l'ancien préfet des Alpes-Maritimes aux élus de Villefranche (gauche et divers), lesquels, parvenus à la mairie en mars 1971, avaient dénoncé une première convention signée par leurs prédécesseurs et prévoyant dans la citadelle la réalisation d'une opération immobilière classique, par des promoteurs privés.

Le projet d'aménagement défendu par Tourisme et Travail pose, de toute évidence, le problème de l'accès du tourisme social à certains sites privilégiés de la Côte d'Azur. Il amène également, en l'occurrence, à s'interroger sur le droit d'une municipalité à mettre librement en œuvre son modèle de développement économique.

Après avoir organisé une semaine « portes ouvertes » à Villefranche, qui a été l'occasion d'une information complète de la population locale, les dirigeants de Tourisme et Travail ont entrepris de faire circuler à travers la France la maquette du projet de centre de vacances.

Réunis récemment en assemblée générale extraordinaire à Villefranche, l'association et ses mandants ont tenu, d'autre part, à réaffirmer *« de façon solennelle, leur volonté de surmonter tous les obstacles qui contrecarrent leur projet »* et en ont appelé *« à tous ceux qui sont opposés à la discrimination sociale en matière de tourisme pour soutenir leur action »*.

De stricte architecture militaire, avec ses murs d'escarpe et de contrescarpe formant une double enceinte dressée au-dessus de la rade, la citadelle Gaston-de-Foix n'est devenue propriété de la commune de Villefranche qu'en octobre 1969. Construite en 1557 sur l'ordre du duc de Savoie, pour contribuer à la défense du littoral niçois, elle n'avait jamais été occupée que par la troupe, dont le dernier élément — celui des chasseurs à pied du 22e B.C.A. — était parti en 1946. Laissée à l'abandon pendant vingt-trois ans et soumise de surcroît à des pillages répétés, son utilisation en l'état se révélait hors de question.

La municipalité de l'époque, que dirige un médecin phoniatre, le docteur Guy Perdoncini (sans étiquette), est déjà liée, en fait, par un protocole d'accord signé, le 18 septembre 1968, avec la Société d'investissement immobilier de France (SINVIM), aux termes duquel ce groupe, animé notamment par la Compagnie bancaire, s'est engagé à édifier à l'intérieur de la citadelle un ensemble résidentiel, commercial et touristique comprenant cent cinq appartements de grand luxe, 1 000 mètres carrés de magasin, un petit hôtel de vingt-neuf chambres avec piscine, restaurant, night-club, etc.

LA COTE D'AZUR POUR QUI ?

La municipalité, de son côté, a fait une promesse de cession moyennant le versement d'une indemnité foncière — calculée sur la vente des appartements — qui ne peut être inférieure à 2 500 000 francs. Tous les travaux de restauration des murs d'enceinte de la citadelle, d'accès aux fossés et de réseaux extérieurs, restent cependant à sa charge et s'ajoutent, dans la balance de l'opération, au coût réel d'acquisition de l'ouvrage qui s'élève, intérêts d'emprunt compris, à 1 400 000 F.

Le bénéfice pour la commune, du moins à court terme, se distingue à vrai dire assez mal : le seuil des ressources est faible, les charges s'annoncent lourdes, et la citadelle échappe définitivement à la collectivité. Le protocole d'accord avec la SINVIM est pourtant jugé orthodoxe par le préfet des Alpes-Maritimes, M. René-Georges Dumas, qui l'approuve sans difficulté, le 5 juin 1970.

En mars 1971, les élections remettront tout en question. Le scrutin se joue essentiellement sur la politique d'aménagement touristique de la municipalité sortante dont une autre option importante est la construction d'une « marina » de quatre cents appartements en fond de rade. Les trois listes d'opposition regroupées, à la proportionnelle, entre les deux tours, en une seule qui comprend huit transfuges de l'Union de la gauche, (dont six communistes et quinze « sans étiquette » d'opinions très diverses), l'emportent largement avec 65 % des suffrages exprimés. Un ancien colonel du génie, M. Gilbert Bastet (sans étiquette), devient maire.

Le 28 juin 1972, un second protocole conclu cette fois avec la Fédération nationale Tourisme et Travail, elle-même mandatée aujourd'hui par quarante-deux comités d'entreprise ou organismes similaires, représentant environ cent cinquante mille salariés ; est adopté par les nouveaux élus. Il prévoit la réalisation, dans l'enceinte de la citadelle, sur une superficie d'environ 14 000 m2, d'un centre de loisirs et de vacances de caractère social comprenant 753 lits en studios et chambres, un restaurant de 250 couverts et un ensemble d'équipement socioculturel : théâtre de verdure de 700 places, piscine, salles d'activités et de congrès, club, etc.

La commune reste propriétaire de la citadelle qu'elle loue pour cinquante ans : sans en supporter les charges de restauration ; sans avoir à verser de contrepartie d'aucune sorte pour les installations qui doivent lui revenir à l'expiration du bail, ou en cas de cessation d'activité. De plus, Tourisme et Travail s'engage au paiement d'une indemnité de prise de possession de 1 400 000 F — soit l'équivalent des frais d'acquisition de l'ouvrage par la commune — et à régler à la SINVIM un dédit de 800 000 F.

Le nouvel accord préserve indéniablement beaucoup mieux que le précédent les intérêts villefranchois. L'éthique même en est profondément différente. *« L'orientation fondamentale a été, dès le départ, d'étudier un projet répondant tant aux besoins des vacanciers qu'à ceux de la population locale »*, souligne notamment Tourisme et Travail.

Les installations socio-culturelles du centre de vacances dont la complémentarité avec les équipements de la commune a été recherchée sont, ainsi, « largement ouvertes » aux habitants.

En principe, la délibération par laquelle la municipalité s'est prononcée en faveur du projet de Tourisme et Travail n'a pas à être soumise à l'approbation de l'autorité de tutelle. Par trois fois cependant, et avant même le dépôt du projet, le préfet exigera des élus villefranchois, en arguant des questions de sécurité, de gestion puis de site, qu'ils réexaminent le dossier. La navette s'éternisera plus de 7 mois durant jusqu'à ce que la municipalité décide d'introduire un recours devant le tribunal administratif de Nice et apprenne alors, par une lettre du préfet en date du 14 février 1973, que ses délibérations « sont devenues exécutoires »...

« Un dernier assaut est nécessaire », titrait résolument, dans son plus récent numéro, *l'Etincelle*, journal bimestriel de l'Union départementale C.G.T. des Alpes-Maritimes. Si une certaine force d'inertie a été en effet battue en brèche, les conditions de réalisation du projet sont loin d'être toutes réunies. Bien que la Commission interministérielle du tourisme social ait donné son accord de principe à la subvention de l'opération, il reste en particulier à savoir quels seront le montant et le taux des aides de l'Etat et des prêts des organismes sociaux. La construction du centre de vacances de Villefranche demandera un investissement, actualisé au 1er janvier 1977, de près de 52 millions de francs auquel Tourisme et Travail compte faire face par des participations du secrétariat d'Etat au tourisme (21,99 %), des affaires culturelles (5,17 %), de la Caisse nationale des allocations familiales (26,75 %), ainsi que par un emprunt à 6 % l'an sur vingt ans auprès du Fonds de développement économique et social couvrant 32,07 % de la dépense globale et, enfin, un autofinancement de 14,02 %.

Les ministres intéressés n'ont, jusqu'à présent, montré aucun empressement à discuter des modalités de financement en question. D'autre part, la demande de permis de construire a déjà buté à la mi-mars sur un avis défavorable de la commission départementale des sites des Alpes-Maritimes. Le projet de Tourisme et Travail, dû aux architectes Pierre Chazanoff et Anatole Kopp, a pourtant été établi en liaison constante avec la commission supérieure d'architecture des affaires culturelles qui s'est elle-même opposée au pastiche d'ancien pour les futurs bâtiments (les casernements existants, construits à différentes époques et même en style néo-grec, sont estimés sans valeur). Il appartiendra désormais à la Commission supérieure des monuments historiques de se prononcer. Elle dispose, pour ce faire, d'un délai de six mois.

« Un ghetto »

Affirmer par ailleurs que le projet bénéficie dans le département d'un environnement politique favorable serait excessif... Les dirigeants de Tourisme et Travail ont dû renouveler à trois reprises leur demande d'audience avant d'être reçus, à une heure très matinale, le 26 mars dernier, par le maire (réformateur) de Nice et président du conseil général des Alpes-Maritimes, M. Jacques Médecin.

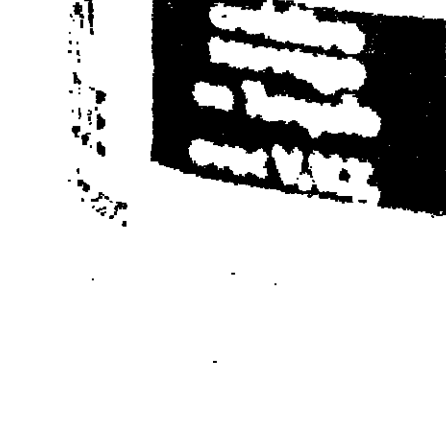
En septembre 1972, M. Médecin avait pris l'initiative, toute personnelle, de proposer d'aménager dans la citadelle un centre culturel avec un auditorium, des salles d'exposition, une salle pour congrès, etc. Une pure diversion, dont le temps était révolu quand le maire de Nice déclara dernièrement à ses interlocuteurs qu'il se comptait parmi les adversaires résolus de leur projet : *« La rade de Villefranche n'est pas faite pour le tourisme de masse... »*

La présence d'élus communistes dans la municipalité villefranchoise rendait par ailleurs inévitable la politisation de l'affaire au niveau local. *« Nous refusons de nous laisser circonvenir par les commandités du parti communiste »*, proclamait récemment un tract signé par un ancien colonel de l'armée de l'air connu pour ses opinions centristes. Cette attaque comme celles menées sous le couvert d'une association syndicale et professionnelle — dont un groupe de trente commerçants a pris le contre-pied — ne sauraient traduire de profonds mouvements d'opinion. Elles sont surtout l'occasion de caricaturer le projet d'aménagement de la citadelle dont la réalisation provoquera, selon l'un, *« l'invasion de milliers de touristes débraillés »* ou transformera la ville, selon l'autre, en *« un vaste camp de vacances, un ghetto »*...

Au-delà de ces propos outranciers, le choix fait par la municipalité de Villefranche en faveur du tourisme social reste pourtant dicté par la nécessité de relancer l'économie déclinante de la commune. Aucune activité nouvelle n'est venue, en effet, compenser le départ pour Naples en 1958 de la base navale américaine.

GUY PORTE.

★ Fédération nationale Tourisme et Travail et Association La Citadelle de Villefranche : 15, rue de Milan, 75009 Paris ; tél. : 280-64-04.
A Nice : hôtel du Louvre, 20, boulevard Victor-Hugo, 06048 Nice ; tél. : 87-00-82.



Tourisme

DE L'AUTRE COTÉ DE LA FRONTIÈRE

Les Ardennes avec la salive aux lèvres...

C'EST de ma fenêtre, à *l'Hôtel de l'Air pur* de La Roche-en-Ardenne, que j'ai, l'automne dernier, découvert l'Ourthe. Les roux de cette saison la paraient de nonchalance tendre. Mais, bientôt, j'appris que, dans cette province belge du Luxembourg, naissaient deux Ourthe, dans un paysage de forêts exceptionnel et prenant. Je voulus les connaître mieux : « *Revenez, me dit-on, au printemps !* »

Deux Ourthe ! L'Ourthe occidentale et l'Ourthe orientale cheminent l'une vers l'autre et se rencontrent au barrage de Nisramont qui, d'une superficie de 47 hectares et d'une capacité normale de 3 millions de mètres cubes, fournit en eau potable et industrielle toute la région.

C'est du village de Nadrin, situé sur un haut plateau aux horizons immenses, qu'il faut voir les recourbements de l'Ourthe unique, celle qui, à travers l'Ardenne forestière et giboyeuse, s'en va vers Liège et la Meuse. A 2 kilomètres du village de Nadrin se trouve le Hérou, une arête schisteuse de 1 400 mètres, un des grands sites de la Wallonie. La descente pédestre de l'étroit sentier menant à la crête est une promenade savoureuse.

J'emploie ce mot à juste titre. Savoureuse, la région l'est tout entière : on voudrait mâcher cette verdure, avaler l'air purifié par la forêt ; on respire celle-ci à travers le jambon fumé et les apprêts de gibier. Mais soyons plus précis.

Il faut prendre La Roche-en-Ardenne pour point de départ. C'est un centre de vacances très animé, mais aussi bien n'est-ce point durant les vacances qu'il faut visiter ce pays. Il est merveilleux en automne, lorsque tous les arbres, notamment les mélèzes, virent à l'or le plus chaud, tandis que les épicéas font, ici et là, des taches d'un vert sombre. Il est peut-être plus beau encore au printemps, lorsque tout reverdit.

Apparition de fantôme

La Roche-en-Ardenne est dominée par les ruines d'un château féodal datant du neuvième siècle (visites de 9 à 19 heures, Son et Lumière en saison et jours fériés avec « apparition du fantôme »).

Sur l'Ourthe orientale, vous gagnerez Houffalize. Un livre de 1856, intitulé *En Ardenne, par quatre Bohémiens*, nous dit : « *Il n'y a, dans toute la Belgique, ville ni village dont l'aspect soit aussi grandement triste que celui d'Houffalize.* » C'est bien méchant pour cette petite ville dont la sylve fit songer Hemingway à son Illinois natal. Disons que c'est ici l'orée d'un pays sauvage, singulier et parfois mélancolique. Prenant, en tout cas.

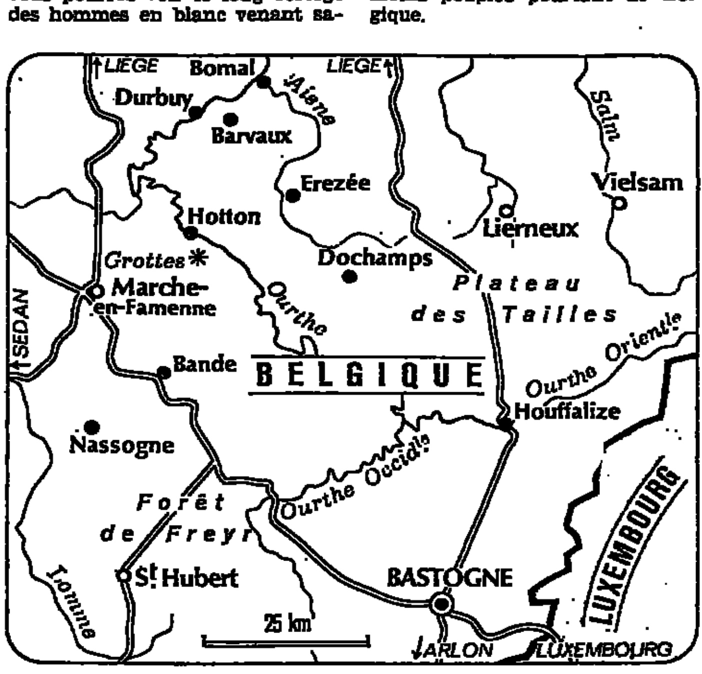
Vers l'Ourthe occidentale, vous découvrirez l'autre lieu de la forêt d'Ardenne : Saint-Hubert.

L'église abbatiale (1550), avec sa façade Renaissance, l'église Saint-Gilles (1064), l'Abbaye (1729), témoignent de ce que cette villette fut, de tout temps, un lieu de pèlerinage. Le parc à gibier (visite toute l'année de 9 à 19 h.) rappelle que l'on est ici dans un pays de chasseurs (à Habay-la-Neuve, chaque année, on peut assister à la bénédiction de la forêt, cette forêt où, sous Trajan, un Romain fut converti par la rencontre d'un cerf miraculeux).

Mais à Saint-Hubert revit une confrérie des bouchers. Elle date de 1591, et c'est en septembre que vous pourrez voir le long cortège des hommes en blanc venant saluer leur saint patron, lors d'une messe sonnée par les trompes de chasse. A eux viennent se joindre les masqueliers de Namur, les mangons de Liège et nos bouchers de Charleville-Mézières, unis en confrérie depuis 1723.

Cette région, du reste, est celle des confréries. A Arlon, dans la Gaume, et plus au sud (si vous venez de Paris par la route, vous aurez pu y passer) siège la confrérie du Maitrank qui fête fin mai, chaque année, cette délectable « boisson de mai », vin blanc dans lequel on a fait macérer l'aspérule odorante. A Marche-en-Famenne, au nord-ouest de La Roche (où le musée de la Tourelle, dans la dernière tour des fortifications qui cernaient la ville, montre, entre autres ce que furent ici les dentellières), la confrérie du Matoufé honore ce vieux plat des pauvres paysans, qui est le mâtefaim, le matafan de chez nous, un mélange poêlé de farine, lard, œufs et lait. Enfin, à Bastogne, célèbre pour une tout autre raison (visite du « Bastogne Nuts Museum » de 8 à 19 h, de Pâques à octobre), la confrérie des Herdiers lutte pour le maintien de la qualité du vrai jambon d'Ardenne. Le hendier, autrefois, réunissait en troupeaux les porcs d'un village et les menait à la glandée. Des sangliers se mêlaient aux cochons, allant même parfois jusqu'à l'accouplement. Ainsi naquit une race nouvelle de porcs. Las ! les chênes ont quasi disparu de la forêt d'Ardenne et la glandée rarissime ne fournit plus ces admirables jambons d'autrefois.

Au nord de La Roche, vers Liège ou vers Namur, dans cette partie forestière que Pétrarque traversa en 1333 pour rentrer de Liège en Avignon et qui lui inspira deux beaux sonnets, de nombreux villages ponctuent cette province, la plus étendue et la moins peuplée pourtant de Belgique.



Vous découvrirez ainsi Marcourt, berceau des quatre fils Aymon et de Théroigne de Méricourt, avec ses maisons espagnoles, son église du quatorzième siècle et, le 3 mai, le pèlerinage à l'Ermitage de Saint-Thibault, qui date de 1632. Dochamps, son église de 1544 et son bien amusant tram vicinal devenu tramway touristique. Rendeux-Hampteau, aux nombreuses promenades aux points de vue de Walsarday, Rendeux-Haut et Chéoux. Hotton, où le S.I. a mis au point seize promenades pédestres, dont l'itinéraire vous sera fourni sur demande (8, rue du Baty), où la grotte des Mille et Une Nuits est d'une exceptionnelle beauté et où, enfin, le deuxième dimanche d'automne, la Foire d'automne est une attraction complétée d'une inattendue « fête beaujolaise ».

Les fêtes

Erezee, aux fermes anciennes. Barvaux et sa Foire du muguet (fin avril) avec son rendez-vous international des jumeaux le 21 juillet. Durbuy, qui se proclame « la plus petite ville du monde » parce que ses 320 habitants ne veulent point être des villageois. A juste titre ! Cette ville piétonne abrite château, couvent, halle, cour de justice et vieilles maisons formant un ensemble architectural d'une rare homogénéité. Et quelles fêtes ! Le grand feu du samedi suivant le mardi gras, le corso fleuri de la fin août, la Foire aux antiquaires vers Pâques, etc.

On a dit de la Belgique qu'elle était le pays des messes et des kermesses. Cette région tout particulièrement s'amuse de fêtes folkloriques. A Vielsalm (nord-est de La Roche), depuis des siècles, *le 20 juillet, à 21 heures*, les màcralles se rendent à l'appel de leur Grand Maître Belzébuth pour y tenir sabbat. Mais c'est en mars, tous les deux ans (et cette année 1975) que ses habitants célèbrent lesdites màcralles par une fricassée monstre (la poêle a un mètre de diamètre) en plein air, tandis que les mêmes màcralles défilent dans les rues, le 21 juillet, pour fêter les premières myrtilles.

César inquiet

Myrtilles, indispensables confitures accompagnant le gibier qui, ici, est roi dans tous les hôtels et restaurants, en saison. Beaucoup de restaurateurs aussi bien acceptent des week-ends à forfait où le gibier domine la table. Nous sommes au pays des venaisons. A Vielsalm encore, à la clairière So Bechefa (au seuil de la forêt domaniale du Grand-Bois), où l'on peut se promener au milieu d'essences assez rares, on trouvera des pavillons et des grils faits de bois et de pierres du pays mis gracieusement à la disposition des amateurs de barbecues (toute l'année entre 8 et 21 heures).

Plus au sud, et presque à la frontière française, à Virton (entre la rivière Vire et la rivière Ton), le 1er avril est la Journée des farces, le 26 décembre la Foire aux amoureux et le 1er mai la Fête des zigomars, fête pour laquelle défilent dans les rues les deux géants virtonnais Djan d'Mâdy et sa Djane.

Voilà donc ce Luxembourg belge ; voici la survivance de l'antique forêt ardennaise qui inquiéta César ; voici l'Ourthe rythmant la vie quotidienne, discrète et salubre.

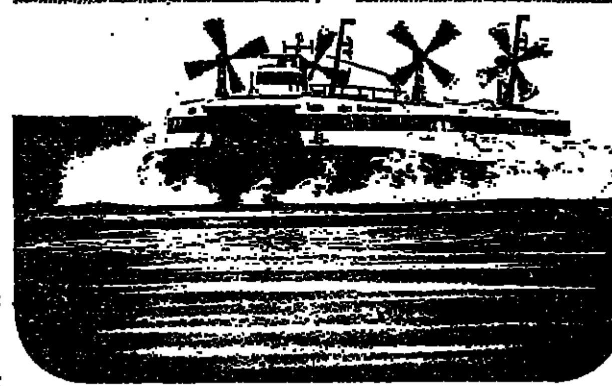
L'hôtellerie y est suffisamment développée pour accueillir le touriste, sans oublier les terrains de camping (renseignements : Fédération touristique du Luxembourg belge, 9, quai de l'Ourthe, La Roche-en-Ardenne. Téléphone 084-413-75).

Et l'on n'y compte pas moins de quatre relais de campagne : *Le Lignely* à Heyd, *le Prieuré de Conques* à Herbeumont-sur-Semois, *l'Auberge du Moulin Hideux* à Noirefontaine et, au cœur même de la région, à La Roche-en-Ardenne, l'Hôtel *l'Air Pur* (11, route de Houffalize. Tél. 412-23) qui fut mon P.C. au cours de ces pérégrinations automnales et printanières autour de l'Ourthe et au cœur de la sylve.

ROBERT J.-COURTINE.

★ Office national belge du tourisme, 21, boulevard des Capucines, 75002 Paris, tél. 073-44-50.





Travail à Villefranche

EST TOUJOURS ASSIÉGÉE

TE D'AZUR POUR QUI ?

هكذا من الأصل

Tourisme

Près de l'avenue Victor-Hugo

L'EAU DE LAMARTINE

CÔTÉ avenue Henri-Martin (16e), M. de Lamartine en pied subit l'irrespect des pigeons. Le square portant son nom — sage, policé, strictement rectangulaire — descend, s'allonge jusqu'à l'avenue Victor-Hugo. Ici ne sont honorés que les arts et les lettres. La fontaine aussi s'appelle Lamartine, du moins pour ceux qu'on voit se presser autour d'elle. A toute heure du jour, surtout samedis et dimanches, ses fidèles font la queue — ou « la chaîne » comme les « pieds-noirs » nous ont appris à dire, — bonbonnes à la main ou casiers à bouteilles posés sur l'asphalte. Des voitures attendent, coffre ouvert, pour une provision d'eau hebdomadaire. Car on vient souvent de loin pour recueillir cette eau de table célèbre... et classée « non potable » par le laboratoire du contrôle des eaux de la Ville de Paris.

Alors ? Redoutable imposture ? Danger ignoré ? Non. Tous ces fidèles, au contraire, vous vanteront — longue expérience faite — les vertus diverses, et éventuellement contradictoires de leur fontaine. En fait, le service du contrôle ne les découragera pas. Il suffit simplement de s'entendre sur les définitions : pour le laboratoire d'analyses — qui la vérifie tous les deux mois, — l'eau de Lamartine est classée en catégorie « non potable » au nom de seuls canons esthétiques. Très chargée en fer, elle peut provoquer des dépôts colorés — des rouilles — qui la rendent impropre à la commercialisation. C'est tout. Pour le reste, elle est parfaitement saine, sans pour autant détenir de qualités particulières. Pourquoi sa vogue ? Il se trouve qu'elle est plus douce, parce que « très peu minéralisée », dit l'analyse : environ deux fois moins que la moyenne.

Mais tout le monde ne s'est pas penché sur les travaux du laboratoire. La loi en une eau plus pure vient de ce qu'elle surgit directement du sol, sans être passée par bassins, conduites et stations. Elle est « naturelle ». La fontaine n'est que l'issue d'un puits artésien qui « pousse » son eau venue d'une nappe profonde, filtrée par les sables verts de l'Albien, à 587 mètres sous nos pieds (C'est pourquoi d'ailleurs elle garde une température constante, été ou hiver, de 28 degrés.)

Elle a jailli pour la première fois en 1866 quand l'ingénieur Kind fora le puits artésien destiné à l'origine à l'alimentation des lacs du bois de Boulogne. On s'aperçut alors que le débit du puits de Grenelle diminuait d'autant. C'était la preuve qu'à ces profondeurs les nappes de Passy et de Grenelle se rejoignaient. Ce ne fut pas pour autant la fin de la réputation de ces « eaux de Passy » dont on disait jadis qu'elles valaient bien celles de Forges.

Mais, aujourd'hui, la fontaine a surtout les prestiges d'une source pure au cœur des pollutions citadines. Autour d'elle, animant de façon insolite ce square un peu guindé, le spectacle est permanent des porteuses et des porteurs d'eau. On y entend parler un peu toutes les langues : espagnol, portugais, russe, anglais... Sa faveur ne connaît pas plus les frontières du langage que les barrières sociales : un vieux monsieur digne, à rosette — « très seizième » — prenait tout à l'heure son tour, thermos à la main, derrière « sa » concierge.

La queue — ou la « chaîne » — s'allongeait jusqu'aux bancs où une jeune mère « coupait » le biberon de bébé avec de l'eau Lamartine. C'est ainsi peut-être qu'on nous prépare de petits poètes.

JEAN RAMBAUD.

Le Hillairet comme le Larousse

PARIS A UNE RUE PRÈS

LE jour où il a dû se résigner, l'heure de la retraite ayant sonné, à ranger dans un carton son képi à cinq « ficelles », le colonel Auguste Coussillan aurait très bien pu se contenter — comme la plupart de ses anciens compagnons d'armes — de vivre le reste de son âge entre ses souvenirs de Beyrouth, quelques lectures, des promenades à petits pas et les après-midi du Cercle militaire : s'enliser lentement dans l'inaction...

Mais l'ancien professeur de sciences appliquées à l'Ecole de cavalerie de Saumur, le ci-devant directeur du service téléphonique des Etats du Levant sous mandat français, l'homme curieux, surtout, ne l'entendait pas de cette oreille : *« Si je m'étais contenté de bridges de la place Saint-Augustin et des tasses de thé, je ne serais plus de ce monde depuis belle lurette... »*

Parisien, quoique né dans l'Allier, pour avoir vécu son enfance dans le douzième et fait ses humanités à Charlemagne, le voilà qui retrouve Paris ; mieux, il va découvrir un autre Paris, qu'il ne soupçonnait guère, celui du dix-huitième arrondissement, où il s'installe avec ses cantines dans l'appartement que lui a cédé Yvonne Vallée, l'ancienne épouse d'un autre Parisien — un vrai de vrai, — Maurice Chevalier.

A peine en place, sa curiosité le pousse à en savoir un peu plus sur son nouveau fief. Il court les bouquinistes, traque les libraires, et se fait de Montmartre une idée de plus en plus précise, enrichissant son savoir par des conférences-promenades qu'il suit régulièrement. Jusqu'au jour où il sera *« sidéré par l'aplomb avec lequel une jeune guide-conférencière — bien charmante au demeurant — commet à propos de l'histoire de Paris d'incroyables erreurs »*.

Ce jour-là, il en prend son parti : il en sait plus qu'assez désormais pour suivre les autres. Et, au contraire, il va mener, lui, ces petits groupes de studieux flâneurs. Le voilà conférencier ; du même coup, il se baptise pour la première fois Jacques Hillairet. S'il a choisi ce pseudonyme (en fait le nom de jeune fille de sa mère) *« c'est uniquement pour que ses petits camarades de l'armée ne se paient pas ma tête »*.

Le bottin des morts

Premier sujet qu'il inscrit à son programme : « L'enceinte de Charles V ». Après quoi, il cherche de nouveaux thèmes de balades, de préférence inédits, et, non content de lire et de relire, se met à écrire ce qu'il sait. Un après-midi — *« c'était le lundi de la Pentecôte 1951, je m'en souviens parfaitement »*, — alors qu'il vient d'achever une promenade intitulée « De la tour de Nesle à la dernière maison de Marat », deux personnes s'attardent. «

« *Pourquoi*, lui demande l'un des retardataires, *ne mettez-vous pas noir sur blanc les textes de vos conférences ?* » Il y avait songé, bien sûr, et avoue à ces inconnus qu'il a justement achevé un manuscrit, premier volume d'une *Evocation du Vieux-Paris* qui devrait en comporter trois. Il ne lui reste qu'à s'entendre avec un éditeur. « *Un éditeur ? Je suis votre homme*, dit l'autre. *Votre affaire m'intéresse, je viens chez vous demain.* » Le lendemain, Jérôme Lindon, directeur des Editions de Minuit, revient de chez son nouvel auteur avec la « copie » annoncée. Après cinq années de promenades, le cicérone professionnel cède la place — *« je n'avais plus assez de voix pour faire ce métier »* — à l'écrivain Jacques Hillairet.

Après les trois volumes de *l'Evocation* (« le Cœur de Paris », « les Faubourgs », et « les Villages »), qui paraissent en 1954, sa machine à fouiller la mémoire de Paris ne s'arrête plus. Un « Palais du Louvre » et un « Saint-Germain-l'Auxerrois » (en collaboration avec le chanoine Baurit), que vont suivre « Gibets, piloris et cachots du Vieux-Paris » — *parce que le mot « gibet » m'a toujours fasciné* » — et « les Deux Cents Cimetières du Vieux-Paris » qu'il surnomme plaisamment « *le Bottin mondain des morts* ».

A force d'explorer la capitale en quête de nouvelles découvertes et, surtout, de nouveaux thèmes à écrire — *« on avait fait des livres sur les ponts, les théâtres, les marchés, les boîtes de nuit, il fallait trouver autre chose »*, — Jacques Hillairet constate, après des années de recherches qui vont de la Nationale aux bibliothèques en tous genres, *« que rien n'existait sur les rues de Paris, rien, du moins, de récent »*.

Il y avait eu autrefois des écrits sur la ville. Un *Dit des rues de Paris* datant de... 1280, œuvre d'un certain Guillot ; un *Dictionnaire topographique, historique et étymologique*, par J. de la Tynna, publié en 1816 ; un *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris et de ses monuments* de 1844, rédigé par les frères Lazare ; une *Histoire de Paris, rue par rue, maison par maison*, de Charles Lefeuve, en 1858 et 1867, et, surtout, les célèbres *Promenades dans toutes les rues de Paris par arrondissement*, du marquis de Rochegude (1910), qui sera rajeuni par Jean-Paul Clébert dans les années 60.

Voilà donc le sujet. Il commence par le commencement : la rue de l'Abbaye, première dans l'ordre alphabétique. La notice une fois complète, l'auteur la soumet à son éditeur, qui lui donne le feu vert. En dix-huit mois — *« je travaille très vite, c'est vrai »*, dit modestement Jacques Hillairet — il abat la besogne. Trois mille huit cents rues, décortiquées, numéro par numéro, cour après cour, passé, présent — et presque futur... Mais *« la recherche des illustrations, une recherche considérable, puis la correction des épreuves prendront plus de temps encore »*.

Fléaux

Le *Dictionnaire historique des rues de Paris*, en deux forts volumes totalisant près de mille cinq cents pages, va paraître en 1963 pour la première fois. Depuis, il a été réédité six fois. C'est un monument, sans égal, qui vaudra à son auteur, outre une notoriété bien méritée, de nouvelles distinctions. Prix d'histoire de l'Académie française, second prix Gobert, grand prix littéraire du conseil général de la Seine, sont venus récompenser l'infatigable chartiste, qui n'en pose pas pour autant sa plume. Après le dictionnaire paraîtront encore des monographies, comme sa *Rue Saint-Antoine* ou les deux ouvrages traitant chacun de l'une des îles de la capitale.

Mais aujourd'hui, à la veille de fêter ses quatre-vingt-dix ans, Jacques Hillairet se contente de lire les autres. Voici quatre ans, il est revenu habiter le douzième de son enfance, ce quartier du Bel-Air auquel il a voulu consacrer son dernier travail (*le Douzième Arrondissement et son histoire*). Parce que ce quartier — son quartier — « *est l'un des plus agréables de Paris, calme, aéré, un des derniers où le flâneur, échappant au vacarme de la circulation, retrouve comme un parfum d'autrefois, une odeur de province, disparus, hélas ! partout ailleurs* ».

De ses fenêtres, il regarde la ville. Avec un peu d'inquiétude. Les tours, l'automobile ? « *Des fléaux, qui avaient malheureusement trouvé un zélateur en la personne du président précédent.* » Le trou des Halles ? « *Moi, j'avais proposé un espace vert. Mais, ne vous méprenez pas : un espace vert « à l'ancienne », c'est-à-dire un bois, pas un jardin. Un bois comme celui que Lenôtre avait initialement dessiné pour les Tuileries, avec des bosquets, des fourrés, des charmilles. Pas un terrain presque nu, où l'on voit les pauvres amoureux à 50 mètres ! Et puis, il aurait fallu garder l'un des pavillons de Baltard : un préau rêvé pour les gosses...* »

Son optimisme l'emporte pourtant sur ses craintes : « *Les Parisiens, vous savez, aiment trop leur ville pour laisser n'importe qui la massacrer. Ils la défendront, c'est sûr, pierre après pierre.* »

Et, s'il ne commençait pas « *à tirer un peu la patte* », ce vieux jeune homme nonagénaire serait sans nul doute parmi les premiers à descendre dans la rue, en cas de danger, pour défendre ce Paris qui a tant occupé plus d'un tiers de sa longue existence.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.





Tourisme

Balades en tous sens

Entre Dordogne, Charente et Gironde : un village studieux

Le village de vacances de Saint-Vincent-Jalmoutiers, ouvert du Jour de l'an à la Saint-Sylvestre, organise des stages d'initiation à la reliure, à la gainerie, à la bijouterie et à la vannerie, ainsi qu'au tissage, aux émaux sur cuivre, etc.

L'hébergement du village facilite grandement les choses aux apprentis artisans, qui pourront de surcroît se livrer, entre deux séances d'atelier, aux plaisirs de la baignade, de l'équitation, de la pêche — ou, de la promenade.

★ **Village de vacances de Saint-Vincent-Jalmoutiers, par 24 Saint-Aulaye. Tél. 90-81-65.**

Oiseaux, fleurs et artisans

Pour la quatrième année consécutive, le Syndicat d'initiative du Pyla organise durant les trois jours de Pentecôte (du 17 au 19 mai) sa « foire aux fleurs et aux oiseaux, artistes et artisans »...

Des gens, des bêtes et des choses qui ne peuvent faire que très bon ménage !

★ **S.I. du Pyla-sur-Mer (33), rond-point du Figuier. Tél. : 22-53-83.**

Un forum pour l'aventure

Le sixième forum de l'aventure, organisé chaque année par la Guilde européenne du raid, se tiendra les 19 et 20 avril au Palais des congrès de la porte Maillot. A côté du Salon où de nombreux exposants (matériel photo-ciné, véhicules tous terrains, équipements spéciaux, associations de voyages insolites, camping, etc.) seront présents, une soirée du film d'aventures se déroulera, le 19 à 20 h. 30.

Cinq documents y seront projetés : *la Migration des rennes en Laponie*, *Paris-Dakar à moto*, *Un raid-survie en Amazonie*, *Voiliers des glaces en baie d'Hudson* et *Renaissance de la montgolfière*.

★ **Guilde européenne du raid : 15, quai Conti, 75006 Paris. Tél. 033-52-53. (Prix de l'entrée au Salon : 7 F ; prix de la séance de cinéma comprenant l'entrée au Salon : 20 F.)**

Toutes les cartes dans une même main

« Spécialiste du voyage, de la découverte et de l'exploration », comme elle se dénomme elle-même — à juste titre, ses rayons étant abondamment pourvus de livres souvent introuvables, comme d'éditions actuelles, — la librairie l'Astrolabe vient d'avoir l'ingénieuse idée de rassembler, sous le titre-calembour de « Cartalogue », les références détaillées de ses collections de cartes couvrant le monde entier.

L'archipel des Comores en sept feuilles, la carte marine des îles Maldives, celle du Honduras britannique, le royaume du Sikkim en relief « avec courbes de niveaux et ombres », ou encore la F.N.H. Huascaran Cordillera Blanca, « topographique et en couleurs », autant de documents disponibles à côté des grandes séries « classiques », bien entendu.

★ **L'Astrolabe : 46, rue de Provence, 75009 Paris. (Le « Cartalogue » sera adressé sur demande accompagnée de 4 F en timbres-poste.)**

La bible du marin d'eau douce

Les 8 000 kilomètres du réseau navigable français sont chaque année un peu plus fréquentés, notamment par les plaisanciers étrangers : un guide vient d'être publié qui rassemble une documentation très complète sur toutes les formalités à remplir par le plaisancier : permis, conditions de navigation, surveillance du bateau, assurance, douane.

Le plaisancier y trouvera, en outre, les principaux renseignements pratiques indispensables : où trouver les cartes, où se renseigner à Paris et en province, à quelle heure les écluses fonctionnent-elles, où louer un bateau ? La brochure se complète d'une carte du réseau des voies navigables.

★ **« Le tourisme fluvial en France ». Ministère de l'équipement : 244, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 325-21-63, poste 41-38 (cette brochure est à la disposition du public).**

Tramway Diesel, loco à vapeur, Aisne et Ardennes belges...

Le dimanche 27 avril, un train spécial conduira en Belgique les amis de l'Association pour le tourisme ferroviaire (A. T. F.). Après le passage des douanes française et belge, à Jeumont et à Erquelinnes, une machine belge viendra prendre la place de la loco française et emmènera son convoi jusqu'à Jemelle. De là, en autocar, on gagnera Han, dont les grottes comptent parmi les plus belles d'Europe, on déjeunera sur place.

★ **A.T.F. : B.P. 334, 75828 Paris Cedex 17. (Tél. 267-42-74 et 772-43-39, le soir seulement.)**

Un marché à Auxerre

De tous les témoignages qui subsistent de la grande époque de l'architecture du fer, les marchés couverts sont sans doute les plus précieux, les plus utiles et cependant les plus menacés. On parle d'abattre le marché des Batignolles, et le marché d'Auxerre doit connaître le même sort dans de très brefs délais.

Ce marché, qui est situé au centre de la ville et qui date du début du siècle, est d'une qualité remarquable tant du point de vue architectural que par le charme et l'originalité de sa décoration : certes, il est en mauvais état et sa restauration poserait de sérieux problèmes, d'autant plus qu'un nouveau marché vient d'être construit (sans grand bonheur architectural) sur une place, la place de l'Arquebuse, qui est à la périphérie de la ville.

Sa destruction imminente semble en tout cas provoquer une vive émotion parmi la population d'Auxerre, qui a été par ailleurs fort étonnée d'apprendre que les promenades plantées qui entourent la ville doivent disparaître au profit d'une rocade circulaire.

Tous les arbres d'une partie de ces très belles promenades ont déjà été abattus et l'on comprend mal qu'une telle opération ait pu être entreprise dans un site classé et à la limite du secteur sauvegardé. Tel est le sens de la lettre qu'a adressée au président de la République le président de l'A.D.A.A. (Association pour la défense et l'animation d'Auxerre), lettre dont nous publions quelques extraits :

« Le marché, qui est le plus grand espace couvert du département, pourra, s'il est conservé, rendre à la population les plus grands services non seulement dans son usage actuel qui pourrait être partiellement maintenu, mais aussi pour des expositions, des manifestations culturelles et sportives, voire même certains jours de la semaine comme parking couvert.

» Ce n'est pas seulement le passé, mais la vie même d'aujourd'hui des Auxerrois qui est intéressée à la préservation du vieux marché. Or, la municipalité actuelle n'a l'intention de mettre dans l'immédiat à l'emplacement du marché couvert qu'un parking en plein air ; la réalisation d'un parking en sous-sol est également prévue l'année prochaine, mais aucun projet n'a été présenté pour la superstructure. On veut donc détruire le marché sans même être en mesure d'indiquer ce qui sera mis à la place et sans que la population ait été le moindrement consultée.

comme le Larousse

UNE RUE PRÈS

Tourisme

L'ALGÉRIE AU-DELA DU DÉSERT

Cinq cités dans le M'zab



ETAPE sur l'interminable piste qui relie Alger à Tamanrasset, Ghardaïa, la capitale du M'zab, apparaît subitement au fond d'un canyon, que la monotonie et la triste désolation d'un grand plateau rocheux — la Chebka — ne permettent pas de prévoir. Tout à coup, une forêt de palmiers et l'amoncellement chaotique des milliers de cubes multicolores forment la ville. Et pourtant, cette première vision de M'zab est trompeuse : dans cette cuvette longue de 18 kilomètres se serrent cinq cités et quatre palmeraies.

La rigueur du désert, les difficultés rencontrées pour trouver de l'eau, la température excessive qui règne durant plusieurs mois de l'année, l'impossibilité de pratiquer l'élevage, rien ne justifie la présence de l'homme dans cette région saharienne. Et pourtant, depuis neuf siècles les Mozabites s'entêtent à vivre sur les rives d'un oued obstinément sec.

L'explication du défi mozabite est d'ordre religieux. C'est la volonté d'une secte schismatique de préserver l'originalité de son rite et d'assurer la sécurité de sa population qui est à l'origine du M'zab. Au sein de l'Islam, les Mozabites sont des Kharédjites Abadhites, dissidents qui s'étaient opposés au quatrième calife, Ali, le propre gendre de Mahomet. Hérétiques, les Kharédjites durent fuir les persécutions. En 761, ils arrivèrent au Maghreb et y fondèrent le royaume de Tahert qui fut balayé un siècle et demi plus tard par les puissants Fatimides. Les dissidents s'enfoncèrent alors dans le désert jusqu'à Sadrata, près de l'actuelle Ouargla, d'où, une fois de plus, ils furent chassés pour enfin s'établir au M'zab.

La première cité, El Atteuf fut fondée en 1011. En moins de cinquante années, quatre autres villes se construisirent : Bou Noura — « la lumineuse » — en 1048, Malika — « la royale », — Béni Isguen — la ville sainte — et, Ghardaïa en 1053. Ce groupe urbain situé de part et d'autre de l'oued Mzab forme le territoire sacré — « le horm » — et la métropole mozabite. Les deux cités excentriques de Bérianne et de Guerara fondées au dix-septième siècle sont considérées comme des colonies.

Ghardaïa, qui assure aujourd'hui la fonction de capitale administrative du M'zab et joue le rôle de base d'extension de la ville moderne, est bâtie sur une colline. Construite selon un plan elliptique, la circulation interne se fait uniquement à pied par une succession de rues circulaires coupées de ruelles perpendiculaires. Les maisons bien alignées s'étagent jusqu'au sommet où domine une mosquée à l'architecture sobre couronnée par un minaret quadrangulaire qui rappelle le style soudanais. L'aspect massif et robuste de celui-ci s'explique par le fait que, hors de la construction d'une nouvelle cité, les anciens Mozabites commençaient toujours par bâtir la mosquée dont les fonctions étaient autant militaires que religieuses. Le bâtiment servait de magasin, de dépôt d'armes et de forteresse. Petit à petit, les maisons individuelles se multipliaient sous la protection de la mosquée-forteresse et de son minaret-tour de guet. Devenue trop grande, la ville s'entourait à son tour de murailles et la maison de Dieu retrouvait sa vocation première.

Célèbres et détestés

Aujourd'hui, les remparts sont tombés et Ghardaïa s'est ouverte aux touristes. Le labyrinthe formé par ses rues invite à la promenade. Pour découvrir la réalité mozabite, il faut y errer à l'aventure des journées entières. Ce qui retient l'attention, dès les premiers pas, c'est l'intense activité qui y règne. Chaque maison est perpétuellement l'objet de travaux d'embellissement ou de consolidation, de constructions supplémentaires, d'un badigeonnage à la chaux blanche ou bleutée, ou encore de l'installation d'une pompe hydraulique. Quand on connaît les maigres ressources locales, on s'étonne de l'importance financière de tels travaux. En fait, tout l'argent investi au M'zab ne provient pas d'ici : la pauvreté du sol a toujours chassé les hommes. Le tiers de la population masculine vit en dehors du territoire de la pentapole. Tous exercent le métier de commerçant ; ceux qu'on aime à citer sont à New York, Paris ou Londres, où ils vendent dans de somptueuses boutiques les merveilleux tapis du M'zab et du djebel Amour. Les autres émigrants, la majorité, tiennent des petits commerces spécialisés dans les tissus ou les produits alimentaires. Les marchands mozabites, célèbres et détestés, se rencontrent partout dans le nord de l'Algérie, dans les oasis du Grand Sud comme dans toutes les grandes villes d'Afrique occidentale.

Tôt ou tard, les fortunes ainsi accumulées reviennent au M'zab, car jamais un Mozabite ne se fixe à l'étranger. Deux raisons majeures à cette attitude : d'une part, la loi interdit aux femmes de quitter la vallée, et, d'autre part, tout Mozabite se doit de reposer dans la terre sainte du M'zab.

Sur la colline qui fait face à Ghardaïa s'élèvent les remparts de Malika — « la royale ». Beaucoup plus petite que sa voisine, cette ville est le centre du conservatisme religieux. Bizarrement, elle est négligée par les touristes ; peut-être cela tient-il à l'impossibilité d'y accéder en voiture ?

A 2 kilomètres de là se trouve la cité sainte du M'zab, Béni-Isguen. Entièrement fortifiée, flanquée de tours crénelées, Béni-Isguen est traditionnellement tournée vers les activités religieuses et fournit la quasi-totalité des hommes religieux et des *tolba* (1). Cette vocation se manifeste par de multiples détails ; ainsi, il est interdit de fumer en tout point de la cité ou d'y parler trop fort. On pourra longtemps chercher un café, il n'y en existe pas. Au coucher du soleil, les portes de la ville se ferment, et aucun étranger n'est autorisé à y passer la nuit.

Hors de vue de Ghardaïa, en suivant le lit de l'oued sur 5 kilomètres, on découvre Bou-Noura — « la lumineuse » — elle aussi à l'abri derrière ses hautes murailles. Deux kilomètres plus loin, El-Atteuf se signale par ses deux minarets, fait unique au M'zab. Il y a bien longtemps, El-Atteuf connut une période de troubles, et deux parties de la ville s'opposèrent avec un tel acharnement qu'on dut construire un rempart au milieu même de la cité et une seconde mosquée...

A l'exception de Béni-Isguen, chaque cité possède ses jardins. De petits carrés de terrain où poussent, au prix de beaucoup d'efforts et de sacrifices, quelques palmiers-dattiers et des légumes. Pour sa survie, un jardin exige des milliers de mètres cubes d'eau, soit en moyenne le forage de trois puits dont la profondeur varie de 35 à 80 mètres selon les endroits. Leur forage, puis leur entretien, entraînent des dépenses énormes, et la vente des dattes ne couvrira pas le cinquième des sommes engagées. Seul l'argent envoyé par les émigrés opère le miracle.

Les jardins du M'zab sont souvent dépeints par leurs propriétaires comme une folie et, pour les plus indulgents d'entre eux, comme un luxe ruineux. Il est vrai, s'empressent-ils d'ajouter si justement, que le M'zab sans ses palmeraies ne serait pas le M'zab, et qu'il n'aurait su retenir les hommes entre le désert et le ciel sahariens.

ALAIN DELBÈGUE.

★ Office national algérien du tourisme, 28, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 073-79-40.

(1) Pluriel de *taleb*, lettré musulman, sorte de « docteur » ès choses de l'islam.

A Orly

MOINS DE DIX SECONDES POUR DÉVISAGER UN PASSAGER

Quatre appareils spécialement construits sur les indications du ministère de l'intérieur et permettant le contrôle électronique et l'identité des voyageurs débarquant en France ou la quittant viennent d'être mis à la disposition de la police de l'air d'Orly, qui devient ainsi le premier aéroport français équipé d'un tel matériel.

Lorsqu'un passager arrivant de l'étranger présente son passeport à un inspecteur, celui-ci place ce document sur une visionneuse qui reproduit son image sur un écran de télévision installé dans un bureau voisin. L'identité du titulaire est alors répercutée, électroniquement, au fichier central du ministère de l'intérieur qui, instantanément, indique s'il s'agit d'une personne recherchée ou non.

Cette réponse est transmise, en dernier ressort, au policier intéressé qui voit s'allumer devant lui soit un voyant rouge, indiquant qu'il s'agit d'un suspect, soit un voyant orange, signifiant qu'un examen de situation doit être pratiqué, soit un voyant vert donnant le libre passage. L'ensemble de ces opérations n'excède pas dix secondes et permet un contrôle pratiquement infaillible.

Tourisme

L'Éthiopie en vitrine

« LE soc de l'araire qui s'enfonce de 10 à 15 centimètres dans le sol ne retourne pas la terre en profondeur ; il faut donc labourer plusieurs fois le champ avec une paire de bœufs, dont la location constitue une source de revenus pour leur propriétaire. Dans certaines régions, on utilise la houe. Les grains sont semés à la volée. » *Ce texte n'est pas extrait du chapitre « Moyen Age » d'un manuel d'histoire. Il évoque* « l'Ethiopie d'aujourd'hui », *à laquelle est consacrée une exposition qui a lieu au palais de Chaillot jusqu'au 30 septembre.*

Réalisée par le laboratoire d'ethnologie du Musée de l'homme, elle présente divers aspects de l'Ethiopie : géologie, agriculture et alimentation, écriture, religion et magie, monnaies. Une projection commentée décrit ce pays essentiellement agricole (pour plus de 90 %, la population — soit vingt-quatre millions de personnes — dépend de l'agriculture) où la fertilité des sols est insuffisamment exploitée par des techniques très traditionnelles : rotation des cultures, jachère, utilisation d'engrais animaux. « La récente réforme agraire du 4 mars laisse néanmoins présager un avenir meilleur », *débite la bande sonore, qui omet de préciser la raison de cet archaïsme : une société féodale où des milliers d'hectares appartenant à de grands propriétaires étaient cultivés par des serfs qui leur devaient 60 à 75 % de leur récolte. A la suite de la chute de la monarchie, la réforme agraire proclamée par le conseil militaire provisoire prévoit l'abolition du fermage et du métayage ainsi que la nationalisation des terres qui seront redistribuées aux paysans par lots de 10 hectares au maximum. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur la réussite effective de cette réforme qui risque de se heurter dans certaines régions à la* « réaction féodale ».

Une autre projection de diapositives montre des scènes de la vie quotidienne : baptêmes et fêtes, cérémonies funéraires, transports, ainsi que les marchés, qui tiennent une place très importante car ils sont un lieu de rencontre où s'échangent denrées et nouvelles.

Parmi les objets exposés, de nombreux bijoux de cuivre, d'argent, d'ambre et d'ivoire, des parures nilotiques, des poteries, jarres, selles en bois léger (l'étrier est un simple anneau dans lequel on passe le pouce du pied nu), des armes (lances à une ou plusieurs pointes, sabres d'apparat, boucliers ronds en peau de pachyderme), des instruments de musique (flûtes, tambours, trompes, lyres), des pipes à eau, divers objets en corne de bovidés ou de rhinocéros ainsi que de nombreux articles en vannerie. La faune (oiseaux, papillons, insectes) est également représentée : la redoutable mouche tsé-tsé voisine avec l'anophèle et les parasites du caféier. Deux habitations éthiopiennes (un intérieur harrari et une maison d'Addis-Abeba) ont été reconstituées ; elles sont occupées l'une par un artisan qui travaille le bois, l'autre par une jeune femme qui tresse des corbeilles ; on peut acheter certaines de ces productions.

Un inconvénient cependant : la signification détaillée des objets exposés figure dans un luxueux catalogue dont le prix est de 25 F.

M. B.

★ Exposition « Ethiopie d'aujourd'hui : la terre et les hommes ». Musée de l'homme, palais de Chaillot (métro Trocadéro), jusqu'au 30 septembre. Tous les jours sauf le mardi, de 10 heures à 18 heures.

Entrée : 8 F. Tarif réduit : 4 F.

UNE ILE EN MACÉDOINE

Embarquement pour Thassos

DE tout temps, la Macédoine fut un lieu de passage entre l'Ouest et l'Est; et donc un enjeu convoité tour à tour dans l'histoire par les puissances qui entouraient ce que l'on appelait jadis le Pont-Euxin. La Macédoine orientale a été longtemps écartelée par les hégémonies locales, mais son rôle de carrefour n'a pas entamé l'unité naturelle incomparable qu'elle a en Grèce. On s'initie à son passé en découvrant ses charmes secrets ; parcourir les routes qui, autour de Kavala, sillonnent les innombrables collines, c'est retracer une histoire plus que millénaire. D'ailleurs, dès que l'on s'amuse ici à remonter aux origines, on arrive à des dates qui marquent la naissance de notre civilisation. Tout le pourtour de la mer Egée forme un des berceaux de l'humanité...

A l'époque néolithique — 3 000 ans avant J.-C., — la région de Kavala est déjà habitée. Vers le sixième siècle une colonie de Thassos fonde Néapolis, à l'emplacement de la ville actuelle. Près de là, à Filipi, saint Paul prêche par ses fameuses lettres la religion chrétienne. Les ruines antiques marquent cette étape divine, et la cité, plus tard, sera baptisée Christoupolis, en souvenir. Byzance la couronne d'une forteresse; à la taille des prisons, on peut imaginer ce que furent les hostilités et les représailles. Les Normands l'incendient, et, après les Vénitiens, les Turcs conquièrent ce site admirable. Kavala ne s'en libérera que près de six siècles plus tard. De tant de passages, la ville a gardé des témoignages architecturaux imposants : outre la forteresse, un aqueduc, le Kamarès, construit par Soliman le Magnifique, et en contrebas, l'Imaret, sorte d'immense palais que son fondateur, Mohamed Ali, voulut bâtir à l'image de ceux de son pays : coupoles surmontées du croissant, corridors, vérandas, jeux d'eau, pampres reliant des séries d'arcades. Kavala, enfin, reçut les riches planteurs de tabac bulgares, venus là pour prendre l'air plus salubre de la mer. Cette culture reste florissante, et les feuilles par milliers, soigneusement alignées, sèchent au soleil. Du port, la ville s'étage en amphithéâtre sur les pentes du Simvolon ; fouillis des maisons blanches, ponctué d'arbres ; ruelles cheminant partout, escaladant les raideurs ou débouchant sur le scintillement de la baie. Dans l'encadrement, vont et viennent les bateaux de pêche aux filets rouges.

Frugalité

On s'embarque de là pour Thassos, sur le *Papageorgiou* ou l'*Amphipolis* ; l'île, quand on s'en approche, offre une succession de plans montagneux aux coloris savamment gradués. On s'étonne de voir que la montagne arrive de si haut sur si peu de place ! En moins de trois heures, si on fait le tour, la boucle est faite. La route serpente dans un cadre par endroits féerique, en à-pic sur la mer, translucide sur le sable, émeraude au milieu de la crique, bleu foncé au large ; ailleurs, elle s'infiltre dans un minuscule village, parmi les maisons claires, somnolentes en apparence. Un âne chargé de troncs d'arbres qui s'équilibrent sur son dos occupe tout le sentier grimpant raide vers les rangées de pins. Thassos se défend de l'exploitation touristique. La frugalité ancestrale de la race grecque s'accommode ici parfaitement d'une certaine dureté de vie ; le visiteur aussi, qui en recueille en plus une saveur de joie.

Tout au sud découpe, un peu diaphane et rendue presque irréelle par la distance, la silhouette de Limmos, chantée par Homère. Selon les Anciens, l'ombre du Mont-Athos, le rival sacré de l'Olympe, au fond du trident de la Chalcidique, arrivait jusque-là. Sur ces îles, la végétation originelle, odoriférante, s'organise à la perfection dans un semblant de désordre : oliviers noueux, taraudés par l'âge, dont on dit qu'ils sont toujours centenaires; buissons d'épineux, chênes rarement frêles ; puis, s'étageant dans la pierraille ocrée, ces pins penchés au bord du déséquilibre.

En fin d'après-midi, Thassos s'anime ; jusqu'à cette heure, l' « agora » était le domaine des hommes, assis aux terrasses, buvant l'ouzo ou ne consommant rien, lisant en le commentant dans l'emphase habituelle le *Makedonia*, ou jouant au jacquet. Pleins de patience pour le temps qui passe, d'autres, tenant en main le *komboloï*, ce petit chapelet que tout Grec a dans sa poche, déambulaient le long de la rue centrale. A l'approche du soir, femmes et enfants se joignent à eux. Pour faire les courses, au rythme des *bouzouki*, qui sans cesse auront déversé leur musique allègre. Entre des devantures trop voyantes, vantant en anglais des articles faussement folkloriques à bon marché, se cache le vrai visage de la vie locale : les échoppes, ouvertes sur la rue, celle du cordonnier, du tailleur, plus petite encore, de l'épicier qui expose, en pyramides croulantes ou rigides, fruits.

Thassos fut connue au septième siècle av. J. C. Les Francs, après les Phéniciens l'occupèrent ; puis jusqu'en 1912, ces infatigables conquérants turcs. L'école française d'Athènes a mené une campagne de fouilles ; d'un coup le passé de l'île a été mis à nu : acropole, théâtre, péristyle. Les socles et les fûts de colonnes jonchent le sol. On est en Grèce, la patrie des énergies éternelles : il fait bon rêver devant tant d'histoire.

MANUEL ADÈVE.

★ Office national de tourisme hellénique, 3, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 260-58-22.

Plaisirs de la table

Ces femmes aux fourneaux

PAUL BOCUSE déclarait dernièrement, devant un micro, que la cuisine *« n'était pas l'affaire des femmes, que celles-ci n'avaient aucune imagination devant les casseroles »*, bref qu'il n'y avait, hors les chefs, point de salut...

Ceci, en pleine année de la femme, réjouira peut-être celles du M.L.F. qui semblent vouloir mettre les mâles au boulot ménager, mais étonnera bien les autres. Et aussi les gourmets qui ont appris, avec Curnonsky, le respect des « saintes mères » comme on dit à Lyon.

Sans doute, aux « pianos » des restaurant, à Paris du moins, les femmes peu à peu disparaissent. Mais on devrait s'en inquiéter bien plus que s'en réjouir. Mon palais reconnaissant garde encore le souvenir du cassoulet de Mme Pannetrat, du canard aux navets et aux olives de Mme Viallergue, du pot-au-feu de Mme Gorisse, du beurre blanc de la Mère Michel, du poulet aux écrevisses de la Mère Roussillon, du haddock Curnonsky de Mme Nouyrrigat... J'en oublie, sans doute, et ne remonte pas assez loin pour saluer comme il conviendrait la mémoire de Mme Génot dont le poulet aux salsifis était un monument.

Mais enfin, rien qu'à Paris, il en reste quelques-unes au fourneau, des femmes pour qui la cuisine est amour, respect et imagination et qui, si elles avaient entendu les élucubrations de M. Bocuse, se fussent dépêchées d'en rire... crainte d'être obligées d'en pleurer ! Saluons-les ici. En allant leur demander « leur » plat :

La bouillabaisse et les pâtes fraîches de Mado *(Chez Mado*, 396, rue Saint-Honoré (8e). Tél. : 073-32-30) avec l'accent aliacé, inattendu dans ces salons Louis XVI au deuxième étage.

Tante Madée *(l'Auberge de Tante Madée*, 11, rue Dupin (6e). Tél. : 222-64-56), notre découverte de l'année dernière, ses plats originaux comme le saint-pierre au gratin de poireaux, son lapin aux navets farcis et au cidre, et bien d'autres. *La Coquerie* (49, rue de Laborde (8e). Tél. : 522-31-63) où Annick, bretonnise admirablement un soufflé de crabes frais, entre autres. Le *Ty Coz* (et il faut dire à présent les *Ty Coz*, celui de Jacqueline (35, rue Saint-Georges (9e). Tél. : 878-42-95 et celui de sa fille Marie-Françoise, 333, rue de Vaugirard (15e). Tél. : 828-42-69) où tout ce qui vient de l'Armor, sauf le gigot breton, figure sur la table. Cotriade sur commande. *Chez Nick* (13, rue Taylor (10e). Tél. : 208-89-72) et l'aïoli triomphant au pays de Pagnol. Mme Cartet *(Chez Cartet*, 62, rue de Malte (11e). Tél. : 805-17-65) aux déjeuners seulement, le bœuf à la ficelle vu par la doyenne des Parisiennes au fourneau.

A la *Galoche d'Aurillac* (41, rue de Lappe, 11e, tél. 700-77-15) avec une Auvergnate (la patronne) en cuisine, modeste comme ses prix. Mme Euzet en son *Pistou* (5, boulevard de Port-Royal, 13e, tél. 707-27-57) avec sa soupe au pistou et son poulet à la sauce de Sorges. Georgette Descat *(Lous Landès*, 9, rue G.-Saché, 14e, tél. 567-08-04) cuisinant amoureusement les produits de son terroir. Ah ! quelles merveilles que ses merveilles, en final ! Christiane Massia *(Restaurant du Marché*, 59, rue de Dantzig, 15e, tél. 532-26-88), son omelette aux peaux de canard si souvent imitée, son amitié pour les légumes frais, sa carte des tisanes. Antoinette Carnet *(l'Auberge de la Tour*, 6, rue Desaix, 15e, tél. 306-58-37) ses tourteaux du Croisic, sa tarte aux poireaux, son bon sourire timide. Ceci pour Paris (sans compter celles que j'oublie) suffirait à montrer à M. Bocuse que « du côté de la barbe n'est pas la toute-puissance ».

Et il y a la province, où la liste serait plus longue et où je me contenterai de ne citer que Léa Bidault *(Chez Léa*, 11, place Gourju, à Lyon, tél. 42-01-33, dont la cuisine devrait servir de modèle régionaliste. Ah ! ce tablier de sapeur, ce gratin de macaroni, cette salade de dents de lion ! Mme Drebet *(Chez Georges*, 8, rue du Garet, Lyon, tél. 28-30-46), qui prépare ses saladiers sublimes pour les francmâchons et les autres. Lily Dagonneau-Lemaire au *Tourne-Bride*, 61310 Le Pin au Haras, tél. 67-92-02). Mme Crouzier, à la *Croix blanche* (5, place Mottu, à Chaumont-sur-Tharonne, tél. 12), qui mérite bien sa couronne du Kléber. Il faut « passer par la cuisine » pour gagner une salle à manger qui est salle à se régaler.

Oui, j'en oublie et qu'elles me pardonnent... Mais je voudrais encore parler de la plus étonnante de toutes parce qu'elle est à la fois la preuve de la supériorité « naturelle » de la femme au fourneau en même temps qu'elle démontre que l'imagination ne leur manque point, à l'occasion.

Il s'agit de Gisèle Berger *(La Bonne Table*, 119, bd Jean-Jaurès, 92110 Clichy, tél. 737-38-79). Michelin ne lui attibue — incompréhensiblement — que deux minces fourchettes qui d'ailleurs ne signifient rien, sinon que la salle est confortable (Michelin serait-il, lui aussi, misogyne ?) et le Kléber pour une fois a raté le coche en ne lui donnant pas une couronne.

Voilà d'abord une femme qui, se donnant au poisson, a banni de sa carte non seulement toute viande mais encore toutes pommes de terre. Chapeau. Voici encore une femme qui respecte les légumes au point de leur trouver des mariages originaux et savoureux avec les poissons qu'elle travaille. Voici enfin une femme qui s'amuse (avec intelligence et malice mais jamais gratuitement) à créer ou retrouver.

Elle a mis à sa carte des charcuteries de poisson (saucisse, saucisson, terrine, rillettes). Elle propose un cassoulet de morue, un couscous de poisson, une choucroute au poisson enfin qui en remontrerait à celle de Baumann (d'ailleurs excellente, en son *Napoléon* de l'avenue Friedland). Pourquoi ? Je serais tenté de dire : parce qu'elle est femme, donc logique. Et modeste ! Qu'y a-t-il dans une choucroute avec le légume ? Des saucisses ? Elle met dans la sienne une saucisse de saint Jacques aux herbes admirables. Du porc fumé ? Elle met dans la sienne de la morue. Du jambon ? Elle met dans la sienne une tranche de saumon fumé.

N'hésitez pas à faire le voyage de Clichy (qui n'est pas si loin), pour découvrir à son fourneau une femme qui en remontrerait à bien des chefs. Pour ne pas dire à tous les chefs moins quelques-uns qui sont aussi cuisiniers.

LA REYNIÈRE.

A chaque plat son outil

C'EST le royaume du tranchelard et de la feuille à fendre, le temple du chinois et de la turbotière, le Mecque du bassin à blancs, de la passoire à pied feuillard et du poêlon d'office, le grand paradis semé d'éclairs de cuivre où le plat à sauter, la bassine à ragoût et le bain à potage attendent sur leurs rayons l'heure de gloire qui les mènera jusqu'au « piano » d'un chef...

Depuis plus d'un siècle et demi, dans les murs mêmes qui virent ses débuts, la maison qui ne s'appelait pas encore Dehillerin perpétue les grandes traditions du matériel de cuisine — la cuisine française, s'entend. Près de treize mille articles au catalogue, des sous-sols débordant de marchandise, une vingtaine d'employés en blouses grises ou blouses bleues, qui s'affairent, tarif en main, devant des remparts de marmites et des montagnes de fouets à purée. Et l'œil du maître, « Monsieur Jacques », *petit-fils du fondateur de la dynastie, quarante-cinq années de présence dans le magasin de la rue Coquillière, au cœur de ce qui fut les Halles, et qui, s'il n'en est plus le ventre,* « sera toujours le centre de Paris ».

Confronté avec une telle profusion d'instruments dont il se demande bien souvent à quoi celui-ci peut servir, ou si celui-là est bien ce qu'il croit penser, le profane en quête d'un épluche-légumes (on dit ici : « couteau à éplucher ») aura tôt fait de tourner les talons et de s'en remettre au bazar de son quartier. Cet endroit n'est pas pour lui.

Mais le cordon bleu ou l'aspirant cuisinier du dimanche, la belle Américaine qui suit à Philadelphie des cours de bœuf en daube et le diplomate suédois expert en blanquette à l'ancienne se sentiront chez eux, sitôt que M. Gaston, tout en caressant sa barbe en éventail, leur aura mis en main la lardoire dont ils n'osaient plus rêver ou le pochon qui leur faisait défaut.

Car la maison, si elle est par définition un fournisseur de maîtres queux professionnels, — chefs de France, de Navarre et de tous les pays du monde — accueille le particulier avec les égards que l'on doit aux impétrants lorsque leur bonne foi ne saurait être mise en doute « Nous avons un rôle de conseiller à jouer, que nous jouons bien volontiers, *dit monsieur Jacques*. Il y a des poêles en cuivre conçues pour aller au feu, et d'autres qui se destinent à la seule table. Ce ne sont pas les mêmes ! Le secret ? Savoir choisir son matériel. Et nous sommes là pour aider les clients à bien choisir... »

L'œil et la lèvre également marqués de cette « rondeur » un peu humide qui fait repérer de loin le gourmand et le connaisseur, il se veut, à juste titre, « pas seulement le "roi de la casserole", mais aussi une manière d'ambassadeur, qui contribue à son échelon au rayonnement de la cuisine française ».

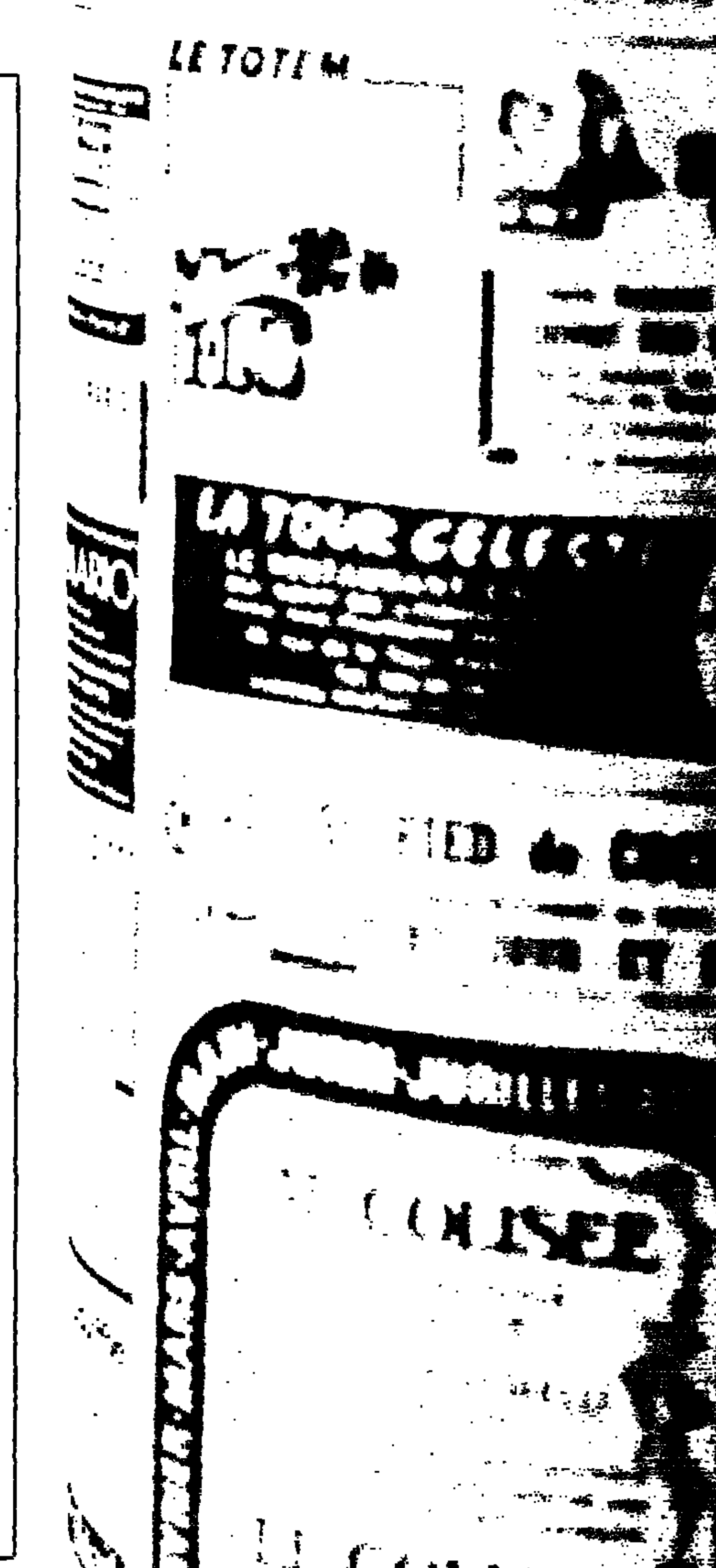
Parce qu'il ne faut pas se méprendre, et mélanger serviettes et torchons : « Il y a deux choses : la "tambouille" de chaque jour, le steack garni de nouilles, vite préparé au retour du bureau, et la Cuisine — avec une majuscule, — celle des dimanches, des fêtes et des soirs d'amoureux... Pour la première, une casserole en alu, une poêle ordinaire feront bien l'affaire. Mais pour l'autre, monsieur, pour l'autre, il faut un matériel approprié, et des instruments nobles... »

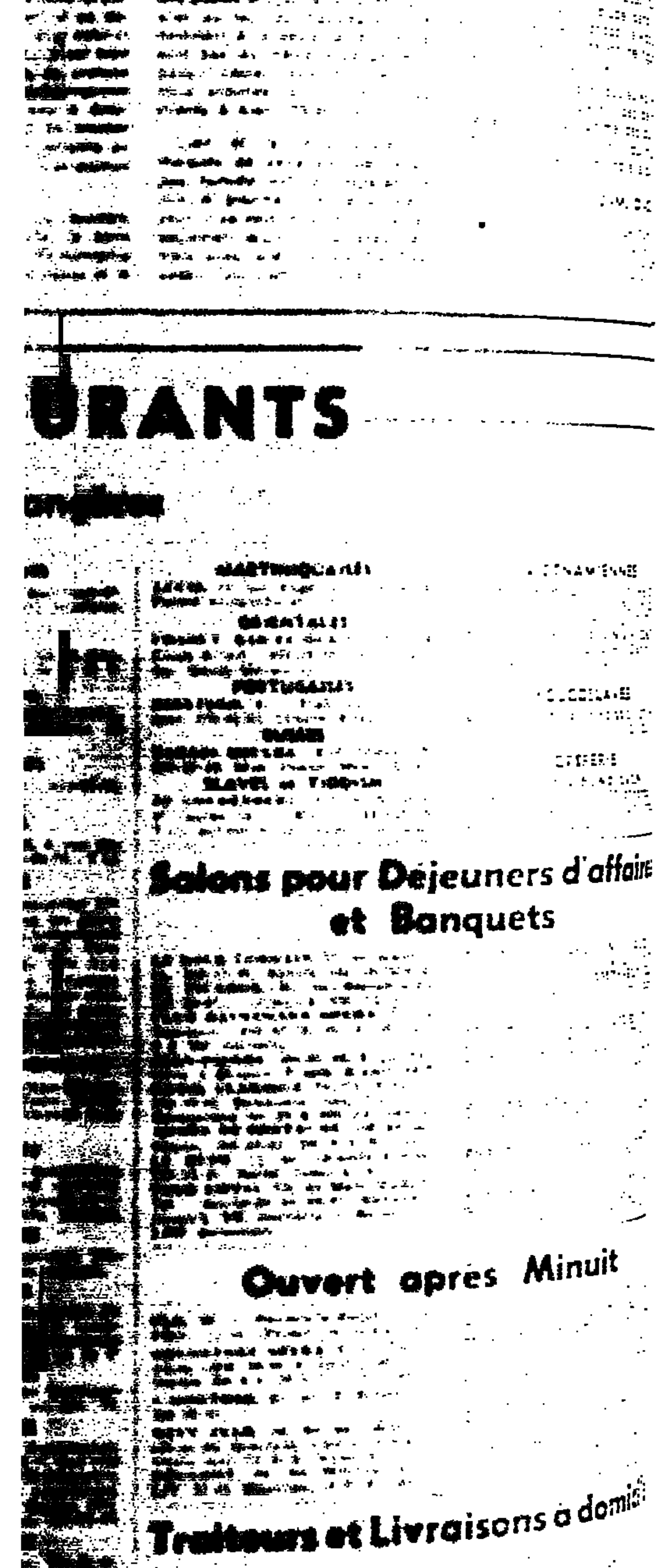
Hormis les fourneaux et le « cassant » (la faïence, les plats, la verrerie), la maison peut tout fournir, qui a sa place dans la cuisine. Sauf une chose, le « coup de patte, car le talent ne figure pas au catalogue... »

Mais à voir ces sauteuses en cuivre, ces braisières, ces bains-marie profonds comme des puits, ces vastes jambonnières, qui n'aurait pas envie d'apprendre à avoir du talent ?

J.-M. D.-S.

★ Dehillerin, 18-20, rue Coquillière, 75001 Paris, tél. : 236-53-13 (ouvert tous les jours, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures).





Ouvrez les cahiers

NAPOLEON disait : « *La guerre est un art tout d'exécution.* » La cuisine aussi. Au moment où les ouvrages classiques de Ginette Mathiot, *Cuisine pour tous* et *Je sais cuisiner*, connaissent des tirages de trois millions d'exemplaires, l'enseignement ménager se meurt, victime de diverses réformes, et se voit remplacé par des « activités manuelles » plus théoriques. Pourtant, dans un ménage, la cuisine est — en principe — l'affaire des femmes.

C'est probablement la raison pour laquelle, en marge de l'enseignement officiel et des traditions familiales, nous voyons se développer des cours de cuisine, à tous les prix, et dont le succès va sans cesse croissant. Ils accueillent des Françaises et des étrangères — surtout Américaines et Japonaises — dans des proportions si importantes que, déjà, l'anglais y est vite imposé comme deuxième langue.

L'Ecole ménagère du quartier Latin est mixte et suit le calendrier de l'année scolaire, avec un cours par semaine et des sessions trimestrielles. Deux cent cinquante à trois cents élèves y sont formés chaque année par des professeurs d'enseignement ménager, en cuisine familiale, pâtisserie ou plats uniques. (Tarif : 30 F d'inscription, plus 40 ou 50 F par mois et la participation au prix des repas : 8 F en moyenne). Les menus sont saisonniers, et les élèves font le marché, par deux, à tour de rôle, pour un repas complet à consommer sur place.

Le Cordon bleu enseigne la cuisine traditionnelle selon Gouffé ou Pellaprat, en pratique et en démonstration, sous la direction de deux chefs, l'un cuisinier, l'autre pâtissier-traiteur. Les sessions durent de six à douze semaines, avec deux cours pratiques et quatre démonstrations hebdomadaires. Une quarantaine d'élèves préparent le grand diplôme (2 400 F par demi-session).

Princess Ere 2001, la plus récente des écoles du genre, vient d'être créée par Marie-Blanche de Broglie et Elizabeth de Mohl, et accueille Parisiennes de souche comme « élèves » de passage. On travaille par groupes de six, en cours pratiques destinés aux menus de réception. Les élèves n'apportent avec elles que leur tablier... et leur fouet, et consomment sur place le déjeuner dont elles sont les auteurs (380 F les quatre tickets, valables trois mois).

L'Académie Maxims est toujours aussi active, après seize ans d'existence. Mapie de Toulouse-Lautrec et Gisèle d'Assailly qui lui apportèrent l'inimitable éclat parisien ne sont plus, mais les recettes restent les mêmes. C'est, pour les étrangères, un grand « bain parisien » de cinq semaines (débutant en juin et en septembre), avec des visites de musées, de caves, de boutiques spécialisées dans les arts de la table, de maisons de couture, à Paris, Versailles, La Malmaison et Reims. (Les prix sont à l'échelle du restaurant ; 6 500 F, plus les droits d'inscription...)

Dans les Yvelines, Marise Goldsmith-Dansaert (8, rue Jean-Mermoz, 78100 Saint-Germain-en-Laye, tél. : 963-40-61) a fondé un club gastronomique, « L'Art de Vivre en France ». Bénévole, elle donne un cours pratiqué de « cuisine mijotée » tour à tour chez une de ses quinze élèves, la maîtresse de maison se chargeant du marché. Chacun met la main à la pâte et contribue par un don de 10 F à la recherche sur le cancer.

Dans ces cours pratiques, les élèves apprennent le « tour de main » indispensable à qui veut servir une cuisine familiale qui soit autre chose qu'une fade et monotone réplique de menus sans esprit. C'est à table que s'effacent les fatigues et que naît l'optimisme.

N. M.-S.

★ L'Ecole ménagère du quartier Latin, 66, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 75005 Paris, tél. : 033-13-44.

★ Le Cordon bleu, 24, rue du Champ-de-Mars, 75007 Paris, tél. : 555-02-77.

★ Princess Ere 2001, 18, avenue de La Motte-Picquet, 75007 Paris, tél. : 555-36-34.

★ L'Académie Maxim's, 3, rue Royale, 75008 Paris, tél. : 265-27-94.

★ L'Art de vivre en France, 8, rue Jean-Mermoz, 78100 Saint-Germain-en-Laye, tél. : 963-40-61.

COMME CHEZ SOI MIEUX QUE CHEZ SOI

Bien des maîtresses de maison désirent recevoir hors de chez *elle « comme chez soi », sinon* mieux que chez soi.

L'hôtel Sofitel-Bourbon répond à ce vœu en faisant de sa cliente la maîtresse de maison d'un soir, qui dispose par ses soins d'un des meilleurs jeunes chefs de Paris, M. Magne, d'un service parfait, d'un choix de nappes et de porcelaines précieuses et deux pièces (salon et salle à manger) meublées et décorées avec un goût parfait, au septième étage et pouvant accueillir de six à douze convives.

Cuisine raffinée, intimité réelle, dîner aux chandelles. Madame, comme ses invités, retourne chez elle sans autre souci. Madame a été servie et... bien servie.

★ Sofitel-Bourbon, 32, rue Saint-Dominique (555-21-11), 150 F environ par personne, parking esplanade des Invalides.



Jardinage

FLEURS D'EAU

UN point d'eau — si modeste soit-il — donne toujours de la vie à un coin de jardin : puissance d'attraction, miroir trompeur, bain d'oiseaux, abri d'une faune aquatique facilement obtenue. Il faut le planter en temps voulu pour faire briller tous ses charmes le moment venu, la floraison s'étalant de juin à septembre, en plein soleil. La température de l'eau doit se stabiliser autour de 18-20°C de mai à septembre.

Un plan d'eau peut être naturel (étang, mare, ruisseau) ou créé comme la plupart des bassins de jardin (béton, film polyéthylène, moulage plastique, tonnelet scié en deux, ancien lavoir...). On compte environ dix à douze plantes au mètre carré, sauf exception, et une épaisseur de terre de 30 centimètres.

On peut planter à partir de 10 cm de profondeur d'eau jusqu'à 1 m et même plus. Un pot de terre cuite ou de grillage garni retiendra une terre riche additionnée de 1/6e de fumier en poudre ou en granulés. Recouvrir la surface de gravillons.

Prenons une des plantes aquatiques les plus connues : le nénuphar. Il en existe plusieurs variétés adaptés aux plans d'eau dont on dispose :

● *Pour petit bassin* (vasque) : « Tetragona » blanc pur, « Pygmaea heliola » jaune primevère.

● *Pour bassin moyen :* « Graziella » abricot, « Odalisque » rose vif, « Laydekeri fulgens », amarante, « Laydekeri lilacea » rose lilas virant au rouge, « Laydekeri purpurea » cramoisi, « Laydekeri fulva » jaune, « Sanguinea » amarante foncé, feuillage sombre.

● *Pour grand bassin :* « Escarboucle », cramoisi foncé, fleur de la taille d'une assiette, « Fabiola », rose tirant sur le rouge, « James Brydon », rouge carminé, « Marliacea carnea », rose carné. Pour ceux qui recherchent des variétés parfumée : « Caroliniana nivea », blanc, et « Nymphaea odorata », blanc ou rose, feuillage brun.

Moins spectaculaires mais à ne pas oublier en cas de grandes surfaces à couvrir : le jaunet d'eau (Nuphar luteum, 10 cm) un nénuphar miniature jaune vif, le « petit nénuphar » (Hydrocharis morsus-ranae). En automne la plante rentre au fond de l'eau et remonte à la surface au printemps pour donner ses fleurs blanches à centre jaune. Le faux nénupar (Villarsia nymphæoides) ou nymphoïdes peltata 5-10 cm) qui rappelle un petit nénuphar jaune pâle. La renouée amphibie (Polygonum amphibium) aux feuilles flottantes et fleurs roses de 4 cm en épis serrés au-dessus de l'eau.

Au bord des eaux ou dans la vase (0 à 10 cm d'eau), de nombreuses espèces acceptent de former des touffes bien garnies, assurant un équilibre de lignes verticales pour contrebalancer l'effet horizontal et statique du plan d'eau : les iris (Laempferi, Laevigata, Siberica, Ajogon et Pseudoacorus, 80 cm à 1,20 m) offrent tous les coloris des gammes allant du blanc au violet, rouge ou jaune ; le salicaire (Lythrum salicaria, 80 cm à 1,20 m) aux longs épis pourpre violacé et feuilles de saule ; le myosotis des marais (Myosotis palustris, 15 à 30 cm), fleurit tôt, de mai à juillet, comme son cousin terrestre le chassebosse (Lysimachia paniculata, 80 cm à 1,20 m), jaune vif ; *les massettes appelées souvent* à tort « roseaux » (Typha latifolia, 1 à 3 m), dont l'épi ressemble à un gros cigare brun ; le jonc des chaisiers (Scirpus lacustris, 1 à 4 m), aux longues tiges verticales, et Scirpus tabernaemontana zebrinus, zébré de blanc crème.

Beaucoup moins ornementales mais indispensables à l'équilibre biologique, les plantes immergées servent d'abri aux êtres microscopiques qui forment la nourriture des poissons, contribuent à l'oxygénation, décomposent l'acide carbonique. On compte 1 à 5 bottes au m2 pour conserver une eau claire sous 20 cm. à 1,50 m. d'eau : le plart à brochets (Myriophyllum), le cornifle nageant (Ceratophyllum), la laitue de grenouille (Potamogeton crépu), le mouron d'eau (Callitriche), la grenouillette (Ranunculus aquatilis), la peste d'eau (Elodea canadensis).

Des mollusques nettoyeurs (planorbes) peuvent être mis en place une fois que la végétation s'est bien développée. En cas d'eau ou de parois trop vertes, on peut combattre les algues avec le Dimanin : il faut alors retirer tous les poissons.

H. LAMONTAGNE.

QUELQUES ADRESSES :

— Ets Latour-Marliac, Temple-sur-Lot, 47110 Sainte-Livrade-sur-Lot.

— François Huet, B.P. 17, 95103 Argenteuil.

— Bezançon, 77, avenue Jean-Jaurès, 94100 Saint-Maur.

QUELQUES LECTURES POUR MIEUX CHOISIR :

● *Plantes aquatiques, plantes des terres humides.*

Aux Plantations Modernes, 182, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris. Ouvrage très précis, technique, très riche, couvrant l'ensemble du problème (sans illustration).

● *Comment réussir vos plantes aquatiques.*

Guide n° 22 *Mon jardin et ma maison*, 31, route de Versailles, 78560, Le Port-Marly. Tout ce qu'un amateur doit savoir depuis la création du bassin jusqu'aux derniers mystères du jaunet d'eau ou de la laitue de grenouille.

OU VOIR LES PLANTES AQUATIQUES ?

Parc floral de Vincennes (métro Château-de-Vincennes), juin-juillet.

On peut en profiter pour visiter l'exotarium de Paris, qui propose poissons de mer et d'eau douce des zones tropicales dans un cadre de plantes aquatiques et palustres exotiques.

Tous les jours de 9 h. 30 à 17 h. 30. Entrée 5 F.





Hippisme



Des ersatz de propriétaires

LES courses de galop sont donc menacées, par la récession économique, d'une pénurie de propriétaires (1).

Une première idée — que nous avons évoquée, ici, voilà plusieurs années — consisterait à les ouvrir à des écuries publicitaires, à l'image de ce qui existe dans le cyclisme. Les professionnels de la publicité sont peu tentés. Personne ne peut être certain qu'un cheval sera un brillant porte-fanion. Une publicité reposant sur des pur-sang risquerait de se muer souvent en contre-publicité, notamment vis-à-vis de parieurs déçus. Par ailleurs, l'importance des budgets de publicité varie considérablement d'une année à l'autre. Dans une période où les affaires sont difficiles, la pérennité des écuries ne serait guère mieux assurée par des casaques à noms de marques qu'elle ne l'est actuellement par celles n'empruntant qu'à l'arc-en-ciel.

Sans abandonner l'idée, il convient d'explorer d'autres horizons.

En simplifiant — car les nuances conduiraient à de trop longs développements, — la carrière d'un cheval de course passe par cinq secteurs sociaux ou professionnels.

Le cheval a d'abord un éleveur qui le vend — ou plutôt, essaie — à l'âge de quinze ou seize mois, celui du début de l'entraînement. Même s'il a cédé tout titre de propriété, l'éleveur percevra directement des sociétés de courses, pendant toute la carrière du cheval, 14 à 20 % des sommes gagnées par celui-ci. La situation de l'éleveur — payé d'abord de sa production, puis encaissant des sortes de royalties — était donc, jusqu'à un passé récent, satisfaisante. Elle ne l'est plus : l'an passé, 40 % des yearlings n'ont pas trouvé preneurs et, cette année, la proportion va atteindre 50 %.

On comprend que le propriétaire — qui, quand tout se passe bien pour l'éleveur, prend le relais de celui-ci — soit, dans un climat économique détérioré, le premier à déclarer forfait. C'est lui qui assume tous les risques. En achetant le jeune cheval, il paie à l'éleveur ceux que ce dernier a pris jusque-là. En outre, il va faire face à ceux de l'entraînement, au rythme de 3 500 F par mois, pour avoir une idée de la qualité d'un poulain.

Avant d'être versés au propriétaire, les gains du cheval sont réduits, au minimum, de 22,75 % ; la part revenant, dans les règlements des courses, à l'entraîneur, à son personnel et au jockey.

L'entraîneur est à la fois un hôtelier pour chevaux et un technicien des courses et du muscle équin. Outre le prix de pension, il perçoit 10 % des gains du cheval. Quelques entraîneurs ayant révélé des champions, à l'époque faste, ont réalisé des fortunes. Ceux qui n'ont pas au moins un bon cheval à l'écurie joignent péniblement les deux bouts. La plupart se rendent compte qu'il faut dégager des formules nouvelles.

Le jockey encaisse 8,50 % des sommes gagnées par le cheval qu'il monte. C'est l'enfant chéri du système. Une diminution du nombre des partants — première menace que comporte une pénurie de propriétaires — ne l'atteindrait pas, du moins au début : il monterait moins souvent, mais, la compétition étant moins large, aurait proportionnellement davantage de chances de gagner.

Cinquième catégorie : le personnel des écuries. Des 22,75 % des gains du cheval retenus à la source, 1 % est attribué au premier garçon (l'équivalent du contremaître), généralement 1 % au lad attitré du cheval, 1% au reste du personnel (on dit : la « cour »). A l'inverse de ce qui se passe pour le jockey, dont le pourcentage constitue l'essentiel de la rétribution, les primes à la « cour » ne sont que le complément de salaires fixes. Les lads jugeaient l'ensemble insuffisant puisqu'ils ont manifesté.

Résumons-nous : à part celui correspondant au jockey, tous les rouages concernés se grippent ou grincent.

Ne tourneraient-ils pas mieux dans le cadre de ce que, par analogie avec d'autres sports professionnels, on pourrait appeler des « équipes de courses » ?

Les piliers de telles équipes seraient les éleveurs. Mais ils ne vendraient plus leurs chevaux. Ils en feraient apport aux équipes moyennant un pourcentage à définir sur les gains futurs. En dépit de ce que toute perspective de recette serait alors repoussée d'un ou deux ans, beaucoup d'éleveurs, face à la mévente, se rallieraient à une telle formule.

L'éleveur étant le pilier, le pivot de l'équipe de courses, serait l'entraîneur. Il ferait apport de son temps, de ses connaissances et de la jouissance de ses installations. En contrepartie, la part lui revenant actuellement sur les gains du cheval pourrait être très augmentée.

La rémunération du personnnel de la « cour » participerait davantage d'un pourcentage — qui serait peut-être décuplé, — moins d'une rétribution finie, qui n'aurait plus que le caractère d'un « minimum », comme la « monte perdante » du jockey. On objectera que le personnel des écuries ne renoncerait pas à des avantages immédiats pour des profits incertains. Ce n'est pas sûr. Tout ce qui a trait aux courses obéit finalement à une seule motivation — l'espoir, — et ce qui serait inimaginable dans d'autres secteurs peut réussir dans celui-ci.

Les charges des propriétaires seraient alors très allégées : il leur resterait essentiellement à payer le minimum garanti de la « cour » et la nourriture des chevaux. Il ne leur reviendrait plus qu'une part minime du gain de ceux-ci, mais le plaisir de voir gagner « son » cheval sous « sa » casaque est une motivation suffisante s'il n'a pas été précédé, comme dans le système actuel, d'un risque financier insupportable. Au demeurant minime dans la ventilation des allocations, la part des propriétaires pourrait être plus importante dans la plus-value des chevaux qui se révéleraient de qualité. On peut aller au-delà et imaginer que les propriétaires seraient des clubs de supporters, bien qu'une expérience dans ce sens, en Angleterre, n'ait pas eu de succès.

Nous ne prétendons pas que « l'équipe de courses » soit une formule idéale. Certains la jugeront utopique. Deux dernières observations cependant : dans la mesure où il y aurait apport des participants et non vente de l'un à l'autre, les prix de revient pourraient, pour une large part, être dégrevés de la T.V.A. ; enfin, si, comme on peut le craindre, le propriétaire traditionnel se raréfie, c'est forcément une formule empruntant à des types coopératifs qui le suppléera.

LOUIS DÉNIEL.

(1) « Le Monde », 12 avril.

Sports



TROIS BILLES SUR LE TAPIS VERT

ROI des jeux et jeu des rois, qui « fait le divertissement de tout ce qu'il y a de gens de distinction », « sport des intellectuels », le billard est, de tous les jeux anciens encore pratiqués de nos jours, celui qui a subi le plus de modifications, tant dans ses formes, ses règles que dans les accessoires qui le composent.

A l'origine, le billard, qui s'orthographie billouer puis billart (les l ne sont pas mouillés), est le bâton de gaïac ou de cormier recourbé en l'une de ses extrémités, garnie d'ivoire ou d'os, avec laquelle on crosse les boules de bois ou d'ivoire. Ce mot s'applique ensuite au jeu, puis à la table, recouverte de drap, sur laquelle on joue, enfin au meuble lui-même, qui fait son apparition au début du seizième siècle.

Le billard en tant qu'instrument propulseur se change en masse, laquelle devient la queue droite et tronconique. Au début du dix-neuvième siècle, l'invention du procédé, attribuée au Français Mingaud, mince rondelle composée de mélange de bois et placée à son extrémité la plus fine, que l'on enduit de craie, révolutionne, le terme n'est pas trop fort, totalement ce jeu. Il permet, pour la première fois, d'attaquer la bille (ainsi appelée depuis le dix-huitième siècle) sur le côté, donc de lui communiquer de l'effet, ou au-dessous du centre, d'où naît ainsi le rétrograde.

De bois, les bandes sont rembourrées de tissu, de crin, de métal, de ressorts. Des poches, les blouses, six en tout, sont placées aux quatre coins ainsi qu'au milieu des deux grandes bandes, mais disparaissent du jeu français pour ne se maintenir que dans le jeu anglais et américain. En 1835, l'Américain Thurston introduit les bandes en caoutchouc, ce qui permet un « rendement » supérieur.

L'invention de la vulcanisation, qui a pour effet de transformer les propriétés de la gomme naturelle en lui donnant l'insolubilité et une grande fixité aux agents extérieurs (chaleur, lumière), sera appliquée par le même Thurston. Dès lors, les bandes « répondent » parfaitement, et de cette justesse résultent les premiers carambolages en série.

Sortir du cadre

Dans sa forme actuelle, le billard dit de « match » ou « trois mètres dix », a une surface de jeu de 2,85 mètres sur 1,42 mètre, surface comprise entre les bandes, et dans laquelle on pratique les modes de jeu suivants : partie libre, jouée en 500 points, cadres 47/2 (400 points), 47/1 (300 points), 71/2 (300 points), une bande (200 points), trois bandes (60 points), pentathlon (libre, 47/2, 71/2, une bande, trois bandes) et le billard artistique, lesquels sont reconnus par l'Union mondiale de billard.

Mais si la surface de jeu est entièrement libre pour les parties à la bande, où la bille du joueur doit automatiquement toucher au moins une bande avant de caramboler la troisième bille (trois pour le trois-bandes), il y a des zones d'interdiction pour la partie libre dans les quatre coins, 71 centimètres sur 35 centimètres, où le joueur ne peut réaliser que deux points, étant dans l'obligation de faire sortir au moins une bille adverse, quitte à ce qu'elle y entre de nouveau le coup d'après, ainsi que pour les jeux de cadre. Là, on trace, à la craie de tailleur, des lignes parallèles aux grandes et petites bandes, distantes de 47 centimètres pour le 47/2 et le 47/1, le 2 signifiant que le joueur ne peut faire que deux points dans le même cadre, étant obligé, là aussi, de sortir une bille adverse au moins lors du second carambolage, et à chaque point pour le 47/1. (Notons qu'à ce mode de jeu, sur près de sept mille joueurs que compte la Fédération française de billard, seuls deux joueurs sont capables de le pratiquer honorablement.) 71/2 signifie donc que les lignes sont tracées à 71 centimètres des bandes et que les règles sont identiques à celles du 47/2.

Pour pratiquer ces diverses parties, qui exigent des qualités différentes, le joueur de compétitions, contrairement au joueur de café, qui pousse sa bille au petit bonheur la chance, doit posséder une connaissance approfondie de la « marche » des billes.

Pour cela, il a dû acquérir un mécanisme (ensemble de coups de queue : coulé, rétro, coups de bande, piqué, massé) qu'il met au service de sa conception, car chaque point joué ne le sera bien qu'en fonction du suivant, d'où l'enchaînement des points, donc de la série.

Coups de queue

De tous les coups de queue qu'aura à donner le joueur de billard dans les jeux de série, le plus important, le plus délicat, celui sur lequel repose la victoire ou la défaite, est indiscutablement le rétro. Pour le posséder pleinement, le grand joueur ne mettra pas moins de dix ans, voire plus, car ses possibilités, ses subtilités, sont telles que seul un entraînement quotidien acharné lui permettra de réaliser ce qu'il a conçu.

Sur telle position, il devra reculer rapidement ; sur telle autre, il devra « freiner » sa bille ; là, il devra déplacer la bille n° 3, celle sur laquelle il carambole, pour l'« amener » dans une zone favorable ; là, il devra la toucher à peine afin qu'elle soit déplacée le moins possible.

Le même rétro, selon qu'il est placé dans la longueur ou la largeur, exigera des « poids » différents mais un même recul. Si le billard est « roulant », il desserrera légèrement la main qui enrobe le fût. Si, en revanche, le billard est « froid » (ne r o u l e pas), il « appuiera » davantage, serrera davantage, reculera le pied qui est dans le prolongement de sa queue.

Le rétro est donc multiple, insaisissable au profane. Il repose sur la science, le raisonnement, mais certains ne relèvent que de l'empirisme. Le fort joueur aura dû, avant de devenir ce qu'il est, mettre au service de sa conception une posture « naturelle » devant les billes, des positions de mains différentes selon les points à jouer, positions avancées, reculées, serrées, allégées, pendant que ses pieds se déplaceront en conséquence. La « marche » des billes aura requis des centaines d'heures de recherche.

Il fut une époque, que les anciens se rappellent encore, où Roger Conti était presque aussi célèbre que Ladoumègue et Carpentier. En dehors de certains des prodigieux records qu'il a établis, il a su être un très grand professeur. Parmi les élèves qu'il a formés, son plus beau fleuron est incontestablement F r a n c i s Connesson, vingt-sept ans, merveille du billard, lequel vient de conquérir son troisième titre européen en remportant le championnat d'Europe de 47/2, battant le record de la moyenne générale en réalisant 120 (la moyenne s'établit de la façon suivante : on divise le nombre de points réalisés par le nombre de coups donnés, par exemple : séries 120, 0, 5, 275, divisés par 4 égale 100).

Ce jeune champion, aux performances déjà remarquables (plus de 300 de moyenne générale à la partie libre, 10 à la bande, 32 au 47/1) est appelé à battre tous les records du monde, celui du trois bandes excepté, mais attendons...

GÉRARD CHEVALIER.

Jeux



Échecs N° 603



LES TOURS MYSTÉRIEUSES

(Tournoi « Marlborough », Manille, octobre 1974.)

Blancs : Portisch

Noirs : Gheorghiu

Défense Grunfeld. Système russe.

1. d4	Cf6	18. Td5 !! (p)	Rh8
2. ç4	g6	19. Tç5 !	Df6 (q)
3. Cç3	d5	20. Fd4 ! (r)	Dh4
4. Cf3	Fg7	21. F×g7+	R×g7
5. Db3	d×ç4 (a)	22. Dç3 +	Rg8
6. D×ç4	0-0	23. Cç7	Tb8
7. é4	Fg4 (b)	24. Tç-g5 !! (s)	
8. Fé3 (c)			f6 (t)
	Cf-d7 (d)	25. Cé6	Té8 (u)
9. Db3 (é)		26. f4 ! (v)	
	Cb6 (f)		F×é2 (w)
10. Td1	Cç6 (g)	27. Tb3 ! (x)	D×g5
11. d5	Cé5	28. C×g5	f×g5
12. Fé2	C×f3+ (h)	29. R×é2	g×f4
13. g×f3	Fh5 (i)	30. Dç4+ (y)	Rg7
14. Tg1 ! (j)	Dd7 (k)	31. T×h7+!	R×h7
15. Tg3 ! (l)	ç6 (m)	32. Df7+	Rh6
16. d×ç6	D×ç6	33. D×é8	abandon.
17. Cb5 !! (n)			
	Cç8 (o)		

NOTES

a) L'abandon du centre (5..., d×ç4) signifie que les Noirs acceptent de lutter contre le système russe de la défense Grunfeld en ayant recours à des variantes positionnelles complexes comme le système Smyslov ; on peut également tenir le centre grâce à la variante terne mais simple, 5..., ç6 ; 6. ç×d5, ç×d5 ; 7. Fg5, é6 ; 8. é3, 0-0 ; 9. Fd3, Cç6 ; 10. 0-0, h6 ; 11. Fh4, g5 ; 12. Fg3, Ch5 ; 13. Tf-d1, C×g3 ; 14. h×g3, f5.

b) Un carrefour important où foisonnent les continuations, 7..., ç6 ; 8. Fé2, b5 ; 9. Db3, Da5 ; 10. Fd2, b4 ; 11. Ca4, C×é4 ; 12. F×b4, Df5 ou 8. Db3, é5 ; 9. d×é5, Cg4 ; 10. Fé2, Db6 ; 11. 0-0, Té8 ; 12. h3, C×é5 ; 13. C×é5, F×é5 ; 14. Fé3, D×b3 ; 15. a×b3. Ou bien 7... Ca6 suivi de 8... ç5. Le développement usuel du F-D permet aux Noirs d'exercer une pression durable sur le pion d4.

c) Le coup le plus fort qui empêche 8..., Cç6 à cause de 9. d5 !, F×f3 (si 9..., Ca5 : 10. Da4, ç6 ; 11. Td1 ! avec gain) ; 10. g×f3, Cé5 ; 11. Dé2, ç6 ; 12. f4, Cé-d7 ; 13. Fg2 ! avec un avantage écrasant (Botwinnik-Smyslov, Groningen, 1946).

d) Tel est le plan bien connu de Smyslov.

e) Après 9. Td1, Cç6 ; 10. Fé2, F×f3 ; 11. g×f3, é5 ; 12. d5, Cd4 ; 13. Cb5, ç5 ; 14. d×ç6, C×ç6 les Noirs ont un bon jeu. Le coup du texte, qui améliore la position de la D tout en forçant plus ou moins le C-R à s'installer sur la case peu active b6, nous conduit dans les sentiers les plus classiques du système Smyslov.

f) Défendant le pion b7 avant de poursuivre par 10..., Cç6 ou 10..., é5. Cette réponse a beau être garantie par les experts ; elle ne semble pas satisfaisante et reste moins logique que la suite 9..., ç5, malgré les complications que cette dernière entraîne ; la prise du pion b7, après 9..., ç5, est dangereuse pour les Blancs ; par exemple : 10. D×b7, F×f3 ; 11. D×a8 (si 11. d×ç5, C×ç5 ; 12. D×a8, F×ç3+ ; 13. b×ç3, Da5 ; 14. g×f3, D×ç3+ ; 15. Ré2, Db2+ ; 16. Fd2, D×a1), ç×d4 ; 12. g×f3 (ou 12. F×d4, F×d4 ; 13. g×f3, Db6), d×ç3 ; 13. Dd5 !, ç×b2 ; 14. Td1, Dç7. A considérer est aussi 9..., ç5 ; 10. d5, Ca6 ; 11. Cd2, é6 ; 12. d×é6, F×é6 ; 13. Fç4, Cé5 ; 14. F×é6, Cd3+ !

g) Forçant l'avance 11. d5. Après 10..., é5 ; 11. Fé2 !, é×d4 (si 11..., F×f3 ; 12. d×é5) ; 12. F×d4, F×d4 ; 13. C×d4, F×é2 ; 14. Cd×é2, Dé7 ; 15. 0-0, Cb8-d7 ; 16. f4 les Blancs sont mieux.

h) Et non 12..., F×f3 ; 13. g×f3, Dd7 ; 14. h3, Dç8 ; 15. f4, Cé-d7 ; 16. Ff3, a5 ; 17. é5 avec avantage aux Blancs (Botwinnik - Hugot, Paris, 1949).

i) Maintenant deux écoles existent, soit 13..., Fh3, soit 13..., Fh5. Le recul 13..., Fd7 est faible : 14. h4!, Dç8 ; 15. h5. La défense doit être très précise sur 13..., Fh3 : 14. Tg1, Dç8 ; 15. f4 ; 16. h4, é6 ; 17. h5, Tf-é8 ; 18. h×g6 ; 19. Fd4!, F×d4 ; 20. T×d4, ç5 ; 21. d×ç6, F×ç6 ; 22. f5! ou 21..., b×ç6 ; 22. é5, Cd5 ; 23. Cé4. On estime généralement que le retrait sur h5 est préférable, les Blancs étant obligés d'échanger leur F-R pour attaquer sur l'aile -R, ce qui affaiblit la position de leur R.

j) Peut-être supérieur à l'habituelle r é p l i q u e 14. f4, F×é2 ; 15. C×é2, Dd7 ; 16. h4, ç6 ; 17. h5, ç×d5 ; 18. h×g6, h×g6 ; 19. Fd4, F×d4 ; 20. T×d4, Rg7 ; 21. Cg3, Tg8! ; 22. f5, Th8 et le jeu est égal. Le plan des Blancs demeure mystérieux, mais sa profondeur éclatera bientôt.

k) A considérer est 14..., Db8 menaçant 15..., ç6.

l) Empêche 15..., Dh3.

m) Elimination classique du pion avancé.

n) Et brusquement les Blancs s'emparent de toutes les cases, à partir de la menace 18. C×a7!.

o) Si 17..., a6 ; 18. Tç1 suivi de 19. Cç7. Si 17..., Cd7 ; 18. C×a7. Le recul du C confine les Noirs à une passivité stupéfiante.

p) Deuxième éclair qui menace 19. T×h5, g×h5 ; 20. Fd4 et les Blancs gagnent. Ici a lieu l'explication du quatorzième coup des Blancs (14. Tg1).

q) Seul c o u p. Si 19..., Da6 ; 20. Cç7 et si 19..., Db6 ; 20. T×h5 ; si 19..., Dé6 ; 20. Cç7 ; si 19..., Dé8 ; 20. Cç7 et si 19..., Dd7 ; 20. Tç7 et 21. T×b7.

r) Echangeant la seule pièce active des Noirs : le F indien.

s) Tout est simple, mais ce coup de T est lui aussi d'une belle profondeur. Les Blancs poursuivent en secret un dessin bien caché derrière la menace évidente 25. Dé5! lorgnant la Tb8 et gagnant par 26. T×h5. Immédiatement 24. Dé5 échoue : 24..., D×h2 ; 25. D×h5, D×g3!.

t) Si 24..., D×h2 ; 25. Dé5!, Dh1+ ; 26. Tg1, Dh4 ; 27. T×h5 ou 25..., f6 ; 26. T×h5. Si 24..., Cd6 ; 25. Dé5! gagnant encore.

u) Si 25..., f×g5 ; 26. Dg7 mat. Si 25..., Tf7 ; 26. Dç7!. Si 25..., D×h2 ; 26. C×f8, f×g5 ; 27. Cé6.

v) Une avance retardée de douze coups.

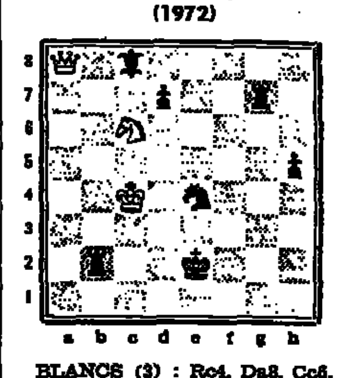
w) Forcé en raison de la menace 27. T×h5.

x) Voilà ce que les Blancs cherchaient, la capture de la D.

y) La suite est sans difficultés, mais la procédure est la plus rapide.

ÉTUDE

G. KASPARIAN (1972)



BLANCS (3) : Rç4, Da8, Cç6.
NOIRS (7) : Ré2, Tb2 et g7, Fç8, Cé4, Pd7 et h5.

Les Blancs jouent et font nulle.

SOLUTION DU PROBLEME N° 602

G. Nadareichvili. « Schach-Echo » 1972.

(Blancs : Ra3, Pa4, a7, b7, ç7, d7. Noirs : Ra1, Tb8 et d4, Pa2, a5.)

1. d8=D !, Tbxd8 ! ; 2. çxd8=T ! Txd8 ; 3. b8=D !, Txb8 ; 4. axb8=F!!, Rb1 ; 5. Fé5 et les Blancs gagnent. Si 1. d8=T ? Rb1 ! Si 2. çxd8=D ?, Td3 ! ; 3. Dxd3, pat. Si 3. b8=T ? Td3 ; 4. Tb3, Td8 ; 5. Th3, Rb1. Si 4. axb8=D ?, pat.

CLAUDE LEMOINE.

Bridge N° 598

ACTE D'INDISCIPLINE

Quand le partenaire fait une enchère d'arrêt, il faut obéir et ne pas aller plus haut quand on a déjà indiqué sa force. Ici, il fallait donc laisser le partenaire jouer le petit chelem au lieu de le placer sur une corde raide.

Nord : ♠ A D 6 4 ; ♥ A R 4 ; ♦ D V 7 ; ♣ A 7 3

Ouest : ♠ R 9 8 7 3 2 ; ♥ D 9 6 5 ; ♦ 6 5 ; ♣ D

Est : ♠ V 10 5 ; ♥ V 8 ; ♦ 4 3 2 ; ♣ V 9 8 4 2

Sud : ♠ — ; ♥ 10 7 3 2 ; ♦ A R 10 9 8 ; ♣ R 10 6 5

Ann. : O. donn. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
passe	2 SA	passe	6 ♦
passe	7 ♦	passe	passe...

Ouest ayant entamé la dame de trèfle sèche, *comment Adart, en Sud, a-t-il joué* pour gagner le GRAND CHELEM A CARREAU contre toute défense ?

Réponse :

En fait, il manquait beaucoup de levées pour le grand chelem, mais le déclarant se mit tout de même à la tâche. Il estima d'abord qu'Ouest n'avait pas dame-valet de trèfle secs, mais plutôt la dame sèche et qu'il trouverait une l e v é e en faisant *l'impasse au valet de trèfle sur Est.* Ensuite, il restait à chercher une douzième levée qui pouvait provenir de la coupe du quatrième trèfle, car il n'y avait guère qu'une chance sur dix d'affranchir la dame de pique (en coupant deux fois pique). Enfin, il fallait trouver la treizième levée sur un squeeze pique-cœur.

Voici le déroulement du coup : l'as de trèfle, le roi et le valet de carreau, Sud fait l'impasse à trèfle... coupe le quatrième trèfle, tire l'as de pique, coupe un pique, remonte au mort par le roi de cœur, coupe une seconde fois pique (au cas où le roi de pique serait troisième), puis il tire le dernier atout et *squeeze Ouest à pique-cœur* s'il a le roi de pique et la garde à cœur :

Nord : ♠ D ♥ A 4

Ouest : ♠ R ♥ D 9

Sud : ♥ 10 7 ♦ A

Remarque : Ce coup est difficile à la table, car on peut envisager (au lieu de couper le quatrième trèfle), de couper trois fois pique (mort inversé), de faire l'impasse à trèfle et de trouver la treizième levée sur un squeeze à cœur-trèfle sur Est. Mais, si dame-valet de cœur ne sont pas secs, il faut qu'Est ait quatre cœurs.

ÉLIMINATION PARTIELLE

Cette donne a été distribuée au cours du match France-Belgique du Tournoi du Marché commun de 1973. La manche doit être déclarée et réussie, mais à une table, elle a été chutée et à l'autre table elle n'a pas été annoncée...

Nord : ♠ R V 5 ; ♥ 7 5 4 ; ♦ V 10 9 ; ♣ A R D 5

Ouest : ♠ 10 ; ♥ A V 3 2 ; ♦ R D 8 7 5 3 ; ♣ V 6

Est : ♠ 8 7 3 2 ; ♥ D 10 8 ; ♦ A 6 4 ; ♣ 10 9 3

Sud : ♠ A D 9 6 4 ; ♥ R 9 6 ; ♦ 2 ; ♣ 8 7 4 2

Ann. : E don. E-O vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Lecléry	Rubin	Sussel	Polak
—	—	passe	passe
1 ♦	contre	passe	2 ♠
passe	4 ♠	passe	passe

Ouest ayant entamé le roi de carreau, Est fournit le 6 en pensant que la meilleure chance était de prendre au second tour pour contre-attaquer cœur. Mais quand Ouest rejoua le 8 de carreau pour l'as d'Est, le déclarant coupa, puis il joua le 4 de pique et vit apparaître le 10 de pique qui était certainement sec. *Comment aurait-il dû ensuite jouer* pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères :

A l'autre table, les annonces avaient été :

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
D.	Stoppa	P.	Chemla
—	—	passe	passe
1 ♦	passe	1 ♠	passe
2 ♦	passe	passe	passe

Sur « 1 carreau », Nord n'a pas fait de contre d'appel à cause de son faible soutien dans les majeures. Mais cette conception un peu rigide du contre d'appel, qui est celle de nombreux champions français, avait ici l'inconvénient de ne plus permettre à Nord de parler. En effet, sur « 2 carreaux », il n'osa pas prendre le risque d'intervenir et Nord-Sud laissèrent jouer le contrat de « 2 carreaux » pour dix levées.

PHILIPPE BRUGNON.



Mode

PRÊT-A-PORTER-LONGTEMPS (suite)

SOUCIEUX de se prémunir contre d'éventuelles accusations de gaspillage, les fabricants de prêt-à-porter ont essayé de s'en tenir pour l'automne à la *sécurité, à mi-chemin entre l'ampleur et le* droit-fil. Cette politique de prudence s'est traduite, en outre, par des coloris tristes et en majorité peu seyants, avec de somptueuses exceptions, ainsi qu'on va le voir.

Comme on pouvait s'y attendre, le résultat n'est guère brillant en ce qui concerne les commandes, les détaillants français restant *dans* l'expectative, du *moins* pour le moment.

Vedette incontestée, Karl Lagerfeld, chez *Chloé*, dont la suprématie s'affirme avec force, joue une ligne « tunnel » décintrée et droite, mais non serrée (dessin dans *le Monde* du 12 avril), tout en superpositions. Son créateur estime, en effet, qu'à notre époque *l'élégance doit rester cachée, du moins dans* la rue. Cela dit, il continue d'avancer sur le plan technique, avec des vêtements poids plume, sans le moindre entoilage, en coupes très étudiées où chaque couture compte.

Parmi les stylistes dont les noms commencent à sortir, *Guy Paulin*, qui crée des tricots et toute une garde-robe pour divers fabricants. *Autre spécialiste de la maille, Ginou Comiti* interprète à sa façon le style chinois à boutonnage asymétrique. *Thierry Mugler* allie une ligne droite à une carrure. *Claude Montana* devrait réussir, notamment avec ses manteaux « désossés ». Enfin, *Elizabeth de Senneville* affectionne les mélanges de matières très différentes comme le tricot lâche — omniprésent dans les collections — la toile de bâche ou les gros chandails gansés *de ruban de taffetas écossais.*

A un niveau plus luxueux, *Jil Sander*, blonde Hambourgeoise de trente ans, habille les femmes de vêtements sobres et bien coupés, dans des tissus de qualité. Elle alterne le souple, en robes-casaques ceinturées sur pantalon et ensembles à cabans et jupes portefeuille, avec une structure, dans ses tailleurs de crépuscule, un rien « Ange bleu ».

En prenant comme thème le gris flanelle en jerseys et en tricots jacquard, *Pierre Balmain* affirme son « chic parisien » qui ressort au milieu du fatras de ces surplus militaires dont certains de ses collègues voudraient nous affubler.

Louis Féraud reste fidèle à ses tricots de *marin* rayés en écru et marine, ou rouge, ainsi qu'à ses jacquards inspirés du folklore norvégien. Parmi les ensembles à superpositions, beaucoup de chasubles en camaïeu clair sur des robes et des jupes et blouses plus foncées.

Givenchy réalise des robes de crépuscule très simples en imprimés de soie informels de Brochier, *inspirés des toiles du peintre* américain Pollock. D'amusantes robes-chasubles sont taillées dans d'immenses foulards en étamine de laine à manches kimonos, effrangées au bord comme à l'ourlet.

Chez *Lanvin*, J.-F. Crahay a réussi les plus beaux chemisiers de soie de la saison, en merveilleux crêpes de Chine façonnés, en peau d'ange ou en marocain.

Serge Lepage signe sa première collection de prêt-à-porter avec des tailleurs de jersey, des blazers à taille élastifiée et des ensembles *de tweeds 7/8.*

Michel Goma travaille en corolles les cols de ses manteaux de tricot à grosses côtes, croisés et ceinturés comme des robes de chambre en coloris vifs, tranchant sur la grisaille qu'on nous propose pour l'automne.

J.-L. Scherrer oppose les ensembles superposés de jupes, chandails, manteaux, capes *et cardigans pour le jour en bleus*, verts, rouille, blancs ou beiges aux robes noires de satin façonné, à décolleté carré pour le soir.

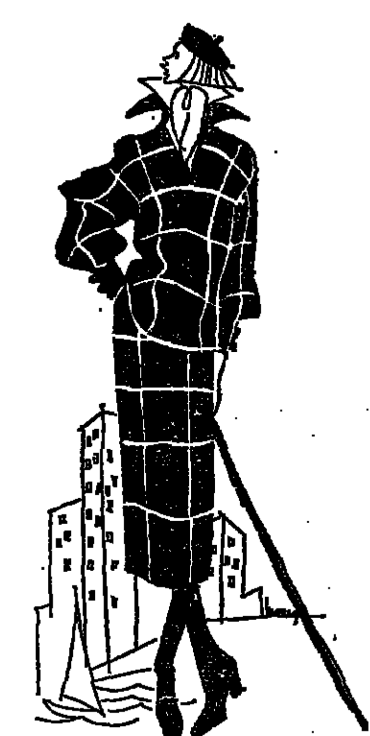
Les tricots chinés sont travaillés en diagonale par *Philippe Venet* qui ajoute une série de modèles *en maille à son prêt-à-porter* élégant et souple, aux oppositions de tons seyants.

Ted Lapidus, dans un souci de simplification, taille en jupes et en blouses ses modèles de robes très fluides et faciles à porter.

Andrea Pfister ajoute à ses chaussures une gamme de vêtements de sport en cuir, tricot *et tissus coordonnés, importés d'Italie.*

NATHALIE MONT-SERVAN.

★ *Nous avons présenté dans le « Monde du tourisme et des loisirs » du 12 avril un premier article sur les nouvelles tendances du prêt-à-porter.*



GEORGES BECH : ensemble à marinière dans un *tartan pure laine* écossais d'origine sur une jupe droite à poches en diagonale, dont le bon rapport qualité-prix devrait assurer le succès.

(Croquis de Marcq.)



GERARD SAINT-ALBIN : ce spécialiste du coton d'hiver propose des ensembles à danser en pilou dans de ravissants imprimés à petits dessins, en partie matelassés comme cette casaque à grandes manches, sur une jupe légèrement froncée à la taille qui doit son tombant à la bande de l'ourlet travaillé dans l'envers du tissu. Chapka, gants et guêtres assortis.



THIERRY MUGLER : modèle du *soir* à la cosaque dans un imprimé cachemire : rehaussé d'accessoires : sheherezade, natte en vison Emba, *collier de feuilles* en *chevreau doré* comme la ceinture corselet et les bottes à talons hauts.



ISSEY MIYAKE : robe en jersey *ultra-moulante à capuche, sous un* poncho géant noir qui réunit dans des proportions harmonieuses l'ampleur *et* la ligne *tube.*



Maison

Toute la lumière

UN luminaire n'est pas un objet décoratif Sa fonction primordiale est de bien répartir la lumière, celle-ci étant fournie par des ampoules de puissance suffisante. La prolifération des luminaires contemporains laisse parfois perplexe celui qui cherche un appareil qui éclaire bien et dont l'aspect esthétique s'intègre sans heurt au décor, qu'il soit allumé ou éteint.

Pour l'éclairage d'ambiance d'une pièce, nous avons trouvé un lampadaire en forme de diabolos superposés, en verre dépoli cerclé de métal (1 130 F, *Paris-design)*. Ben Swildens, le créateur de l' « œuf » lumineux, vient de sortir une lampe à poser au *sol : une boule éclairante* blanche sur un cube de stratifié noir, 650 F. Dans sa boutique *« Point », nous avons vu* également une lampe d'une belle simplicité, vendue à plat dans une enveloppe ; son abat-jour cubique en papier surmonte un petit cube de bois déroulé, 144 F. Pour un éclairage indirect, un lampadaire italien fonctionnant en basse tension a son transformateur visible, formant socle ; au sommet d'une double tige en laiton chromé, un phare dirige un flux de 300 watts vers le plafond (977 F, *Arte 6)*. Dans cette boutique, une création de Takahama s'utilise en applique ou en plafonnier : un carré en tube léger sert de cadre à un tissu blanc tendu sur un arc. Cet élément *diffuse une agréable lumière dans* la pièce et coûte 310 F en applique de 60 cm de côté.

Pour éclairer la table des repas, un lampadaire en forme d'arc est pratique lorsqu'une suspension ne peut être fixée au plafond. Un diffuseur-boule en Plexiglas blanc est monté sur un bras à réglage télescopique fixé *sur socle (900 F, Paris-design)*. Autre solution avec une longue tige flexible terminée à chaque extrémité par une boule. Celles-ci se bloquent au sol et au plafond et sur cet arc coulisse un spot orientable (480 F, *Design)*.

Une nouvelle tendance consiste à créer une collection complète (adaptée à tous les types d'éclairage) à partir d'un module de base, ce qui permet d'harmoniser tous les luminaires dans l'appartement. Signée par quatre grands *« designers »* italiens, la collection Oluce comprend des appliques, lampes de table et lampadaires *dont la fine tige courbe* se termine par une verrerie opale demi-sphérique *(Mobilier international)*. Une autre collection italienne, *Kartell*, d'un prix plus accessible, comporte divers luminaires à diffuseur-boule en plastique noir : la lampe d'architecte à bras articulé vaut 200 F, l'applique 145 F, le lampadaire à deux diffuseurs 490 F *(Design)*.

Le système « Modulita », créé par Lita-Groupe Mazda, est basé *sur la combinaison de huit* éléments d'orientation et dix modèles de diffuseurs et réflecteurs. A partir d'une douille, organe d'alimentation et de liaison, une soixantaine de variantes sont possibles. Ce système d'éclairage très *élaboré* s'applique à quatre familles de luminaires d'un prix raisonnable : lampes à poser ou à pincer, appliques et plafonniers, suspensions et spots sur rails. Les réflecteurs *sont* en *métal laqué* de ton sable ou vert cèdre et les diffuseurs-boules sont en plastique opale. Cette collection est en vente, entre autres magasins, chez Electrorama à Paris.

JANY AUJAME.

★ Paris-Design, « Boutiques de Paris », 87, rue Basse, Palais des congrès, porte Maillot, 75017 Paris.

★ Point, 67, rue de l'Université, 75007 Paris.

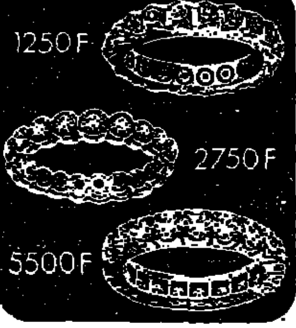
★ Arte 6, 6, rue des Saints-Pères, 75007 Paris.

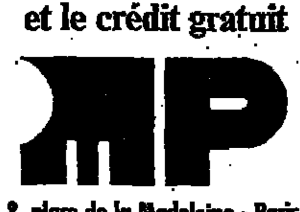
★ *Design*, 226 *boulevard Saint-*Germain, 75007 Paris.

★ Mobilier international, 8, rue des Saints-Pères et 162, boulevard Voltaire, 75011 Paris.

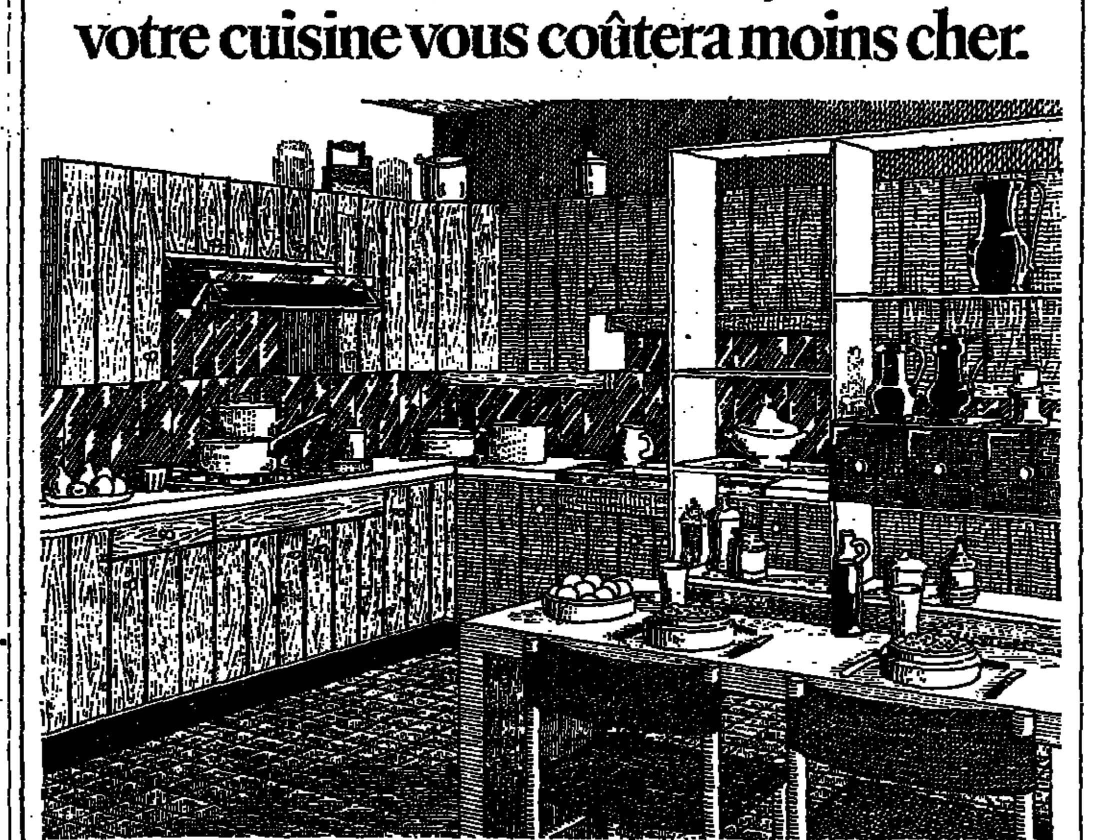
★ Electrorama, 11, bd Saint-Germain, 75005 Paris.

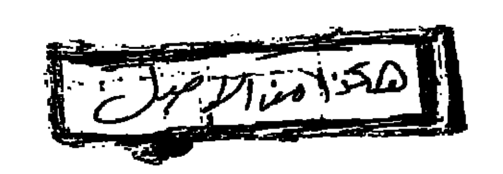












مكرر من الأصل

LE MONDE DES LOISIRS

CLIN D'ŒIL

LA MÉMOIRE D'OUTRE-TOMBE

Le secret bancaire appliqué au contenu des coffres-forts a ses limites. La loi autorise, en effet, le banquier à pratiquer en présence d'un huissier l'effraction des coffres dont les locataires n'ont pas donné signe de vie ou acquitté leur loyer depuis dix ans.

Ainsi, chaque mois, dans le silence des chambres blindées, à l'abri des regards importuns, des hommes dûment assermentés violent l'intimité de disparus négligents ou soucieux de préserver jusqu'au-delà de la mort leurs petits et grands secrets. Bon nombre de gens quittent, paraît-il, ce bas monde sans avoir révélé à leurs héritiers, même les plus directs, l'existence de leur cachette.

Ces coffres-forts ne livrent que rarement de l'or ou des pierres précieuses ; plus souvent, on y trouve des objets ou des papiers dont seul un homme ou une femme connaissait l'existence. Enfermés dans des boîtes, serrés par des rubans fanés avec des fleurs séchées, apparaissent, émouvants et désuets, les témoignages d'aventures de jeunesse ou extra-conjugales qui font qu'un être sensible peut, après bien des années : « S'enfermer tout un jour, pour relire en pleurant quelques lettres d'amour. »

On y trouve aussi des photos. Une femme qui sourit dans un parc, image d'une escapade de week-end, un marin galonné adossé au bastingage d'un transatlantique, instantané d'une croisière de consolation, un couple dont on devine qu'il a voulu fixer la fugacité d'un bonheur défendu et dérobé.

Parfois apparaissent des journaux intimes, confident de celui ou celle qui n'a jamais fait de confidence à quiconque et n'a trouvé que dans son cahier un exécutoire à sa solitude, le moyen de se dire à lui-même qu'il a existé.

Remontent aussi au jour, dans le froid décor des souterrains protégés, des cadeaux qu'on n'a jamais pu montrer, des mèches de cheveux, un gant encore imprégné d'un vague parfum de femme, le programme d'une soirée à l'Opéra à laquelle personne ne sait qu'on a assisté.

Moins romantiques surgissent encore les petits fonds secrets d'une épouse ou d'un époux modèle. Actions ou obligations dont on venait détacher les coupons mois après mois ; quelques louis d'or, fruit d'économies dissimulées. Plus rares sont les instruments de quelque culte païen ou de vice solitaire et insoupçonné, clé mystérieuse d'une double vie qui, révélée, deviendrait double mort et causerait d'étranges désillusions et d'inutiles chagrins.

Les lettres et les documents sont détruits, comme les objets souvenirs, les bijoux anonymement vendus, pour payer l'arriéré des locations de coffres. Quant aux héritiers, ils ne sont recherchés que si quelque testament ou document d'importance vient prouver que le titulaire du coffre n'a pas eu le temps de se confier aux siens, soit qu'il ait péri dans un accident, soit que la mort l'ait saisi traîtreusement.

Ainsi, toutes ces choses jugées si précieuses par ceux qui les ont enfermées, comme si leur mémoire ne suffisait pas à tout retenir des moments qui ont le plus marqué leur vie et devaient se rassurer périodiquement par la présence de quelques pièces à conviction, vont se dissoudre dans l'oubli dont ils ont justement voulu se protéger à l'insu de tous.

N'est-ce pas cela, au bout du compte, l'absolu secret ?

MAURICE DENUZIÈRE.

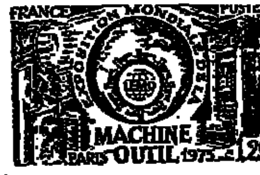
Philatélie

N° 1377

FRANCE : « Exposition mondiale de la machine-outil. »

La première Exposition mondiale de la machine-outil se déroulera en France. A cette occasion, les postes françaises émettront un timbre commémoratif, dont le dessin et la gravure sont dus à Albert Decaris.

Vente générale le 5 mai.



1,20 F.

Imprimé en taille-douce, dans les Ateliers du timbre de France. à 6 millions d'exemplaires.

La mise en vente anticipée :

— Les 3 et 4 mai, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire installé dans la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville de Paris. — Oblitération « premier jour » spéciale pour ce timbre.

— Le 3 mai, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de poste de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e ; de 10 h. à 17 h., au Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

FRANCE : Tirages épuisés.

Etant donné que la totalité du tirage a été distribuée, les timbres-poste ci-après ne peuvent plus être réapprovisionnés dans les bureaux de poste. Voici les dates de retraits :

— Le 5 mai 1975 :
1,00 F. Médaille de la Résistance ;
1,20 F. Nicolas Copernic.

— Le 16 mai 1975 :
0,80 F + 0,15 F, Jean Giraudoux ;
0,80 F + 0.15 F, Barbey d'Aurevilly;
2,00 F. Château de Bazoches-du-Morvan

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 59148 Dunkerque (à bord du ferry-boat « Saint-Eloi », quai Freycinet), le 20 avril. — Inauguration de la mise en service de ce nouveau navire.

⊙ 45000 Orléans, du 19 au 27 avril. — Foire-exposition.

⊙ 37000 Tours, du 28 avril au 13 mai. — Grande semaine de Tours.

CAMEROUN : « Paysages du littoral ».

Sous forme originale deux timbres-poste intitulés « Paysages du littoral » ont été dédiés à la pêche



40 F C.F.A., vert foncé, turquoise, bleu Van Dyck :



45 F C.F.A., vert-noir, sépia et azur.

Impression en taille-douce : Atelier du timbre de France.

Maquettes et gravures de Georges Bétemps

● *A PALAISEAU, dans le cadre de la décade commerciale, les 19 et 20 avril, la section philatélique locale organise, sous le patronage de l'OCAP, une exposition.*

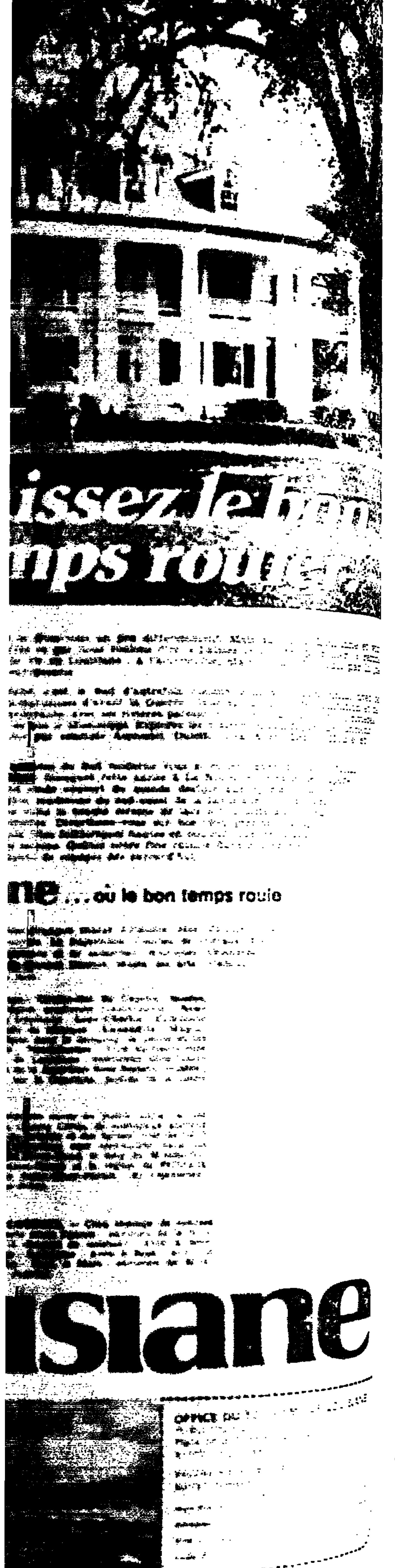
● *A PARIS, les 19 et 20 avril, dans la mairie du cinquième arrondissement, se déroulera une exposition philatélique dans le cadre des manifestations à l'occasion des fêtes de la victoire de 1945.*

● AU PEAGE-DE-ROUSSILLON, *les 19 et 20 avril, dans la salle des fêtes, le cercle philatélique local organise une exposition en partie réservée aux jeunes du canton.*

● A CHARLEVILLE-MEZIERES, *l'Amtphila, à l'occasion du jumelage philatélique avec la société d'Euskirchen (Allemagne), organise conjointement avec cette dernière une exposition, les 19 et 20 avril.*

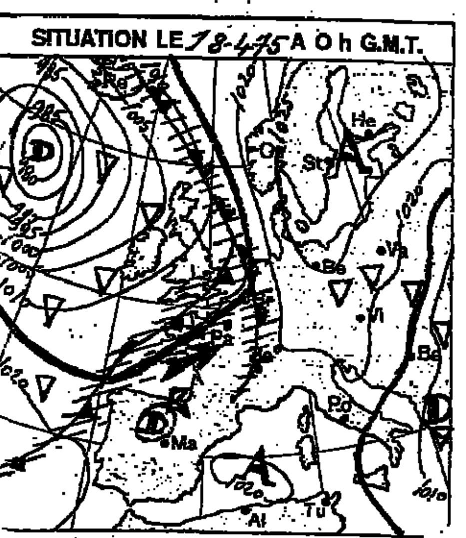
● A DUNKERQUE, *le 20 avril, la société ALA et le club philatélique local organisent une exposition à l'occasion de la mise en service du ferry-boat* le Saint-Eloi *sur la ligne Dunkerque-Douvres, à bord du bâtiment.*

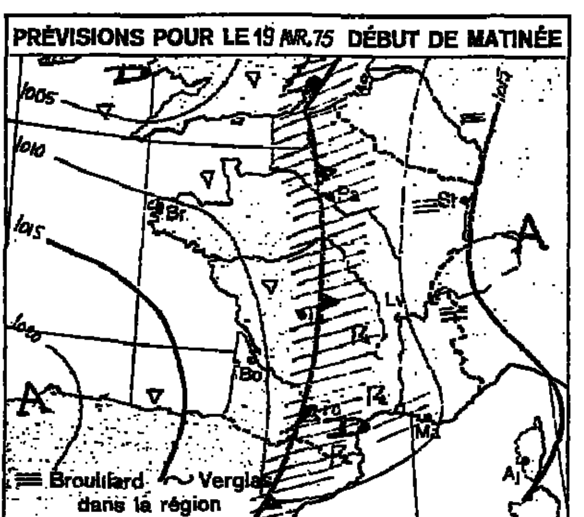
ADALBERT VITALYOS.



AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses orages → Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 18 avril à 0 heure et le samedi 19 avril à 24 heures :

La perturbation, située vendredi matin de la mer du Nord à l'ouest du Portugal, pénétrera lentement à travers la France, où elle prendra un caractère orageux, surtout sur les régions méridionales et sur les massifs montagneux.

Samedi matin, le temps très nuageux associé à cette perturbation se situera approximativement des Flandres et des Ardennes aux Pyrénées centrales et au golfe du Lion, avec des pluies ou des averses parfois accompagnées d'orages. Ces précipitations pourront être assez abondantes, surtout sur les versants sud des montagnes. Au cours de la journée, cette zone ne se déplacera que très peu vers l'est, se situant le soir des frontières du Nord et du Nord-Est aux Pyrénées orientales et aux régions méditerranéennes.

A l'est de cette zone, le temps sera nuageux avec des éclaircies, mais on notera des brouillards matinaux dans les vallées de l'intérieur. A l'ouest de la zone perturbée, le temps deviendra plus variable avec des éclaircies passagères et quelques averses côtières.

Les vents, de sud à l'avant de la perturbation, se renforceront sur les régions méditerranéennes ; à l'arrière, ils tourneront au secteur nord-ouest et seront modérés.

Les températures diurnes baisseront un peu, surtout sur nos régions s'étendant de la Méditerranée à la frontière belge.

Vendredi 18 avril, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 015,3 millibars, soit 761,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 avril ; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18) : Biarritz, 20 et 13 degrés ; Bordeaux, 16 et 11 ; Brest, 12 et 9 ; Caen, 17 et 12 ; Cherbourg, 14 et 10 ; Clermont-Ferrand, 17 et 10 ; Dijon, 15 et 8 ; Grenoble, 16 et 4 ; Lille, 13 et 10 ; Lyon, 18 et 6 ; Marseille, 21 et 9 ; Nancy, 15 et 8 ; Nantes, 17 et 12 ; Nice, 18 et 11 ; Paris-Le Bourget, 14 et 13 ; Pau, 19 et 12 ; Perpignan, 22 et 10 ; Rennes, 15 et 12 ; Strasbourg, 15 et 9 ; Tours, 16 et 12 ; Toulouse, 18 et 8 ; Ajaccio, 18 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 13 et 9 degrés ; Athènes, 18 et 13 ; Bonn, 14 et 9 ; Bruxelles, 11 et 11 ; Le Caire, 30 et 19 ; îles Canaries, 21 et 17 ; Copenhague, 8 et 0 ; Genève, 16 et 4 ; Lisbonne, 25 et 11 ; Londres, 13 et 9 ; Madrid, 26 et 11 ; Moscou, 7 et 5 ; New-York, 18 et 10 ; Palma-de-Majorque, 19 et 5 ; Rome, 22 et 9 ; Stockholm, 12 et — 5 ; Téhéran, 24 et 15.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 18 avril 1975 :

DES ARRETES

● Relatif à l'application de l'article 8-II, 2a, de la loi n° 74-1169 du 30 décembre 1974 instituant un prélèvement conjoncturel ;

● Modifiant un précédent arrêté portant application des dispositions réglementaires prévues par l'*ordonnance n° 67-706* du 21 août 1967 relatives à l'organisation financière de la Sécurité sociale (accidents du travail et maladies professionnelles).

UNE LISTE

● D'admission aux concours pour l'emploi de chef et sous-chef de musique des armées en 1975.

UNE CIRCULAIRE

● Relative aux ventes directes aux consommateurs effectuées par les industriels et réglementées par le décret n° 74-249 du 15 mai 1974.

P.T.T.

● *Téléphone automatique entre Berlin-Ouest et Berlin-Est.* — Après vingt-trois ans d'interruption, la liaison téléphonique automatique entre Berlin-Ouest et Berlin-Est a été rétablie le 14 avril. Deux cent quarante lignes ont été branchées par les postes est-allemandes. Les Berlinois de l'Est pouvaient déjà appeler le secteur occidental par voie automatique depuis le 15 décembre 1971.

● *Condé-sur-Noireau (Calvados) par l'automatique.* — Les abonnés au téléphone de la région parisienne peuvent obtenir leurs correspondants de Condé-sur-Noireau en composant le 16, puis, après audition de la deuxième tonalité, l'indicatif interurbain 31, suivi des six chiffres du numéro de l'abonné demandé.

Documentation

● *Prélèvement conjoncturel.* — L'Imprimerie nationale vient de mettre en vente une documentation sur le prélèvement conjoncturel au prix de 6,15 F (franco). Cette documentation comprend les textes législatifs et réglementaires, *les instructions administratives et* les modèles d'imprimés. S'adresser au Service d'édition et de vente des publications officielles, 27 à 39, rue de la Convention (tél. : 377-79-90) ou 20, rue de La Boétie ou 192, rue Saint-Honoré, Paris.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 130

HORIZONTALEMENT

I. Ont toujours un bonnet et souvent une culotte ; Sont doués d'un très grand pouvoir absorbant. — II. Sa tenue est légère ; Belle, dans le Morbihan. — III. Oiseau rapace ; Cours étranger ; Pan ! — IV. A ses ingénieurs ; Combien en ont fait leur deuil ! ; Abrite, l'été venu, des merles moqueurs. — V. Avale des couleuvres ; Protégeait un chef. — VI. Nappe ; Point oublié. — VII. Le prix du couvert : Grande boite. — VIII. Désigne un Grand de ce monde ; Supporte bien des régimes ; Territoire étranger. — IX. D'un auxiliare ; Orientation ; Faillit être fatal à un jeune Hébreu. — X. Plus facile à trouver à Paris qu'à Londres ; Commerce illicite. — XI. Contient de plaisantes trouvailles ; Chétive ; Préposition. — XII. En Allemagne ; Momentanément absentes ; Symbole chimique. — XIII. Les femmes ne se sentent pas tellement attirées par lui ; Mousse. — XIV. Préfixe ; Ne tient donc pas debout ; Langue. — V. Se réveillent à la vesprée ; Point d'appui.

VERTICALEMENT

1. Produit de très beaux fruits ; Deviendra un fruit sec s'il ne se foule pas. — 2. Sur la rose des vents ; S'écoule selon un rythme régulier ; Point cardinaux. — 3. A plus d'une fois été pris la main dans le sac ; Dans le tapioca. — 4. Renflée. — 5. Au début d'une formule lapidaire ; Tout ce qu'il y a de plus coulant ; Port étranger. — 6. Mécontents ; Annonce une défense ; Sur une peau d'âne ; Fruit épelé. — 7. Terme musical ; Maison de... passes ; Ile. — 8. Abréviation ; Passe pour jurer ; Sont bonnes avec des lardons. — 9. Miner ; Une larme. — 10. Devint poilue ; Pieuse réfection ; Figure mythologique. — 11. Source d'échos variés ; Très propres ; Canton de France. — 12. Erigée ; Penser à l'avenir. — 13. Ville de France : Commune, en France ; Evoque une explosion. — 14. A donc bénéficié d'une certaine confiance ; Conseiller d'un royal étourdi ; Résidence très secondaire. — 15. Confiées à une nourrice généreuse ; Article étranger ; Ouvrir la bouche pour ne rien dire.

Solution du problème n° 1 129

HORIZONTALEMENT

I. Pain ; Naïf. — II. Ecolier. — III. Lis ; Amo. — IV. Ad ; Eau ; Iu. — V. Dentistes. — VI. Ere ; Ils. — VII. Anons ; Sa. — VIII. Vanité. — IX. Rit ; Lard. — X. Fô ; Liée. — XI. Anesse ; As.

VERTICALEMENT

1. Pelade ; Fa. — 2. Acide ; Aaron. — 3. Ios ; Nenni ! — 4. NL ; Etrottes. — 5. Iraient. — 6. Ne ; Us ; Selle. — 7. Ara ; Ti ; Al. — 8. Miels ; Réa. — 9. Froussardes.

GUY BROUTY.

Service national

APPEL SOUS LES DRAPEAUX DES JEUNES FRANÇAIS NÉS ENTRE LE 26 AOUT ET LE 30 SEPTEMBRE 1955

Le ministère de la défense communique :

La fraction de contingent 1975/06 comprendra, s'ils ont été *reconnus « aptes » au service* :

1) Les jeunes gens :

a) Dont le sursis ou la prolongation de sursis arrivera à échéance avant le 1er juin 1975 ;

b) Dont le report d'incorporation arrivera à échéance avant le 1er juin 1975 ;

c) Dont l'appel avec une fraction de contingent antérieure à été, *pour des motifs divers*, annulé et fixé à l'échéance du 1er juin 1975 ;

d) Volontaires pour être appelés le 1er juin 1975 et qui a cet effet ont, avant le 1er avril 1975, déposé une demande d'appel avancé ou fait parvenir leur résiliation de sursis ou de report d'incorporation.

2) Les jeunes gens non titulaires d'un sursis ou report d'incorporation administrés par les bureaux de recrutement de métropole :

a) Nés entre le 26 août 1955 et le 30 septembre 1955, ces dates incluses, recensés avec la troisième tranche de naissance de la classe 1975 ;

b) Omis et naturalisés, recensés *avec la quatrième tranche de* naissance de la classe 1975 ;

c) Nés entre le 1er octobre 1955 et le 13 décembre 1955, ces dates incluses, recensés avec la quatrième tranche de naissance de la classe 1975.

Les jeunes gens destinés aux armées de terre, de la marine et de l'air seront appelés à partir du 2 juin 1975. Leurs services prendront effet à compter du 1er juin 1975.

Toutefois :

1) Les jeunes gens résidant dans les départements et territoires d'outre-mer seront appelés le 12 mai 1975 ; le point de départ de leurs services est fixé au 12 mai 1975 ;

2) Les jeunes gens destinés à la marine et ayant accepté un appel décalé pourront, dans la limite des besoins, être incorporés dans cette armée à partir du 2 juillet 1975 ; le point de départ de leurs services est fixé au 1er juillet 1975.

INSTITUT

● *L'Académie des beaux-arts* a proclamé la vacance du fauteuil de Julien Cain. Les candidatures sont reçues jusqu'au 23 avril. Election le 14 mai.

ANCIENS COMBATTANTS

L'UNCAF ET LES HARKIS

Rappelant *« que deux millions cinq cent mille Français ont servi en Algérie »*, l'Union nationale des *combattants d'Afrique du Nord* (1) *« se félicite des perspectives de collaboration franco-algérienne, étant entendu que les problèmes de main-d'œuvre sont un élément important de celle-ci et que l'immigration incontrôlée constatée actuellement fait peser un risque sur l'accueil des travailleurs algériens.*

» L'Union insiste pour que soit rapidement réglé le douloureux problème des harkis. »

(1) 18, rue de Vézelay, 75008 Paris, tél. 522-57-22.

LÉGION D'HONNEUR

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Sont promus *officiers* :

MM. Alfred Berger, Marcel Debrot, Léon Etchart, René Laignier, Raymond Thiry, Xavier Prigarn, Léon Mesnier, Pietro Mogavéro, Mme Jeanne Arnal, M. Henri Arnaud, Mme Denise Avez, MM. Paul Baetens, Eugène Baradeau, Marcel Barey, Mmes Eugénie Batonneau, Albertine Bellanger, M. Gaston Bergeron, Mme Jeanne Bolleyn, MM. Francis Bourges, Edgard Boury, Georges Brénon, Bernard Carré, Alphonse Cathelin, Jean Chotard, Mmes Louise Cocquet, Madeleine Compain, MM. Henri Compin, Jean Coton, Mme Paule Counil, MM. André Courvoisier, Robert Couvin, Mme Renée Delelis, MM. Paul Dessimond, Paul Duffaud, Mme Andre Durulsseaud, M. Gaston Flechier, Mmes Marie-Thérèse Fontaine, Fernande Fremond, MM. Eloi Gailliard, Robert Gérard, Charles Grillas, René Hascoet, Jacques Henriet, Georges Heyte, Mme Alphonsine Houguet, MM. Joseph Jégard, René Ketterlé, Mme Marie Klasen, M. Louis Kueny, Mme Madeleine Larose-Reinaud, MM. Gabriel Le Floch, Mathurin Le Mouël.

MM. Jean Louis, Maurice Magnot, Georges Mahee, François Manien, Lucien Marchelidon, André Marçot, Michel Martin, Georges Masson, André Mercier, Mme Jeanne Monier, M. Joseph de Montera, Mme Pierrette Montot, M. Raymond Monznt, Mme Elvire Morelle, M. Paul Morestin, Mmes Jeanne Olmiccia, Marie Ourgaud, M. Jean Ousfalé, Mme Stasia Owezarska, M. Yves Paronnaud, Mme Suzanne Perrin, M. Fernand Petit, Mme Lucienne Petit, MM. Charles Petot, Gabriel Pironneau, Emile Plancoulaine, Gustave Poix, Albert Quevrain, Mme Marcelle Renault, MM. Pierre Roland-Levy, Henri Saguez de Breuvery, Mme Yseult Scheer, MM. André Scherrer, Gervais Simonneau, Georges Tassani, Laurent Templier, Roger Thiébaut, Claude Thomas, Gaston Tisserand, André Varini, Pierre Wallon, Georges Wepierre, Charles Hemery, René Le Carval, Bernard Mathae, René Mottay, Raymond Miniou, Bernard Thiennaud.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. *Samuel Aboulker, Jean* Andrei, Isidore Anoll, Firmin Barret, François Billon, François Bousquet, Adrien Desmidt, Fernand Fabre, Albert Fouasnon, Joseph Glay, Eugène Gonnellaz, Joseph Kerdoncuff, Jean Le Loch, Louis Mazières, Jean-Claude Mercier, Jacques Padovani, Narcisse Potrier, Pierre Relet, Bernard Stidler, Lucien Turquet, Jean Vigier, Gorgonio Arozamena, Pascal Colombani, Alain Dalmayrac, *Eugène Garcia, Romuald Lichosik*, Emile Baudrez, Jean Bello, Raoul Doudet, Francis Corre, Jean-Baptiste Duluc, Lucien Edet, Albert Eglo, Fernand Gonin, Emile Granger, Emmanuel Icart, Fernand Lagorce, David Leibovici, Maurice Malret, Henri Maceau, Léon Mériguet, Robert Misségue, Charles Montpied, Roger Nodière, Emile Pidancier, Paul Raoux, Georges Richard, Fernand Bouquié, Ferdinand Sammouth, *Antoine Sanchez, Georges Simonet*, Auguste Simothé, Marc Sollacaro, Jacques Truchon, Camille Vincent, Marceau Sénéchal, Mme Marie Ackermann.

MM. Paul Alric, Charles Arbogast, Mme Marie Arnould, M. Edouard Atlani, Mme Marie Becker, MM. Gérard Beguin, Emile Benoit, Maurice Bernadot, Raymond Berthenet, Mme Margot Berweiler, MM. Antoine Bielly, Elie Bolssy, Georges Boivent, Jean Bonnel, Jacques Boudard, Jean Boulmer, Mme Jeanne Braun, MM. Marcel Buisson, Raymond Caër, Jacques Calais, Désiré Calvo, Antoine Cazeaux, Maurice Chastan, Martial Chauvin, Henri Chevallier-Chambet, Norbert Corbin, Mme Andrée Cortier, M. Henri Cotte, Mme Ariette Darcq, MM. Gabriel Decortiat, Maurice Deldrève, Camille Delest, Roger Delhotal, Antonin Delignières, Raymond Demange, Roger Demmer, Jean Dénouel, Emile Descamps, Marcel Dierickx, Maurice Doucet, Henri Douwa, Hilaire Dubois, Joseph Dusserre-Telmon, Arthur Dutruel, Lucien Faivre, Pierre Faucomprez, Robert Faure, Raphaël Feigelson, Henri Finkestin, Gaston Fouillet, Emile Fournier, Emile François, Roger Prémion, Mme Marie Freytag, MM. René Galhaut, Jean Galliot, Camille Gandon, André Guillot, René Heinen, André Rich, Gérard Hoffmann, Joseph Humbert, Maurice Izard, Robert Jacquemai, Raymond Jacquet, Jean Jourdan, Louis Juste, Mme Jacqueline Kerilis, MM. Pierre Kioulou, Camille Kremer, Roger Laroze, Jean Lauga-Lauret, Stanislas Ledzinski, Marcel Le Pur, Jean Le Gall, Pierre Lévêque, Alex Lingenheld.

MM. Henri Loffrédo, Guillaume Lojou, Antoine Lucchini, Raymond Maire, Maurice Mallet, Charles Mandelbaum, Jean Marguet, Stéphane Mariat, Maurice Mespreuven, Mme Ginette Monet, M. René Mouligner, Mme Marie Moureion, MM. Louis Mourgues, Lucien Mulle, Albert Muller, Gilbert Nardin, Paul Noury, Pierre Nugues, Yves Ourliac, Mme Yvonne Meeters, MM. Henri Pelletier, Jean Penel, André Peyrelongue, René Picard, Mme Marcelle Ponsot, M. Jean Priam-Doizi, Victor Pruvost, Joseph Querneau, Abraham Quesau, Mme Marie Raguideau, MM. Lucien Remy, Raymond Renoir, André Richomme, Georges Ritter, Louis Robert, Raymond Roffé, Maurice Roland, Marcel Ronzani, Robert Roulard, Jean-François Runavot, Jean Ruzel, Mme Catherine Salvador, MM. Thomas Sanchez, Pedro Sanz, Mme Lucienne Sarrelongue, MM. Gabriel Schang, Jean Schub, Mmes Marie Schwaller, Marcelle Serra, Marguerite Sizorn, M. Roger Souchal.

MM. Auguste Spannagel, Volturno Sparapani, Jean Stade, Roger Staron, Jean Thabuis, Joseph Thil, Robert Thirionet, Pierre Thomas, Rémi Toutin, Mme Perla Tragarz, MM. Camille Untereiner, Narcisse Vazquez, Jacques Vern, Charles Vuilquez, Etienne Weber, Joseph Weber, Georges Willers, André Winninger, Yves Le Guiader, Albert Manivel, André Paul, Victor Plissonneau, Georges Zouzac, Arthur Kessler, Roger Legrain, Marie Perring, Pierre Brandl, Pierre Brengou, Marcel Gaugier, Pierre Marcenac, Jean Mugabure, Joseph Petronio, Albert Ramis, André Réty, Georges Rouché, Joseph Rouquet, Paul Scherpereel, André Tisné, Raymond Vasnier, Serge Caron, Julien Rouzier, Emile Allavena, Mme Anne Arcelin, MM. Georges Babel, Louis Batard, Pierre Berroyer, Mme Marcelle Bochet, MM. Bernard Bouveret, Pierre Breton, Mme Marie Buchmann, MM. Henri Demanneville, Urbain Duffau, Henri Favoriti, Mme Odette Fouetillou, MM. Jacques Guillien, Marie Jalenques, Mme Pauline Le Cam, MM. Gabriel Lejard, Georges Mary, Raymond Montangerand, Jean-Pierre Petel, Jean Picq, Martin Roess, Edouard Stoll.

RADIO-TÉLÉVISION

— VU —

Revu et corrigé

On s'inquiétait : Voltaire (François-Marie Arouet dit) récrit par Cosmos (Jean) ; l'Ingénu, conte cruel et cristallin, gonflé, vidé, poussé, soufflé au plat niveau de la dramatique ; et dans le rôle du Huron, Drouot le Luron, ça allait être du joli. C'était compter sans le poids spécifique, le poids insubmersible du génie. Ils sont quelques-uns comme cela : Molière, Shakespeare, Voltaire. Vous pouvez leur faire dire n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment, il en restera toujours quelque chose. Bien assez pour sauver la soirée de la médiocrité et de l'ennui.

Surtout Voltaire, avec sa formidable vitalité, la remuante vivacité de sa plume et de sa pensée. Songez qu'il avait soixante-treize ans passés à la sortie de cette Histoire véritable tirée des manuscrits du Père Quesnel, publiée avec mille précautions à Genève et saisie par la censure dès son arrivée à Paris. Qu'elle ait fait scandale à l'époque, c'est normal. Qu'elle nous ait étonnés, choqués jeudi encore sur l'A 2, c'est alarmant.

D'autant qu'on l'a sérieusement ravalée. D'abord, en sautant les pages — celles où l'on voit l'ingénu et le Janséniste discuter en prison de théâtre, d'histoire et de religion, — on craignait sans doute à juste titre, hélas ! d'assommer les gens. Ensuite, dans l'espoir de les amuser, cette fois en multipliant par trois ou quatre les généreuses et humiliantes démarches de Mlle de Saint-Yves auprès de M. de Saint-Pouange pour vider la Bastille de ses prisonniers. Et puis en coupant la pirouette, la perfidie finale, le Huron consolé, « le temps arrange tout », le bon sauvage apprivoisé, allant manger au râtelier du sous-ministre — on croirait du Ionesco — responsable, et il le sait, de la mort de sa maîtresse. A quelque chose malheur est bon, insinue Voltaire. Et Cosmos : malheur n'est bon à rien.

Peu importe. C'était quand même bien supérieur à la moyenne des programmes. Cela étonnait, cela dérangeait. C'était plein d'ironie et de trouvailles. Ses personnages, Jean-Pierre Marchand les a inscrits dans des décors dessinés à l'électronique, façon Averty. Leurs propos, leurs démarches, retrouvaient ainsi, au-delà d'une drôlerie facile, la distance et la mesure vraies du récit. Pas toujours, souvent. C'est déjà cela. Et c'était joué correctement, rien de génial, rien de gênant. Une bonne chose au total.

CLAUDE SARRAUTE.

PAS DE CHARLOTS SUR TF1

● Les Charlots, qui devaient animer ce week-end sur TF 1, ont été bannis des programmes par la direction de la première chaîne, qui leur reproche de ne pas avoir respecté leurs engagements. Les quatre fantaisistes, qui auraient assuré TF 1 de l'exclusivité de leur collaboration, ont accepté d'être les invités d'honneur de « Bouvard en liberté », ce vendredi, sur Antenne 2. On notera que la concurrence des chaînes suscite une émulation de plus en plus remarquable.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 18 AVRIL

— *M. Jérôme Monod*, délégué à l'aménagement du territoire, répond aux questions des journalistes de Radio-Monte-Carlo à 19 heures.

— *La C.G.T.* exprime son opinion à la « tribune libre » de FR 3 à 19 h. 40.

SAMEDI 19 AVRIL

— *Le professeur Jean Trémolières*, spécialiste de nutrition, est l'invité de Jean-Pierre El Kabbach sur France-Inter à 12 heures.

— *M. François Mitterrand* est le rédacteur en chef du journal inattendu sur R.T.L. à 13 heures.

— *M. Jean Marin*, ancien P.-D.G. de l'A.F.P., est interrogé par des journalistes sur FR 3 à 19 h. 40.

DIMANCHE 20 AVRIL

— *M. Jacques Attali*, conseiller économique de M. Mitterrand, est l'invité de France-Inter à 12 heures.

LES PROGRAMMES

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

VENDREDI 18 AVRIL

● CHAINE I : TF 1

20 h. 35 Au théâtre ce soir : « Si j'étais moi », de G. Neveux ; mise en scène de R. Clermont ; avec G. Brunet, O. Mallet, J. Morel, R. Clermont.

21 h. 40 Documentaire : Edition spéciale. « Idi Amin Dada », de Barbet Schroeder.

● CHAINE II (couleur) : A 2

20 h. 35 Variétés : Bouvard en liberté.
Avec les Charlots

21 h. 40 Magazine littéraire. Apostrophes, de B. Pivot. « Jactez-vous la langue verte et l'argot ? ».

Avec Frédéric Dard — San Antonio — pour Je le jure ; *Alphonse Boudard pour* la Méthode à Mimile ; *Michel Audiard, auteur du* P'tit cheval de retour ; *Auguste Le Breton pour* l'Argomuche chez les vrais de vrais ; *Pierre Guiraud, pour* l'Argot, le français populaire.

22 h. 50 Ciné-club : « la Fille du désert », de R. Walsh (1949), avec J. Mac Crea, V. Mayo, D. Malone, H. Hull.
Le Colorado vers 1870.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. 40 Tribune libre : La C.G.T.

20 h. 30 Documentaire : « Lumières du M'Zab ».

21 h. 20 Documentaire : « Izis ou le regard habité », de Y. Kovacs.

FRANCE-CULTURE

20 h., Les vendredis de la musique. Concert pour l'Union européenne de radiodiffusion internationale II. Perspectives vingtième siècle, par le Groupe de recherches musicales. Direction F. Bayle : « Prismes » (P. Henry), première audition ; « Grande polyphonie » (Bayle), création ; « Chants parallèles » (Berio), création ; 22 h. 30, Entretien avec Denis Roche ; 23 h., De la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Soirée publique « Musique à découvrir », avec le Quintette instrumental de Paris : « Trois sonates : Burlesque ; Pastorale ; Fugue du chat » (Scarlatti, instrumentation J. Françaix), « Quintette » (A. Margoni), « Quintette » (J. Françaix), « Suite médiévale » (D. Lesur), « Sérénade, opus 30 » (Roussel) ; 22 h. (S.), Jardins à la française ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Nocturnales.

SAMEDI 19 AVRIL

● CHAINE I : TF 1

19 h. 45 La vie des animaux, de F. Rossif.

20 h. 35 Variétés : Numéro un, de M. et G. Carpentier.
Avec Guy Bedos et Sophie Daumier.

21 h. 25 Série : Columbo. « Double choc », de S. Bochco et P. A. Fields ; réal. R. Butler.

22 h. 25 Variétés.

● CHAINE II (couleur) : A 2

19 h. 45 Feuilleton : Le pèlerinage.

20 h. 35 Série : Jennie.

21 h. 35 Jeu : Pièces à conviction.

22 h. 35 Variétés : Banc public.
Avec Jane Birkin et Serge Gainsbourg.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. 40 Tribune : Un homme, un événement.

20 h. Courts métrages.

20 h. 30 Dramatique : « Esprit de famille », de M. Pavaux.
Lucien Bichois (qui vient de mourir) retrouve ses parents, Ernestine et Victor Bichois (qui sont morts bien avant lui) dans la maison où ils ont tous vécu. Et où vivent actuellement trois personnages. Un jeune couple et Aline, la bonne qui était amoureuse de Lucien. Chassé-croisé de fantômes et de vivants, de vie réelle et d'au-delà, de tendresse et d'humour.

FRANCE-CULTURE

20 h., « L'artiste descendant l'escalier », de T. Stoppard, avec H. Crémieux, P. Ville, C. Piéplu, M. Abadie, Y. Renier, J.-P. Leroux, Ph. Coypel (réalisation J.-J. Vierne) ; 22 h., La fugue du samedi, par J. Chouquet ; 23 h. 50, Poème.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. (S.), Cette année-là... 1909 : « Barcarolle n° 9 en la mineur » (Fauré), par J. Doyen ; « Menuet sur le nom de Haydn » (Ravel), par J. Février ; « Danses espagnoles n° 1 à 7 » (Granados), par A. de Larrocha ; 21 h. 30 (S.), Douzième festival de Royan. Ensemble vocal de Pau. Direction G. Maneveau : Œuvres de C. Halffter et E. Nunes (créations mondiales). Orchestre London Sinfonietta 2. Direction G. Sinopoli : Œuvres de Giuseppe Sinopoli (créations mondiales) ; 23 h., Musique légère ; 24 h. (S.), La musique française au vingtième siècle : En compagnie d'Erik Satie ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

DIMANCHE 20 AVRIL

● CHAINE I : TF 1

13 h. 20 Le petit rapporteur, de J. Martin.

17 h. 10 Documentaire : Evasion. « Brigitte au Népal », réal. A. Voisin et J. Chollet (2e partie).

18 h. 10 Série : « Le grand saut périlleux ».

20 h. 35 Film : « l'Arbre de vie », d'E. Dmytryk (1957). Avec E. Taylor, M. Clift, E. M. Saint, L. Marvin, R. Taylor.
Un partisan d'Abraham Lincoln (M. Clift) délaisse Nell la blonde (Eva-Marie Saint) pour la brune Suzanna (Elizabeth Taylor). Mais la passion du bel idéaliste pour cette « fille du Sud » tourne à la tragédie lorsque éclate la guerre de Sécession : obsédée par l'idée qu'elle a du sang noir, Suzanna perd la raison.
Drame de conscience et beaux sentiments sur grand écran en technicolor.

● CHAINE II (couleur) : A 2

14 h. 30 Film : « la Cuisine des anges », de M. Curtiz (1955). Avec H. Bogart, A. Ray, P. Ustinov, L. G. Carroll, J. Bennett.
A Cayenne, pour la Noël 1895, trois forçats évadés jouent les anges gardiens chez les Ducotel, gérants en difficulté du « Grand bazar ». D'après la pièce — célèbre — d'Albert Husson.

19 h. 30 à 21 h. 30 Variétés : Système 2, de G. Lux.

21 h. 30 Feuilleton : François Gaillard ou la vie des autres.

22 h. 25 Sport : Concours hippique.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. 5 Série : « Ha Wai, police d'Etat ».

20 h. Documentaire : « Viollet-le-Duc, le mal-aimé ».

FRANCE-CULTURE

20 h. 30 (S.), Poésie ininterrompue ; 21 h. 15 (●), Atelier de création radiophonique, suivi de Court-Circuit ; 23 h. 5, Black and blue, par L. Malson. Petite histoire de l'arrangement ; 23 h. 50, Poème.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques. En retrouvant le Moyen Age : « Epitaphe de l'amant vert » (Anonyme XVe), par l'Ensemble polyphonique de Paris. Direction Ch. Ravier : « Sonates » (Scarlatti) ; « Sonatine » (Ravel), par R. Casadesus ; « Symphonie n° 4 en fa mineur, opus 36 » (Tchaïkovski) par l'Orchestre philharmonique de Vienne, direction W. Furtwaengler ; 21 h. 45 (S.), Nouveaux talents, premiers sillons. Colin Tilney, claveciniste anglais : « Suites nos 1, 4 et 5 » (Haendel) ; 22 h. 30, Les grandes voix humaines : André Jobin ; 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui ; 24 h., La semaine musicale à Radio-France ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

« LORENZACCIO » au Conservatoire

Un beau *Lorenzaccio* est présenté pour trois soirées dans la salle du Conservatoire.

Les élèves ont été fidèles à Musset, ce qui change de tant de *Lorenzaccio* adaptés ou cuisinés. Ils jouent le vrai texte, avec juste quelques coupes.

Texte d'une jeunesse prodigieuse. Il n'est question que de se battre, pour arracher des jours meilleurs. Musset n'a pas d'illusions sur les bonheurs du lendemain. Paresse du grand nombre, contre-attaques des crocodiles : il voit venir les tuiles. Lorenzaccio passera quand même à l'action ; elle est « *tout ce qui lui reste de sa vertu* », le « *seul brin d'herbe où il puisse cramponner ses ongles* ».

Les filles et garçons du Conservatoire connaissent la pièce par cœur. Elle est presque leur *vademecum*. La prose de Musset y flambe, gaie, lyrique, sans frôler le pathos. Dès qu'il joue une scène de *Lorenzaccio*, un jeune comédien dit des choses auxquelles il tient, dans une langue qui est la sienne.

Simple, sans surcharge de décor, la mise en scène de Jean-Pierre Bouvier suit l'esprit des indications que Musset avait laissées à son frère Paul. Musset avait une avance nette, dans les vues dramaturgiques. Il savait que *Lorenzaccio*, contre l'avis unanime, était jouable, à partir du moment où l'accord se nouait entre l'élan des comédiens et les facultés du public.

Costumes peu coûteux mais beaux et justes, ombre et lumière, suffisent, sur la scène vide du Conservatoire, à figurer mille lieux divers, mille voyages : les voix, les visages des acteurs entraînent la salle à l'aventure.

Cinquante étudiants jouent *Lorenzaccio*. On ne va pas faire l'appel complet, ni isoler telle ou tel : tous sont excellents. A noter que les élèves du Conservatoire se mêlent, dans ce *Lorenzaccio*, à ceux de l'Ecole supérieure de théâtre de la rue Blanche : ils abattent les barrières formelles, affirment la camaraderie. Très bien.

Tant d'amour du métier éclate dans cette mise en scène que les témoins devraient se presser ce soir vendredi 18 avril au Conservatoire (ce travail d'école n'aura été montré au public que trois fois, et c'est ce soir la « dernière »).

Les spectateurs pourront ainsi se faire sur place une idée de l'offensive que quelques « anciens » ont lancée contre le Conservatoire « moderne ».

On a pris prétexte d'exercices de recherche pour laisser entendre que les élèves du Conservatoire tentaient un peu n'importe quoi. Or il est normal que ces acteurs « travaillent » sur les classiques, les décortiquent, les retournent dans tous les sens. C'est le moins qu'ils doivent faire.

L'attaque de Jean-Laurent Cochet contre un exercice que les élèves ont essayé sur *Phèdre* n'est pas raisonnable. Comme si Jean-Paul Sartre, par exemple, quand il était professeur à Condorcet, avait dénoncé les élèves d'une classe voisine, sous le prétexte qu'il les aurait entendus changer l'ordre des mots d'une phrase de Lucrèce afin d'en faire l'analyse, ou disposer en vers libres des *Pensées* de Pascal afin d'en dégager le rythme !

Les acteurs ont un corps, une voix, des muscles. Qu'ils s'en servent ! Et s'ils croient qu'ils gagneront une lumière de plus, une familiarité de plus, à jouer entre eux les vers de Racine, déguisés en cosmonautes, ou galopant comme à cheval, qu'ils ne se privent pas, leurs salles de classe sont là pour ça ! Les coups bas ne les empêcheront pas d'aller de l'avant, de travailler plus consciencieusement, plus systématiquement que naguère. Et, bien sûr, de réaliser aussi des mises en scène achevées, les pieds par terre, comme celle de *Lorenzaccio*.

Allez applaudir les élèves du Conservatoire, les soutenir. Ils avaient tout prévu, comme Lorenzaccio. Mais ils savent, comme lui, « *cramponner leurs ongles* ».

MICHEL COURNOT.

★ Salle du Conservatoire, 2 bis, rue du Conservatoire, ce soir vendredi 18 avril, 20 h. 30.

● ERRATUM. — C'est au Théâtre de la Ville que sont donnée les représentations de *la Mouette* et non au Théâtre de la Cité, comme il a été indiqué dans la sélection du « Monde des arts et des spectacles » daté du 17 avril.

« Je ne sais que rêver, je suis le rêve » d'Élisabeth Huppert

Et si les histoires racontées par les hommes représentaient la réalité en négatif ? se demande Elisabeth Huppert. Et si on en cherchait l'autre côté, le côté femme ? Alors, elle reprend le mythe d'Orphée, le regarde dans un miroir et elle voit Euridyce, femme-inspiratrice, inventer des mots que l'homme copie. Mais Euridyce en a assez de son rôle secondaire. Dehors, c'est l'émeute. Elle s'y mêle, est abattue. Orphée s'en va à sa recherche, il la trouve dans l'hôpital numéro sept. Le ministre de l'intérieur accepte de la délivrer à une condition : Orphée ne la quittera pas des yeux et elle lui inspirera un beau chant patriotique. Euridyce refuse de jouer le jeu. Ne lui viennent que des appels à la liberté, souvenirs de poèmes écrits par des hommes. C'est au tour d'Orphée de se révolter, révolte d'un poète officiel qui aboutit au nihilisme. « Je ne suis rien », dit-il, il détourne les yeux, c'est la mort pour tous les deux.

L'homme ne peut rien sans la femme et la femme sans l'homme, telle semble être la conclusion de cette rêverie nonchalante qu'Elisabeth Huppert a écrite et mise en scène avec un raffinement de femme très féminine, très attentive au charme et à la nécessité du décor dans lequel elle vit : décor lilial doublé par son reflet dans un miroir oblique. Entre les murs blancs où se projettent des arbres maigres en noir et blanc, où coule le sang rouge d'Euridyce disparue, se heurtent Euridyce et Orphée vêtus de blancs, et l'homme-qui-détient-le-pouvoir, le mâle-occidental-blanc habillé de noir.

Elisabeth Huppert tourne et retourne l'histoire comme un gant, dont elle chercherait en vain l'endroit. Où se trouve la vérité ? Un quatrième personnage, une femme passive qui passe son temps à fredonner, avec des grâces mièvres, un chant nazi et « Maréchal nous voilà » reste à la fin seule en scène.

Elisabeth Huppert rêve, rêvasse, s'amuse, s'interroge rêveusement. Peut-être veut-elle simplement prouver qu'une femme peut écrire sur les hommes sans se montrer agressive. — C. G.

★ Artistic, 45, rue Richard-Lenoir, 20 h. 30.

Formes

LE TEMPS D'UN MÉTRO

Tout a commencé par une photo. Une photo banale dénichée dans un magazine : des voyageurs amorphes, anonymes, entassés dans un wagon de métro, abrutis par une journée de travail, rêvant peut-être. Ce sont leurs fantasmes que, au centre d'une petite équipe, Arnaud Gron-Radenez et Mario Bernasmaschi ont tenté d'imaginer, de reconstituer (1), l'un par les mots, l'autre par les images, inséparables bien qu'après de longues et ardentes concertations poète et peintre se soient mis à l'ouvrage chacun de son côté.

« *Le résultat est là : saisissant comme la vérité, avec cette spontanéité si risquée qu'elle paraît parfois maladresse et cette mélancolie qui submerge tout homme découvrant qu'il aime les hommes* », écrit Jean-Luc Chalumeau dans sa préface.

Ces existences « ramassées », manquées aussi, se croisent le temps d'un métro. Voici les échantillons d'une pitoyable humanité. Chacun parle, se parle, nous parle. Moi, pauvre type, je suis un *Superman* en puissance, divaguant d'un continent à l'autre, « *dans la chaleur de mes tropiques ma compagne redevient fille* », et désirable. Vieille femme, j'étale ma propre image d'autrefois, nue, et si rose, et si jeune, sur mes genoux. Ménagère fourbue au visage lourd, au regard épais, j'incarne la *Majorité silencieuse*, « *comblée par la sécurité des gardiens de la paix* »... et je suis malheureuse. Moi, jeune fille, à quel bonheur s'adresse mon sourire ?

A *l'Annonciation* que j'ai découverte au seuil de mon sommeil, à l'enfant qui, depuis ce matin, vit en moi, que je vois déjà énorme dans mon ventre démesuré. Et où s'en va le rêve de l'*Immigré* aux mains noueuses et sales qui « *bétonne la richesse des autres* » ? Vers « *Aicha, ma gazelle au ventre d'ambre, qui m'attend dans l'autre vie d'avant... et mes yeux te caressent.* » La voix directe, simple du texte et des peintures module un chant unique.

Déjà j'avais pensé que derrière les photos de Guerra (2) se profilaient aussi autant de détresses, autant de romans. L'immense talent de cet artiste portugais crève le plafond du reportage, et dans presque toutes ses images, qu'elles proviennent de Lisbonne (en 1970), de Londres, de New-York, de Montréal, de Venise, de partout, une impression commune s'en dégage (à mes yeux). J'y vois le drame de la solitude universelle des êtres, et même des couples, jeunes ou vieux, cossus ou misérables, blancs ou noirs. L'atmosphère de chaque ville pourtant est miraculeusement captée. Là encore on n'échappe pas à l'Homme.

Le Vietnam de Diem Phung Thi est un Vietnam éternel, dégagé des remous politiques. S'en étonner serait méconnaître la sérénité inhérente à l'art des Orientaux, qui a toujours su s'abstraire des catastrophes de tout genre et les dominer. Le voici condensé, ces jours-ci, dans les étroites limites d'une galerie (3), et il n'en souffre pas alors que cette grande artiste, qui collabore d'ordinaire avec les architectes, nous a accoutumés à des sculptures de tailles monumentales. A hauteur d'homme ou toutes petites (il y a même des bijoux, et des beaux), ces pièces en métal, en polyester, en onyx blanc ou vert, parfois incorporées à la pierre, appellent l'agrandissement mental. Simples et complexes, toujours figuratives malgré une extrême stylisation, elles sont formées de trois ou quatre modules (l'un ressemble à un toit de pagode) que Diem Phung Thi utilise dans des assemblages diversifiés à l'infini. Avec une émotion qui se fait jour sous l'apparente impassibilité des formes, véhicules d'une pensée à proprement parler religieuse : qui relie l'esprit aux forces du monde. Ordre et beauté..., pour citer un poème connu.

Le bestiaire oriental est, aussi, fertile en monstres. Mais cette débauche fabulatrice n'a nul point commun avec la faune hybride, hallucinée de Jan Lebenstein dont le nom et l'œuvre sont familiers aux lecteurs du *Monde*. Pourquoi en reparler ? Parce qu'il est présent dans deux galeries à la fois (4), que ses toiles, ses dessins, ses gravures marquent sinon un renouvellement du moins un pas en avant, et que de toute façon il serait stupide de se refuser le plaisir d'admirer au moins un formalisme (cet art va infiniment plus loin) qui nous comble. Ses hommes-animaux, ses animaux-hommes, issus de quelque fuligineuse géhenne (et d'un pinceau cruel et ironique), sont toujours aussi inquiétants, et la couleur « psychique » (verts, bleus, rouges) a aussi son mot à dire. Les reliefs de la pâte s'accentuent, jusqu'à faire l'effet de gemmes incrustées. Et l'on s'est attardé devant les dix lithographies illustrant *Animal farm*, de George Orwell, qui ont dû se soumettre au texte et y sont parvenues de façon *fantastique*. Sans oublier les « portraits » où apparaît l'âme des bêtes. Chats, chien, mouton, vache, cochon (si près de nous) et surtout un rat qui nous obsédera longtemps.

Par amour du contraste, laissons-nous prendre au charme désuet des gravures de Philippe Lelièvre (5). J'en avais déjà remarqué quelques-unes à la Galerie de l'Abbaye. Servi par une technique sûre et parfaitement au point (vernis mou et pastel), Lelièvre en évoquant des scènes quotidiennes — *De la salle à manger à la cuisine, la Robe, le Petit Chien, Femme dormant sur le côté*, et surtout *le Rai de lumière* — parvient au seuil du mystère. Et même sans le secours de la couleur, véritable projection du rêve, ses *Femmes se levant, au bracelet, à la glace*, épuisent les merveilleuses ressources du noir et du blanc.

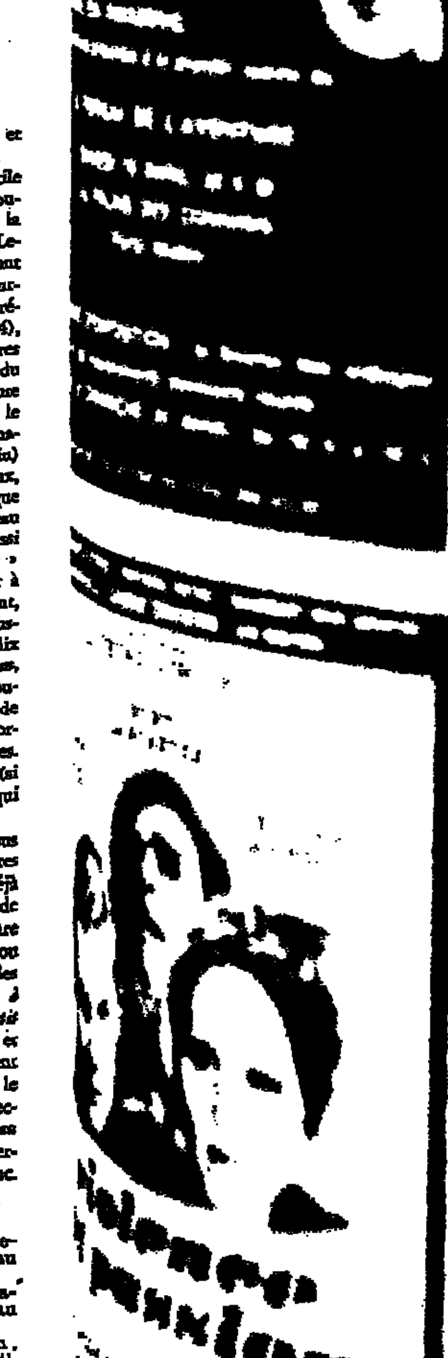
JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) L'autopsie d'une photo, Galerie Yves Brun, 7, rue Budé. Jusqu'au 3 mai.
(2) Société française de photographie, 9, rue Montalembert. Jusqu'au 27 avril.
(3) Galerie Christiane Colin, 33, quai Bourbon. Jusqu'au 26 avril.
(4) Galeries Altmann-Carpentier, 46, rue du Bac et Lambert, 14, rue Saint-Louis-en-l'Ile. Jusqu'au 17 mai.
(5) Sagot - Le Garrec, 24, rue du Four. Jusqu'au 3 mai.

■ La Maison des arts et de la culture de Créteil, au cours des premières Rencontres du cinéma ethnographique, projette une série de films sur la ville (vendredi 18 avril), l'ethnocide et le problème indien (samedi 19 avril). « Cocorico, monsieur Poulet », le dernier film de Jean Rouch, clôturera la manifestation. (Renseignements : tél. 899-90-50.)

■ Le chanteur de folk-song Steve Waring donnera une série de concerts au complexe de l'Olympia du 18 au 24 avril, à 20 h. 30.

■ Le groupe anglais de music pop' Caravan ayant dû, pour des raisons techniques, annuler le concert qu'il devait donner jeudi soir à Nantes, une centaine de jeunes gens ont manifesté dans l'hôtel où résidaient les musiciens, déclenchant un début d'incendie. La police a dispersé les manifestants. Le groupe Caravan effectue actuellement une tournée en France et se produira à Paris le 19 avril (Olympia, 17 heures).



ET SPECTACLES

LORENZACCIO » au Conservatoire

...s que rêver, je suis le rêve »

Elisabeth Huppert

LE TEMPS D'UN MÉTRO

SPECTACLES

Culture

Renaissance des orchestres (ex-O.R.T.F.) de Lille, de Nice et de Strasbourg

C'est par une lettre en date du 15 avril, adressée à chacun des instrumentistes, que M. Jean Maheu, directeur de la musique, a annoncé la reprise des activités des orchestres de Lille, de Strasbourg et de Nice de l'ex-O.R.T.F., confiés par le gouvernement, le 5 décembre dernier, au secrétariat d'Etat à la culture (*le Monde* du 8 décembre).

Ces ensembles devraient devenir « orchestres régionaux » en 1976, sous réserve d'accords entre les autorités gouvernementales et locales. En attendant, les trois orchestres, grâce aux subventions d'Etat (qui s'ajoutent aux traitements encore payés par la Société nationale de radiodiffusion) pour les cachets supplémentaires, cachets des chefs, locations diverses, recommenceront à donner des concerts dès la fin avril ou le début mai : Lille, avec un effectif théorique minimum de 57 musiciens, sous la direction de Jean-Claude Casadesus (qui conserve la responsabilité de la section de Nantes de l'orchestre des Pays de la Loire), Nice (41 musiciens) avec Paul Mule, assisté par Antonio de Almeida, et Strasbourg (65 musiciens), qui garde une vocation spéciale pour la musique contemporaine, sous la direction de Michel Tabachnik.

A la suite d'un accord avec FR 3 et Radio-France, qui diffuseront certains concerts, les orchestres pourront garder leurs locaux et leurs matériels d'orchestre.

[Ces mesures conservatoires seront bien accueillies par les musiciens et les publics régionaux. On attend des chefs qu'ils démontrent, par la qualité des programmes et des concerts, le rôle culturel que peuvent jouer ces orchestres régionaux, ce qui permettrait de convaincre plus facilement les autorités locales, lesquelles se font tirer l'oreille pour les subventionner. Le problème reste particulièrement délicat à Strasbourg où il y a déjà un orchestre régional excellent de cent dix musiciens. En revanche, la Côte d'Azur et le Nord méritent d'avoir de grands ensembles dignes de leur population et de leur vie culturelle, dont les orchestres de l'ex-O. R. T. F. devraient être le noyau. — J. L.]

■ Le chef d'orchestre Jean Morel, qui avait dirigé à l'Opéra-Comique et à la radio avant de s'établir aux Etats-Unis en 1944, vient de mourir à New-York. Il était âgé de soixante-douze ans.

Danse

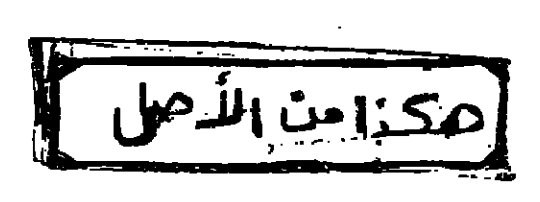
Barichnikoff à l'Opéra

Il faut remercier les organisateurs du gala donné au profit des œuvres hospitalières de l'ordre de Malte, jeudi soir 17 avril, à l'Opéra. Grâce à eux, le public extrêmement élégant qui emplissait la salle a connu quelques minutes d'émotion rare que la mémoire n'est pas près d'oublier. Mikhaïl Barichnikoff, l'ex-étoile du Kirov, s'est produit à titre exceptionnel dans le pas de deux du *Don Quichotte*, de Minkus (aux côtés de Wilfride Piollet, notre championne technique), avec une virtuosité, un style, un abattage tenant du prodige et démontrant la supériorité permanente de l'école russe dans les variations à effet de la danse classique.

Bien que blessé à une cheville, Barichnikoff a triomphé de toutes les difficultés acrobatiques, égalant le Noureev du Kirov, cru 1961, et le Vassiliev du Bolchoï, dont c'est le cheval de bataille. Beau et juvénile, à l'image d'Antinoüs, d'un galbe de jambes digne d'un pur-sang, tel que nous l'avions découvert à Londres, il y a cinq ans, c'est un modèle de légèreté, d'énergie et de « propreté ».

A vingt-sept ans, ayant « choisi la « liberté » l'année dernière au la liberté » l'année dernière au *guest artist* dans la troupe de l'American Ballet Theatre, comme Natalia Makarova, autre transfuge du Kirov, sa carrière internationale est assurée.

O. M.





La Société BOBINO — qui, contrairement à certaines informations, a eu l'honneur d'assumer seule la production du spectacle de Mme Joséphine BAKER, qu'elle s'était fait une joie d'offrir à tous ses fidèles amis spectateurs — dans l'impossibilité de répondre individuellement aux milliers de messages d'amitié et de sympathie qu'elle a reçus et continue de recevoir du monde entier, s'en excuse et prie tous ses amis de trouver ici ses remerciements émus.



THÉATRE DE PARIS

100 représentations

100.000 spectateurs

CRIME ET CHATIMENT

mise en scène de ROBERT HOSSEIN

Location : théâtre et agences



THEATRE DE GENNEVILLIERS 793-21-63

MARIE

DE ISAAC BABEL

texte français de Lily Denis — mise en scène de Bernard Sobel

LOCATION THÉATRE ET AGENCES

PIANO★★★★75

VLADIMIR ASHKENAZY

MOZART — SCHUBERT — RACHMANINOV

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES - Mercredi 30 avril, à 20 h 30

MAI MUSICAL DE BORDEAUX — 9-25 MAI

R. TEBALDI - A. GRUMIAUX - GY. SEBOK - B. JANIS

F. CHAPELET - A. SLOBODIANIK - A. MARION

PARIS : BUREAU DU FESTIVAL - 924-97-28, 252, faubourg Saint-Honoré.
BORDEAUX : GRAND-THEATRE (56) 48-05-15 33000 Bx.

CONNAISSANCE DU MONDE

SALLE PLEYEL - DIMANCHE 20 AVRIL À 14 h. 30

AMAZONIE LES DERNIERS INDIENS

Réalisation et présentation de JACQUES MARION

PLEYEL - Mardi 29 avril à 18 h. 30 et 21 h. - Dimanche 4 mai à 14 h. 30

GUATEMALA des Indiens aux Conquistadores

Récit et film inédit couleur de MICHEL CARADEUC

Lac Atitlan - Marché indien de Solola - Danses folkloriques religieuses - Chichicastenango et les Indiens Quiches - Antigua - Fêtes et processions - Ciudad Guatemala - Tisseuses de vêtements - Fabricant de masques de bois

THEATRE OBLIQUE

Animation vidéo
sur le thème
MUSIQUE DANS LE 11e
★
Du 16 au 30 avril
tous les jours à 18 heures

JEUX PLASTIQUES ET SONORES
animés par
Françoise VAN KESSEL
Jean-Yves BOSSEUR
et Robert PFEIFFER

Expositions des RELIEFS MAGNÉTIQUES
de Françoise VAN KESSEL
Tous les jours de 14 h. à 20 h.
76, RUE DE LA ROQUETTE (11e)
805-78-51

ODEON
THEATRE NATIONAL

CYCLE CORNEILLE

OTHON

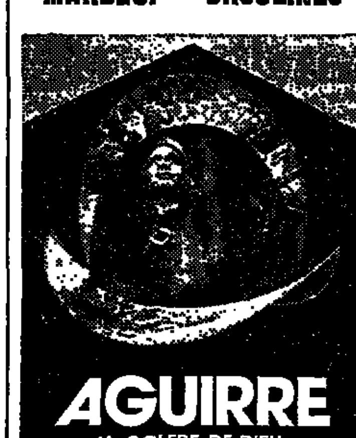
Mise en scène de J.-P. MIQUEL
UN CORNEILLE « différent »
Prix : 5, 7, 13, 19 et 25 F
Renseign. et location : 325-70-32
REPRESENTATIONS LIMITEES

cinéma LA CLEF

LA ROUTE

un film de J.F. BIZOT

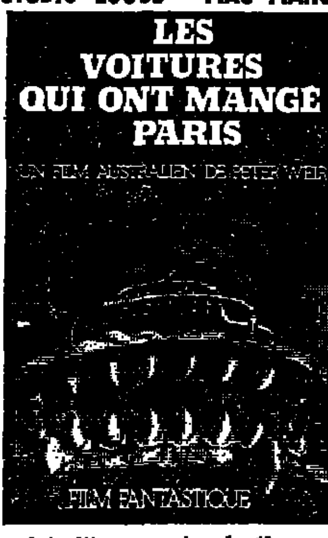
MARBEUF - URSULINES



AGUIRRE
LA COLERE DE DIEU
un film de WERNER HERZOG
avec KLAUS KINSKI
distribué par MICHELE DIMITRI FILMS

MERCREDI
STUDIO LOGOS - MAC MAHON

LES VOITURES QUI ONT MANGE PARIS



Interdit aux moins de 13 ans.

(Publicité)

Bio-énergétique et Gestalt Thérapie
en Corse (juin 75)
avec
Jean Ambrosi et M.-C. Beaudoux (M.A. ex-internes AHR, Ass. members Energy Research Group. Inst. of bio-energetics, analysis, New-York) pour professionnels, para-professionnels ou étudiants.

Documentation :
J. Ambrosi et M.-C. Beaudoux, 858 Mac. Eachran, Montreal Qu. Canada,
ou
16, rue R.-Losserand, 75014 Paris, France.

SPECTACLES

Vendredi 18 avril

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : la Bayadère ; Giselle (acte II) ; la Belle au bois dormant (acte III) (ballets).
Comédie-Française, 20 h. 30 : l'Idiot.
Odéon, 20 h. 30 : Othon.
Petit-Odéon, 18 h. 30 : Cinna.
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. 30 : Androclès et le lion. — Petit TEP, 20 h. 30 : Carrefour (Bachir Touré).
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Bella Lewitzky Dance Company; 20 h. 30 : la Mouette.

Les autres salles

A.C.T. - Alliance française, 20 h. : la Farce de Maître Pathelin. 14 h. 30 : le Médecin malgré lui.
Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Atelier, 21 h. : Tutti frutti.
Athénée, 21 h. : la Folle de Chaillot.
Biothéâtre, 21 h. : les Fruits d'or.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : l'Age d'or. — Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Trakl. — Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 45 : le Triomphe de l'amour.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 45 : Jamais deux... sans toi.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : le Litcage ; 22 h. : Intime conviction.
Conservatoire national d'art dramatique, 20 h. 30 : Lorenzaccio.
Daunou, 21 h. : Monsieur Masure.
Deux-Portes, 20 h. 30 : la Femme morcelée.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Et les petits cailloux seront contents.
Edouard-VII, 21 h. : le Pape kidnappé.
Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Le pupille veut être tuteur. — Salle II, 20 h. 30 : Enluminures autour des minutes du procès de Gilles de Rais ; 22 h. 30 : Dis Balthazar.
Fontaine, 20 h. 45 : les Jeux de la nuit.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Gymnase, 21 h. : Chat !
Hébertot, 21 h. : l'Amour fou.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 20 h. 45 : l'Album de Zouc.
Lucernaire, 20 h. 30 : Gogiu ; 22 h. : Ce soir, on fait les poubelles ; 24 h. : le Plaisir des dieux.
Mathurins, 21 h. : Grenouille.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : les Diablogues.
Moderne, 20 h. 45 : Un jeu d'enfants.
Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite.
Mouffetard, 20 h. 30 : Qui, quoi, quoi de qui.
Nouveau Carré, 18 h. 45 : Comédies à une voix (André Frère) ; 20 h. : Cirque d'été.
Nouveautés, 21 h. : la Libellule.
Œuvre, 21 h. : la Bande à glouton.
Palace, 20 h. 30 : White Dreams (voir danse).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Paris-Nord, 20 h. 45 : Tchekhov-Tolstoï ou la Belle Epoque.
Plaisance, 20 h. 30 : Septembre à Santiago ; 22 h. 30 : la Folie.
Poche-Montparnasse, 20 h. 30 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Rocky Horror Show.
Ranelagh, 20 h. : Spectacle d'arts martiaux ; 22 h. 15 : les Mirabelles dans Fauves.
Rive Gauche, 19 h. : Résidence secondaire ; 21 h. 15 : l'Intervention.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Croque-Monsieur.
Studio-Théâtre 24, 21 h. : Fin de partie.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Viens chez moi, j'habite chez une copine.
Tertre, 20 h. 30 : la Corde.
Théâtre d'art, 20 h. : la Femme de Socrate.
Théâtre de la Cité internationale. — La Resserre, 21 h. : Supplément au voyage de Bougainville. — La Galerie, 21 h. : Oreste.
Théâtre d'Edgar, 19 h. : la Station Champbaudet ; 21 h. : Yves Riou ; 23 h. 30 : Alberto Vidal.
Théâtre d'Orsay, grande salle, à 20 h. 30 : Christophe Colomb. — Petite salle, à 20 h. 30 : Pas moi. la Dernière Bande.
Théâtre de Paris, 20 h. 45 : Crime et châtiment.
Théâtre de la Plaine, 21 h. : Marcel sera content.
Théâtre de Fortune, 21 h. : l'Œuvre sans nom.
Théâtre 13, 21 h. : Labiche Folies.
Théâtre 347, 20 h. 30 : Lorenzaccio.
Théâtron, 21 h. : Je m'appelle Rosa Luxembourg.
Troglodyte, 22 h. : Xâmât.

Les théâtres de banlieue

Boulogne-Billancourt - T. B. B., à 14 h. 30 : George Dandin ; à 20 h. 30 : Philippe et Jonas.
Champigny, Théâtre Gérard-Philipe, 21 h. : cabaret.
Choisy-le-Roi, 21 h. : la Poisson.
Créteil, Maison des arts et de la culture, 21 h. : En r'venant de l'expo.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : Marie.
Goussainville, T.M.P., 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France.
Ivry, Studio, 21 h. : Dommage qu'elle soit une putain.
Issy-les-Moulineaux, M.J.C., 21 h. : l'Opossum.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : Othello.
Versailles, Théâtre Montansier, 21 h. : Claude Maillols, pianiste.
Villejuif, Théâtre Romain-Rolland, 21 h. : Les percussions de Strasbourg.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Skandalon.
Evry-Agora, à 21 h. : la Mamma.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 18 h. 30 : Chair pour Narcissusplash ; 20 h. 30 : Yoann Mah Show ; 21 h. 30 : Offen Flash Back ; 23 h. : D'où qu' t' es, gars ?
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 15 : Philippe Val, Patrick Font ; 22 h. 15 : Sainte Jeanne du Larzac.
Bar du Marais, 22 h. : Je ne veux rien de bien méchant ; 23 h. : Jean Hugues.
Café d'Edgar, 20 h. 45 : Chorus débile ; 22 h. 30 : On m'a dit que...
Café de la Gare, 20 h. : Rufus ; 22 h. : les Semelles de la nuit.
Café-Théâtre de Neuilly, 21 h. 45 : Comment sourire.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. : Nocturne ; 21 h. 15 : Couvre-jeux ; 22 h. 30 : Hommes et femmes ; 23 h. 30 : Andro-Tango.
Le Fanal, 21 h. : Monsieur Barnet ; 22 h. 30 : V comme Vian.
Petit-Casino, 21 h. 45 : la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Excusez-nous de vous déranger ; 21 h. 45 : J. Biot ; 22 h. 30 : Henri Tachan ; 24 h. : P et M Jolivet.
Sélénite, salle I, 20 h. 30 : la Jacassière ; 22 h. : les Cinq Restless Boys. — Salle II, 22 h. 30 : la Jaca-mère; 24 h. : Un + un + elle.
Le Splendid, 20 h. 30 : Ma tête est malade ; 22 h. 30 : J'vais craquer.
La Vieille-Grille, 21 h. 30 : Rorschach.

Les comédies musicales

Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : Pourquoi tu chanterais pas.
Châtelet, 20 h. 30 : Valses de Vienne.
Elysée-Montmartre, 20 h. 30 : le Bonheur ?
Henri-Varna - Mogador, 20 h. 30 : Fiesta.

Le music-hall

Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi, je t'aime.
Centre américain, 21 h. : Boulouchka songs ; Pour Hiroshima.
Comédie des Champs-Elysées, 21 h. : Guy Bedos et Sophie Daumier.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Nouveau Carré, 21 h. : Gilles Servat.
Olympia, 21 h. 30 : Charles Trenet.
Palais des Sports, 21 h. : Holiday on ice.
Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : Max Rongier.
Variétés, 20 h. 45 : Jacques Martin.

Les cabarets

Alcazar, 23 h. : Paris-Broadway.
L'Ange bleu, 22 h. 30 et 0 h. 30 : Spectacle de Jean-Marie Rivière.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Kiss me, 22 h. 30 : Bons baisers de Paris.
Lido, 22 h. et 0 h. 45 : Grand jeu.
Mayol, 21 h. 15 : Q nu.
Moulin Rouge, 22 h. : Festival.
Tour Eiffel, 20 h. : Avril à Paris.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : le Cabot de la République.
Deux-Anes, 21 h. : Au nom du pèze et du fisc.
Dix-Heures, 22 h. : Peraïflons

La danse

Le Palace, 20 h. 30 : Graziella Martinez (White Dreams).
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Lewitzky Dance Company (2e programme).

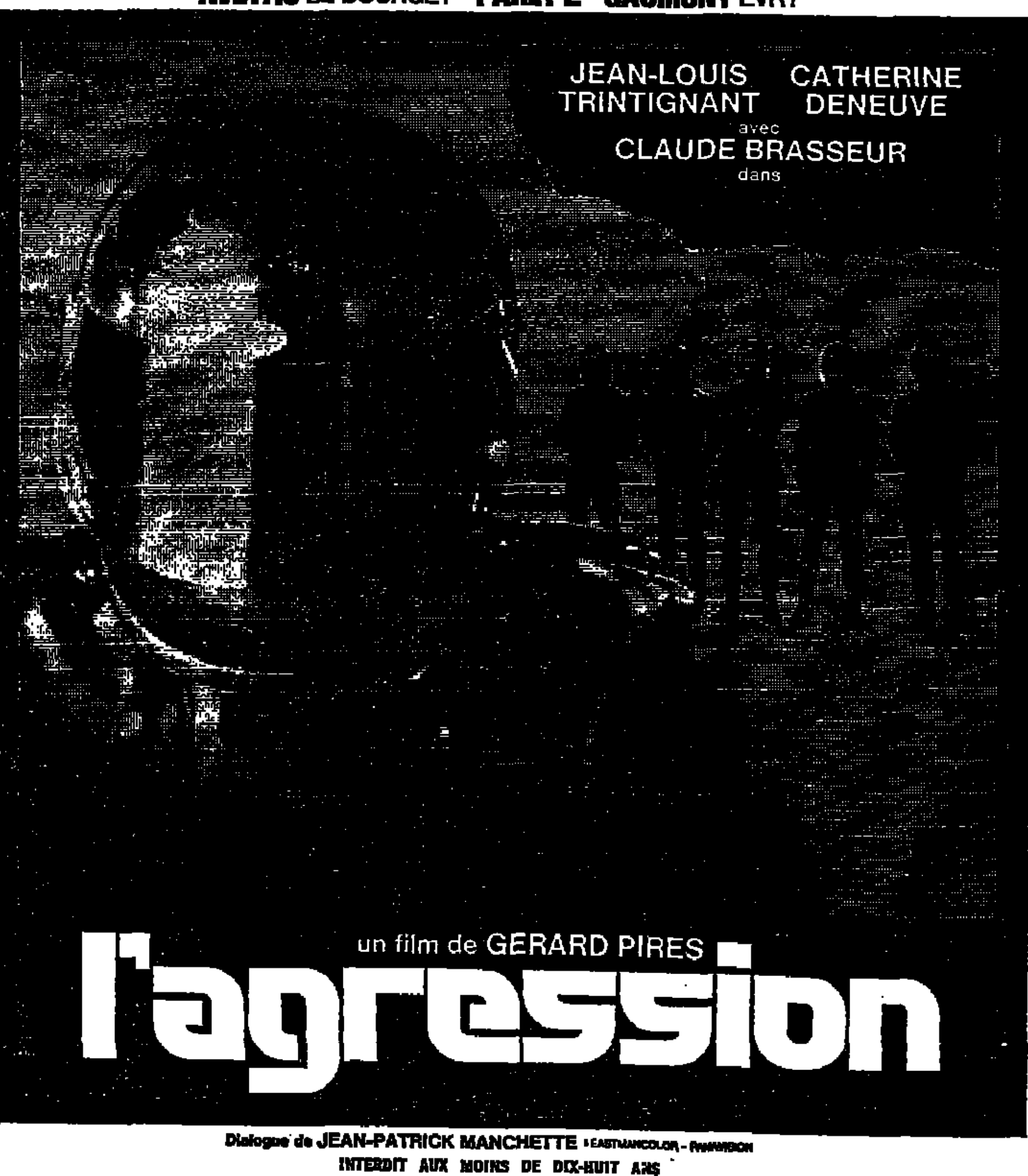
Les concerts

Faculté de droit, 21 h. : W. Akl, piano (Bach, Busoni, Chopin, Rachmaninoff, Scriabine, Liszt).
Salle Gaveau, 20 h. 30 : Festival de printemps de Paris. K. Wittlich, piano (Boulez, Auric, Sinopoli).
Maison de la médecine, 21 h. : Musique traditionnelle persane.
Maison de la Radio, studio 105, 20 h. 30 : Quintette instrumental de Paris (Scarlatti, Marconi, Françaix, Lesur, Roussel).

Le jazz

Bataclan, 19 h. 30 : Kevin Coyne.
Mouffetard, 22 h. : Jeff Gilson, Mal Waldron.
Nouveau Carré, 21 h. : les Haricots rouges, Pierre Letac.

MARIGNAN PATHE • GAUMONT RICHELIEU • CARAVELLE PATHE • CLUNY PALACE
MONTPARNASSE 83 • GAUMONT SUD • GAUMONT BOSQUET • GAUMONT GAMBETTA
Périphérie TRICYCLE ASNIERES • VELIZY • BELLE EPINE THIAIS • PATHE CHAMPIGNY
AVIATIC LE BOURGET • PARLY 2 • GAUMONT EVRY



Dialogue de JEAN-PATRICK MANCHETTE
INTERDIT AUX MOINS DE DIX-HUIT ANS



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Queen Kelly, d'E. von Stroheim ; 18 h. 30 : courts métrages inédits yougoslaves ; 20 h. 30 : le Couteau dans l'eau, de R. Polanski ; 22 h. 30 : Vietnam, année du cochon, d'E. de Antonio.

Les exclusivités

AGUIRRE LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
ALOISE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
AU NOM DU PEUPLE ITALIEN (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
LES AUTRES (Fr.) (**) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
BETTY BOOP, SCANDALE DES ANNEES 30 (A., v.o.) : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE BANQUET (Fr.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
LE CHACAL DE NAHUELTORO (Chil., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13).
LA CHAISE VIDE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) (en soirée).
DEUX PETITES HEROINES DE LA STEPPE. LE PETIT CLAIRON (Chin., v.o.) : Ciné-Halles, 1er (236-71-72).
LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITÉ (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), à 14 h. et 22 h.
DUPONT LAJOIE (Fr.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Maxéville, 9e (770-72-87) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16)
L'ENNEMI PRINCIPAL (Bol., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13).
FLESH GORDON (A.) (**, v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Omnia, 2e (231-39-36) ; Méry 17e (522-59-54) ; Ugc-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) (à partir du 11).
FUNNY LADY (A., v.o.) : Le Paris, 8e (359-53-99).
FOUS DE VIVRE (Ang., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13) : Quintette, 5e (033-35-40).
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA GIFLE (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Sèvres, 7e (734-63-88)
LA GRANDE BOURGEOISIE (Fr.-It.) : Biarritz, 8e (359-42-33) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Murat, 16e (288-99-75).
LA GUERRE DES MOMIES (Chil., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
IL ETAIT UNE FOIS A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54).
IL PLEUT TOUJOURS OU C'EST MOUILLÉ (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
IMAGES A PROPOS DES ENLUMINURES AUTOUR DU PROCES DE GILLES DE RAIS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) (à partir de 16 h. 30).
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Athéna, 12e (343-07-48).
LES INNOCENTS AUX MAINS SALES (Fr.) : Omnia, 2e (231-39-36) ; Ugc-Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Ugc-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LE MALE DU SIECLE (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84).
LA MESSE DOREE (Fr.-It.) (**) : Biarritz, 8e (359-42-33) ; Ugc-Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Cambronne-Pathé, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
MISTER BROWN (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
MUHAMMAD ALI THE GREATEST (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Action-République, 11e (805-51-33) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
PAS SI MECHANT QUE ÇA (Fr.) : Royal-Passy 16e (527-41-16).
PAULINA S'EN VA (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
PEUR SUR LA VILLE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Rex, 2e (236-83-93), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Clichy-Palace, 17e (387-77-29), Boul-Mich, 5e (033-48-29), Bretagne, 6e (222-57-97), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Murat, 16e (288-99-75), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Liberté-Studio, 12e (343-01-59), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
PLEIN LA GUEULE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82).
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), Nations, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Fauvette, 13e (331-60-74).
SCENES DE LA VIE CONJUGALE (Suéd., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Maxeville, 9e (770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio-Galande, 5e (033-72-71).
SKEZAG (A., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).
SPECIALE PREMIERE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).
LA TOUR INFERNALE (A., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Ermitage, 8e (359-15-71), Rex, 2e (236-83-93), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Telstar, 13e (331-06-19), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Mistral, 14e (734-20-70), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70).
LE TRIANGLE ECORCHE (Fr.) (**) : Mercury, 8e (225-75-90), A.B.C., 2e (236-55-54), Danton, 6e (326-08-18), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
TROMPE-L'ŒIL (Fr.) : Boîte à films, 17e (754-51-50), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59).
VERITES ET MENSONGES (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Mayfair, 16e (525-27-06), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
VIOLENCE ET PASSION (It., v. angl.) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38) (salles I et II), Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LA VITA IN GIOCO (It., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
ZORRO (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71), Miramar, 14e (326-41-02).

Les films nouveaux

LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS, film américain de Sidney Lumet, v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Plaza, 8e (073-74-55) ; v.f. : Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Maillot 17e (758-24-24).
L'AGRESSION, film français de Gérard Pires : Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70), Caravelle-Pathé 18e (387-50-72), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
A CAUSE D'UN ASSASSINAT, film américain d'Alan J. Pakula, v.o. : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Elysées-Cinéma, 8e (325-37-90) ; v.f. : Cameo, 9e (770-20-89), Rotonde, 6e (633-08-22), Napoléon, 17e (380-41-46), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
FRANKENSTEIN JUNIOR, film américain de Mel Brooks, v.o. : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Marignan, 8e (359-92-82), Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Nations, 11e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
ISABELLE DEVANT LE DESIR, film français de Jean-Pierre Berckmans : Bilboquet, 6e (222-87-23), George-V, 8e (225-41-46), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Max-Linder, 9e (770-40-04), Galaxie, 13e (580-76-86), Maine-Rive-Gauche, 14e (567-06-96), Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
LA ROUTE, film français de Jean-François Bizot : La Clef, 5e (337-90-90).
LA VALLEE SAUVAGE, film mexicain de René Cardona Jr, v.o. : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
GEORGES BRAQUE OU LE TEMPS DIFFERENT, de Frédéric Rossif : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
UNE BALEINE QUI AVAIT MAL AUX DENTS, film français de Jacques Bral : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
GOYAKIN, film sur les arts martiaux : le Ranelagh, 16e (288-64-44).

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A.) v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77) à 10 h., 12 h., 24 h.
CHARLES MORT OU VIF (Suis.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) à 12 h. et 24 h.
LE CONFORMISTE (It.) v.o. : La *Clef, 5e (337-90-90) à 12 h. et 24 h.*
DES FRAISES ET DU SANG (A.) v.o. : La Clef, 5e (337-90-90) à 21 h. et 24 h.
DOMMAGE QU'ELLE SOIT UNE PUTAIN (It.) v.o. : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) à 12 h. et 24 h.
JEANNE LA FRANÇAISE (Brés.) v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77) à 10 h., 12 h. et 24 h.
KING OF THE MARVIN GARDENS (A.) v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77) à 10 h., 12 h. et 24 h.
LET IT BE (Ang.) v.o. : Acacias, 17e (754-97-83) à 13 h.
MONDWEST (A.) v.o. : La Clef, 5e (337-90-90) à 12 h. et 24 h.
PIERROT LE FOU (Fr.) (**) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) à 12 h. et 24 h.
QUATRE GARÇONS DANS LE VENT (Ang.) v.o. : Acacias, 17e (754-97-83) à 14 h. 30.
UN HOMME QUI DORT (F.) : Seine, (325-92-46) à 12 h. 15.

Les festivals

DIX ANS DE NOUVEAU CINEMA AMERICAIN (v.o.). — Olympic, 14e (783-67-42) : Inside Daisy Clover.
MARLENE DIETRICH (v.o.). — Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Témoin à charge.
CINQUANTE ANS DE CINEMA AMERICAIN (v.o.). — Action La Fayette, 9e (878-80-50), les Inconnus dans la ville.
MARILYN MONROE (v.o.). — Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : le Prince et la Danseuse. — Action-Christine, 6e (325-85-78) (v.o.) : la Rivière sans retour.

Les grandes reprises

LES ENFANTS TERRIBLES (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Dragon, 6e (548-54-74).
LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42).
LES GRANDES MANŒUVRES (Fr.) : Pagode, 7e (551-12-15).
LAUREL ET HARDY SILENT SHOW (A.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LES LUMIERES DE LA VILLE (A.) : Champollion, 5e (033-51-60).
LE MECANO DE LA GENERALE (A.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LE MONDE FOU, FOU, FOU DE LAUREL ET HARDY (A.) : Studio Marigny, 8e (225-30-74).
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Mistral, 14e (734-20-70), la Royale, 8e (265-82-66), *Terminal-Foch, 15e* (707-49-53).
LA HORDE SAUVAGE : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LE PROCES : Pagode, 7e (551-12-15).

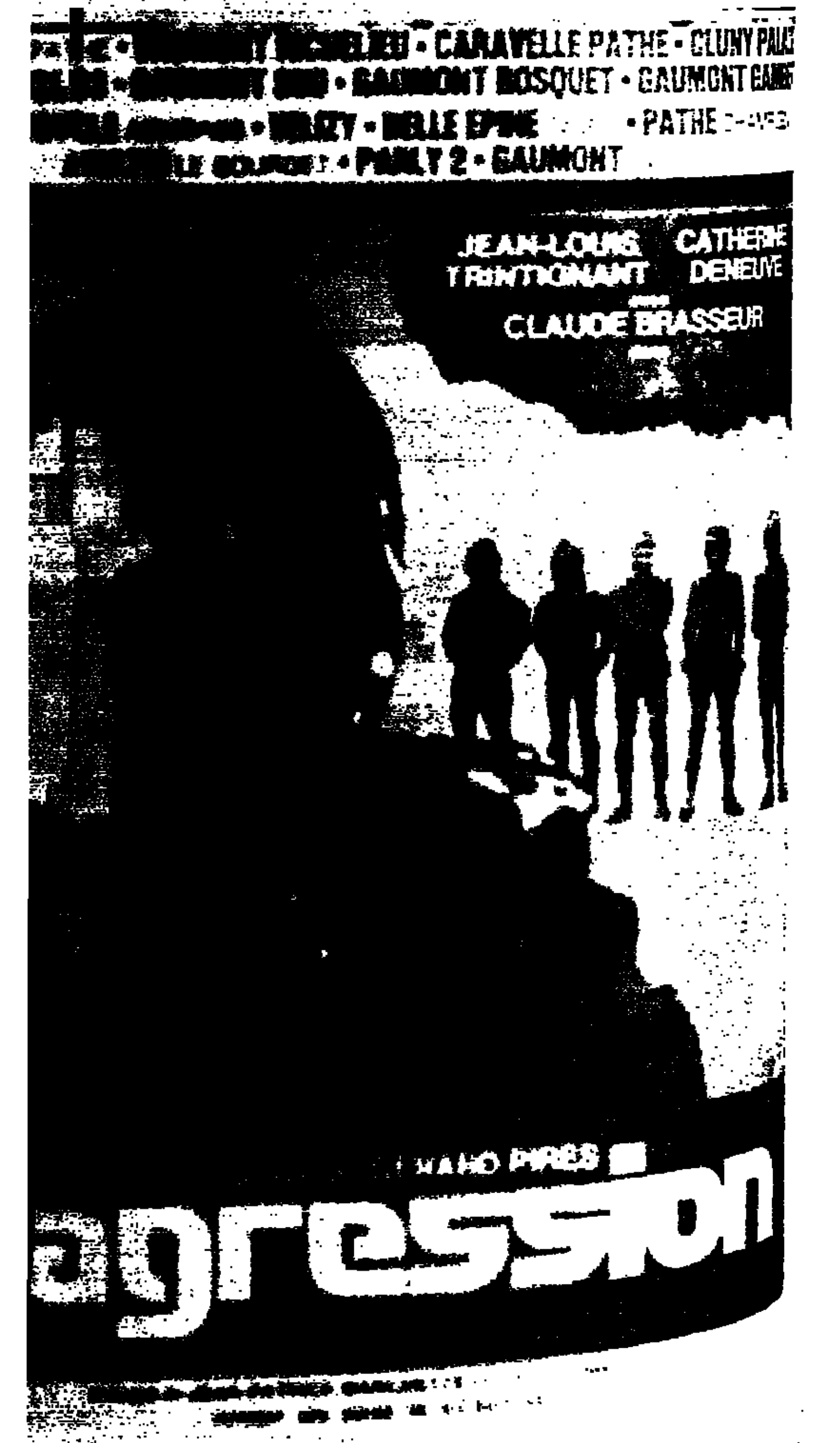












CULTURE

L'avenir tremblant du patrimoine

(Suite de la première page.)

Une orientation intéressante — et même décisive — a toutefois été donnée par Serge Antoine, l'animateur avec Michel Parent du centre d'Arc-et-Senans. Il proposait d'examiner le sort de ce corps, apparemment tout en inertie, du patrimoine dans une perspective liée au ralentissement de l'expansion. Cela s'exprime dans des directions diverses, où l'on peut voir le souci de l'**existant** prenant le pas sur la fabrication nouvelle, la fin de la vision de l'abondance, la redécouverte du temps long (et donc des choses qu'on ne remplace pas trop vite), le fonctionnement de plus en plus relayé et retardé des normes officielles, l'hétérogénéité et la mobilité accrues obligeant à faire paradoxalement une part aux « structures de l'inattendu ».

Si un retournement de tendance aussi spectaculaire doit vraiment s'actualiser, cette vision globale dessine comme en pointillé les tâches de la culture et donne un relief nouveau, imprévu, à celles de la préservation. Le patrimoine architectural, cet « existant » topographique et urbanistique, serait-il appelé à jouer un rôle actif dans une évolution qui, pour la première fois depuis deux siècles, ne jouerait plus contre lui ?

Il ne faut pas se réjouir trop vite, car l'action ou simplement la cohérence dans ce domaine sont loin de s'appuyer sur les dispositifs nécessaires, et dans le ralentissement qu'on nous décrit ceux-ci n'auront que plus de peine à apparaître. La richesse et l'expansion, la superbe du progrès, l'autorité des ingénieurs, tout ce qui a porté la modernisation de notre monde, au demeurant si bien acceptée par tous, ont entraîné les destructions massives de sites, d'édifices, d'ensembles urbains ; ici comme ailleurs, la vie suppose une forte capacité d'oubli. La pénurie introduirait donc une chance de suspendre, au moins quelque temps, la défiguration et le massacre. Le répit serait d'autant plus efficace s'il accompagnait d'une évolution des mentalités. Or, par un phénomène intéressant, les courants idéologiques qui, depuis toujours, ont favorisé dans nos sociétés l'altération, la mutilation et l'élimination de certains ouvrages ou monuments ont commencé à virer de bord, au point de venir, au moins par certaines propositions à la rencontre de la « préservation ».

L'avenir et le passé

Les tenants de l'utopie scientifique, de la projection technologique dans le futur — dont on ne discutera pas la fonction stimulante — ont longtemps travaillé et travaillent encore naturellement sur l'hypothèse de la table rase : l'homme de l'avenir qui sera pure mobilité, doté d'un psychisme sans complexes, circulant dans les souterrains de la planète ou sautant de satellite en satellite, ne saurait s'encombrer de souvenirs : il les déléguera au cinéma. Pourtant, certains planificateurs, plus avisés ou plus attentifs au désenchantement provoqué par les villes nouvelles, considèrent qu'il serait bon, en tout état de cause, de laisser à l'humanité des points de repos terrestres qui soient des points de repère, des conservatoires pareils à des gîtes d'étape et des symboles pour les consciences rêveuses. On n'aura pas la malice de croire qu'il s'agit seulement pour les architectes de maintenir leur prestige : contrairement à ce qui se faisait il y a un demi-siècle, ils sont maintenant quelques-uns à préciser que leurs perspectives futuristes sont compatibles avec ces configurations anciennes, dont le public semble maintenant découvrir les mérites.

Pour les tenants de la contestation sociale, qui n'ont jamais manqué dans nos pays, et dont la voix, légitimement peut-être, est plus forte que jamais, un glissement analogue se dessine. D'abord une constatation : trop de châteaux sans maîtres sont devenus des hospices ou accueillent des colonies de vacances, trop d'églises en voie de désaffection servent de salles de club ou de concert pour que l'on ait encore, comme jadis, la tentation de jeter bas ces « témoins de l'oppression et de la superstition », pour parler comme nos aïeux jacobins. Avec la révolution douce de la seconde moitié du vingtième siècle, le patrimoine connaît une lente et curieuse métamorphose, sur laquelle on ne s'interroge pas assez.

Certains pensent que la solution pour les villes anciennes serait l'appropriation complète des quartiers historiques par leurs usagers : les habitants, maintenus après la restauration, seraient les meilleurs conservateurs des belles demeures. Cela signifierait pour un bon nombre un changement de mœurs. On demande aussi d'admettre un petit déchet en raison de l'entrée possible d'éléments mouvants et gentiment turbulents du groupe de jeunes un peu marginaux. Soit encore. On confond un peu ici patrimoine et parc immobilier, ouvrages attachants et facilité de l'habitat. Mais enfin tout est bon pour parvenir au but recherché : ensembles anciens appréciés par ceux qui s'y logent, et perceptibles aux autres. Reste le problème difficile et agaçant des sous-cultures et des pseudo-cultures qui, dans nos sociétés attachées au spectaculaire et à l'exploitable, fleurissent derrière toute initiative de ce genre. Pas commode.

Mérimée périmé ?

Curieusement, la plupart des docteurs semblent d'accord sur le fait que la notion même de patrimoine implique une certaine socialisation entraînant à son tour, comme contre-épreuve, la possibilité, voire la nécessité de sacrifices en sa faveur. Il ne serait que trop facile de montrer — dans le style d'une comédie de Labiche revue par Ionesco — que les sacrifices sont toujours — ou presque (soyons généreux) — ceux que consentent les autres. C'est finalement l'Etat qui finit toujours par avoir la responsabilité d'apporter normes et contraintes que tous devraient appliquer d'eux-mêmes : le paysan, dont la ferme est découpée dans un cloître gothique, l'employé, dont la chère petite maison a fini par gâter tout un site, la collectivité locale, enthousiaste des vertus du « bulldozer », les grandes administrations, comme la Cour des comptes, ou l'Education nationale..., qui ne savent pas tirer parti d'un château, d'une abbaye ; les ingénieurs de l'équipement ou même les ministres, qui comme à Salces ne savent pas tracer l'autoroute là où il le faudrait, et parfois même... Mais si l'Etat déléguait une partie de ses pouvoirs ?

Que penser de la régionalisation en cours et probablement inéluctable des instances de décision : féconde, dans la mesure où elle promet les responsabilités locales et exige la participation des usagers, néfaste, si elle ouvre la porte aux combinaisons et aux mesquineries provinciales, que l'action des représentants de l'autorité centrale, monarchie ou République, a toujours visé à interdire ou à réduire. Où et en quoi doit se relâcher le contrôle central ? « Mérimée périmé », est-ce le bon slogan ? La mutation appelle une sérieuse révision des mécanismes.

Des tonnes de papier ont été écrites sur ces problèmes ; des centaines de résolutions ont été prises dans des réunions officieuses ou officielles ; des dizaines de colloques ont été tenus, se tiennent, et se tiendront encore. Rien de tel n'a été nécessaire pour qu'apparaisse le porche sculpté de Saint-Loup-de-Naud qui fascina le jeune Proust, ou celui de Rampillon, qui passionnait Focillon, ou le sublime vitrail de l'arbre de Jessé à Saint-Etienne-de-Beauvais, ou le dôme des Invalides, parfait sous tous les angles, qui continue à régner sur Paris, ou le cercle incomplet des Salines de chaux, conçu par l'architecte des fermiers généraux comme un agencement palladien amplifié par l'esprit de Piranèse...

Mais toute une organisation a dû être créée pour éviter que la pollution de l'air, les bombes, la négligence, la malveillance, les constructions abusives, ne les altèrent et ne les ruinent, une organisation d'une ampleur inconnue jusqu'ici. Et il faut tout cet appareil intellectuel de discours et de recommandations pour inviter les hommes à mieux tenir compte de tout cela dans leur fameux développement. Et on se demande enfin si l'on ne va pas être de plus en plus souvent amenés à puiser dans ce passé — si souvent préservé malgré eux — pour faire apparaître à tous les milieux les **« structures de l'inattendu ».**

ANDRE CHASTEL.



CULTURE

M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING A LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

La visite du président de la République, jeudi 17 avril, à la Bibliothèque Mazarine, récemment et entièrement rénovée comme nous l'avons déjà annoncé, équivaut-elle à une inauguration ? M. Valéry Giscard d'Estaing n'était, en effet, pas venu seul. Il était notamment accompagné de MM. René Haby, ministre de l'éducation ; Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux universités ; Michel Guy, secrétaire d'État à la culture ; Étienne Dennery, administrateur général de la Bibliothèque nationale et directeur de la Lecture publique ; Robert Mallet, recteur de l'Académie de Paris, etc. Accueilli par M. Jacques Rueff, chancelier, et par la commission centrale de l'Institut, dont dépend la Mazarine, il a longuement parcouru les immenses salles dont les belles et sobres boiseries, décapées de leur enduit chocolat, ont retrouvé leur blancheur originelle. M. Hubaire, l'architecte qui, après M. Guitton, a mené à bien la direction des travaux, a répondu aux nombreuses questions du chef de l'État qui savait déjà que les deux magnifiques lustres baroques provenaient du Palais de l'Élysée. Le conservateur, M. Maurice Piquard, a ensuite guidé le visiteur le long des rayonnages et des vitrines où étalent exposés les trésors de la Mazarine, reliures aux armes du cardinal, manuscrits à peintures, dont « la Chasse » de Gaston Phoebus, incunables.

● *L'Académie des beaux-arts* met au concours les prix de dessin (fondation Pierre David-Weill) d'un montant de 20 000 F, 15 000 F et 10 000 F et réservés aux artistes français et étrangers (résidant en France depuis un an), âgés de moins de trente ans. Inscriptions entre le 8 et le 16 avril, au secrétariat de l'Académie, 23, quai Conti, Paris-6e.

CARNET

Naissances

— Alain Kreisler et Elisabeth, née Biffi, et Alexandre, ont la joie d'annoncer la naissance de

Jean - Baptiste.

Paris, le 11 avril.

— Le lieutenant de vaisseau Philippe-Édouard Labouret (H.C.) et Mme, née Blandine Templier, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille

Victoire.

Paris, le 28 février 1975.
59, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris.

— M. Cyril Pineau-Valencienne et Mme, née Martine Cousin, Laure et Anne, sont heureux d'annoncer la naissance de

Denis.

Saint-Cloud, le 14 avril.

Adoptions

— Dominique et Colette Lancrenon, Yoshiko-Judith et Junji-David ont la grande joie d'annoncer l'arrivée de

My-Nhan-Isabelle,

née à Saigon le 15 décembre 1971.
Les Hauts-le-Bois (10),
78620 L'Étang-la-Ville.

Décès

— M. et Mme Jean Desparmet,
M. et Mme Jean-François Bernard et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Colombu,
M. Raymond Desparmet,
Mlles Joëlle et Patricia Desparmet,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et tous ses parents, alliés, et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Raymond AUBERT,
née Edma Desparmet,

survenu à Paris le mardi 15 avril, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Selon ses dernières volontés, l'incinération aura lieu au cimetière du Père-Lachaise le mardi 22 avril à 13 h. 30, et l'inhumation au cimetière de Lochrist - Le Conquet le samedi 26 avril à 10 heures du matin.

16, rue Piccini,
Paris (16e).
Castel-Roc'h,
Le Conquet (Finistère).

— Le docteur et Mme Michel Demange et leurs enfants,
M. et Mme Georges Renard, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Boldot, leurs-enfants et petits-enfants,
Mme Jean Simon, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pascal Boldot-Forget et leurs enfants,
Les familles Hervé et Guy Lucas de Pesloüan, Castaing, Villemaud,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Philippe BARRES,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

décédé le 14 avril, dans sa soixante-dix-neuvième année, à Mirabeau (Vaucluse).

Les obsèques auront lieu le samedi 19 avril à 16 heures, en l'église de Charmes (Vosges).

63, avenue Théophile-Gautier, Paris (16e).
34, boulevard Clemenceau, Nancy.
33, rue du Château, Neuilly.
19, avenue de Versailles, Paris (16e).

— Mme Léon Calvet et ses enfants,
M. et Mme Gorlier,
Mlle Myriam Calvet,
M. et Mme François Calvet,
Les familles Calvet, Graulle, Escarguel, Gorlier, Jandin,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Léon CALVET,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre avec palmes,

survenu le 8 avril 1975.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 11 avril 1975 à Lyon. Inhumation au cimetière de Caluire (Rhône).

— La famille et les fidèles amis de

Mme Maurice GLORY,
née Jeanne Brunner,

ont la douleur de faire part de son décès, survenu subitement en son domicile, 26, rue de l'Yvette, Paris-16e, le 13 avril.

Selon sa volonté, ses obsèques, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, ont été célébrées en l'église de Sourdeval (Manche), dans la stricte intimité.

— Mme Jean Marti,
M. et Mme Antoine Marti et leur fille,
ont la douleur de faire part du décès, survenu en Corse, où ses obsèques auront lieu, de

M. Jean MARTI,
chef de bureau, à la retraite,
de l'Office des changes,

leur époux, père, beau-père, et grand-père.

2, rue de Rivoli,
20 Ajaccio.
167, cité Collaveri,
93 Livry-Gargan.

— Il a plu au Seigneur de rappeler à Lui

M. Marian NURKOWSKI,

le 7 avril 1975, dans sa soixante-huitième année, décédé à Jérusalem, après une courte maladie.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 16 avril, à l'église Notre-Dame du Raincy, sa paroisse.

De la part de
Mme Anne Nurkowsky, son épouse.
Combattant volontaire en France,
résistant,
croix de guerre avec étoile d'argent,
médaille
de la reconnaissance française.

« Qu'il repose dans la Paix et la Lumière de Dieu. »

— Nous avons publié dans « le Monde » daté 8 avril, après le décès du général Georges Raynal, survenu dans la nuit du vendredi 4 au samedi 5 avril, à Rabastens (Tarn), une nécrologie comportant des erreurs, que nous rectifions ci-dessous :

[Né le 13 juin 1895 à Gaillac (Tarn), le général de division (cadre de réserve) Georges Raynal est sorti du rang pour servir, durant la première guerre mondiale, dans l'infanterie coloniale. Affecté en 1920 en Afrique-Occidentale française, il est en 1924 à l'état-major général supérieur du groupe des troupes de l'A.-O.F. En 1926, il est à l'état-major général commandant le secteur de Damas (Syrie). Après avoir servi dans plusieurs régiments d'infanterie coloniale, il est en Somalie en 1938. Lieutenant-colonel, il se rallie au général de Gaulle en juin 1940. Il sert à la 4e brigade de la France libre et il est promu colonel en juin 1943.

Avec le grade de général de brigade, en octobre 1945, il commande la 4e brigade d'A-O.F. et le groupe de subdivisions Togo-Dahomey-Niger. En février 1950, il commande le groupement non endivisionné de la IXe région militaire et, promu général de division en 1951, il devient l'adjoint du général commandant la IXe région militaire (Marseille). Il est placé en deuxième section (réserve) en mai 1953.

Le général Georges Raynal était maire (U.D.R.) de Rabastens, où il s'était retiré.]

— Le corps des attachés militaires navals et de l'air accrédités à Paris a le regret de faire part du décès du

lieutenant-colonel A.K. SUFI,
attaché de l'air
près l'ambassade du Pakistan,

survenu à Paris le 15 avril 1975. La levée du corps aura lieu le dimanche 20 avril 1975, à midi, au salon d'honneur d'Orly-Sud.

— L'amiral C.E. La Haye, président national,
Le comité directeur et les membres de l'Association des Français libres,
ont le regret de faire part du décès de leur camarade

M. Paul THEETTEN,
membre du comité directeur,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 15 avril 1975 à Paris, dans sa cinquante-huitième année.

Les obsèques auront lieu le 19 avril 1975 à Armentières (Nord).

Un service religieux à sa mémoire sera célébré en l'église Saint-Louis des Invalides, le jeudi 24 avril 1975 à 11 h. 30.

Nous avons publié dans notre numéro daté du 18 avril une biographie de M. Paul Theetten.

— Le docteur Gaston Cornette de Saint-Cyr, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme,
Leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme P. Vincent,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marguerite VINCENT,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère, survenu à Meknès (Maroc) le 5 avril.

« Elmenzeh », Meknès (Maroc).
« Les Pins », 37450 Genillé.

Anniversaires

— Le deuxième anniversaire de la disparition tragique, le 20 avril 1973, à l'âge de dix-neuf ans, de

Hugues-François DUFAY,
élève de terminale

au lycée technique Eiffel, à Dijon, est rappelé à tous ceux qui gardent fidèlement son souvenir.

20, rue du Réservoir, 21240 Talant.

— Pour le premier anniversaire du décès soudain de

Jacques LOBSTEIN,

une affectueuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, aimé et estimé.

Avis de messe

— La famille Gegbre et les anciens Scouts et Guides de France en Algérie, résidant dans la région parisienne, se retrouveront pour une Eucharistie célébrée par le Père Boz, le mardi 22 avril à 19 heures, chez les Guides de France, 7, rue Emile-Dubois, 75014 Paris,
en action de grâces et en souvenir du

Père Paul GEGHRE,

revenu au Seigneur le 31 mars 1975.

Remerciements

— Mme Maurice Bardy et ses enfants, très touchés par les nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus lors du décès de

M. Maurice BARDY,

remercient sincèrement tous ceux qui se sont associés à leur deuil.

— M. Henry Dauberville, très touché des témoignages de sympathie qu'il a reçus à l'occasion de son élection comme correspondant de l'Institut (Académie des beaux arts), et n'ayant pas la possibilité matérielle de remercier tous ses amis, les prie de trouver ici ses plus sincères sentiments de gratitude.

Communications diverses

— Le Cercle algérianiste tient une importante réunion, le samedi 19 avril, au restaurant Les Trois Horloges, 73, r. Brancion, Paris (15e).

Visites et conférences

SAMEDI 19 AVRIL

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 14 h., place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Pennec : « La cité médiévale de Moret-sur-Loing ». — 15 h., 5, rue d'Antin, Mme Bouquet des Chaux : « Le mariage de Napoléon et de Joséphine à l'hôtel Mondragon ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Gazeau : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 128, rue du Bac, Mme Lamy-Lassalle : « Le séminaire des missions étrangères ». — 15 h., Gare rive gauche, Mme Pajot : « Versailles ». — 15 h., entrée de la Sainte-Chapelle, Mme Zujovic : « La Sainte-Chapelle ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Philippe : « Le château de Maisons-Laffitte ».

Réunion des musées nationaux, 10 h. 15, musée du Louvre : « Le Paysage français au XIXe siècle ».

CONFÉRENCES. — 10 h., université de Paris-VIII, salle B 201, route de la Tourelle, professeur Rafiq Saïd : « Affrontements politiques et problèmes culturels au sein de l'UNESCO : Vérités sur l'affaire d'Israël ». — 14 h. 45 : cinéma Villiers, place Lévis, docteur Goldrach : « Conseils du sexologue » ; M. Jacques Nantet : « Je reviens de Jérusalem » ; Mme Josane Duranteau : « La belle Indienne. La rigueur chez les protestants » ; M. Raymond Le Bourre : « Énergie nucléaire et défense de l'homme » (Club du Faubourg). — 15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. Francis Cambou : « Milieu interplanétaire et magnétosphère ». — 20 h. 30, 26, rue Bergère, Ma Suryananda Lakshmi : « La vie intérieure : la force et la joie » (L'homme et la connaissance).

DIMANCHE 20 AVRIL

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 10 h. 30, métro Mabillon, rue du Four, Mme Legregeois : « Le marché Saint-Germain et la rue de Buci ». — 13 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Legregeois : « Meaux ». — 15 h., 5, rue d'Antin, Mme Bouquet des Chaux : « Le mariage de Napoléon et de Joséphine à l'hôtel Mondragon ». — 15 h., gare de Pontoise, Mme Carcy : « Musée Tavet et donation Charles Quimond dans un hôtel du Moyen Âge à Pontoise ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Lemarchand : « Le château de Vincennes ». — 15 h., 14, rue Saint-Dominique, Mme Lamy-Lassalle : « Hôtel de Brienne ». — 15 h. 30, hall gauche du château, Mme Garnier-Ahlberg : « Le château de Maisons-Laffitte ».

Réunion des musées nationaux. — 10 h. 30, Musée national d'art moderne : « Tendances figuratives et réalité poétique ».

10 h. 30, Grand Palais : « Carpeaux ». — 10 h., place du Trocadéro, Musée national des monuments français : « L'art gothique » (L'art pour tous). — 15 h. 15, 8, rue d'Anjou : « Visite du pavillon la Colette à Versailles » (Art et histoire). — 16 h., 9, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 16 h., 12, rue de Tournon : « Le Sénat » (Mme Barbier). — 15 h., métro Censier-Daubenton : « Caves médiévales et carrières secrètes de la rue Mouffetard » (M. Banassat). — 15 h., 22, rue des Saules : « Le cabaret du Lapin agile » (Mme Camus). — 15 h., 101, rue de Grenelle, M. Elbr-Hennion : « Le ministère de l'industrie ou l'hôtel de Charolais et ses salons » (Connaissance de Paris).

CONFÉRENCES. — 10 h. 30, Musée national des techniques, 292, rue Saint-Martin : « Techniques du cinéma et de l'enregistrement ». — 15 h., Maison diocésaine, 8, rue de la Ville-l'Évêque, professeur M. Arkoun, M. le rabin Chekroun, M. le doyen P. Colin, M. le pasteur A. Dumas, R.P. Riquet : « Destin et liberté » (Fraternité d'Abraham). — 19 h., salle Chopin-Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, M. Radovan Nedelkovitch : « Réincarnation et destinée » (Union théosophique). — 15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. Jacques Chabannes : « Quarante ans de vie parisienne » (Les artisans de l'esprit).

A L'HOTEL DROUOT

Samedi

EXPOSITIONS
de 11 heures à 18 heures

S. 1 - Ateliers Mirem et J.-M. Zazzi. Me Robert.
S. 2 - Livres. Montres. Extrême-Orient. Meubles. Me le Blanc.
S. 5 - Collection Minéraux. Mes René et Claude Boisgirard.
S. 6 - Tableaux. Objets d'art. Beau mobilier de style. Me Libert.
S. 7 - Beaux autographes. M. Lollée. Me Renaud.
S. 8 - Faïences, porcelaines anciennes. Me Pescheteau.
S. 10 - Extr.-Orient : Chine-Japon Coll. Mme B : 44 masques japonais. M. Portier. Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 11 - Meubles de style. Objets de vitrine. Tapis. Mes Godeau, Solanet, Audap.
S. 14 - Bons meubles. Dentelles. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.
S. 17 - Bijoux. Mob. rust. Me Oger.

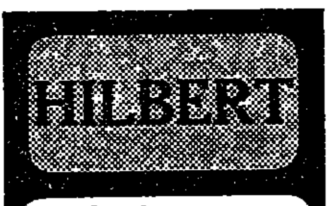
ÉDITION

M. JACQUES MARCHANDISE PRENDRAIT LA DIRECTION EFFECTIVE DU GROUPE HACHETTE DANS QUELQUES SEMAINES

Les grandes lignes de la restructuration au sein de l'état-major du groupe Hachette devaient être fixées ce vendredi matin 18 avril par le conseil d'administration. On attendait la cooptation de M. Jacques Marchandise, directeur délégué de Pechiney - Ugine - Kuhlmann, comme administrateur de la librairie Hachette.

M. Marchandise serait nommé dans quelques semaines, à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires de la société, vice-président-directeur général, mais il assumerait dès lors la direction effective du groupe en présidant le comité du conseil, qui exerce dans la réalité des faits le pouvoir exécutif. L'actuel P.-D.G., M. Ithier de Roquemaurel, conserverait son titre pendant une année. M. Gérard Worms resterait directeur général.

La solution un moment envisagée, appuyée par l'actuel P.-D.G., visant à transformer Hachette en société à directoire et conseil de surveillance (dont MM. Marchandise et de Roquemaurel auraient assuré les présidences respectives) serait donc abandonnée.



l'agenda du Monde

Chaque vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre une nouvelle rubrique dans laquelle seront regroupées des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.).

Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 233-44-21, poste 374

مكان الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

offres d'emploi

L'OFFICE CHÉRIFIEN DES PHOSPHATES
305, avenue Mohammed-V - RABAT - MAROC

recherche des

PSYCHOLOGUES PRATICIENS

Niveau minimum de base :
- Maîtrise de Psychologie ou
- Diplôme des Instituts de Psychologie (option Industrie) ou
- Diplôme de l'I.N.O.P. (PARIS).

Expérience professionnelle : Plusieurs années d'application des méthodes de psychologie industrielle aux problèmes de recrutement et d'adaptation du personnel.

Transmettre C.V. avec photographie à adresse ci-dessus sous référence DG/HC/G.

UN DES PREMIERS GROUPES PHARMACEUTIQUES FRANÇAIS
recherche
pour sa DIVISION INTERNATIONALE
en pleine expansion

UN PHARMACIEN

capable de s'intégrer à l'équipe responsable du développement de la Division et d'assurer notamment la préparation des dossiers de visas.

Le poste sera confié à un Pharmacien ayant l'expérience de l'industrie Pharmaceutique et une bonne connaissance de la langue anglaise.

Adresser C.V. manuscrit et photo récente, sous la référence RH/107, à THIBAULT, B.P. 340, 75624 PARIS CEDEX 13.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE
proche banlieue SUD-OUEST
recherche

INGÉNIEURS II
Diplômés GRANDES ÉCOLES
connaissant circuits intégrés

Pour effectuer, au sein d'une équipe de conception par ordinateur, des études d'implantation L.S.I. et M.S.I.

Adr. C.V., prétent. et photo à n° 3.952, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui transmettra

---

BROWN BOVERI, BADEN, SUISSE

CENTRE DE RECHERCHES

Un projet de recherche en dynamique des fluides a été récemment développé au Centre de recherches de Brown à Dättwil près de Baden, Suisse.

Le domaine de recherche comprend l'étude expérimentale des instabilités dans les fluides par les méthodes optiques et électroniques les plus modernes.

Pour ce projet nous désirons engager un

CHERCHEUR

en possession d'un doctorat ou d'un titre jugé équivalent et ayant l'expérience de la recherche indépendante en mécanique des fluides.
Des connaissances approfondies dans le domaine de l'étude expérimentale des régimes turbulents seraient un avantage.

Nous offrons les installations et les possibilités d'un centre de recherches situé dans des environs plaisants à l'extérieur de l'agglomération de Baden, à proximité de Zurich.
La collaboration interdisciplinaire vous donne la possibilité de contacts professionnels fructueux, aussi bien au centre de recherches qu'avec les universités et nos propres départements de développement.

Si vous remplissez les conditions énumérées plus haut et vous intéressez à cette situation, veuillez envoyer un curriculum vitae avec les annexes habituelles sous chiffre 68/17/45 d à :
Dr. M. P. Escudier, Centre de Recherches.

BBC
BROWN BOVERI

B.B.C. Société Anonyme Brown, Boveri & Cie
Baden, Suisse.

Ecole internationale à Lausanne
cherche pour septembre :
UN PROFESSEUR DE FRANÇ. (dame), âge minimum 30 ans, pouvant assurer enseignement et responsabilité surveillance internat. Travail intéressant dans un cadre agréable. — Faire offre sous chiffre P. 1.867 à : PUBLICITAS, CH-1002 LAUSANNE.

Importante Sté de distribution recherche
ANALYSTE PROGRAM. CONFIRME
connaissant Cobol
4 a. expérience, restaur. d'entr., 13e mois, 5e semaine congé. — Ecr. av. C.V. à OPF (n° 1717), 2, r. de Sèze, PARIS-9e, qui. tr.

Robinetterie
Groupe industriel en expansion recherche
TECHNICO CIAL
pour activités orientées Engineering.
Tél. pour rendez-vous : 878-55-73.

MAISON D'EDITION
recherche
compositeurs de mots croisés

Faire offre avec références (une grille 13 × 13 av. solutions et définitions dactylographiées) Ecvr. n° 8.349 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75247 Paris-9e.

GROUPE IMPORTANT
engage immédiatement pour Levallois, M° Anatole-France

COMPTABLES 2e ECH. CONFIRMES (H. ou F.)
Age minimum 25 ans
Comptabilité générale. Déclarations fiscales et para-fiscales.

AIDES COMPTABLES CONFIRMES (H. ou F.)

TEL. : 758-12-20 poste 379 ou 418

MATRA

recherche

A. T. P. ÉLECTRONICIEN

pour :
- Suivi modifications et liasses de matér. de tests complexes
- Relations avec les bureaux d'études et les services de fabrication de la société.

Adresser lettre manuscrite C.V. et prétentions à MATRA - M. Korfan B.P. n° 1 VELIZY 78140.

CHERCHE POUR IRAN
INGENIEURS
CONDUCTEURS TRAVAUX
CHEFS DE CHANTIER
CONDUCTEURS D'ENGINS
Pour travaux routiers et autoroutiers
Téléphone (61) 80-65-82.

Centre de recherche agricole cherche le
RESPONSABLE
de son service développement qui comprend 5 INGENIEURS REGIONAUX, résidence PARIS Diplôme I.N.A., E.N.S.A. Plusieurs années expérience ds le domaine du développement agricole. Adr. C.V. au CETIOM 174, avenue Victor-Hugo 75116 PARIS.

SOCIETE de SERVICES cherche **CHEF**
de service Administratif Formation SUP de CO. Province souhaitée. Libre immédiatement. - Envoyer C.V., prétentions, à INTERLANGUES, 33, rue Raffet - Paris (16e)

CIE ASSURANCES recherche
PROGRAMMEUR débutant
langage P.L. 1, D.O.S. sur V.S. S/ORDINATEUR 370-125 Env. C.V. et prét., à n° 4.169, SPERAR - 12, rue Jean-Jaurès, 92 PUTEAUX, qui trans.

Sté électricité recherche pour usine COURBEVOIE
RESPONSABLE
SCE INDUSTR. BATIMENT connaiss. administ. et gestion niveau Ingénieur ou similaire Adr. rét. et prétentions sous n° 23700 B à BLEU, 17, r. Lebel 94300 — VINCENNES, qui tr.

Grande Administration
recherche
STATISTICIEN
Niveau D.E.A. ou formation I.S.U.P.

Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions au C.N.E.T., Département PEL/MDM, 3, avenue de la République, 92131 ISSY-LES-MOULINEAUX.

STE D'EXPERTISE COMPTABLE
d'implantation nationale recherche pour certains de ses établissements

CHEFS COMPTABLES

Ayant expérience pratique de services de comptabilité générale ou de l'exercice libéral de la profession.

Sens des contacts humains. Goût du travail en équipe.

Ecr. n° 2.157, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

---

emplois régionaux



Ingénieur
de formation
vous êtes parti à la découverte de l'informatique entrant ainsi de plain-pied dans l'ère du télé-traitement.
Que vous soyez T.C. chez un constructeur, conseil dans une S.S.C.I. ou chef de projet chez un utilisateur, vous souhaitez déborder la technique et mettre vos connaissances au service de l'entreprise. C'est ce que nous offrons avec, en plus, une localisation dans la région Rhône-Alpes.
Filiale informatique
d'une grande banque française
nous sommes installés à Lyon de longue date et pour nous l'autonomie régionale est un fait. Nous sommes **équipés d'un H.B. 6000** avec lequel nous souhaitons proposer des solutions remote batch à une nouvelle couche de clientèle.
Nous recherchons :

UN INFORMATICIEN
Ingénieur d'Etudes
capable de faire un diagnostic, conduire un avant-projet. Nous lui demandons à terme de prendre des responsabilités commerciales.
Ecrire à Mme G. DILL
Ss. réf. 275 M
Carrières de l'Informatique



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE DE LA REPUBLIQUE - 69001 LYON
PARIS - LILLE - GENEVE - ZURICH - BRUXELLES

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE DE L'EST
fabrique de produits et matériels de soudage abordant un nouveau stade de développement recherche :

CHEF DES MÉTHODES
Diplôme Ingénieur exigé
Age 30 ans minimum

Directement responsable devant le directeur de la Recherche et du Développement, et s'appuyant au départ sur une équipe de cinq préparateurs, cet ingénieur assure la charge d'optimiser les coûts de production et en particulier :
- d'actualiser et faire passer en atelier les méthodes, gammes et outillages ;
- d'assurer la normalisation et l'industrialisation des produits existants ;
- de négocier avec les donneurs d'ordre toutes modifications tendant à l'abaissement des prix ;
- d'étudier le lancement de nouveaux matériels ;
- d'orienter les travaux du bureau d'études.

Il sera à la fois créatif et réaliste, et aura déjà assumé, de par son autorité naturelle, des responsabilités identiques.

Situation d'avenir pour candidature de valeur.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. à P.M n° 20849 - BP 1580 - 54027 NANCY CEDEX.

SOCIETE FRANÇAISE FABRIQUANT BIENS DE CONSOMMATION
1.800 personnes - C.A. 180 millions de francs
160 KM EST DE PARIS
recherche

INGÉNIEUR
pour poste à créer

Il aura à sa charge :
- le conditionnement ;
- l'organisation et la gestion des stocks ;
- les expéditions.

Effectif : environ 600 personnes.

Ce poste conviendrait à un INGENIEUR de formation mécanique.
- ayant une bonne expérience pratique du travail en usine ;
- le goût des responsabilités ;
- le sens du commandement.

Age souhaité : 35 ans minimum.

Adresser curriculum vitae complet avec photo et l'indication de votre rémunération, à : HAVAS Reims, sous le numéro 6.047, qui transm.

SOCIETE SPECIALISEE DANS LA TRANSFORMATION DES MATIERES PLASTIQUES
située au Nord de Lyon
propose, dans le cadre de son développement
TROIS POSTES
de haute responsabilité
pour son département POLYESTER :

UN DIRECTEUR DE VENTES
Âge minimum : 35 ans.
Expérience indispensable dans la profession.

Pour l'ensemble dans l'usine :

UN INGÉNIEUR
CHARGE DU SERVICE DES TRAVAUX NEUFS de L'ENTRETIEN
Âge minimum : 40 ans.
Haute qualification requise en mécanique générale.

Pour son administration :

UN CONTROLEUR DE GESTION
Expérience requise dans les calculs de prix de revient et l'analyse de gestion.

Envoyer curriculum vitae et prétentions, à : HAVAS 649 - VILLEFRANCHE 69655, qui transm.

GROUPE D'INDUSTRIELS DU MEUBLE
recherche
pour sa société commune d'exportation

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il sera responsable :
- *de ses objectifs annuels à l'exportation ;*
- *de son équipe de vente et administrative ;*
- *de son budget ;*
- *des liaisons avec chaque unité de production et chaque direction.*

Une solide expérience de l'exportation et de l'animation d'une équipe seront appréciées.

Adresser C.V. + photo sous N° 8.355, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

USINE SIDERURGIQUE REGION THIONVILLE
recherche
pour gérer important programme travaux neufs.

INGÉNIEUR PRINCIPAL
Formation grande école.
Ayant référence. Logement assuré.

Ecrire sous le numéro 1.326, à l'Agence HAVAS, 57017 METZ - CEDEX.

Société de service Basse-Normandie recherche ANALYSTE-PROGRAMMEUR GAP II, système 3. confirmé.

Adres. C.V. AGENCE HAVAS, 14000 CAEN, n° 9.156, qui trans

VILLE DE ROUEN recherche ingén. T.P. spécialiste en béton armé précontraint si possible. Renseign. et candid. avec C.V. bureau pers. Mairie de ROUEN.

ENTREPRISE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS.
recherche
pour son Siège Social A TOULOUSE :
CADRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE
EXPERIMENTE.
Ecrire à J'ANNONCE, n° 1.854, Boîte Postale 1.547. — Toulouse.

Schlumberger

offre des situations vivantes bien rémunérées et comportant de nombreux avantages à des

INGENIEURS

débutants (ou presque), électriciens, électroniciens ou mécaniciens. Ils participeront à l'expansion des activités de recherche pétrolière en Europe, Afrique, Moyen et Extrême Orient. Une formation rémunérée, préparatoire à l'activité proposée, est assurée sur les lieux mêmes d'exploitation et, selon ceux-ci, le salaire débute entre 4.600 et 7.650 francs par mois. Outre un diplôme d'ingénieur, il est demandé aux candidats de posséder de bonnes notions d'Anglais. Envoyer C.V. + photo à S.T. Schlumberger, Personnel Dept., 42 rue Saint Dominique, 75007 Paris.

CADRE TECHNIQUE

Pour assurer maintenance par interventions personnelles sur

ORDINATEURS DE BUREAU ET PÉRIPHÉRIQUES (Floppy Disc, etc...)

ainsi que

MACHINES COMPTABLES ÉLECTRONIQUES

Les candidats doivent avoir une formation sanctionnée par : BAC TECHNIQUE F3 - B.T.S., etc., ou tous autres diplômes équivalents et en plus une expérience pratique de quelques années sur matériel similaire.

Poste à pourvoir à VELIZY (78), mais déplacements en Province.

Connaissance de l'allemand souhaitée.

Adressez C.V. détaillé à S.M.O. Direction technique 24/32, rue des Amandiers, 75020 PARIS.

Association cherche homme : 23 ans minimum, capable, pour action éducative milieu naturel et atelier, auprès de grands adolescents en difficulté. Ecrire à R. MALRIEU, 3, AVENUE ANDREE-YVETTE, 92-Colombes.

Centre médical recherche une Manipulatrice radio. Téléphoner pour rendez-vous au : 225-18-58.

SOCIETE EXPERTISES COMPTABLES NOGENT (94)
cherche collaborateur-comptable qualif., expér. cabinet indispens. Urgent. Ecrire I.F.E., 19 bis, rue de l'Armistice, 94130 Nogent.

Organisme agricole, 12e arrdt, rech. Fme comptable mécanographe expér. 30 a. min. pl. stab. mi-temps. T. 346-12-20 poste 446.

STE DE SERVICES cherche :
SECRETAIRE DE DIRECTION, libre immédiatement.
Envoyer C.V., photo et prétent., à Interlangues, 33, rue Raffet, 75016 PARIS.

Cie Parisienne de Gestion, 15, rue des Sablons, Paris-16e, équipée d'un IBM 3/10 (disques) recherche
PUPITREUR (TRICE)
comptable, sérieuses références exigées, adresser C.V. détaillé.

IMPTE STE INDUSTRIELLE PARIS 13e recherche
A.T 2 ELECTROMECANICIENS
pr petite mécaniq. de précision Niveau B.T. Débutants ou quelq. années expér. Ecrire avec C.V., à A.O.I.P. NAVIGATION Boîte postale 301 - PARIS 13e

---

enseignement



L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH
LONDRES

Cours intensifs à tous les niveaux
Date d'entrée en cours au choix de l'étudiant.
Laboratoire de langues ; service d'aide au logement.
Cours de Secrétariat (3 trimestres).
COURS D'ETE A LONDRES, NORWICH, SUSSEX, READING ET BIRMINGHAM.
Ecrire à L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH (L.M.)
26-32 Oxford Street, London W1A 4DY

représent. offre

FIRME EN EXPANSION

Organisation et système de classement révolutionnaires

Marque mondiale

recherche

TROIS VENDEURS
PREMIERE FORCE
ayant le goût de l'organisation pour district de Paris

- Excellente présentation ;
- Bonne culture générale ;
- Niveau secondaire ;
- Entregent.

Réussite dans la vente prouvée sinon s'abstenir.

Possédant voiture et téléphone.

Situation de réel avenir pour collaborateur de valeur ayant culte de l'efficacité.

Disponible rapidement.

- Stage rémunéré ;
- Trimestre essai, sal. garanti ;
- Forte commission en plus du salaire.

Adr. C.V. détaillé avec photo à O.N.C. Marc SEROR, Directeur commercial, 11, r. de Cambrai, 75019 PARIS.

capitaux ou proposit. com.

Agence gén. meubles cuis. avec magasin rech. associé. 265-69-68.

Serait intéressé par société de construction (même en difficulté). Offre structure nouvelle. Téléphoner heures bureau : 357 - 59 - 30.

HOMME MUR
POUR REPRESENTANT
D'UN FABRICANT
DES ETATS-UNIS

Important fabricant de joints, macadam, bourre, produits de nettoyage et revêtements de toitures cherche représentant responsable pouvant stocker et vendre produit à unité élevée, profit élevé.
Modeste investissement dans les stocks requis.
Expédié FOB NYC USA.
Nous fournissons accessoires de vente, brochures en anglais, frais de publicité.
Pour détails écrire à
Pace Products International Inc.
Box 5036, KANSAS CITY,
Missouri 64132 USA.

cours et leçons

Jne enseign. Sup. donne cours part. MATH ts niv. — 033-08-94.

boxes-autos

PARIS (7e)
6, rue M.-de-la-Sizeranne, anciennement rue Masseran.
GARAGES à vendre.
Sur pl. ce jour, 14 h. à 18 h. 30.
S.O.G.E.I., 331-65-61 +.

occasions

Part vd beau piano Gaveau anc. Urg. — Tél. : 704-39-56.

autos-vente

Vends 204 berline 1969, mot. nf. b. état, Tél. : 459-07-53.

B.M.W. 520, petit kilom., radio, état neuf, 1973. Tél. 254-11-33.

Voir notre immobilier et autres rubriques en pages 37 et 38

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.		La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI Offres d'emploi "Placards encadrés"	34,00	39,70	L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37	EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03			
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89	L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

L'immobilier

exclusivités

appartements vente

Paris

MARAIS 2 pièces, entr., cuis., wc. Tél. Sur rue. Jeudi-vend. 14-18 h. T. 233-62-46. 46, RUE DE TURENNE

7e APPT 3 P., cuis. cft, asc., sur verdure, plein sud. 450.000 F, facilités. - 770-46-14.

Mo PASSY DUPLEX rez-de-ch., 1er ét. 180 m2 + grand sous-sol 35 m2 Prof. libérale. 440.000 F facilités. Jean FEUILLADE - 579-24-39

Dans immeuble classé XVIIIe
20 STUDIOS - 2 P. DUPLEX
Décorations luxueuses
Asc. V.-O. Chauff. électr. intégré normes isolations EDF
Restauration avec Beaux-Arts
Voir appart. témoin les jeudi, vendredi, samedi, 11-19 h : 113, RUE SAINT-HONORE (1er)
SORPI Réalisation av. garantie décennale et bancaire

MARAIS Rue Beautreillis Ds même imm. classé
— Splend. STUDIO 40 m2, car., pitres, chemin., tt conft, tél., rare : 159.000 F.
— Petit STUDIO impec., alcôve, sanit., soleil, calme. 89.000 F. Tél. au 734-98-87.

5e PRES MOSQUEE 3 pces Cuis., bns, wc, tél., 60 m2, en rez-de-ch. pavill. s/ jardin (idéal Toutou, Minou). Px 199.000 F. Rare. - 734-73-46.

Particulier vends appt de 75m2, séjour, 2 ch., cuis., s. de bains, cave, 2 parkings, sous-sol, tél. Imm. beau stdg. Px : 245.000. S/pl. sam. 10 à 12 h.-14 à 17 h. 88 bis, av. de Paris, Versailles. Imm. s/jardin, 2e étage droite sortie ascenseur.

MONTPARNASSE Im. p. de t., asc., du 2 au 5 p. avant ou ap. travaux. Tél. : SAB. 85-86, mat.

Statue de la Liberté
Vue sur Seine imprenable, imm. réc., gd stdg 70m2 tout confort, soleil, terrasse-balc., tél., park., 475.000 F. S/place vend., sam., 17-18 h., 3, quai Louis-Blériot. C. LOROT. Tél. : 273-24-87.

Mo PTE-ST-CLOUD ds im. stdg, tr. b. stud., cuis. sép., bs, 27m2, 4e, asc., soleil, calme, 115.000. Mo NATION ds bel im. ravalé, 2 p. tt cft, 51m2, 6e asc., 165.000. Mo ST-MANDE ds imm. stdg 3 p. 72m2, tt cft, chf. cent. im. 1er étage. Très urgent, 179.000. Sté GIERI, 343-62-14/343-32-67.

Part. vd appt 4 p., tél., 5e sans asc. Vis. vendredi 18-4 14 h. 30-17 h. 30, 5, square Maubeuge, 9e ou tél. BLOIS (15) 39-78-22-60.

RUE MONGE
ds bel im. p. de t., 3e ét. Liv. + 2 ch. pte, cuis. Luxueus. décoré. Prix total : 350.000 - 526-00-37.

BATI-SERVICE VEND DIRECT. au pied des
BUTTES-CHAUMONT
102, rue de Meaux, Paris (19e), quartier commerçant et animé, STUDIOS et 2 PIECES entièrement rénovés et aménagés., **de 69.000 F à 128.000 F**
Long crédit très avantageux. S/pl. mar., mer., vend., sam., 14 h. 30 à 18 h. 30. Tél. 526-87-79. Location assurée pr investisseur.

BUTTE MONTMARTRE
102 bis, rue Lepic, 18e. Vue except., 3 p. tt cft, 6e ét., asc. Sur place de 17 h. à 20 h. Tél. : 606-92-29.

RD-PT-CHAMPS-ELYSEES
Imm. stdg. 6e étage., ascenseur, soleil, double-living + chambre, cuis. équipée, s. bs., tél., 65m2 + grande terrasse, 530.000 F. Très beau studio de 35m2, sal. de bns, tout conft, 250.000 F. Sur place jeudi-vend. 14 h.-18 h. 7, rue Jean-Goujon, Paris-VIIIe. Tél. : 783-33-02.

RESIDENCE MANCINI
STUDIO D'ARTISTE sur cour-jardin. 343-66-29. Vente sur place 45, RUE DE CHARENTON.

IXe URGENT
Cause dép., imm. pierre de t., 2 pces, gde cuis., salle d'eau, w.-c., chauff., 50m2, parf. état, clair, calme. TEL. 108.000 F. Visite : samedi, 16 h. à 18 h. SCHWOB, 11, Cité Trévise.

Part. à part. de préf. vend 6e Saint-Germain-des-Prés studio, cuisine, douche. Sur place, vendredi : 16 à 19 h. Samedi : 10 h. à 12 h. 42, rue du Dragon.

RUE DE MAUBEUGE ds imm. bourg. 6 p. 200m2 env. gd luxe + 5 ch. serv. exclus. M. Duault 129, bd Magenta. T. 526-00-37.

Région parisienne

CHATOU 4 pièces, tt confort, immeuble neuf Prix 149.000 F Tél. 526-08-50 **AV. 28.000 F**

TAVERNY - F 3, bns, parking, parfait état. 93.000 F + C.F. Avec 36.000 F cpt. 960-40-18.

PALAISEAU très beau 4 p. tt cft, imm. stdg, calme, verd., ascens., tél., park. T. 590-03-51.

MEUDON-BELLEVUE, vue except., p. vd appt 120m2, jdin-terr. 350m2, 2 s. de bs, 2 garages, 2 caves. Tél. : 626-10-13.

Métro Croix-de-Chavaux
ATELIER ARTISTE
+ logement (125m2 au total)
190.000 F
Part. à part. Tél. : 206-54-01.

Province

Aime-la-Plagne, 2.000 m. supb. appt studio + 2 p. jumel. meub. S'ad. Me Jourdain not. 27 Beaumont-le-Roger. Téléph. 44-20-09.

Côte d'Azur, Villefranche-s-Mer. Part. vd spl. appt 3 p. cuis. équipée, 4e ét. (78m2 + 21m2 terrasse), pisc. Vue panoram.-s-mer + cap Ferrat. Px 400.000. Tél. Paris : 265-45-53.

appartem. achat

Sté rech. à acheter appt près de la NATION. Tél. : 343-62-14.

Ch. 3 p. profess. même ss cft. Paris rive gche, 336-34-29, soir.

hôtels-partic.

AUTEUIL. p. à p. très résid., calme, 450m2 + jdin + gar. 3 voit., tr. bon ét. Px élevé justif. Tél. : 602-81-52.

locations meublées

Offre

17e Lux. 2 P., s/jardin 600 m2, cuis. éq., bs, wc. tél. 1.200 c.c. Propr. 293-39-02, 15 à 19 h.

XIIIe place d'Italie, studio 30m2 cuis., bs, gar., 840. KLE. 04-17.

Mo Rome, stud., sol., bns, kitch, tt cft. T. 924-87-04, de 9 à 16 h.

locations non meublées

Offre

17e Ds pavill. s/jard., grenier de style, cuis. éq., bs, wc, tél. 1.400 c.c. 293-39-02, 15 à 19 h.

(93) Bagnolet, métro Galliéni. SANS COMMISSION
3 pièces, 66m2, loyer 744 à 776 F, charges : 275 F.
4 pièces, 77m2, loyer 818 à 903 F, charges : 315 F.
5 pièces, 96m2, loyer 956 à 1.063 F, charges : 393 F.
PARKING EN SUS.
S'adresser bureau de gérance : LES PARCS DE LA NOUE, 1 à 13, rue de la Noue, BAGNOLET. Tél. 858-02-31.

LOUEZ DIRECTEMENT OFFICE des LOCATAIRES 9, r. du Hanovre, métro Opéra. 8, rue Ph.-Dangeau, Versailles.

Demande

Ch. DIRECT. 4/6 p. ou PAVILL. banl. OUEST. Tél. : 950-36-70.

propriétés propriétés

Particulier propose
UNE VRAIE MAISON...
...DANS UN VRAI VILLAGE
à 20 km de Paris, à Longpont (A6)
Maison de 1789, refaite à neuf poutres apparentes — chauffage central 200 m2 habitables sur deux étages + annexes 50 m2 Jardin sans vis-à-vis
Prix : 420.000 F
TELEPHONER à 961-87-44.

80 KM DE PARIS
Vallée Seine s/Montereau. Maison de village. Bon gros œuvre, de plain-pied, cuis., séjour 32 m2 avec poutres, cheminée rustique, 2 ch., bains, w.-c., eau, électr., chauffage central, cave, garage. Joli jardin. 130.000, crédit 80 %.
CHARON 162, rue Grande, FONTAINEBLEAU Tél. 422-27-78 ou 887-26-76

CHATILLON-sur-LOIRE (Loiret)
Affaire rare s/terrain 1 ha clos bordé par rivière, gentil bourg tous commerces. Ancienne seigneurie XVIe siècle, splendide corps bâtiment fer à cheval, construction pierres, tuiles pays, charpente en bateau renversé, gd séjour rustique 50 m2. P. A., cheminée à bûches, cuisine, 5 pièces, beau grenier amén., en retour grange, écurie et ancienne charreterie. A saisir. Prix total 195.000 F. Crédit 80 %.
LES PEUPLIERS BRIARE TEL. (15) 38-85-49-53 - 24 h/24.

PALAISEAU Magnifique PROPRIETE
surface habit. 226 m2, 9 pièces, tout confort, s/2.800 m2 terrain. Jardin aménagé, arbres fruitiers. Px 910.000 F, larg. fac. 526-08-50.

TOUCY
ANCIEN PRESSOIR VUE SUR RIVIERE
Jolie maison bon état, pl.-pied, 5 belles pces, nombr. dépendanc. Cour et jardin 3.000 m2. Prix total 110.000 F, crédit 80 %. CHARON. Tél. : 887-26-76.

Orée forêt LYONS spl. ppriété normande, long. et basse, cuis., sél. dble 60m2, 4 chbres, w.-c., bs, gren. amén. + mais. amis, cel., atel., buch., 2 gar., sal. lx. 1.600m2 terr, 220.000, av. 45.000. AVIS, 8 fg Cappeville. Tél. (16) 32-30-91-11, le 405 à GISORS.

SUD SOLOGNE
vends propriété de 4 ha, 7 p. tout confort, dépend., parc, tennis, bois, prix 300.000 F. Richez-AVALLON (86) 34-03-44.

65 KM OUEST PARIS
Accès autoroute, bord rivière, propriété CARCAT, ds bourg ts commerces, entrée, sél. rustiq., cheminée cuis., office, chbres, w.-c., bns, ch. centr. fuel, tél., gren., gar., grange 1.400m2, parc. 370.000 av. 75.000 AVIS, 23, rue C.-d'Harleville, MAINTENON. Tél. 15 (37) 23-02-29, même dim.

maisons de campagne

REGION COURVILLE-S-EURE
Maison rustique, cuis., sél., salon, 2 ch., gar., s. d'eau, w.-c., chff., jdin 1.200m2. Px 125.000 F.

Chaumière très bien aménag., c., sél., 2 ch., s. d'eau, w.-c., chff, élect., gar., jardin 440m2 + 600m2. Prix : 160.000 F. Agce de COURVILLE (28). T. (15-37) 23-20-80, mm. dimanche.

HABITABLE DE SUITE
Fermette refaite à neuf, entrée, cuis., séj., 2 gd chbres, s. de bs, w.-c., gar., dép., chff cent, jdin 1.154m2 clos. Prix 150.000 F. Créd. possible 80 %. Agence de COURVILLE (28). Tél. : (15-37) 23-20-80, même le dimanche.

pavillons

Vend en propriété à Muids-la-Coquette (Eure) près Les Andelys lieu-dit : Les Hauts-de-Beauregard. terrain 2.500m2 avec pavillon, zone résidentielle. Vis. s/place la sem. sur rendez-vous et le dimanche de 10 h. à 19 h. Tél. : 254-86-75.

villas

VESINET Très résidentiel
700 m R.E.R.
Agréable MAISON Mansart 8 pièces princ., confort, garage. Beau parc 2.300 m2.
AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

Exceptionnel ! LAMOR (56)
VILLA PIEDS DANS L'EAU 7 p. ACCES DIRECT PLAGE. - Cabinet LOPIN S.A. 15, rue Général-Dubail 56 LORIENT - (97) 64-34-32

Sortie de Beauvais, villa neuve 7 p. 160m2 + sous-sol total. Terrain 1.235m2. Prix : 396.000 F, conviendrait à logement fonction cadre. Téléph. : 458-62-81.

DIRECTEMENT SUR
PARC de SCEAUX
Mais. de caract. 10 p. + appt., entr. ind. Jdin 750m2, ROB. 34-86.

16 KM OUEST
FLANC COTEAU
Agréable MAISON
Récept., 5 ch., 2 bns modernes, confort, garage 2 voit. Jardin. Prix 460.000. F.
AGENCE DE LA TERRASSE Le Vésinet — 976 - 05 - 90

LE VESINET 4' R.E.R.
Splendide villa rénovée, récept., vestiaire, toil., cuis. 1er étage : 2 ch. av. terrasse, s. de bns, sal. d'eau. 2e ét. : 3 ch., lingerie, sal. d'eau, sous-sol, chaufferie. Parc à la française 1.250 m2. EXCEPTIONNEL, 768.000 F. E.I.C., Téléph. 969-05-12.

fermettes

VALLEE du LOIR
Fermette restaur., cuis., séjour, 3 ch., s. de bns, w.-c., ch. cent., gar. Sur 1.500m2 clos et planté. 118 KM. OUEST, Prix 144.000, avec 38.000. Ag. de BONNEVAL. T. 15 (37) 98-25-52, même dim.

BELLE FERMETTE restaurée, au Nord de la Sarthe (2 h. de Paris) s/2.000 m2. Px 85.000 F. Région SABLE, FERMETTE de 3 Pces, nombr. dép. S/14.000 m2. Prix 105.000 F. C.I.O., 8, rue Gambetta, 72-LE MANS. Tél. : (15-43) 28-79-16.

terrains

HOUILLES Terrain pour construire 4 pavillons. Prix 390.000 F. - 968-96-19.

CROISSY-sur-SEINE pr. Centre
Beau TERRAIN 800 m2 Gde façade. Toute viabilité rue. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

bureaux

RECH. PAIEMENT COMPT Immeubles import. de qualité, libres ou occupés, prefer. burx. SOGEPAT, 25, rue Marbeuf. Tél. : 225-09-21 - 359-82-67.

fonds de commerce

10 KM EST DE PARIS gar. stat.-service, av. 150.000 F comptant. Téléph. : 927-27-39.

les annonces classées du **Monde**
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi de 8 h. 30 à 18 h. 30
au
233.44.31
pour tous renseignements : **233.44.21**
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les décisions du conseil interministériel

Vers la croissance zéro pour la région parisienne

Le conseil interministériel réuni le jeudi 17 avril sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing a pris des décisions qui modifieront l'équilibre démographique et économique de la région parisienne. Ces décisions font suite aux directives que le président de la République avait données, le 8 janvier dernier, dans une lettre adressée au premier ministre.

La région parisienne ne devra pas dépasser douze millions d'habitants à la fin du siècle, et cet objectif suppose, selon les termes mêmes de M. Giscad d'Estaing, « une politique très volontariste qui ne doit pas s'accompagner d'un déclin des activités de la région ».

Parviendra-t-on à ce résultat? Pour que la région parisienne compte seulement douze millions d'habitants en l'an 2000, il faudrait que dès cette année le solde migratoire entre la capitale et la province devienne négatif alors que, selon les prévisions actuelles, il restera nul.

D'autre part, le ralentissement de la croissance démographique ne risque-t-il pas de poser, à terme, des problèmes financiers, comme le craint le préfet de la région parisienne, car il faudra assurer le fonctionnement d'équipements collectifs régionaux avec moins d'usagers et moins de contribuables.

● **POPULATION : douze millions d'habitants.**

Le conseil a choisi de réduire les hypothèses de croissance de la population que le schéma directeur de 1965 avait fixé à 12 millions d'habitants en 1985, et à 14 millions en l'an 2000. L'infléchissement est très sensible, puisque les chiffres retenus sont de 11 millions en 1985 et 12 millions environ en l'an 2000. La population actuelle de Paris et des sept autres départements du District parisien s'élève à 10 200 000 habitants.

La préfecture de la région parisienne souhaitait un chiffre de 13 millions, et le conseil d'administration du District avait opté pour 12 millions et demi d'habitants.

● **VILLES NOUVELLES : le « noyau dur ».**

La priorité reconnue aux villes nouvelles a été confirmée par le gouvernement, afin qu'elles parviennent le plus vite possible à leur taille optimale. Elles absorberont la moitié de l'accroissement démographique régional. Leur financement fera partie du « noyau dur » du VIIe Plan.

Pour mieux desservir les villes nouvelles, les grandes infrastructures seront mises en service selon le calendrier suivant : en 1977, l'autoroute A-15, entre l'autoroute A-87 et Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) ; en 1980, l'autoroute A-15, entre l'A-87 et la porte Pouchet ; en 1977, la branche est du métro express régional, qui parviendra à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), et qui sera prolongé jusqu'à Torcy (Seine-et-Marne) en 1980.

Enfin, le ministre de l'intérieur a été chargé de proposer des modifications à la loi Boscher, qui organise les villes nouvelles, afin de rapprocher leurs statuts de celui des collectivités locales ordinaires.

● **LES ACTIVITES : moins de bureaux.**

Une plus grande discipline est nécessaire au développement des activités, a souligné le conseil. La superficie des zones industrielles nouvelles sera limitée, d'ici à 1980, à 1 500 hectares au total. Les deux tiers des zones devront être situées en villes nouvelles.

Le contingent annuel des bureaux qu'il sera possible de construire est abaissé de 950 000 mètres carrés à 700 000 mètres carrés, dont 33 % devront être localisés en villes nouvelles. Paris intra-muros recevra donc seulement 200 000 mètres carrés en cinq ans. Les bureaux « en blanc » décroîtront de 400 000 mètres carrés à 250 000 mètres carrés par an. Pour la création d'entrepôts, le seuil à partir duquel il est nécessaire de demander un agrément sera ramené de 10 000 à 5 000 mètres carrés.

Le président de la République a, d'autre part, souhaité qu'un effort soit fait en matière de décentralisation des administrations centrales. A cet effet, il n'y aura pas, en région parisienne, de création de surfaces supplémentaires pour les ministères, en dehors des villes nouvelles.

Les fonctionnaires concernés par la décentralisation pourront exprimer leur préférence.

● **LES ZONES NATURELLES : des chartes négociées.**

M. Jacques Chirac va adresser à chacun des ministres concernés une directive à propos des cinq zones naturelles d'équilibre qui sont créées : plaine de Versailles, plaine de France, plateau du Hurepoix, plateaux du Sud, plateau de Brie. Un chargé de mission pour chacune des cinq zones sera nommé auprès du préfet de la région pour élaborer avec les élus locaux des chartes d'aménagement destinées à y préserver l'activité agricole.

Une agence régionale des espaces verts verra le jour. Elle aura un rôle d'incitation et de péréquation des charges financières. Son organisation sera légère. Enfin, en raison de la complexité des questions de transport et de circulation, le premier ministre désignera prochainement une personnalité chargée de lui en faire rapport.

M. Galley : il faut améliorer la rentabilité des investissements portuaires

« Dans la conjoncture actuelle, il importe, préalablement à tout investissement, d'utiliser au mieux les équipements existants et d'allonger la durée d'ouverture de nos ports », a déclaré le jeudi 17 avril M. Robert Galley, ministre de l'équipement, devant l'association des journalistes du développement régional (AJODER).

Dans ce domaine des ports, il faudra d'abord achever ce qui a été commencé sur les trois grandes plate-formes de Dunkerque, de Marseille-Fos et de la Basse-Seine, ainsi qu'à Nantes-Saint-Nazaire et à Bordeaux. Il est indispensable aussi d'alléger les procédures et les coûts de transit des marchandises et d'avoir en permanence les yeux fixés sur Anvers et Rotterdam par où s'échappe une bonne part du trafic français. *« Ce serait une vue de l'esprit de vouloir faire toucher les ports de la façade atlantique aux grands navires porte-conteneurs. Je suis en revanche favorable à l'installation d'un terminal méthanier à Nantes-Saint-Nazaire. »*

A propos du projet de liaison Rhin-Rhône, M. Galley, responsable du dossier, a précisé : *« Pour rentabiliser le fonctionnement de cet ouvrage, il faudrait un trafic de 10 millions de tonnes contre 600 000 aujourd'hui. J'attends des régions concernées qu'elles disent quelle part elles apporteront en garantie d'emprunt au financement. En outre, au vu des résultats de la canalisation de la Moselle, je m'interroge pour savoir si un éventuel canal Rhin-Rhône profiterait d'abord à Marseille-Fos, avant de profiter à Anvers et à Rotterdam. »*

Enfin, parlant de l'abandon par les Britanniques du tunnel sous la Manche, M. Galley a déclaré sans ambages : *« L'attitude du gouvernement de M. Wilson dans cette affaire a été ignominieuse et m'a indigné. »*

FAITS ET PROJETS

Environnement

● **KAISERAUGST : TRAVAUX ARRETES.** — Le grand conseil de la ville de Bâle a pris position, à la fin de la semaine dernière, à propos de l'implantation de la centrale nucléaire de Kaiseraugst. A une très forte majorité, il a adopté une résolution demandant l'arrêt des travaux sur le site jusqu'à ce qu'un certain nombre de doutes aient été levés. Le grand conseil demande notamment la définition pour la Suisse d'une politique globale de l'énergie et une expertise sur les conséquences que peut avoir la construction de centrales nucléaires. — *(Corresp.)*

Transports

● **MANIFESTATION DES ROUTIERS.** — La C.G.T. et la C.F.D.T. appellent les salariés du transport routier marchandises et voyageurs à participer, le lundi 21 avril, à une journée nationale d'action. Cette journée sera marquée par des débrayages, des manifestations dans les villes et sur les routes. Parmi les revendications de la C.G.T. et de la C.F.D.T. figurent notamment la revalorisation des salaires, la garantie de l'emploi, l'amélioration des conditions de travail et le respect des droits syndicaux.

● **LES LIAISONS AVEC LA CORSE.** — Comme nous l'avons indiqué dans nos dernières éditions de jeudi, le premier ministre a indiqué que 32 millions de francs seront consacrés en 1975 à couvrir la différence entre le coût réel du transport maritime du continent vers la Corse et vice versa et le tarif qui sera effectivement appliqué par les compagnies. Ce tarif sera analogue à celui qu'aurait appliqué la S.N.C.F. sur la même distance.

PRESSE

Des négociations sont en cours à « Nord-Éclair » pour une prise de participation majoritaire du groupe Hersant

Le groupe Hersant prendrait très prochainement une participation majoritaire dans la S.A.R.L. qui édite, à Roubaix, le quotidien *Nord-Eclair*. Actuellement près de la moitié des actions sont détenues par M. Jacques Demey, président du conseil de gérance. La direction générale du journal est assurée par M. André Defrance.

Nord-Eclair, dont le tirage moyen est actuellement de 115 000 exemplaires pour une diffusion de 102 000 exemplaires, a une très forte position à Roubaix-Tourcoing et publie aussi deux éditions lilloises et trois éditions en Belgique (Mouscron, Tournai et Mons). Il est le seul journal franco-belge de la région du Nord. Depuis quelques années, il poursuit la modernisation de son matériel.

L'intervention de M. Hersant ne lui donnerait pas pour autant la propriété du journal. En effet, parallèlement, se mettrait en place une société *Nord-Eclair*-Edition. Cette société, dont le conseil d'administration serait formé par des représentants de la S.A.R.L. *Nord-Eclair*, des personnes physiques, des représentants de la société des journalistes, aurait pour mission de mener à bien la rédaction du journal qui se définirait comme *« quotidien d'information, démocrate et social, d'inspiration chrétienne »*, et pour objet de sauvegarder les buts des fondateurs de ce quotidien issu de la Résistance.

A cet effet, une convention serait passée entre les deux sociétés, la signature n'intervenant qu'après accord de la société des journalistes de *Nord-Eclair*, qui a été saisie des textes en préparation et réunira, dimanche 20 avril, une assemblée générale. La convention garantirait à la Société Nord-Eclair-Edition la responsabilité, en toute indépendance, du contenu du journal ; elle lui accorderait les moyens financiers pour la gestion de tout ce qui concerne la rédaction (salaires des journalistes, du personnel administratif, matériels divers, frais d'agence, de promotion, etc.).

Ce serait sans doute la première fois en France qu'une telle expérience serait tentée. Les journalistes disposeraient — pour les trois premiers tours de scrutin du moins — d'un *veto* dans la société d'édition pour la nomination du directeur général, qui ne pourrait se faire au conseil d'administration qu'à l'unanimité moins une voix.

Ces dispositions ne modifieraient en rien les accord conclus entre *Nord-Eclair* et *Nord-Matin* en 1971. Depuis cette date, certaines pages d'informations générales ou des chroniques sont fournies par *Nord-Eclair* à *Nord-Matin*. Précisons que *Nord-Matin* (tirage 133 000 exemplaires, diffusion 119 000), quotidien d'inspiration socialiste imprimé à Lille, est passé sous la direction du groupe Hersant en 1967.

[Rappelons que le groupe de M. Robert Hersant, qui possède de nombreux titres dont le quotidien « Centre-Presse », édité à Poitiers, contrôle également les deux journaux du Havre ainsi que le quotidien rouennais « Paris-Normandie » depuis 1972.]

● *M. Jean Marin*, P.-D. G. de l'Agence France-Presse jusqu'au 10 avril et qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat, sera prochainement nommé administrateur de l'agence Publicis, vient d'annoncer M. Bleustein-Blanchet, précisant dans un communiqué que *« M. Jean Marin se verra confier des missions relevant de la presse, de l'audio-visuel et des relations internationales »*.







A PROPOS DE...

L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'eau n'a pas de prix

Les collectivités locales souhaitent s'affranchir plus que par le passé de la tutelle excessive — administrative, financière, technique — que les services de l'Etat font peser sur elles. Mais le peuvent-elles ? En ont-elles les moyens ? Et notamment les petites communes rurales. L'exemple de la politique d'adduction d'eau potable illustre bien l'ensemble de ces difficultés.

Le département du Morbihan. Habitat dispersé, cantons ruraux. Donc réseaux d'adduction d'eau coûteux à installer. Dans le bourg de Saint-Jean-la-Poterie (1 100 habitants environ), une association syndicale des familles s'est constituée, présidée par Mme D. Ollivier, qui met en accusation la politique d'adduction d'eau conduite dans ce département. Selon elle, les consommateurs seraient des otages « poings liés » devant le syndicat intercommunal, le corps du génie rural, la société privée gérante, « qui feraient la pluie et le beau temps » *dans la fixation des prix du mètre cube.*

En 1973, la commune s'est affiliée au syndicat intercommunal, qui groupe désormais dix localités. Mais, entre 1972 et 1974, le prix de l'abonnement forfaitaire a augmenté de 150 % et celui du mètre cube excédentaire de 220 % ! L'association accuse la société privée gérante d'avoir relevé les compteurs des usagers à une date permettant l'application d'un tarif plus élevé que prévu. Elle reproche au syndicat intercommunal, qui fixe les prix, d'être « conseillé et contrôlé par des ingénieurs du génie rural qui interviennent dans l'établissement du contrat, la fixation des prix et le budget du syndicat ». *Et comble, selon Mme Ollivier, si une requête ou une réclamation est présentée au préfet par les consommateurs, celui-ci fait instruire le recours par les services de l'agriculture, qui ne sont autres que les ingénieurs conseillant et contrôlant le syndicat intercommunal... Les mêmes personnes seraient juge et partie.*

A la direction départementale de l'agriculture, on voit d'abord dans cette histoire, qui fait du bruit dans le département, une affaire de politique locale. Jusqu'à 1973, Saint-Jean-la-Poterie exploitait seul son réseau et le déficit était lourd, payé en centimes supplémentaires par les habitants, explique-t-on. En 1973, la commune se rattache au syndicat voisin, qui pratique des tarifs plus élevés. Mais la constitution, avec effet rétroactif au 1er janvier 1975, d'un syndicat départemental pratiquant le même prix pour tous va régler au fond le problème. Au début, ce syndicat sera aidé par le conseil général, puis, au bout de deux ou trois ans, il équilibrera son budget par une péréquation entre communes riches — les villes — et communes pauvres.

Dans le Morbihan, les services d'eau sont gérés par une société privée qui n'est ni fermière ni concessionnaire. Elle n'est que gérante, et c'est le syndicat intercommunal qui fixe souverainement les prix avec l'accord de l'administration de tutelle. Le gérant est rémunéré par la collectivité locale.

A partir du 1er janvier 1975, tout devrait être donc réglé, enchaînent les services de l'agriculture. Pas du tout, rétorquent les consommateurs. Car le contentieux de 1973 et 1974 est toujours pendant. En outre, ajoutent-ils, nous craignons que le gérant ne nous fasse payer pour le premier semestre de cette année l'eau au prix fort de 1974 : 125,47 francs les 15 mètres cubes au lieu de 80 francs, tarif actuel. « On nous rembourserait le trop-perçu mais avec plusieurs mois de retard », *indique Mme Ollivier.* Nous avons fait un petit calcul sur 4 000 abonnés. Cela représente 15 millions d'anciens francs. Au taux auquel on peut actuellement placer son argent, voyez le rapport ! »

Pour retrouver une protection efficace, les consommateurs d'eau du Morbihan se tournent vers le ministère des finances. « Il est extrêmement regrettable que depuis 1970, *déclare Mme Ollivier,* la direction des prix n'ait plus compétence pour s'occuper du problème de l'eau, denrée pourtant vitale. »

Les consommateurs croient que l'arbitrage du ministère des finances sera plus impartial que celui du ministère de l'agriculture. Mais qu'il s'agisse de la rue de Varenne ou de la rue de Rivoli, ne s'agit-il pas toujours de l'Etat ? Et, du point de vue des collectivités légales, la tutelle c'est toujours la tutelle.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

CIRCULATION

LES PROJETS DE PÉAGE SUR LES AUTOROUTES URBAINES

Marne-la-Vallée « coupée » de la capitale ?

Le conseil interministériel du 17 avril, consacré à l'aménagement de la région parisienne, a retenu le principe du péage sur les autoroutes de dégagement, notamment pour confirmer la priorité aux transports en commun. La ville nouvelle de Marne-la-Vallée redoute l'application de ce principe sur l'autoroute de l'Est (A-4) entre Paris et Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis).

Il n'avait jamais été question jusqu'à ces derniers temps d'installer un péage entre Marne-la-Vallée et Paris. Au départ de la capitale, le premier poste de l'autoroute A 4 devait être situé sur le territoire de la commune de Bailly-Romainvilliers (Seine-et-Marne), c'est-à-dire à 35 kilomètres du boulevard périphérique et à l'extrémité orientale de la ville nouvelle.

Voici qu'aujourd'hui on parle de créer un péage dans le Val-de-Marne aux environs du pont de Charenton. Le trafic serait « piégé » puisque, à partir de cet endroit, l'autoroute A 4 se substituera à la nationale 4. A raison de 2 ou 3 francs par voiture, un maximum de recette serait garanti.

Les élus de l'Est parisien s'insurgent contre un tel projet, à commencer par M. Guy Rabourdin, maire U.D.R. de Chelles (Seine-et-Marne) et président de l'établissement public de la ville nouvelle (*le Monde* du 9 avril), car cette « innovation » n'aurait, pour lui, que des inconvénients : une partie du trafic automobile se reporterait sur le réseau routier actuel et compliquerait la circulation locale. Promoteurs, industriels et habitants potentiels seraient dissuadés de venir à Marne-la-Vallée, comme le soulignent certains constructeurs de logements sociaux qui ont fait le pari de la ville nouvelle.

« *Marne-la-Vallée*, disent-ils, *est suffisamment risquée pour qu'on ne gêne pas un peu plus sa réalisation par un péage. D'autant que celui-ci contredit toutes les promesses officielles. Nous envisageons donc de reconsidérer le principe de notre installation dans la ville nouvelle.* »

Ce ralentissement prévisible des programmes immobiliers aurait des conséquences importantes sur les finances de l'établissement public de la ville nouvelle, obligée de supporter plus longtemps des frais de plusieurs millions de francs. Pour un gain minimum sur l'autoroute, on aboutirait à un déficit important à Marne-la-Vallée.

Il faut aussi rappeler que les assemblées et la préfecture de la région parisienne ont toujours affirmé qu'en aucun cas le péage urbain ne devait avoir cours sur les autoroutes de rocade, non plus que dans l'Est parisien, qui a grand besoin de développer son potentiel économique.

Enfin, en gênant la croissance de Marne-la-Vallée, un péage au pont de Charenton ou à Noisy-le-Grand contredirait les déclarations du président de la République qui a rappelé encore récemment l'urgence et la priorité des villes nouvelles.

ALAIN FAUJAS.

P.T.T.

« Pas de relations avec Ysraël »

Plusieurs lettres postées, soit à Paris, soit dans une localité de la région parisienne à destination d'Israël, ont été récemment retournées à leurs expéditeurs avec la mention rédigée en arabe et en français : « *Pas de relations avec Ysraël.* »

M. Jacques Soustelle, député réformateur du Rhône, ayant réclamé « *une enquête approfondie sur des faits aussi scandaleux qui dénotent l'inquiétante pénétration des P.T.T. par des agents étrangers* », le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications s'est employé dans le *Journal officiel* du 5 avril à le rassurer : « *Des précautions très strictes sont prises en temps normal, dans les centres de tri, pour éviter toute confusion entre les envois destinés à Israël et aux pays arabes. Toutefois, les règles édictées à ce sujet n'ont pu être observées dans toute leur rigueur par le personnel insuffisamment expérimenté qu'il a été nécessaire d'utiliser pendant les quelques semaines qui ont suivi la fin de la grève de novembre dernier.* »

Il s'agit donc, selon le secrétaire d'Etat, d'une erreur de transmission en direction d'un pays arabe ainsi que le prouve la mention rédigée en deux langues : le français, langue officielle de l'Union postale universelle, et l'arabe, langue du pays qui a reçu les correspondances.

« *En tout état de cause*, conclut le secrétaire d'Etat, *il paraît exclu que les mentions incriminées aient pu être apposées par un service français.* »

21 MILLIONS POUR LES RELATIONS PUBLIQUES

Cinquante millions de clients et 280 000 agents obligent les P.T.T. à faire un effort important d'information et de promotion. En 1974, le secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications a dépensé pour cela 21,2 millions de francs (« Journal officiel » du 29 mars).

A ce titre, le service de l'information et des relations publiques (S.I.R.P.) des P.T.T. a reçu 10,5 millions pour ses relations avec la presse, la rédaction du mensuel « Postes et télécommunications » (360 000 exemplaires) et la réalisation de films, brochures, stands, vidéo-cassettes, sondages, etc. Le S.I.R.P. a aussi disposé d'un budget de 6 millions 550 000 francs pour faire de la publicité (emprunts, chèques postaux, Caisse nationale d'épargne).

La direction générale des postes (150 000 F), la direction générale des télécommunications (2 314 675 F), la direction du personnel (1 050 000 F), la direction du budget et de la comptabilité (700 000 F), ont également édité un certain nombre de publications à usage interne ou externe.

CORRESPONDANCE

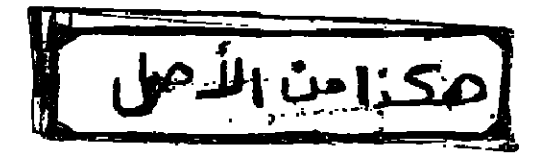
Le colonialisme parisien

Après l'article paru dans le Monde *du 25 mars sous le titre « Le nouveau CELIB veut lutter contre le système colonial », M. Claude Champaud, président de l'université de Rennes et nouveau porte-parole du CELIB, nous écrit notamment :*

On accuse volontiers les régionalistes fervents ou les défenseurs des intérêts provinciaux de succomber aux attraits du séparatisme, vieux démon gaulois qui constitue la hantise de la classe politique française depuis des siècles. Or, pour lutter contre les dangers du séparatisme provincial, les différents pouvoirs qui se sont succédé et ceux qui, actuellement, dirigent la France, dans le gouvernement, hors de lui ou contre lui, ont concentré démentiellement à Paris le plus clair et le meilleur des forces vives de la nation. Pour sauvegarder l'unité française, ils ont développé, perfectionné et renforcé avec constance et vigilance trois systèmes qui concourent parallèlement à obtenir le même résultat : centralisme, bureaucratie et parisianisme.

Il en résulte un « système de type colonial », dis-je, en me plaçant strictement du point de vue de l'analyste des systèmes. Sans le voir et peut-être sans s'en rendre compte, les responsables de l'Etat, des pouvoirs publics, des forces économiques et sociales ont séparé la France et les Français en deux parties. La République est toujours une, mais elle n'est pas indivisible, car elle a été divisée par le « séparisianisme ». Dès lors, ne convient-il pas de dénoncer ce séparatisme parisien, qui est un fait, alors que les séparatismes provinciaux ne sont tantôt que des velléités et tantôt que des imputations calomnieuses destinées à décourager tout ce qui pourrait porter ombrage au séparatisme vrai, actif et effectif pratiqué par les Parisiens sans pudeur et parfois inconsciemment.

C'est pour démontrer le bien-fondé de cette analyse et pour demander au CELIB de prendre la tête d'un combat pour la réunification de la France que j'ai été conduit à exposer comment s'était établi ce système socio-politique et comment il fonctionnait actuellement. Je ne pouvais éviter de qualifier sa nature mais, en prononçant le mot « colonial » si chargé de sens, je désirais avant tout être précis et nuancé et qu'il fût clair qu'il ne s'agit pas d'un colonialisme français mais d'un colonialisme parisien. C'est pourquoi j'ai employé les termes de « système de type colonial » après une longue explication du sens réel qu'il fallait leur donner.



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LA RÉPONSE DU CERC AU GOUVERNEMENT

Les entrepreneurs individuels ont en moyenne des revenus plus de deux fois supérieurs à ceux qu'ils déclarent au fisc

Combien gagnent les entrepreneurs individuels non agricoles, ces quelque cent groupes professionnels qui vont du marchand des quatre-saisons au notaire et à l'architecte, en passant par le chauffeur de taxi propriétaire de son véhicule, l'avocat, l'épicier, le maçon, le fleuriste ?... Le premier ministre avait posé la question en juillet 1971 au Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC), que préside M. Bacon et dont M. Jacques Méraud — l'auteur du fameux rapport récent sur la lutte contre les inégalités — est le rapporteur général. Question essentielle politiquement, puisque les salariés, dont les revenus sont à peu près intégralement connus, supportent de plus en plus mal qu'on les impose davantage sur leurs ressources alors que les non-salariés peuvent échapper en partie aux requêtes du fisc en continuant à dissimuler une fraction de leurs revenus.

L'importance de l'enjeu a poussé le CERC, qui publie cette semaine sa réponse (1), à multiplier les précautions statistiques. Son volumineux rapport ne révèle d'ailleurs pas les revenus en question ; mais il confirme que ceux que déclarent les professionnels sont manifestement faux. Et cela dans une proportion effarante.

Les études antérieures (du CREDOC, des comptables nationaux ou du conseil des impôts), qui estimaient que les bénéfices nets des entrepreneurs individuels étaient en moyenne 2,3 fois plus élevés que ceux avoués au fisc (et même 6,6 fois pour les médecins non conventionnés), « *risquent plutôt de pécher par défaut que par excès* », affirme le CERC en conclusion de son rapport.

Sur quoi se fonde une pareille déclaration ? Sur toute une série de minutieux travaux statistiques, qui ont mis en évidence les invraisemblances multiples des déclarations de revenus faites par les entrepreneurs individuels. Contrairement à une idée reçue, le CERC estime d'ailleurs que pour les entrepreneurs individuels l'imposition sur le bénéfice « *réel* » (ou supposé tel) ne permet pas au fisc de mieux cerner les ressources effectives de ces contribuables que l'imposition « *au forfait* », tant la dissimulation est présentement considérable.

Aussi le CERC propose-t-il logiquement, au terme de son enquête, d'entreprendre un certain nombre de recherches supplémentaires pour découvrir enfin la vérité sur ces revenus. Il demande, par exemple, que l'on enquête sur le mode de vie et sur l'épargne des diverses sortes d'entrepreneurs individuels pour déceler, par comparaison avec les salariés, leur niveau de vie vraisemblable.

Il suggère aussi au fisc de recenser avec plus de finesse les déclarations des non-salariés, en distinguant les entreprises individuelles des sociétés de personnes, les entrepreneurs qui travaillent à temps complet et ceux qui n'ont qu'une activité partielle, ceux qui emploient des aides familiaux et les autres, ceux qui utilisent abusivement le titre de salariés (trois cent mille P.-D. G. ou administrateurs délégués de sociétés sont considérés par le fisc comme salariés, alors qu'un bon nombre devraient l'être comme entrepreneurs). Enfin, le CERC demande une étude sérieuse de la valeur des fonds de commerce, parce qu'à son avis c'est elle qui renseigne le mieux sur le revenu effectif des entrepreneurs individuels.

102 professions, 2 300 000 personnes

Ces recommandations, somme toute assez banales, ne constituent pas la meilleure partie de l'enquête. Celle-ci est surtout intéressante par la méthode suivie, qui vise à bien distinguer les situations extrêmement diverses qui coexistent au sein de cette population d'environ 1 700 000 entrepreneurs individuels, avec qui travaillent 600 000 aides familiaux (pour 85 % des femmes, ayant presque toutes entre vingt-cinq et soixante-cinq ans).

Cet ensemble, qui comprend 80 professions industrielles ou commerciales différentes, ainsi que 22 professions libérales, ne tend pas à diminuer ; les effectifs des professions libérales augmentent, en effet, à mesure que diminue le nombre des autres entrepreneurs individuels. Au cours des dernières années, on a, par exemple, recensé 11 % de moniteurs d'auto-école supplémentaires chaque année, 6 % d'architectes, 4 % de chirurgiens, 2 % de médecins généralistes ; à l'inverse, il y avait chaque année 9 % de bourreliers en moins, 7 % de boulangers, de cordonniers et de réparateurs de cycles, 4 % de bouchers et de serruriers...

Les bénéfices déclarés par ces contribuables peuvent induire en erreur. D'abord parce que, dans un certain nombre de cas, ils concernent une activité limitée à quelques mois de l'année ou à certaines heures par jour. Ensuite parce qu'ils concernent tantôt un travail personnel, tantôt une société de personnes.

Une fois faites les rectifications qui s'imposent, on constate une extraordinaire disparité de situations

● Le bénéfice déclaré est *inférieur à quelque 22 000 F par an* (2) pour 10 des 102 professions concernées, qui groupent environ 15 % des entreprises individuelles : cordonniers, bourreliers, scieurs, rempailleurs, artisans du taxi, infirmiers, sages-femmes, artistes ;

● *Il dépasse, en revanche, 75 000 F par an* pour 11 autres professions, groupant 8 % des entreprises individuelles : notaires (180 000 F), chirurgiens (135 000 F), laboratoires d'analyses (120 000 F), radiologues et médecins spécialistes (115 000 F), architectes (90 000 F), avoués, dentistes, médecins généralistes (environ 80 000 F) ;

● Il se situe *entre 53 000 et 75 000 F* pour une douzaine d'autres professions : vétérinaires, entrepreneurs de travaux publics ou de bâtiment, experts-comptables, grossistes en machines, artisans chaudronniers, huissiers, avocats, décolleteurs, grossistes en viande... ;

● *Le reste,* c'est-à-dire quelque 70 professions, déclarent entre 22 000 et 53 000 F de bénéfice annuel. La plupart des commerçants du secteur alimentaire et des professions relevant des services avouent moins de 30 000 F.

Comment expliquer cette disparité et est-elle vraisemblable ? Un certain nombre d'entrepreneurs individuels bénéficient d'une protection légale qui les met en partie à l'abri de la concurrence : notaires, avoués, huissiers, pharmaciens, débitants de tabac, cafetiers ; il n'est donc pas étonnant qu'on retrouve beaucoup d'entre eux dans le « haut du pavé ».

Pour aller plus loin, le CERC a recherché des facteurs explicatifs, des différences constatées. Utilisant la méthode statistique dite des « régressions multiples », il a mis en évidence six corrélations intéressantes. Le bénéfice déclaré est d'autant plus important que :

1. L'âge de fin d'études de l'entrepreneur est plus élevé. Cet âge, qui est en moyenne de 29 ans pour le chirurgien, 26 pour le médecin généraliste, 23 pour l'avocat, mais seulement 13 pour le boucher et 14 pour le cafetier et l'épicier, est la variable qui joue apparemment le plus grand rôle dans la détermination du bénéfice déclaré ;

2. Le nombre des salariés de l'entreprise individuelle est plus élevé : 16 en moyenne pour les entrepreneurs en bâtiment, 5 pour les notaires, 3 pour les garagistes et les pharmaciens, 2 pour les transporteurs routiers et les hôteliers ;

3. Les aides familiaux restent peu nombreux (inexistants dans de nombreux métiers, ils dépassent rarement l'unité) ;

4. Le montant des capitaux engagés par l'entrepreneur est plus élevé : il va de 490 000 francs actuels pour l'électro-radiologiste, à 19 000 F seulement pour le commerçant forain en fruits et légumes et peut varier de 1 à 20 parmi les membres des professions libérales aussi bien qu'entre les genres de commerçants ;

5. Les effectifs de la profession augmentent plus vite : l'importance du gain suscite les vocations.

6. La proportion des femmes est plus faible dans la branche ; elle est de 66 % chez les fleuristes, 52 % chez les libraires, 41 % chez les artistes, 38 % chez les kinésithérapeutes, ... mais pratiquement nulle chez les chirurgiens, les notaires et les géomètres (dont les revenus se situent en haut de l'échelle).

Ces constatations en appellent aussitôt d'autres : puisque le bénéfice déclaré sert à rémunérer aussi bien des capitaux, très disparates, que du personnel (familial ou salarial), lui aussi fort inégal, peut-on le ventiler selon ces fonctions ? Le CERC s'y est employé, en multipliant les hypothèses, ce qui réduit inévitablement la rigueur de ses conclusions. Une fois le capital supposé amorti et rémunéré, une fois aussi payés les assistants du chef d'entreprise, il reste un solde qui est censé représenter le gain correspondant au travail de l'entrepreneur lui-même. Comme la durée de son activité est plus longue que celle du salarié, on peut — autre redressement statistique — ramener ce gain à ce qu'il serait si l'entrepreneur ne travaillait pas plus que le salarié.

La comparaison, alors devenue possible, montre que, dans la moitié des cas, l'entrepreneur individuel est en moyenne moins payé pour son travail personnel que l'ouvrier qualifié. L'épicier, le chauffeur de taxi, gagneraient moins que le manœuvre salarié; le boulanger, le charcutier, le marchand de bestiaux, ne toucheraient pas plus que l'O.S. ; le patron de station-service, l'électricien, le plombier, ne seraient guère plus payés que l'employé; l'avocat ne gagnerait pas plus qu'un technicien ; le médecin, le dentiste, l'architecte pas plus qu'un ingénieur, et le pharmacien qu'un cadre administratif supérieur. Seuls le notaire et le chirurgien, selon ces calculs, toucheraient plus que celui-ci !

Fraude et fragilité des hypothèses

Hypothèse absurde, évidemment, contredite par cent faits de la vie courante. Qui prouve que les déclarations des entrepreneurs individuels sont largement inexactes ; mais qui montre peut-être aussi que les calculs qui ont conduit à ces résultats sont entachés d'erreurs méthodologiques. Le CERC l'admet bien volontiers, en soulignant lui-même la fragilité de ses postulats.

Tout comme il met en garde le lecteur contre l'interprétation trop rapide d'une autre comparaison, faite en fin d'étude, entre le revenu moyen déclaré par chaque groupe professionnel et celui qui serait le sien, si, dans chaque catégorie, les entrepreneurs présentaient les mêmes caractéristiques (de formation, de capitaux...) qu'ailleurs et avaient le même souci d'efficacité. Par rapport au bénéfice théorique *estimé* par le CERC, le revenu *déclaré* est tantôt inférieur (— 55 % pour les artistes, — 38 % pour les infirmières, — 25 % pour les ingénieurs-conseils, — 18 % pour les boulangers, — 20 % pour les horlogers et les conseillers fiscaux, — 5 % pour les représentants), *tantôt supérieur* (+ 150 % pour les notaires, + 69 % pour les pharmaciens, + 40 % pour le fleuriste ou le chirurgien, + 35 % pour le garagiste, + 23 % pour l'épicier ou le libraire, + 17 % pour le dentiste). Cela prouve-t-il que les entrepreneurs du premier groupe fraudent plus que les seconds ? Cela traduit-il une (ou plusieurs) erreur dans le choix des hypothèses sur lesquelles sont fondés ces calculs ?

Le CERC se garde bien de répondre. Sinon pour souhaiter que la France sorte enfin de l'actuel marais d'ignorance, où l'absence de chiffres indiscutables alimente aussi bien des évasions fiscales insolentes que des procès d'intention inadmissibles. Bien des choses auraient pu être tirées au clair après la conférence des revenus de 1963 ; ce qui permettrait aujourd'hui une politique plus audacieuse, parce que moins discutée.

Douze années ont été perdues. Le CERC a raison de souhaiter qu'on n'en perde pas davantage.

GILBERT MATHIEU.

(1) *Documents du CERC*, n° 24, 172 pages, 12 F, « Documentation française », 31, quai Voltaire, Paris.

(2) Les chiffres cités par le rapport sont ceux de 1969 ; mais le CERC indique qu'on peut les actualiser (ce qui est fait ici) en les majorant de 40 à 50 %, si l'on part de l'hypothèse que ces revenus ont à peu près évolué comme les salaires.

…MIQUE ET SOCIALE

U CERC AU GOUVERNEMENT

…iduels ont en moyenne des reve…
…leurs à ceux qu'ils déclarent au …

LA VIE ÉCONOMIQUE

AGRICULTURE

LE RAPPORT SUR LES PRATIQUES DE COMMERCIALISATION DE LA VIANDE

Pas de coupable un marché inorganisé

L'Assemblée nationale a autorisé la publication du rapport de M. Charles Bignon, député U.D.R. de la Somme, fait au nom de la commission d'enquête parlementaire sur « les pratiques dans les circuits intérieurs de commercialisation de la viande ».

La « *beef connection* », un beau sujet pour une commission d'enquête parlementaire qui, d'entrée de jeu, note : « *L'impossibilité de comprendre les mouvements divergents de cours à la production et à la consommation explique la persistance de certains mythes sur la « mafia » de la viande.* »

En effet, dans la « *filière viande* » tout semble s'embrouiller comme à plaisir. La production est mal connue en quantité, très hétérogène quant à la qualité. Les méthodes de cotation et de classification des viandes varient d'un abattoir ou d'une région à l'autre. Les quelque neuf cent mille éleveurs sont éparpillés dans toute la France, et trop individualistes pour s'organiser efficacement.

En aval, ce sont les méandres des intermédiaires : quelques milliers de marchands de bestiaux et groupements de producteurs livrent à mille cent quatre-vingts abattoirs publics ou industriels, mais une partie de la viande est abattue dans mille quatre cent cinquante-trois tueries particulières. C'est ensuite aux chevillards d'opérer. Ils vendent soit directement aux détaillants, soit à des commissionnaires, des mandataires ou des grossistes. L'Office de la viande (ONIBEV) intervient pour régulariser le marché en stockant. Au bout de la chaîne, le détaillant : boucher, supermarché, collectivité.

Tous ces intermédiaires ont tissé entre eux un réseau extrêmement enchevêtré qui aboutit à une fixation des prix mi-anarchique, mi-rationnelle. Les bénéfices frauduleux ne se cachent-ils pas là ? Comment le bœuf payé 6 francs le kilo au producteur devient-il du bifteck haché à 24 francs ? Sans grand scandale, répond la commission d'enquête, qui désosse le système de formation du prix, pour conclure : « *Le niveau actuel des marges ne permet pas d'obtenir de baisses substantielles, contrairement à beaucoup d'idées reçues.* » Il n'y a que quelques cas dans lesquels les bénéfices sont « anormaux » : lorsque les producteurs touchent un prix nettement inférieur aux cotations sur les produits (foie de veau, filet de bœuf) qui ne sont pas taxés au détail ; sur des viandes importées à des prix inférieurs au cours français.

Au total, le rapport note que « *chaque agent peut avec quelque vraisemblance se déclarer lésé* ». C'est que « *ces protagonistes mécontents sont intégrés dans des circuits complexes, où (…) les comportements spéculatifs l'emportent encore largement sur les relations organisées et les rapports de confiance* ».

Pourtant, face à l'inorganisation du marché, la commission reconnaît qu' « *elle n'est pas en état d'apporter une réponse globale et qu'elle n'a pas dégagé la réforme d'ensemble qui mettrait fin à toutes les difficultés actuelles* ».

La commission a dû se contenter de quelques propositions sur l'organisation des producteurs et des marchés, la clarification des transactions, l'amélioration des circuits, la normalisation des échanges extérieurs.

En bref, le rapport de M. Bignon n'a pas démasqué de coupables, il tente de mieux faire comprendre les problèmes. C'est un premier pas de l'enquête. l'autre reste à faire.

La crise viticole

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE RENCONTRE LES NÉGOCIANTS EN VINS

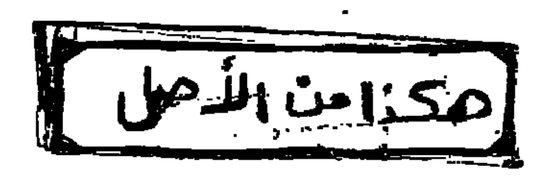
Le ministère de l'agriculture devait recevoir ce vendredi 18 avril dans l'après-midi les *professionnels de la production* et du négoce des vins afin de discuter des modalités de stockage des vins italiens achetés par les négociants français depuis un mois et bloqués, soit dans les ports méditerranéens, soit en Italie. La veille, le comité d'action viticole de l'Aude avait décidé qu' « *aucun volume de vin italien ou de provenance étrangère ne devant parvenir sur le marché français, tout vin provenant du port de Sète sera désormais détruit* ».

L'agitation reste, en effet, vive dans ce département où, selon certaines informations, des viticulteurs prépareraient des bombes de fabrication artisanale. Répondant à la violence des vignerons, des « *comités d'actions antiviticoles* » se sont créés. ils ont informé, le 17 avril, diverses caves coopératives de la région qu'ils avaient l'intention de faire sauter les cuves si les membres de leurs conseils d'administration participaient aux actions des viticulteurs.

D'autre part, le 17 avril, nous signale notre correspondant, une douzaine de bétaillères transportant un millier de veaux ont bloqué la frontière franco-italienne afin de protester contre la décision des autorités italiennes d'interdire pour des raisons sanitaires l'entrée des bovins français. L'interdiction a été levée en fin de journée. L'administration italienne dément formellement les accusations selon lesquelles cette mesure aurait été liée au blocage des vins italiens dans les ports français.

● **LES NEGOCIATIONS ENTRE LES SYNDICATS DE MEDECINS ET LES CAISSES ASSURANCE-MALADIE**, engagées le 3 avril, se sont pousuivies le 16 ; une nouvelle réunion doit se tenir le 23 avril. Les divergences entre les partenaires (*le Monde* du 12 avril) demeurent profondes. Mais les parties en présence essaient d'aboutir à un compromis provisoire, pour l'échéance du 1er mai, ce qui permettrait de prolonger les négociations sur l'élaboration d'une nouvelle convention.

● **LE SURPLUS DE PETRODOLLARS DES PAYS DE L'OPEP** n'ont totalisé qu'environ 9 milliards de dollars au cours du premier trimestre, contre 17 milliards durant le dernier trimestre 1974 et 55 milliards sur l'ensemble de 1974, estime la banque new-yorkaise Morgan Guaranty dans son dernier numéro de *World Financial Markets*. Cela est la conséquence d'une baisse des exportations pétrolières alliée à une croissance toujours vive des importations de biens.



LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

BILLET

Le ministre, l'INSEE... et la définition au sens large du chômage

Combien y a-t-il de chômeurs en France ? La querelle entre la C.G.T. et les services du ministère du travail sur l'évaluation du chômage vient-elle d'être tranchée par l'I.N.S.E.E. ? Alors que le ministère du travail conteste la définition au sens large du chômage donnée par le Bureau international du travail (B.I.T.), la revue officielle de l'I.N.S.E.E., Economie et Statistique, *publie, dans son numéro de mars 1975, un article qui se prononce pour l'utilisation prudente de la définition internationale du chômage, comme* le Monde *du 21 janvier l'avait suggéré.*

Les statistiques mensuelles du ministère du travail, portant sur les demandes d'emploi non satisfaites, ne tiennent pas compte du nombre non négligeable de Français qui recherchent un emploi, mais ne s'inscrivent pas comme demandeurs.

« On peut considérer, *écrit la revue,* que ces personnes participent au sous-emploi de la main-d'œuvre et qu'elles doivent être comptées dans le chiffre du chômage. Encore faut-il annoncer clairement que ce chiffre recouvre ce type de situation et publier une décomposition de celle-ci », *en faisant ressortir le nombre de ceux qui recherchent un emploi à temps complet et ceux qui souhaitent un emploi à temps partiel.*

« C'est ce que nous nous attacherons à faire à l'avenir », *indique l'auteur de l'article, M. Bernard Grais, non sans avoir précisé les insuffisances d'une définition qui existe et qui, annonce-t-on, sera utilisée même s'il s'agit de le faire avec nuances.*

Deux fois par an, il sera désormais possible de connaître précisément l'importance effective du chômage au sens large. S'il est difficile d'appliquer un coefficient correcteur du nombre des demandes d'emploi, comme le fait la C.G.T. (1,46), et si l'auteur de l'article se refuse à utiliser cette méthode, on notera que l'exemple donnée par la revue, pour le mois de mars 1974, aboutit, en fait, à un coefficient de 1,30. Contrairement à ce qu'indique le ministre du travail, il y aurait donc actuellement plus de 750 000 chômeurs. Seul un ordre de grandeur peut être donné et celui-ci est vraisemblablement assez proche du million. — J.-P. D.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

RENAULT : la C.G.T. et la C.F.D.T. continuent leur campagne pour la réintégration des dix-sept licenciés

A la régie Renault la production est à présent normale, excepté à l'usine de Sandouville, où la direction a annoncé que la journée de vendredi 18 avril serait chômée pour 7 000 ouvriers (sur 10 000), en raison de l'insuffisance du réapprovisionnement des stocks de pièces en provenance de l'usine du Mans.

La C.G.T. interprète cette nouvelle journée chômée comme « *une certaine menace visant à empêcher toute combativité des travailleurs au moment des discussions sur les classifications et le problème des licenciés* ».

Les négociations sur les classifications devraient en effet se poursuivre au cours de la semaine du 21 avril au 26 avril, si la direction estime que la production est redevenue normale dans l'ensemble des usines de la Régie.

Quant à la réintégration des dix-sept ouvriers licenciés depuis la mi-mars (quatorze travailleurs immigrés, trois délégués français, tous de l'île Seguin), elle pourrait donner un « *second souffle aux luttes à la Régie* », a déclaré un syndicaliste de Billancourt. « *Il faut bien voir que les travailleurs ont le sentiment de recueillir les fruits d'une lutte qu'ils n'ont pas menée. Si d'autres usines avaient suivi Le Mans, le compromis jugé acceptable aujourd'hui ne serait pas passé. En dehors du Mans, où la perte de salaire est lourde, les travailleurs ont peu perdu ; l'état des forces est presque intact. Dans ces conditions, les dix-sept licenciements sont la mauvaise conscience des travailleurs. Car pourquoi dix-sept « otages » paieraient l'addition pour tous ?* »

Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. ont lancé le 17 avril une campagne de signatures et de pétitions pour demander la réintégration des dix-sept licenciés.

Ce même jour, à midi, au comité d'établissement, la section du parti communiste des usines Renault a organisé une rencontre entre les licenciés — tous n'étaient pas là, — des intellectuels et des élus communistes venus les soutenir. Parmi eux, MM. Claude Poperen, membre du bureau politique du P.C.F., et Jack Ralite, député de la Seine-Saint-Denis. Tous se sont ensuite rendus place Nationale, à Billancourt, pour un meeting organisé par la section P.C. de la Régie.

Quelques centaines de personnes ont écouté M. Raymond Treppo, secrétaire de la section P.C. : « *Les travailleurs de la Régie ont remporté une victoire, mais nous devons en remporter une autre. La réintégration des dix-sept licenciés.* » Il a ensuite annoncé une rencontre à Billancourt de membres des syndicats de l'automobile des diverses filiales étrangères de la Régie et des usines Volkswagen et Fiat, vendredi 25 avril, rencontre décidée par les partis communistes d'Europe à Dusseldorf, en février. M. Raymond Treppo a conclu le meeting en indiquant qu'une délégation d'intellectuels, de licenciés et de personnalités politiques allait se rendre auprès de la direction de la Régie et du premier ministre pour exiger la réintégration des exclus.

● A REDON, deux C.R.S. blessés au cours d'une manifestation à l'entreprise Garnier. Dans cette entreprise de machines agricoles de l'Ille-et-Vilaine, un millier d'ouvriers occupent les locaux depuis le 3 avril pour protester contre la fermeture de l'usine qui a suivi la mise en liquidation judiciaire de la firme, au début de février. De nouveaux incidents se sont produits jeudi 17 avril. A l'issue d'un meeting intersyndical rassemblant 2 000 personnes, ouvriers de l'entreprise, métallos et agriculteurs venus de la région, deux C.R.S., atteints par de l'essence enflammée, ont dû être hospitalisés ; leur état n'inspire pas d'inquiétude. Vendredi 18 avril, M. Berthelot, syndic, a convoqué le comité d'établissement, pour examiner le licenciement collectif du personnel.

CONJONCTURE

SELON M. JACQUES FERRY

Les mesures de relance ne doivent pas concerner seulement l'investissement

« *La baisse d'activité gagne de proche en proche tous les secteurs économiques, de la chaussure à la sidérurgie. Aussi la montée du chômage n'est-elle pas encore terminée : les entreprises ne pourront pas indéfiniment se contenter de mettre leurs ouvriers en chômage partiel* », a déclaré, jeudi 17 avril, M. Jacques Ferry, vice-président du Conseil national du patronat français, qui était l'invité de l'Association des journalistes économiques et financiers.

M. Ferry ne conteste pas les aspects positifs du plan de refroidissement lancé en juin dernier par M. Fourcade : les prix augmentent moins vite, le commerce intérieur a retrouvé l'équilibre, une reprise de l'activité devrait se produire en fin d'année. Mais, précisément pour que cette reprise n'intervienne pas plus tard en France qu'à l'étranger et pour permettre à l'industrie française d'en profiter en exportant davantage, M. Ferry demande que le gouvernement, qui étudie actuellement les mesures à prendre pour relancer les investissements, « *prenne bien la dimension du problème* ». Le vice-président du C.N.P.F. estime qu'un encouragement des investissements doit s'accompagner d'une politique plus large de soutien, même si cette politique doit être sélective. M. Ferry n'est pourtant pas partisan de mesures qui relanceraient la consommation des ménages.

Parmi les actions qu'il estime susceptibles d'aider les chefs d'entreprises en proie à de graves difficultés de financement, M. Ferry a notamment cité : « *Une baisse sensible de taux d'intérêts emprunteurs à moyen et long terme, qui devrait redescendre de 12 % à 7,5 ou 8 % ; des encouragements fiscaux à l'investissement ; le retour à la liberté des prix ; l'encouragement aux augmentations de capital ; une majoration des prêts du F.D.E.S. ; une modification des règles de paiement de la T.V.A. ; des efforts particuliers pour certains secteurs : travaux publics, industrie textile, télécommunications, automobile, appareils ménagers. Il faut prendre garde au fait que des mesures d'investissement même décidées rapidement, n'auront pas d'effet avant des mois* », a conclu M. Ferry.

D'après la Banque de France

LES INDUSTRIELS ENVISAGENT DE RÉDUIRE ENCORE LEUR PRODUCTION

Les chefs d'entreprise envisagent de nouvelles baisses de production, indique, la Banque de France, dans sa dernière enquête mensuelle de conjoncture. « *Aucune reprise de la demande n'ayant été enregistrée en mars* », les industriels « *sont demeurés pessimistes et leurs propos dénotent une nette inquiétude* ». Les mesures de soutien sont notamment « *jugées trop tardives pour avoir — compte tenu du temps de réponse de l'économie — une incidence bénéfique sur l'activité avant le dernier trimestre de l'année.*

« *Dans l'immédiat, de nombreux industriels annoncent une réduction de leur production en vue de limiter la progression de leurs stocks* » qui se sont encore alourdis. « *Les projets d'investissements nouveaux demeurent rares et l'exécution des programmes antérieurs est souvent différée* ».

En mars la production industrielle a de nouveau légèrement fléchi. Il en est de même pour le niveau des carnets de commandes, en raison tant de la faiblesse de la conjoncture en France et à l'étranger que de l'acuité de la concurrence internationale, qui contraint les fabricants à accorder des délais de règlement et des baisses de prix, « *consenties parfois en deçà du seuil de rentabilité* ».

LE PLAN DE M. FOURCADE

(Suite de la première page.)

Le patronat semble avoir été plus entendu par M. Fourcade que les organisations syndicales. Il apparaît, en effet, que les mesures préparées par le ministre de l'économie et des finances concerneront essentiellement les dépenses d'équipement. La dernière enquête de l'I.N.S.E.E. auprès des chefs d'entreprise fait, il est vrai, prévoir — pour la première fois — un recul absolu des investissements en France l'an prochain : de — 3 à 4 %, estiment les statisticiens.

Cette moyenne correspondrait à un effondrement dans le secteur des producteurs de biens de consommation (— 30 %), à une stagnation dans celui des biens intermédiaires et à un petit progrès (+ 4 %) dans la branche des biens d'équipement. On est fort loin des précédentes prévisions gouvernementales. C'est pour redresser la situation que le ministre de l'économie et des finances s'oriente vers quatre séries de décisions :

1) Un *encouragement fiscal aux investissements*, comme l'avait fait M. Debré après les dégâts du plan de stabilisation de 1963. Quelques centaines de millions de francs seraient dégagées à cet effet par la Rue de Rivoli, l'objectif étant de donner au nouveau dispositif plus d'efficacité que n'en avait eu celui qu'avait imaginé l'ancien premier ministre ;

2) La *dotation du F.D.E.S.* (Fonds de développement économique et social) serait également majorée, de façon à permettre l'octroi de prêts à taux d'intérêt privilégié aux secteurs les plus déprimés ;

3) Pour encourager les emprunts des entreprises, M. Fourcade pourrait encore « *bonifier le taux d'intérêt* » des crédits industriels, de façon à le faire tomber de 12 % à moins de 10 % ;

4) Enfin, comme le souhaite le patronat, certaines mesures d'assouplissement de la « *réglementation des prix industriels* » pourraient intervenir. En revanche, le dispositif qui régit les prix des produits alimentaires serait rendu plus sévère.

Quelle efficacité ?

Le président de la République doit encore donner son accord à ces projets, avant qu'ils ne soient soumis au conseil des ministres. M. Giscard d'Estaing aura notamment à juger si les suggestions de M. Fourcade sont suffisantes pour relancer la demande nationale, dans une période où la plupart des entreprises, faute de clients, répugnent à s'endetter pour se mieux équiper.

L'absence d'encouragements à la consommation, qui traduit le souci de la Rue de Rivoli de ne rien faire qui puisse relancer l'inflation, peut, en effet, inquiéter. Le récent plan allemand de relance, beaucoup plus énergique et diversifié, n'a pas eu jusqu'ici grand effet. Qu'en serait-il d'un programme français sensiblement plus timoré ?

G. M.

● CENT MILLE OUVRIERS DES CHANTIERS NAVALS BRITANNIQUES ont obtenu le 17 avril 32 % d'augmentation. Au cours des dernières semaines, les mineurs, les ouvriers des centrales électriques et les métallos avaient également obtenu des augmentations supérieures à 30 %. — *(A.F.P.)*

AFFAIRES

LA C.G.C.T. OBTIENT UN CONTRAT DE 250 MILLIONS DE FRANCS EN ALGÉRIE

La Compagnie générale de constructions téléphoniques, l'une des deux filiales françaises du groupe I.T.T., vient d'obtenir de l'Algérie une commande pour la fourniture d'ici à la fin 1977 de deux cent mille lignes téléphoniques de type Pentaconta. Ce contrat, d'une valeur de 250 millions de francs, est le plus important reçu par un constructeur français de centraux de commutation. Il fait de l'Algérie le premier client de la France pour ce type de matériel.

[En janvier dernier (« le Monde » du 2 janvier), la C.G.C.T. avait reçu une lettre d'intention du gouvernement algérien pour la fourniture de 120 000 lignes. L'accord actuel est la confirmation de cette commande, à laquelle s'ajoutent 80 000 lignes supplémentaires. Le programme algérien d'équipement porte au total sur 500 000 lignes. Le groupe suédois Ericsson et la filiale espagnole d'I.T.T., Sesa, se partagent les 300 000 autres lignes. Après la déconvenue subie en Iran (« le Monde » du 18 avril) et les incertitudes quant au programme d'équipement des P.T.T. françaises, cette commande vient à point nommé pour assurer aux usines de la C.G.C.T. un plan de charge normal.]

● L'USINE CREUSOT-LOIRE DU MARAIS, A SAINT-ETIENNE, qui emploie mille sept cents salariés, sera arrêtée du 2 au 11 mai en raison de la baisse des commandes, qui est, selon la direction, de 30 %.

NOUVELLE RÉDUCTION D'ACTIVITÉ A L'ACIÉRIE DE FOS

Le haut fourneau n° 2 de l'aciérie Solmer à Fos va être mis en veilleuse pour de courtes périodes n'excédant pas quarante-huit heures, en raison de la persistance de la crise dans la sidérurgie. De trois cents à deux mille personnes, sur un un total de six mille, seraient touchées par cette mesure.

Rappelons qu'en février dernier, le haut fourneau n° 1 avait déjà été éteint pour une durée indéterminée. A Dunkerque, le haut fourneau n° 4, le plus gros de France (10 000 tonnes par jour), éteint depuis novembre, à la suite d'un incident technique, n'a pas encore été rallumé.

● CITROËN A ÉTÉ AUTORISÉ A LICENCIER TROIS CENT CINQUANTE PERSONNES ENVIRON. — Le ministère du travail a donné ordre, le 8 avril, à l'*inspection du travail*, d'accepter les licenciements de collaborateurs et cadres demandés par Citroën, sauf pour les salariés âgés de 50 à 59 ans. Le 25 novembre, la firme du quai de Javel avait annoncé qu'elle s'apprêtait à licencier environ 1 400 collaborateurs et cadres de moins de 60 ans et à mettre en préretraite 1 400 salariés de plus de 60 ans. Par des mesures diverses de reclassements et grâce aux départs volontaires, le nombre des licenciements a pu être réduit au fil des mois à 420, dont environ 350 ont finalement été acceptés par les pouvoirs publics. La totalité *des mises en pré-retraite* a été autorisé.

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

M. GÉRARD NICOUD ANNONCE UNE REPRISE DE L'ACTION REVENDICATIVE

M. Gérard Nicoud a repris, mercredi 16 avril, la direction du CID-UNATI, après un an d'absence, en retrouvant le poste de secrétaire général de cette organisation. Il a aussitôt annoncé la relance de l'action revendicative : manifestation, le 28 avril, à La Tour-du-Pin (Isère), et préparation d'une « marche de l'espoir » sur Paris.

M. Nicoud, qui a confirmé fin mars sa démission du poste de président de la Caisse nationale d'assurance maladie des non-salariés, avait auparavant fait adopter, au cours d'une discussion confuse, par le conseil d'administration de la Caisse, un projet de réforme de de l'assurance-maladie. La campagne du CID-UNATI portera sur ce point, ainsi que sur la revalorisation des retraites.

COLLOQUES

UN COMITÉ DE LIAISON DES SYNDICATS D'INGÉNIEURS ET CADRES DE VINGT PAYS

Turin *(A.F.P.)* — La première conférence internationale de syndicats d'ingénieurs, cadres et techniciens, qui vient de se tenir à Turin, a décidé de créer un « *comité de liaison* » au sein duquel seront représentés vingt pays. « *L'objectif de ce comité*, a déclaré M. René Le Guen, secrétaire général de l'Union C.G.T. des ingénieurs, cadres et techniciens, *est de coordonner et de favoriser les échanges d'expériences des syndicats sur des thèmes de revendications favorisant l'unité d'action.* »

Deux textes ont été adoptés à l'issue des travaux de cette conférence : le premier concerne le « rôle social » de l'encadrement, qui doit se libérer de la pression matérielle et morale exercée par les gouvernements et les employeurs ; le second, qui constitue une « *charte revendicative* », porte sur la hiérarchie des rémunérations, les retraites, la durée du travail, le droit des « inventeurs » et la formation permanente.

ONOMIQUE

ATIONS

CONJONCTURE

SELON M. JACQUES ...

Les mesures de relance ne doivent ... concerner seulement l'investissement

LE PLAN DE M. FOURCA...

LA VIE ÉCONOMIQUE

A L'ÉTRANGER

Au Japon

Léger desserrement de la politique du crédit

De notre correspondant

Tokyo. — La Banque du Japon a abaissé son taux de l'escompte d'un demi-point à dater du mercredi 16 avril, ramenant celui-ci de 9 % à 8,5 %. La mesure qui vient d'être prise est le signal d'un renversement de tendance : les taux d'intérêt n'avaient pratiquement pas cessé d'augmenter depuis trois ans. Le taux des crédits bancaires devrait maintenant commencer à baisser, quoique lentement et faiblement.

Il y a plusieurs mois que les milieux d'affaires, entre autres mesures de relance, réclamaient l'abaissement du taux de l'escompte. La baisse intervenue, qui stimulera un peu le financement de nouveaux investissements, est cependant jugée insuffisante. On aurait souhaité au moins une baisse d'un point. Les charges d'intérêts pèsent lourdement sur les entreprises, qui doivent faire face à la récession.

Le vice-premier ministre, M. Fukuda, coordinateur des ministères économiques dans le cabinet Miki, prédisait, lundi 14 avril devant le Club de la presse étrangère, une reprise de l'activité économique à partir de cet été. L'inflation est jugulée et la balance des paiements s'améliore, soulignait-il. Par ailleurs, divers rapports autorisés montrent que dans l'ensemble la récession a *atteint au Japon son point le plus bas.*

Cependant, le gouvernement et la Banque du Japon continuent de montrer une extrême prudence vis-à-vis de la relance. La Banque, en annonçant l'abaissement du taux de l'escompte, a insisté sur le caractère limité du desserrement intervenu. Il ne signifie nullement, selon les pouvoirs publics, un relâchement général de la *politique monétaire très stricte* suivie ces derniers mois.

ROBERT GUILLAIN.

Aux États-Unis

LA FORTE DIMINUTION DES STOCKS LAISSE PRÉSAGER UNE REPRISE

Washington *(A.F.P., Agefi)*. — Le produit national brut des États-Unis a diminué à un rythme annuel de 10,4 % durant le premier trimestre de 1975, ce qui constitue la plus forte baisse — en valeur réelle — enregistrée depuis la publication en 1947 des statistiques trimestrielles. En dollars courants, le P.N.B. a également reculé de 3,2 %, ce qui représente la première diminution depuis le quatrième trimestre de 1960 et la plus forte depuis le premier trimestre de 1958. Le P.N.B. s'est situé en termes réels (base 1958) à 782 milliards de dollars, en dessous de son niveau de 1972 (792 milliards); en prix courants, il s'est élevé à 1 419 milliards.

Ces chiffres reflètent la profondeur de la récession américaine, qui se prolonge depuis quinze mois et dépasse en durée et en ampleur les crises de 1953-1954 et de 1958-1959. Elle a comme conséquence un ralentissement de l'inflation, qui, sur la base du P.N.B., est revenue au taux annuel de 8 % au cours des trois premiers mois de 1975, contre 14,4 % pour le dernier trimestre de 1974. Il s'agit du niveau le plus bas enregistré depuis le deuxième trimestre de 1973.

Le bilan du premier trimestre, conforme aux prévisions, contient, d'après les responsables américains, des éléments favorables. La forte diminution du P.N.B. reflète, pour une bonne part, une importante contraction des stocks, qui ont diminué de 18 milliards de dollars au cours du premier trimestre, alors qu'ils avaient augmenté de la même somme le trimestre précédent (— 11 milliards en termes réels, contre + 10 milliards). Cette contraction « *renforce*, selon le secrétaire adjoint au commerce, M. James Pate, *les perspectives de croissance de la production en termes réels* » qui pourraient intervenir au cours du troisième trimestre de l'année.

ÉNERGIE

Après l'échec des Dix

UN PAS IMPORTANT A ÉTÉ FAIT SUR LA VOIE DU DIALOGUE déclare M. Jean Sauvagnargues

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, a déclaré devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, réunie le jeudi 17 avril, que, si le gouvernement français « *regrettait que l'on n'ait pas pu aboutir à fixer l'ordre du jour de la conférence qu'il avait proposé, il n'en pensait pas moins qu'un pas important avait été fait vers l'établissement d'une structure de dialogue entre pays industrialisés et pays en voie de développement, dialogue qui paraissait plus que jamais nécessaire et urgent* ».

La réunion préparatoire « *n'a pas déraillé sur des questions de procédure, et les échanges de vue très approfondis qui ont eu lieu ont permis de mieux cerner les difficultés* », a estimé M. Sauvagnargues.

Aux députés qui l'interrogeaient sur les responsabilités encourues par les uns et les autres dans les résultats de cette réunion, le ministre a répondu que ce n'était pas le moment d'établir des responsabilités tant qu'on « *voulait maintenir la possibilité du dialogue* » et que précisément personne « *n'en avait abandonné l'idée* ».

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	5	6	3	4	1/2	1 1/2
1 mois	5 5/8	6 1/8	4 1/4	4 3/4	3 1/8	3 5/8
3 mois	6 5/8	7 1/8	4 1/2	5	4 1/8	4 5/8
6 mois	7 1/2	8	5	5 1/2	5 1/4	5 3/4

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ACCUMULATEURS

Le conseil d'administration, réuni le 15 avril 1975, a approuvé les comptes de l'exercice 1974.

Malgré une légère réduction d'activité en volume ayant pour origine le fléchissement de l'industrie automobile à la suite de la crise du pétrole, le chiffre d'affaires de l'exercice, 619 millions de francs hors taxes, est du fait de la hausse considérable des prix des matières premières, en augmentation de 34 % par rapport à la somme, en 1973, des chiffres d'affaires des deux sociétés fusionnées au sein de la C.E.A.C., après élimination des ventes réciproques.

Avant prélèvement fiscal exceptionnel, le résultat de l'exercice, qui a pris en charge les frais de fusion, s'établit à 34 392 827 F au lieu de 34 907 000 F en 1973 pour les deux sociétés fusionnées. Déduction faite de ce prélèvement (4 131 363 F), l'exercice se solde par un bénéfice net de 30 261 464 F.

Le conseil a décidé de convoquer pour le 19 juin 1975, à 10 heures, l'assemblée à laquelle il sera proposé de répartir un dividende égal à celui de l'exercice précédent soit, net, 22 F. Augmenté de l'avoir fiscal (11 F), le revenu global est de 33 F par action.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Tribunal Correctionnel de GRASSE.

Par jugement du 11 février 1975, POST Martial, gérant de la Société à CANNES, a été condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis, 5.000 F d'amende pour fraudes fiscales ainsi qu'à des pénalités fiscales.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Tribunal Correctionnel de GRASSE.

Par jugement du 11 février 1975, TRIVERIO Camille, entrepreneur constructeur à Cannes a été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis, 10.000 F d'amende pour fraudes fiscales et cinq ans d'interdiction commerciale et industrielle.

STEMI

Le conseil d'administration, réuni le 15 avril 1975, a arrêté les comptes de l'exercice 1974.

Les produits d'exploitation ont atteint, toutes taxes comprises, 40 204 000 F contre 35 142 000 F, soit une augmentation de 14 %.

Après 10 938 000 F d'amortissements contre 10 684 000 F et 5 155 000 F de frais d'entretien contre 5 904 000 F, le résultat brut d'exploitation, y compris revenus des filiales et divers, ressort à 12 206 000 F contre 9 626 000 F après constitution d'une provision pour gros entretien de 1 200 000 F, pour tenir compte de ce que la charge d'entretien du parc sera exceptionnellement forte en 1975.

S'y ajoute, comme l'an dernier, une *plus-value à court terme de* 2 542 000 F. Par contre, le résultat net est affecté d'une charge exceptionnelle sous forme d'abandon de créance de 1 200 000 F due aux difficultés d'une filiale industrielle.

Dans ces conditions, le bénéfice net s'établit à 6 300 000 F contre 4 704 000 F pour l'exercice 1973.

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 20 190 000 F portant notamment sur deux cent vingt-sept wagons.

Il sera proposé à l'assemblée convoquée le 9 juin 1975, à 11 heures, au siège social, 3, rue Magellan, Paris-8e, la répartition d'un revenu global de 21,75 F (soit un dividende net de 14,50 F et impôt déjà payé au Trésor de 7,25 F), égal à celui de l'exercice précédent.

POCLAIN

Le conseil d'administration a arrêté, lors de sa dernière réunion, les comptes de l'exercice 1974, qui font ressortir un bénéfice de 11 886 352 francs.

Ce bénéfice est déterminé après 23 242 507 francs d'amortissements, 18 797 916 francs de provisions diverses et après déduction des provisions destinées à couvrir l'impôt sur les sociétés ainsi que la réserve de participation du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise pour l'exercice 1974.

Les résultats de l'exercice 1974 ont été marqués :

— D'une part, par l'impossibilité pour la société de répercuter les hausses subies lors de la livraison de l'important carnet de commandes qu'elle détenait au milieu de l'exercice ;

— D'autre part, par la réduction du niveau de la conjoncture enregistrée, tant en France que dans les grands pays industrialisés, au cours du deuxième semestre, ce qui réduit le volume des expéditions, entraînant la constitution d'un stock se situant au-dessus de la normale et dont le financement a pesé sur la situation de trésorerie de la société et aggravé ses charges financières ;

— Ainsi que par le règlement d'une somme de *4 093 890 francs* au titre de la contribution exceptionnelle à la charge des sociétés.

Le conseil proposera à l'assemblée, convoquée pour le jeudi 5 juin 1975, de fixer le dividende par action à 12 francs, qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), correspondra à un revenu global de 18 francs, égal à celui de l'exercice précédent.

Par ailleurs, usant de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée du 20 juin 1973, le conseil a décidé l'émission prochaine d'un emprunt représenté par des obligations convertibles à tout moment en actions.

Cette émission, conjuguée avec les ressources fournies par l'auto-financement et les emprunts à long terme obtenus auprès d'organismes spécialisés, permettra, après financement des investissements de l'exercice en cours, de mettre le fonds de roulement en harmonie avec le niveau du chiffre d'affaires.

CERABATI

Le conseil d'administration s'est réuni le 16 avril 1975, sous la présidence de Mme de Vogüé, pour examiner les comptes de l'exercice 1974.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 254 094 688 F contre 195 857 708 F, en accroissement de 31 %. Le résultat brut de l'exercice avant impôts, amortissements et provisions, a atteint 39 700 300 F contre 26 430 066 F (50 %). Les amortissements de l'exercice sont de 17 950 359 F contre 15 499 093 F (+ 15,8 %). Après amortissements, toutes provisions jugées utiles, participation du personnel provisionnée pour 1 300 000 F et impôts, le résultat net de l'exercice 1974 ressort à 5 147 091 F contre 3 309 601 F (+ 55,5 %).

Compte tenu de ce résultat, le conseil proposera à l'assemblée ordinaire annuelle, convoquée pour le *19 juin 1975, de porter le dividende* net à 9,50 F contre 8,40 F l'an passé. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée, le montant total net distribué s'élèvera à 2 963 306 F et le report à nouveau à 2 640 392 F.

Le conseil d'administration a pris connaissance de l'activité de la société depuis le début de l'année 1975. La société est touchée par la conjoncture très défavorable qui affecte particulièrement le bâtiment. Le ralentissement des ventes qui a débuté au quatrième trimestre 1974 s'est amplifié depuis le début de 1975. Cela a conduit la société à des réductions d'horaires variables suivant les usines. L'année en cours sera pour la société, comme pour toute industrie de ce secteur d'activité, une année difficile.

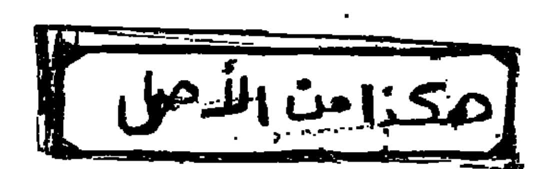
SIMNOR

Les loyers perçus sont passés de 14 500 000 F pour 1973 à 16 600 000 F en 1974, soit + 15 % en provenance de la bonne occupation des immeubles à usage d'habitation : coefficient, 95 % à fin décembre 1974.

L'occupation des bureaux plus lente que prévue devrait s'accroître dès 1975.

Bénéfice de l'exercice : 12 336 000 F, dont 1 866 000 F de plus-value résultant de ventes d'appartements à Tourcoing, contre 10 004 000 F en 1973. Les ventes ont été réalisées à un prix double de celui inscrit au bilan.

Dividende proposé à l'assemblée générale du 24 juin : 6,55 F dont 1,93 F net d'impôt sur le revenu.



LA VIE ÉCONOMIQUE

Le médicament malade du profit...

IV. — AU PETIT BONHEUR DES MULTINATIONALES

par PIERRE-MARIE DOUTRELANT

Les nouveaux médicaments coûtent trop cher, sans toujours présenter pour autant un intérêt thérapeutique. Faute de consacrer assez de temps à leurs patients, beaucoup de médecins prescrivent trop. Pourtant, la plupart d'entre eux sont plutôt mal informés sur les produits pharmaceutiques (« le Monde » des 16, 17 et 18 avril).

Un lobby les fabricants de médicaments ? Le mot vient tout seul sous la plume devant, par exemple, les moyens du Syndicat de l'industrie pharmaceutique. Son budget annuel dépasse les 15 millions de francs, dont près de 1,5 officiellement consacré à la « *défense professionnelle* ». 15 millions ? Diable ! La construction automobile, dont le chiffre d'affaires est quadruple de celui de l'industrie pharmaceutique, a un budget syndical moitié moindre.

Cependant, le fond du problème est ailleurs. Il est dans la répugnance, largement illustrée dans les articles précédents, qu'éprouve la puissance publique à se donner les moyens d'un strict contrôle à la fois du prix des médicaments, de leur efficacité et de la publicité qu'on leur fait. Pareille déficience s'explique-t-elle uniquement par de la légèreté ? Ce serait trop vite dit. Selon la phrase d'un haut fonctionnaire de la Sécurité sociale, « *quand l'Etat veut contrôler un secteur il sait s'en donner les moyens* ».

Alors quelle explication avancer ? Il semble bien qu'un compromis tacite régisse depuis une dizaine d'années les relations de la puissance publique et des fabricants de médicaments. A gros traits, les termes paraissent en être les suivants : l'Etat entend favoriser la constitution d'une puissante industrie française et privée. Il lui accorde le droit à une bonne rentabilité, compte tenu de ses charges spécifiques, ce qui implique qu'il s'en tienne à un contrôle léger des prix et de l'intérêt thérapeutique des médicaments. En contrepartie, l'industrie pharmaceutique s'engage à faire beaucoup de recherche ; elle pallie par un mécénat discret l'insuffisance des concours publics à la recherche médicale et à la formation post-universitaire du praticien.

« Il manque un Michel Jobert »

On prouverait aisément l'existence du compromis par la collation ici de propos officiels, là d'extraits de rapports. Mieux vaut juger son intérêt. N'y a-t-il pas eu marché de dupes ? Qui a tiré le meilleur parti de ce donnant-donnant ?

Constituer une puissante industrie française, disait-on. Si l'on s'en tient aux chiffres, le constat est accablant : depuis la prise de contrôle de Roussel-Uclaf, hier *premier groupe pharmaceutique* du pays, par la société allemande Hoechst, la pénétration étrangère sur le marché intérieur tend vers les 60 % du chiffre d'affaires de la branche. Aucune société française ne figure parmi les trente premiers groupes internationaux. Rhône-Poulenc, trente-deuxième, qui détenait 6 % du marché mondial en 1969, est tombé à 5 %. Neuf des vingt plus gros vendeurs sur le marché national sont étrangers. « *La santé des Français, au plan thérapeutique, dépendra en 1980 des volontés exprimées en Allemagne et aux Etats-Unis. Il manque au monde des médicaments un Michel Jobert* » vitupère Guy Petibon, P.-D. G. d'un laboratoire français de taille moyenne.

Le compromis entre l'Etat et l'industrie pharmaceutique n'a donc pas empêché la percée des sociétés multinationales, aussi maîtresses du marché français que de l'espace britannique ou espagnol. La chose s'explique fort bien compte tenu de notre législation pharmaceutique. Qui peut plus facilement surévaluer le prix des matières entrant dans des médicaments, opération de laquelle, on l'a dit, l'industrie tire le meilleur de ses bénéfices ? Qui part gagnant d'avance dans une compétition industrielle où la prime va aux sociétés aptes à sortir beaucoup de « nouveaux » produits, vite, avec de gros moyens publicitaires ? Qui résiste le mieux aux velléités de contrôle de la puissance publique ? Un des membres de la commission Coudurier, l'instance qui fixe le prix des médicaments et leur taux de remboursement par la Sécurité sociale, raconte : « *De plus en plus les multinationales arrêtent les prix de leurs nouvelles spécialités pour l'Europe entière ; si nous refusons le prix annoncé, elles laissent entendre qu'elles pourraient bien priver la France du médicament. La commission se tourne vers les grands patrons de médecine et leur demande : le médicament est-il indispensable ? S'ils répondent que oui, il nous faut accepter le prix des sociétés avec, au mieux, quelques pour cent en moins.* »

La poussée des multinationales n'explique cependant pas l'éparpillement de la pharmacie française dont le gros de la troupe est encore constitué de petits et moyens laboratoires. Ceux-ci, à vrai dire, ne portent pas mal du tout. Pour prouver la santé plantureuse de la majorité des sociétés, les bilans suffisent, qui témoignent d'une marge bénéficiaire moyenne après impôt (par rapport au chiffre d'affaires) oscillant entre 1,63 % et 2,96 % depuis 1960. Alors pourquoi la disparition de quarante-trois entreprises (1) en dix ans ? D'où provient l'incapcité générale à former une solide industrie ?

D'abord la plupart des pharmaciens ont vendu leur affaire non parce qu'elle périclitait mais par inaptitude à suivre le rythme d'innovation imposé par les grands groupes. Il faut sept, huit ans pour préparer un produit. Son lancement peut coûter jusqu'à 1 milliard ancien et la concur*rence peut le tuer en moins* de temps qu'il n'en a fallu pour le créer. Ensuite, plutôt que de fusionner entre eux ou de rejoindre un grand groupe pétrolier ou chimique français, beaucoup de laboratoires ont succombé aux charmes des sirènes allemandes et américaines, à leurs appâts financiers.

Des pharmaciens ont fait de fort « beaux coups » en passant dans le camp de l'étranger. « *Si un P.-D. G. ne croit plus dans l'avenir de son labo, il se prépare à la vente* », raconte M. Petibon. « *Il fait du chiffre. Il lance nouvelle présentation pharmaceutique sur nouvelle présentation. Il fait « mousser » son fonds. Comme il y a en permanence des étrangers acheteurs à n'importe quel prix, il réussit à très bien le vendre.* » Le procédé a toujours cours car les laboratoires américains, soumis à un contrôle draconien des médicaments dans leur pays, cherchent ailleurs des possibilités d'expansion. « *Si vous connaissez un bon « labo » à vendre, un conseil ! Empressez-vous de servir d'intermédiaire, votre fortune est faite* », ironise M. Petibon.

Tout P.-D.G. moyen dit avoir en permanence quatre ou cinq propositions d'achat sous le coude. S'il n'y cède pas, c'est donc que les affaires, ses affaires, ne vont pas si mal. Mieux en tout cas que la recherche pharmaceutique qu'on fait dans ces laboratoires, recherche pour laquelle tout acheteur du médicament verse 7 à 8 % en moyenne du prix de gros de ceux-ci. Dans l'encadré ci-dessous, on verra à quels résultats peu encourageants aboutit au moins pour l'instant la recherche privée française.

Une situation insupportable

Aussi, à l'heure du bilan, c'est bien la communauté nationale qui est la grande perdante du compromis passé entre l'Etat et les sociétés pharmaceutiques. Parce qu'une petite centaine de moyennes sociétés dodues, dansant une valse-hésitation entre l'indépendance et l'affiliation à un groupe étranger, ne peuvent en aucun cas constituer une solide industrie. Parce qu'en conséquence notre pharmacie « *fiche le camp* ». Parce que déjà les deux tiers des remboursements de la Sécurité sociale vont à des spécialités non entièrement françaises. Parce que les prix moyens des médicaments d'origine étrangère vendus en France dépassent de 25 à 45 % ceux des spécialités françaises. Parce qu'enfin on va vite se retrouver dans une situation où la Sécurité sociale, devant l'inflation de ses dépenses, devra traiter avec des géants pharmaceutiques si tentaculaires et aux centres de contrôle si incertains qu'on se demande par quel bout elle les abordera.

Réformer le compromis ou le rejeter en bloc ? La puissance publique sera bientôt obligée de faire un choix, tant la situation présente, avec son trafic sur les prix, son contrôle insuffisant des médicaments, son gâchis publicitaire, sa mauvaise information médicale, sa dégénérescence de la médecine généraliste, est insupportable.

A court terme, on peut renforcer les moyens du contrôle de l'Etat : par exemple — on en est là — donner des timbres-poste ou des coursiers au secrétariat de la commission Coudurier pour qu'il puisse faire acheminer les dossiers des nouveaux médicaments aux membres de celle-ci, lesquels aujourd'hui doivent les *emporter sous* le bras. Allant plus loin dans le mouvement et la réforme, on peut, par des protocoles impérieux, contraindre les patrons de médecine à expertiser sérieusement les nouvelles spécialités. On peut éliminer par étapes des listes de remboursement tous les reconstituants, vitamines, hépato-protecteurs et autres décoctions à l'efficacité douteuse. Ou au moins faire que leurs prix tendent à rejoindre le niveau de leur efficience, alors que maintenant on renforce plutôt leurs vertus psychologiques par la hausse de leurs prix. La Sécurité sociale devrait faire un éclat sur ce point précis en refusant de cautionner pareille attitude.

A se borner à ces réformes, on ne changerait cependant que le vernis des choses. Aller plus loin suppose qu'on détruise le mécanisme même du gâchis pharmaceutique actuel, cette horlogerie à quatre mouvements synchrones que l'on résumera ainsi : les industriels réduits par le phénomène de la sécurité sociale à se concurrencer par des innovations hâtives, factices, et par des pirouettes sur les prix de fabrication ; une grande médecine d'université s'accordant trop souvent avec la haute administration pour couvrir au nom de l'intérêt national les excès d'une concurrence effrénée ; une médecine généraliste qui pratique la fuite en avant par la prescription massive de médicaments ; une population soumise au « stress » qui allège son mal-être par les petites et grandes drogues de l'oubli.

Un office national

La première vraie réforme consisterait sans doute à créer en France une institution aux pouvoirs suffisants pour pouvoir briser quelques-uns des maillons de cet engrenage pernicieux en regroupant par exemple sous son autorité les tâches de contrôle des médicaments et d'information des médecins. Dans leur excellent livre *l'Invasion pharmaceutique* (2), Jean-Pierre Dupuy et Serge Karsenty donnent une bonne idée de ce que pourrait être et faire cet organisme : « *L'office national devrait tout d'abord se substituer à la trop laxiste commission Coudurier dans le choix des médicaments admis au remboursement par la Sécurité sociale : trier, sélectionner en se montrant sévère dans l'appréciation du degré d'innovation. (...) Sa deuxième tâche serait de rassembler le maximum d'informations sur les produits et de les faire connaître. Pour cela le visiteur médical resterait l'instrument idéal. (...) Les visiteurs médicaux (seraient) employés exclusivement par l'office.* » Ce système aurait un avantage indéniable : « *la concurrence par les pseudo-innovations étant devenue impossible (...) les laboratoires ne sauraient mieux faire que de consacrer la richesse de leur imagination à la recherche des procédés et des techniques de fabrication les moins coûteux* ».

Comme deuxième réforme, l'Etat pourrait passer une convention serrée avec les laboratoires français. Le protocole aurait son volet « *recherches* » : la puissance publique participerait au financement des travaux menés sur des objectifs précis, dans des domaines où la recherche est si aléatoire que les sociétés privées répugneront toujours à l'engager. Il aurait un volet industriel : peut-on laisser la pharmacie française dans l'état de dispersion et d'insuffisance dénoncé ? S'il est vrai que la taille n'est pas tout et qu'une *moyenne société* gaillardement menée peut faire de la bonne recherche, l'omniprésence des multinationales dans ce secteur paraît rendre nécessaire la constitution en contrepoids de deux ou trois entreprises françaises de grande taille. Une autre idée non dénuée de bon sens consisterait à créer une sorte de Renault pharmaceutique à partir des filiales Labaz et Castaigne de la société nationale des pétroles d'Aquitaine.

Troisième réforme : éduquer le consommateur. On peut regretter l'auto-médication ; elle existe et approche les 25 % de la masse des médicaments consommés. Il faudra bien en venir à enseigner à l'école entre Marignan et la reproduction des protozoaires le bon usage des médicaments et la méfiance à leur égard.

A La Villeneuve de Grenoble

Enfin, rêvons d'une autre médecine, d'une autre politique de la santé. Avec moins de médicaments, plus d'hygiène, moins d'hypercalories, plus de prévention, moins de pétarades et de travail à la chaîne. « *Une démédicalisation du mal-être* », selon le mot de Karsenty et Dupuy. Un rêve qui commence à prendre forme à La Villeneuve de Grenoble, sous les stéthoscopes d'une équipe de médecins et de leur directeur élu, le docteur Uhry. « *Ici, racontent les malades du centre de santé, tout est bien organisé, on a le tiers payant, on est vu à fond.* » « *La consultation lente* » dure au moins vingt-cinq minutes et permet de « *mieux comprendre la demande du malade, qui n'est pas toujours une demande de médicaments, et surtout d'approfondir l'environnement social de la maladie* ». Avec le dossier du patient, le médecin a *toujours* sous les yeux les dossiers des autres membres de sa famille. Il est même arrivé une fois que l'équipe du centre interpelle la direction d'une entreprise grenobloise, car elle avait reçu plusieurs personnes victimes de toute évidence de conditions de travail « *abusives* ».

On tend doucement ici vers une certaine dé-médicalisation. Les murs du hall d'entrée sont tapissés de conseils sur les maladies bénignes. Les jeunes filles de l'accueil souvent rassurent elles-mêmes une mère dont l'enfant fait un peu de température. Pourquoi expliquer vingt fois de suite comment nourrir, soigner un nouveau-né ? De là l'idée de tenir des « *mini-conseils* » qui rassemblent chaque semaine autour d'un pédiatre une dizaine de mères et leurs enfants.

Beaucoup moins de médicaments à La Villeneuve de Grenoble ? Peut-être pas. Mais une médecine libérée de la pendule, libre d'esprit devant les laboratoires : les visiteurs médicaux des sociétés sont reçus tous ensemble pendant une heure par tous les médecins disponibles, avec la participation du pharmacien de la ville. Une médecine qui fait de la place à la prévention : l'équipe réalise un film sur l'autodépistage des tumeurs du sein, qui sera diffusé sur le réseau de télévision par câbles de La Villeneuve de Grenoble. Bref, une médecine ouverte à une autre politique de la santé.

FIN

(1) Nous ne prenons en compte ici que les entreprises industrielles et non les tout petits laboratoires annexés à une officine.

(2) Le Seuil, Sociologie.

La recherche : insuffisante coûteuse et difficile

Les industriels français de la pharmacie font-ils de la recherche sérieuse ? Les réponses divergent, et il est bien difficile de se faire une opinion précise. On connaît cependant un certain nombre de faits et de chiffres, que chacun interprète à sa façon : l'industrie pharmaceutique française était, en 1970, au troisième rang, en valeur relative, pour ses dépenses de recherche, après l'aérospatiale (28,3 %) et l'électronique (11,6 %), avec un pourcentage de chiffre d'affaires de 8 % (contre 3,1 % pour l'ensemble de l'industriel).

Selon le président du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP), M. Maillard, on peut admettre que deux cent cinquante laboratoires sur quatre cents environ font de la recherche à des degrés divers.

Il faut reconnaître avec le professeur Lechat qu'à l'heure actuelle il est nécessaire de consentir de lourds investissements pour « sortir » un médicament *réellement nouveau. Bien* souvent, les médicaments nouveaux ne comportent pas des molécules originales, mais sont des associations nouvelles de molécules connues ou de dérivés de ces molécules. « *Les chimistes*, dit le professeur Lechat, *sont capables de vous fabriquer des dizaines de milliers de nouvelles molécules chaque année, mais ce n'est pas pour cela que l'on trouve un médicament.* »

Au mieux, on peut admettre que sept ou huit molécules par an sont retenues dans le monde pour engendrer de nouvelles familles de médicaments. L'exemple des antibiotiques est, à cet égard, significatif : cinq mille molécules environ sont essayées pour que puisse être fabriqué industriellement un médicament qui soit à la fois efficace et compétitif sur le marché. Depuis plus de deux ans, aucun antibiotique nouveau n'a été découvert, malgré la menace que représente la résistance des bactéries aux antibiotiques existants. Toujours selon le professeur Lechat, la découverte proprement dite ne dépend pas uniquement du budget d'un laboratoire. Mais c'est le développement des recherches et l'exploitation de la découverte qui coûte cher et nécessite une infrastructure lourde : « *La découverte fondamentale peut très bien ne rien coûter du tout, mais il faut énormément d'argent pour développer une découverte et l'amener à la réalisation pratique.* »

La recherche pharmaceutique peut se subdiviser en trois parties : *la recherche fondamentale* (que n'entreprennent que très peu de laboratoires de grande taille) ; *la recherche appliquée* (analyses, propriétés, stabilité et étude toxicologique, pharmacodynamique et expertise clinique) : *la recherche de développement*, qui a pour but d'amener le produit au stade de l'exploitation industrielle ou d'améliorer des produits ou procédés déjà existants.

Les laboratoires sont, pour la plupart, extrêmement discrets sur la part respective qu'ils consacrent — dans les 8 % de leur chiffre d'affaires — à ces trois sortes de recherches, et il n'est pas rare d'apprendre qu'ils s'intéressent essentiellement à la dernière.

Il convient toutefois d'ajouter, pour être justes, que le SNIP, qui groupe l'ensemble des laboratoires, a créé une fondation de recherche, qui octroie des bourses et des crédits (pour une valeur de plus de 2 millions de francs cette année) à une recherche fondamentale qui n'est *ni faite ni décidée par les laboratoires.* — M.-A. R.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
17 AVRIL

Marché ferme
Nouvelle hausse de l'or

Malgré l'approche des opérations de liquidation, le marché n'a rien perdu de son dynamisme. Et, après une séance passée à consolider ses positions, il est reparti de l'avant ce jeudi, absorbant aisément les nouvelles ventes bénéficiaires qui se présentaient.

Tous les compartiments sans exception ont participé au mouvement, l'intérêt se concentrant plus particulièrement sur le secteur bancaire, la construction électrique et la sidérurgie. Au total, on a dénombré une bonne trentaine de hausses de l'ordre de 2 %. La vedette est revenue, une nouvelle fois, aux Presses de la Cité — incotable la veille, — qui a monté de 24 % en quarante-huit heures et de 53 % par rapport à son niveau de vendredi.

Forte avance de Générale de Fonderie également, dont la cotation a, derechef, dû être initialement différée devant l'abondance de la demande. En tous points, cette séance fut donc assez remarquable.

Faut-il attribuer ce nouvel accès de fermeté à la décision, pourtant attendue, des banques d'abaisser leurs taux de base, ou bien aux pronostics plutôt optimistes de M. Ferry, qui s'est déclaré convaincu qu'une reprise économique se produirait au cours du second semestre ? L'on ne saurait dire. Sans doute, ces deux facteurs ont joué. Mais un des principaux moteurs de la hausse a été, en tout cas, la reprise des achats étrangers.

L'or a également été ferme. Le lingot a encore gagné 110 F à 23 110 F (après 23 195 F), le kilo en barre 375 F à 23 175 F et le napoléon 7,5 F à 236,90 F (après 239,50 F). Le volume des transactions n'a pas varié : 18,06 millions de francs contre 18,1 millions.

Aux valeurs étrangères, nouvelle et forte avance des mines d'or, bonne tenue des américaines et des pétroles internationaux. Résistance des allemandes.

LONDRES

Irrégulier

Après sa forte progression, le marché devient plus irrégulier. Aux industrielles, les hausses dominent encore. Mais les pétroles fléchissent. Nouvelle avance des mines d'or. Les fonds d'État sont diversement traités.

OR (ouverture) dollars : 169 48 contre 167 50.

VALEURS	CLOTURE 17/4	COURS 18/4
War Loan 3 ½ %	25 5/8	25 1/2
Beechams	248 ...	248 1/2
British Petroleum	407 ...	397 1/2
Shell	259 ...	258 ...
Vickers	161 ...	164 ...
Imperial Chemical	247 ...	247 ...
Courtaulds	128 ...	128 ...
De Beers	246 ...	247 1/2
* Western Holdings	35 ...	35 5/8
Rio Tinto Zinc Corp.	174 ...	171 ...
* West Driefontein	48 ...	48 7/8

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	16 avr.	17 avr.
Valeurs françaises	133	134
Valeurs étrangères	125,1	127,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	77,3	77,3

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	....
Effets privés	....	8 1/4 %
Moyen terme	....	8 1/4 %

NOUVELLES DES SOCIETES

C.G.E. — Bénéfice net non consolidé de l'exercice 1974 : 101,5 millions de francs contre 92 millions. Dividende global : 25,95 F contre 24 F.

TELEMECANIQUE ELECTRIQUE. — Bénéfice net pour 1974 : 34,57 millions de francs (+ 20 %). Résultat net consolidé : 48,9 millions de francs (+ 25 %), soit 56,04 F par action. Dividende global, 21 F contre 16,50 F.

INSTITUT MERIEUX. — Bénéfice net de l'exercice de quinze mois 1973-1974 : 38,84 millions de francs. Dividende global maintenu à 12 F, mais qui s'applique à un capital augmenté de 25 % par attribution gratuite de 1 pour 4, jouissance 1er octobre 1973, décidée le 7 avril 1975.

ROYAL DUTCH. — Bénéfice net pour 1974 : 1,16 milliard de livres contre 730 millions. Dividende total : 8 florins.

NEW YORK

Une nouvelle vague de ventes bénéficiaires s'est abattue jeudi sur Wall Street. Mais le marché a fait vaillamment front et s'est même offert le luxe de progresser encore sensiblement pour la huitième séance consécutive. En clôture, l'indice des industrielles s'est inscrit à 819,46 (+ 3,75), soit à son niveau le plus élevé depuis le 25 juin 1974.

L'activité a été intense et le record de transactions établi le 4 mars dernier avec 34,14 millions de titres échangés n'a pas été loin d'être battu : 32,65 millions de titres, en effet, ont changé de mains contre 22,97 millions précédemment.

Le comportement du marché n'a pas manqué de surprendre les spécialistes. Depuis le 9 avril, le « Dow » a monté de 76,68 points, soit de 5,7 %. Une réaction technique était donc prévisible et elle s'est effectivement produite mais sans déclencher la moindre baisse. La confiance des opérateurs en une reprise économique serait-elle à ce point inébranlable ? Il faut le croire puisque l'annonce de la forte contraction du P.N.B. durant le premier trimestre n'a eu aucun effet. A l'inverse, les premiers résultats des entreprises pour cette période, satisfaisants dans l'ensemble, paraissent avoir encore ajouté à l'optimisme général.

Sur 1 836 valeurs traitées, 921 ont monté, 514 ont baissé et 401 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 170,60 (+ 2,17) ; services publics, 76,72 (inchangé).

VALEURS	COURS 16/4	COURS 17/4
Alcoa	43 1/4	45 1/8
A.T.T.	48 3/8	48 7/8
Boeing	23 3/8	23 ...
Chase Manhattan Bank	34 1/4	34 1/4
Du Pont de Nemours	123 3/4	124 ...
Eastman Kodak	102 1/2	103 1/2
Exxon	76 7/8	78 1/4
Ford	37 ...	37 ...
General Electric	48 ...	46 ...
General Foods	24 3/4	24 7/8
General Motors	42 3/4	41 7/8
Goodyear	18 3/4	18 7/8
I.B.M.	212 3/4	212 1/2
I.T.T.	19 3/4	20 ...
Kennecott	39 7/8	39 1/2
Mobil Oil	39 1/4	39 5/8
Pfizer	34 ...	34 1/8
Schlumberger	115 ...	116 ...
Texaco	24 3/4	25 ...
U.A.L. Inc.	28 1/4	28 3/8
Union Carbide	61 1/2	62 5/8
U.S. Steel	61 7/8	62 7/8
Westinghouse	14 5/8	14 1/2
Xerox	72 3/4	74 3/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17/4	18/4
1 dollar (en yens)	291 60	291 90

BOURSE DE PARIS — 17 AVRIL — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	40 ..	1 636	France (La)	420 ..	421 ..	Séquanaise Banq.	218	218 50	Un. Imm. France	118	112 .
5 %	58	1 841	Préservatrice S.A.	326 ..	325 10	SLIMINCO	147	147 .	Acier Investiss.	99 50	100 ..
5 % 1920-1960	140 50	1 841	Prévoyance	1053 ..	1052 ..	Sté Cent. Banque	79	79 .	Gestion Sélect.	194	195 .
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1950	...	352 ..
— parts 1959	363	364 ..
Ch. France 3 %	125	116 ..
Abeille-I.G.A.R.D.	487	487 ..
Abeille (Vie)	210	210 ..
A.G.P.	364	d375
Concorde	247	239 60
Epargne France	...	356 ..
Fonc. T.I.A.R.B.	95 ..	95 ..
Foncière (Vie)	251	253 ..
France (I.A.R.D.)	305	307 ..

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
540 ..	4,50 % 1973	516 50	519 10	518 ..	523 ..
1110 ..	C.N.E. 3 %	1106	1119 80	1118	1190 ..
295	Afrique Occ.	326 ..	329 50	330 50	328 ..
350	Air Liquide	355 ..	360	360	358 ..
650 ..	Cie Gle Eaux	670	675	673	670
104 ..	Electro-Méc.	102 50	104 50	104 40	102 50
176	Olida-Caby	201	198 20	192 50	195 .
81	Opfi-Paribas	79 90	80 4	80 40	79 80
255	Talcs-Luz.	255 10	261	261	265 ..
296	T.R.T.	340	352	358	345 ..
199	Gen. Electric	199 90	201 60	201 ..	200
185	Gen. Motors	182	182 30	184 60	186 80
[illegible]					

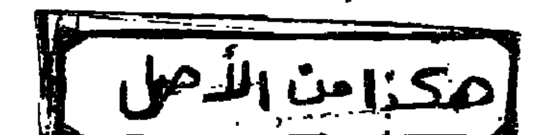
* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17/4	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 204	4 207	4 18
Canada ($ can. 1)	4 165	4 157	4 12
Allemagne (100 DM)	176 160	176 300	176 50
Belgique (100 fr.)	11 898	11 907	11 45
Danemark (100 krd.)	75 770	75 810	75 50
Espagne (100 pes.)	7 451	7 462	7 41
Grande-Bretagne (£ 1)	9 940	9 946	9 95
Italie (100 lires)	6 662	6 662	6 58
Norvège (100 krn.)	83 980	84 220	84 ..
Pays-Bas (100 fl.)	172 560	172 650	172 50
Portugal (100 esc.)	17 080	17 055	15 3/4
Suède (100 krs.)	105 480	105 670	104 75
Suisse (100 fr.)	163 380	163 820	163 37

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17/4
Or fin (kilo en barre)	22526	23175
Or fin (kilo en lingot)	23000	23110
Pièce française (20 fr.)	220 40	230 90
Pièce française (10 fr.)	155 ..	161
Pièce suisse (20 fr.)	227 60	231 80
Union latine (20 fr.)	210 20	212 40
Souverain	213	215 50
Pièce de 20 dollars	1004	1014
Pièce de 10 dollars	521	509 ..
Pièce de 5 dollars	345	355 .
Pièce de 50 pesos	930	926 .
Pièce de 10 florins	198 50	201 90



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D F G H

ANNONÇANT LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Mme Simone Veil songe à réviser les modalités de fixation des prix des médicaments

Dans *le Quotidien du médecin* du vendredi 18 avril, Mme Simone Veil, ministre de la santé, annonce la création d'un groupe de travail chargé d'examiner la possibilité de modifier les règles de fixation des prix des produits pharmaceutiques. « *Il y a là,* explique Mme Veil, *incontestablement un problème très difficile : l'arrêté 25 502 (...) prévoit un mécanisme de fixation des prix qui repose sur le coût des matières premières, auquel on ajoute le conditionnement et les frais industriels. (...) Je sais que si ce système permet de contrôler les frais de fabrication et de limiter les conditionnements onéreux, on lui reproche d'inciter les laboratoires à utiliser des matières premières chères, dont le prix n'est pas toujours contrôlable avec certitude par l'administration, surtout lorsqu'il s'agit de produits importés ou couverts par des brevets étrangers.*

» Certains proposent un système entièrement différent, inspiré de l'exemple britannique, c'est-à-dire une liberté au moment de la mise sur le marché et un prix arrêté deux ans après, sur la base d'un contrôle comptable et en tenant compte de l'effort d'exportation. D'autres pensent que l'on peut encore resserrer le dispositif, sans en modifier fondamentalement l'économie.

» J'ai donc demandé, voici quelque temps, à mes collègues des finances, du travail et de l'industrie de constituer un groupe de travail, qui est présidé par un conseiller maître à la Cour des comptes, M. Guinard, pour examiner si cet arrêté peut être modifié et dans quel sens. »

Parlant des essais cliniques que subissent les médicaments avant d'obtenir l'autorisation de mise en marché, Mme Veil déclare : « *Je crois que je ne surprendrai personne en disant que les essais cliniques pourraient être améliorés car ils sont très inégaux. Or j'ai la conviction que cette question des essais cliniques est au cœur des problèmes actuels du médicament. (...)*

Traitant de la nécessité d'améliorer l'information du médecin sur les médicaments, le ministre de la santé ne retient pas l'idée de créer un office national chargé de cette mission.

Sous le titre « Les vampires de la santé », *l'Humanité-Dimanche* publie, dans son numéro mis en vente le vendredi 18 avril, un dossier sur l'industrie pharmaceutique, à partir de l'exemple d'un complexe polyvitaminique dont *le prix de la boîte est passé,* en septembre dernier, de 19,55 F à 30,05 F. L'hebdomadaire critique « *les possibilités qui sont données à l'industrie pharmaceutique de tricher sur le prix des matières premières* ». Considérant que « *le profit est le moteur de l'industrie pharmaceutique* », il demande la diminution de 50 % du prix des médicaments et la nationalisation des principaux groupes pharmaceutiques.

De son côté, pour apporter « *un certain nombre d'éclaircissements à la suite des critiques formulées* » contre ses adhérents, le Syndicat national de l'industrie pharmaceutique vient de publier un communiqué. On y lit notamment que « *les laboratoires pharmaceutiques consacrent en moyenne 8 % de leur chiffre d'affaires à la recherche, c'est-à-dire deux fois plus que la moyenne des industries françaises dans leur ensemble* ».

Il est dit aussi à propos de *la publicité, qui représente 16 %* du chiffre d'affaires de la branche, que celle-ci « *se décompose en réalité en 12 % consacrés à l'information thérapeutique et 4 % à la publicité proprement dite (rapportés au chiffre d'affaires production hors taxe). La part de l'information est croissante et ne pourra qu'augmenter* ».

Enfin, à propos du prix, souvent jugé trop élevé, des médicaments, le SNIP fait valoir que « *le coût des médicaments n'est pas plus élevé en France que dans les autres pays de la Communauté et que, dans beaucoup de cas, il est moins élevé* ».

M. TENG HSIAO-PING A PARIS LE 12 MAI

M. Teng Hsiao-ping, vice-premier ministre de la République populaire de Chine, fera une visite officielle en France du 12 au 17 mai 1975, à l'invitation du gouvernement français, annonce un communiqué de la présidence de la République.

M. Teng Hsiao-ping, dont le principe de la visite en France était acquis depuis plusieurs mois, est le dirigeant le plus important de Chine populaire après le président Mao et M. Chou En-lai.

● *M. Jacques Chirac,* premier ministre, s'est rendu vendredi matin 18 avril devant l'assemblée générale du Conseil national du commerce.

Dans l'après-midi, M. Chirac devait recevoir à l'hôtel Matignon M. Tchervonenko, ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, puis s'entretenir avec M. Matteoli, président des Charbonnages de France, membre du comité central de l'U.D.R.

Le numéro du « Monde » daté 18 avril 1975 a été tiré à 559 065 exemplaires.

LES PROJETS DU FONDS D'INTERVENTION CULTURELLE

Le comité interministériel du Fonds d'intervention culturelle (FIC) a approuvé, au cours de sa première session, une série de projets présentés par M. Gérard Montassier, secrétaire général du FIC. Cette année encore, le Fonds interviendra plus spécialement hors de Paris et contribuera à l'animation des festivals de province. A Avignon : colloque du Conservatoire national de Paris, congrès international des J.M.F., école d'été de cirque, music-hall et théâtre forain à Villeneuve-lès-Avignon, ainsi que le théâtre d'essai Le Gueuloir ; Poitou-Charentes : le festival et l'année romane ; Picardie : l'année gothique, et diverses autres manifestations dans le Cantal, la *Haute-Loire, en Nouvelle-Calédonie.*

D'autre part, le FIC accordera une aide au Centre France lyrique, qui sera accueilli par dix-sept municipalités (quinze dans la banlieue de Paris, deux en province), ainsi qu'au Théâtre des Immigrés, à Grenoble et à Belleville-Ménilmontant.

Poursuivant son objectif de large diffusion de la culture et de sensibilisation à l'environnement, le FIC soutiendra les activités du CRAPAC (arts plastiques) et de l'Office national de diffusion artistique qui recevra une subvention de 1,5 million de francs.

Avec un budget de 17,5 millions de francs (16 millions de francs en 1974), le FIC assure en moyenne 25 % du financement de ces opérations. Dans la plupart des cas, il ne peut apporter que de faibles subventions. « *Son rôle,* souligne M. Gérard Montassier, *est d'être un catalyseur, de mettre en rapport les divers circuits susceptibles de contribuer à la réalisation d'un projet. Le FIC peut se comparer à la fois à une banque d'affaire et à un artisanat d'art.* » On notera cependant un certain recul de la participation des collectivités locales.

L'accident d'une centrale nucléaire américaine

Deux réacteurs de 1000 mégawatts arrêtés à la suite d'un incendie de sept heures

On connaît maintenant les détails sur l'incendie qui s'est déclaré le 22 mars dernier dans la centrale de Browns-Ferry, aux Etats-Unis, qui appartient à la Tennessee Valley Authority. Le feu a duré sept heures avant d'être maîtrisé et les deux réacteurs de 1 000 mégawatts, qui fonctionnaient alors à pleine puissance, sont arrêtés pour plusieurs mois.

L'accident s'est produit à la suite d'une faute absurde d'un ouvrier de la centrale qui a approché une bougie allumée d'un endroit où se trouvaient des câbles électriques. Ces câbles partent de la salle de contrôle et sont regroupés dans une salle au-dessous, puis dans un tunnel, avant d'aller vers les réacteurs. L'ouvrier se trouvait dans le tunnel et voulait s'assurer que la différence de pression qui règne entre le tunnel et l'enceinte de confinement du réacteur n° 3 de Browns-Ferry en cours de construction était correcte.

La flamme de la bougie a d'abord enflammé de la mousse de polyuréthane qui entourait les câbles à l'endroit où ils pénètrent dans l'enceinte de confinement du réacteur n° 3, puis les câbles eux-mêmes, et le feu s'est rapidement propagé vers la salle des câbles située au-dessous de la salle de contrôle. Plusieurs systèmes de commande d'éléments essentiels des deux réacteurs en fonctionnement ont été mis hors service, y compris certains câbles de commande d'une partie du système de refroidissement de secours des réacteurs. Les deux réacteurs ont été arrêtés manuellement.

Une enquête sur cet incident a été ouverte par la commission américaine de réglementation nucléaire N.R.C. Les critiques des centrales nucléaires font remarquer qu'un tel incident ne devrait arriver, selon le récent rapport de sûreté du professeur Rasmussen, qu'une fois tous les milliards d'années. Les responsables de la centrale soulignent en revanche qu'il restait encore un recours après la mise hors service de plusieurs systèmes de commande pour éviter la fusion du cœur des réacteurs et que les multiples sécurités prévues ont bien joué leur rôle.

Il n'empêche que la norme qui voudrait que le feu ne puisse pas se propager d'un câble électrique à l'autre n'est pas respectée et qu'elle est à l'origine de l'arrêt des deux réacteurs, qui promet d'être long. Ces deux réacteurs sont de type à eau légère bouillante et ont été construits par General Electric.

Deux autres réacteurs de General Electric, d'une puissance unitaire de 190 mégawatts, viennent de faire parler d'eux pour d'autres raisons en Inde. La commission indienne pour l'énergie nucléaire a révélé devant un comité parlementaire que le niveau de radio-activité de la centrale de Tarapur, où sont installés ces deux réacteurs, était anormal et qu'il gênait le travail du personnel. La fuite serait due à des défauts de gainage des éléments combustibles. La centrale de Tarapur a commencé à fonctionner en 1969.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE REÇOIT TROIS DIRIGEANTS DE LA SHELL

Après avoir reçu les lettres de créance des ambassadeurs du Mexique, du Japon, du Congo, du Botswana, de Monaco et s'être entretenu avec M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat à l'agriculture, M. Valéry Giscard d'Estaing devait donner audience, dans l'après-midi, à trois dirigeants du groupe Royal Dutch-Shell : MM. Gerrit-Abram Wagner, président-directeur général ; André Bénard, directeur général, et Léonard Carous, président-directeur général de Shell française. En fin d'après-midi, le chef de l'Etat devait recevoir M. Christian de La Malène, député U.D.R. de Paris, président de la Société d'économie mixte d'aménagement, de rénovation et de restauration du secteur des Halles (SEMAH).

